

A la veille de l'entrée en vigueur de l'Acte unique européen

Les Douze ont fixé les prix agricoles pour la campagne 1987-1988

L'axe Paris-Bonn

Le succès du conseil européen est, d'abord celui de la cohésion franco-allemande retrouvée.

A la veille de l'entrée en vigueur de l'Acte unique, qui vise à créer un marché européen de 320 millions de personnes...

Bataille pour un hémicycle ?

BRUXELLES de notre correspondant

« Un miracle ? Quel miracle ? » Avec le chocolat, les canaux de Bruges et le Théâtre de la Monnaie...

Il s'agit de savoir si oui ou non va se construire à Bruxelles un hémicycle pouvant accueillir les parlementaires européens.

JOSÉ-ALAIN FRALON (Lire la suite page 2 - ainsi que l'article de PHILIPPE LEMAITRE : « Seule la Grande-Bretagne a refusé de s'associer aux conclusions sur le financement de la CEE ».)

Une commission mise en place par M. Valade

Des « sages » vont réfléchir à l'avenir de l'Université

M. Jacques Valade, ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur, devait annoncer officiellement, le 1^{er} juillet, la mise en place d'une grande commission de réflexion sur l'avenir de l'Université.

Recherche d'un consensus

Il y a un an, le conseil des ministres adoptait le projet de réforme universitaire de M. Alain Devaquet.

Les nombreux colloques du printemps sur les difficultés et l'avenir de l'Université ont rappelé l'ampleur des enjeux.

Pragmatique, M. Jacques Valade a donc décidé de créer un

Émeutes à Rio-de-Janeiro Les Brésiliens protestent contre les hausses de prix. PAGE 4

Négociation sur les euromissiles Moscou aurait renoncé à conserver les SS-20 en Asie. PAGE 5

M. Mitterrand en Finlande Au pays de la « reconstruction » tranquille. PAGE 3

Les relations franco-iraniennes Tension autour des ambassades. PAGE 5

Le rapport de la CNIL La Commission nationale de l'informatique et des libertés s'inquiète du piratage des ordinateurs. PAGE 12

Le sommaire complet se trouve page 36

Madagascar

Le dialogue et la paix

M. Mitterrand

et M. Chirac, qui qu'il ait pu leur en coûter, ont eu la sagesse de renoncer à essayer d'arracher le feu vert de la RFA pour l'instauration d'une taxe sur les huiles.

Le refus de M. Thatcher de s'associer aux pays partenaires au moment où ils se montrent résolus à dépasser leurs propres hésitations est d'autant plus regrettable que depuis 1984 la Communauté a consenti des efforts significatifs dans le sens souhaité par Londres.

L'ENQUÊTE : Le 25^e anniversaire de l'indépendance de l'Algérie

Le pari du président Chadli

Il y a vingt-cinq ans, le 1^{er} juillet 1962, les Algériens répondaient par un « oui » massif au référendum pour l'approbation des accords d'Évian conclus en mars.

ALGER de notre correspondant

L'Algérie a hérité de la guerre d'indépendance une tradition du secret qui reste bien établie. Rien de ce qui est important n'apparaît vraiment.

Il n'est plus question d'industries « industrialisantes », ni de révolution agraire, qui ont été longtemps les piliers du développement algérien.

La politique industrielle privilégiée l'industrie lourde : sidérurgie, métallurgie, mécanique, construction électrique, chimie, production d'énergie.

FRÉDÉRIC FRITSCHER (Lire la suite page 6.)

Une étude sur 7 500 femmes

Grossesse : le risque du SIDA

L'épidémie de SIDA frappe un nombre croissant de femmes enceintes, selon une étude encore confidentielle et unique au monde effectuée ces derniers mois en France (1).

L'étude française a porté sur plus de 7 500 femmes, venues en consultation dans neuf des principales maternités de Paris et de la région parisienne.

Il s'agit de femmes âgées de vingt et un à trente-huit ans, dont la plupart ont des caractéristiques connues pour être des facteurs de risque vis-à-vis du SIDA.

(1) - L'infection HIV chez les femmes enceintes en région parisienne - Cette étude épidémiologique a été effectuée dans neuf des principales maternités de Paris et de la région parisienne.

سكننا من الاصل

Advertisement for Gabriel Garcia Marquez featuring a landscape image and the text 'Quelle passion!' and 'GRASSET'.

Advertisement for Grand Tailleur featuring a list of services and contact information.

Etranger

Plusieurs accords au conseil européen de Bruxelles

Seule la Grande-Bretagne a refusé de s'associer aux conclusions sur le financement de la CEE

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

« On avait abordé le conseil européen avec le sentiment que la plupart des issues étaient bouchées. Or la Communauté continue normalement son travail, les institutions fonctionnent. L'accord franco-allemand sur l'élimination des montants compensatoires monétaires (MCM) représente quelque chose de très positif, car, de la sorte, il n'y a plus de conflit entre les deux pays. Les difficultés auxquelles on se heurtait ont été résolues, chacun a fait la part du chemin. » Le « niveau d'ambiance » ainsi donné le mardi 30 juin par M. François Mitterrand, à l'issue de la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté européenne, correspond bien au sentiment général. Le compromis franco-allemand sur les MCM a non sans peine, après toute une série d'entretiens bilatéraux, permis de débloquer la négociation agricole en partie depuis plusieurs semaines. Les ministres de l'agriculture, qui se sont réunis aussitôt le conseil européen terminé, sont parvenus à un accord mercredi 1^{er} juillet à l'aube. Les prix sont ainsi fixés pour la campagne 1987-1988.

En ce qui concerne le financement futur de la Communauté, onze pays ont indiqué leur volonté de parvenir à un accord selon la voie préco-

nisée par la Commission. Seule M^{me} Thatcher ne s'est pas associée aux conclusions proposées par M. Wilfrid Martens, premier ministre belge qui présidait le conseil européen. Pour la Commission, qui préconise un relèvement substantiel des ressources mises à la disposition de la Communauté, c'est là un indéniable succès. Les Etats membres, Grande-Bretagne mise à part, ont implicitement admis que le bon fonctionnement de la Communauté exigeait que la mise en œuvre du programme inscrit dans l'Acte unique exigeait que la Communauté se dote de moyens supérieurs à ce qui avait été envisagé en juin 1984 lors du conseil européen de Fontainebleau. Il avait été alors prévu que les ressources de la Communauté passeraient de 1,4 % à 1,6 % de la TVA. Il faudra faire sensiblement davantage.

La condition du progrès

Le bon démarrage du débat sur le nouveau système financier de la Communauté est dû pour une large part à l'ouverture annoncée dès le week-end par M. Hans-Dietrich Genscher. Les Allemands acceptent désormais que le plan Delors serve de base aux travaux de Douze. Au reste, le principal succès de ce conseil européen réside sans doute dans le rapprochement des points de vue obtenus, tant sur le plan agricole

que sur le plan budgétaire, entre la France et la RFA. Il a été possible de constater une fois de plus à quel point la cohésion entre les deux pays constituait une condition à tout progrès dans la Communauté. C'est là une victoire certaine pour les équipes qui, dans les deux pays et au cours des semaines passées, ont travaillé avec ténacité pour surmonter les difficultés et rendre possible ce rapprochement.

La remise en cause du financement

Cependant, s'agissant de l'accord agricole, les Français ont dû renoncer à l'instauration d'une taxe sur les huiles végétales produites ou importées dans la Communauté. Cela était l'influence considérable des Etats-Unis dans la vie communautaire. Mais, sur cette affaire, l'Allemagne ne s'opposait pas seule à la France : le Royaume-Uni, les Pays-Bas et le Danemark étaient également contre la taxe.

L'objectif que se sont fixés les chefs d'Etat et de gouvernement est d'essayer d'arrêter le nouveau système financier de la Communauté lors du conseil européen de Copenhague en décembre prochain. Cependant, le plan Delors est ambitieux et remet en cause de manière profonde les mécanismes de financement actuels. Compte tenu de l'ampleur de la tâche à accomplir, des divergences nombreuses qu'il



faudra encore surmonter et de l'opposition pour l'instant tout à fait résolue de la Grande-Bretagne aux orientations qui sont proposées, on ne peut exclure que cette échéance ne puisse être repoussée. Si elle ne l'est pas, on en reviendra alors à l'offre faite samedi par M. Genscher, selon laquelle les décisions devront être prises avant le 30 juin 1988, date à laquelle prendra fin la présidence allemande, de manière à ce que le nouveau régime puisse entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1989.

Par ailleurs, les chefs d'Etat et de gouvernement ont donné des direc-

tives précises aux ministres compétents pour que les aménagements nécessaires soient apportés au budget de la Communauté pour 1987. Les ministres du budget se réuniront à cette fin le 2 juillet. On sait que les dépenses excèdent d'environ 40 milliards de francs les ressources disponibles. Les participants au sommet ont également indiqué leur volonté que le budget de la Communauté pour 1988 soit adopté dans des conditions de régularité satisfaisantes, même dans le cas où les travaux sur le financement futur n'auraient pas encore pu être menés à leur terme lors du Conseil européen de Copenhague.

Un bon compromis

Tout donne l'impression de rentrer dans l'ordre en presque. Grâce à des propositions de la Commission reconnues par onze pays membres comme cohérentes, grâce au rétablissement de relations harmonieuses entre la RFA et la France. En outre, le conseil européen est parvenu à éviter - ce n'est pas un des moindres succès, estime le président Delors - une confrontation Nord-Sud. La Commission propose de doubler le montant de l'aide financière accordée par le truchement des fonds structurels aux pays de la périphérie de la Communauté (Espagne, Portugal, Grèce et Irlande). Les pays du Nord considèrent que c'est là un objectif excessif compte tenu de leurs contraintes budgétaires. Mais ils ont admis que le problème posé était bien réel et qu'il convenait, en effet, de renforcer l'effort de solidarité. La RFA serait prête à accroître de 50 % les crédits affectés au fonds structurel. L'Espagne s'en satisfait-elle ? Rien n'est moins sûr, mais à ce stade la relative bonne volonté manifestée par les pays du Nord a incité M. Felipe Gonzalez à la modération.

Tel n'a pas été le cas de M^{me} Thatcher, qui, une fois de plus, s'est singularisée. Elle n'a pas voulu, dit-elle, donner son avis à l'idée d'une augmentation substantielle des res-

sources de la Communauté en l'absence de garanties suffisantes sur la manière dont l'argent serait dépensé. Le premier ministre britannique réclame une réduction des dépenses agricoles encore plus sévère que ce que propose la Commission. A-t-elle cru qu'elle pourrait tirer profit du climat de confusion, d'incertitude qui régnait à la veille du conseil européen pour faire prévaloir son point de vue ? Prise en porte à faux par le rapprochement franco-allemand et le dynamisme qu'il a engendré, elle s'est trouvée isolée. Elle a même proposé de fixer le montant des crédits du programme-cadre de recherche à un niveau encore plus bas que celui sur lequel les Onze s'étaient mis d'accord au mois de mars. M. Delors a refusé cette nouvelle amputation. Pour éviter que les programmes de recherche en cours ne soient interrompus, la Commission a été autorisée à engager les crédits de recherche qui sont inscrits dans le budget européen de 1987. Mais la Communauté n'a toujours pas de politique à long terme.

Sur le plan franco-français, les crispements et quelques fausses notes enregistrés au début du conseil européen - il est vrai de faible ampleur - ont été effacés par la satisfaction qu'a suscitée le rapprochement franco-allemand. Le président de la République et le premier ministre s'en sont l'un et l'autre vivement félicités. A propos de l'accord sur les montants compensatoires monétaires et de la dispersion de ceux appliqués par l'Allemagne, M. Chirac a souligné, au cours de la conférence de presse tenue conjointement avec le président de la République, que « [c'était] là un objectif que l'on cherchait à atteindre depuis dix ans et qui était de nature à changer les choses, car il levait les hypothèques qui pesaient sur l'agriculture française ». M. Mitterrand, prenant la parole au bond, a admis que c'était là un « bon compromis » qui était dans la lignée des engagements pris en 1984 à Fontainebleau.

PHILIPPE LEMAITRE.

PRIX AGRICOLES

M. Guillaume satisfait des résultats obtenus

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

Les ministres de l'agriculture des Douze, mettant à profit l'arrangement conclu au plus haut niveau quelques heures plus tôt entre la France et l'Allemagne, sont parvenus mardi 30 juin à l'aube à un accord sur les nouveaux prix agricoles ainsi que sur les aménagements à apporter aux montants compensatoires monétaires (MCM). Ils mettent ainsi fin à trois mois de crise, de sessions marathon sans conclusion puisque normalement les prix agricoles seraient dû être arrêtés au 1^{er} avril. M. François Guillaume s'est déclaré tout à fait satisfait des résultats obtenus.

OLÉAGINEUX

La taxation est reportée... à une date ultérieure

Sous le titre « Ne pas s'attaquer à des moutons à tondre » (1), Louis Lange, ancien président du Centre national des jeunes agriculteurs et aujourd'hui député RPR des Landes, écrivait, à propos des oléagineux : « La taxe, la taxe ! Nous avons beau crier, elle ne vient pas. Il est temps de changer de stratégie dans ce domaine. Essayer en vain depuis vingt ans d'établir des protections contre l'entrée des produits n'ayant jusqu'ici fait l'objet de telles modalités frise le ridicule. Si la possibilité d'aboutir avait existé, depuis vingt ans, on aurait abouti. »

oléagineux sont aussi une source importante de protéines.

Depuis, l'Europe a accru ses volumes de tournesol, de colza et même de soja, grâce à une politique d'incitation, c'est-à-dire des subventions permettant aux agriculteurs européens d'être compétitifs par rapport aux importations. Evidemment, la taxe, en soulageant le budget européen, rendrait ces importations plus coûteuses. Pour tenter d'éviter un conflit avec les Etats-Unis, la Commission a proposé, comme elle l'avait fait déjà dans le cas du maïs, de garantir à Washington le maintien des volumes exportés dans la CEE.

Est-ce dans l'intérêt des producteurs français ? Dans le même temps que l'accès au marché européen des oléagineux des pays tiers serait garanti, les aides à la production seraient diminuées en Europe. Quant au produit de la taxe, estimé à environ 2 milliards de dollars, il est probable qu'il n'ira qu'aux producteurs d'huile d'olive.

Alors que ce projet rencontre l'opposition des Etats-Unis, des pays en développement et des partenaires du nord de l'Europe, et que son intérêt pour les producteurs français n'est pas démontré, faut-il le soutenir ? Vaut-il mieux accroître la production de denrées dont l'Europe est encore déficitaire (oléoprotéagineux) ou figer les parts de marché déjà obtenues par les Etats-Unis notamment ?

J. G.

(1) « Agriculture : le présent dépassé », *Economica*, mars 1985.

S'agissant de la campagne 1988-1989, la combinaison de la réduction des MCM positifs appliqués par les Pays-Bas et par l'Allemagne et des MCM négatifs appliqués par la France devrait sensiblement faciliter la tâche aux exportateurs français.

Les céréalières sanctionnées

Les Français, constatant qu'il existe une minorité de blocage opposée à l'instauration d'une taxe sur les huiles, y ont renoncé. « C'est regrettable mais c'est l'application de nos règlements », a observé M. François Mitterrand. En contrepartie, devant le conseil agricole, M. Guillaume, appuyé par les Italiens, les Grecs et les Allemands, a obtenu que les limitations apportées à la production dans la Communauté de colza, de tournesol, d'huile d'olive et de soja soient moins sévères que ce que proposait la commission.

Quoi qu'il en soit, la réforme de la politique agricole commune (PAC), dont l'objet est de produire moins à des prix plus bas, se poursuit. Elle

frappe cette année surtout les produits végétaux. La production d'oléagineux dans la CEE a littéralement explosé au cours des dernières années. Pour freiner ce développement, qui coûte très cher aux finances communes, les différentes mesures de limitations qui ont été prises aboutissent en France à des prix qui devraient se situer à - 8 % pour le colza et à - 5 % pour le tournesol. Selon les experts, ce n'est pas excessif, compte tenu des marges de productivité.

Les céréalières sont eux aussi sérieusement sanctionnées. Les prix payés lors d'achats publics seront ramenés à 6 % au-dessous du prix d'intervention. Compte tenu de l'ajustement de celui-ci, les prix d'achats publics en France devraient diminuer d'environ 3 %. Pour M. François Guillaume, la part du marché des céréales, selon toute probabilité, devrait rester à peu près au même niveau que l'an passé. Il y aura en France un léger relèvement des prix théoriques des produits laitiers et de la viande bovine, mais, compte tenu des mesures prises au cours des mois passés pour limiter l'intervention, les producteurs n'en bénéficieront guère.

Ph. L.

TRANSPORT AÉRIEN

La libéralisation retardée par le différend sur Gibraltar

LUXEMBOURG
(Communautés européennes)
de notre correspondant

Les ministres des transports de la CEE n'ont pas surmonté, le 30 juin, la difficulté soulevée par l'Espagne à propos de l'aéroport de Gibraltar, et ne sont pas parvenus à conclure un accord définitif sur une dérégulation partielle dans le secteur de l'aviation civile (le Monde du 26 juin). Malgré les offres de compromis, la délégation espagnole a refusé de retirer sa demande d'exclusion de l'aéroport britannique du champ d'application de la nouvelle législation européenne. C'est dans la confusion que les Douze se sont séparés dans la nuit de mardi à mercredi.

On ne sait ce qu'il adviendra du compromis élaboré la semaine dernière : en effet, de sérieux problèmes juridiques se posent à partir du 1^{er} juillet, car avec l'entrée en vigueur des dispositions de l'Acte unique qui modifient le régime des décisions communautaires, la procédure doit être reprise depuis le début.

L'accord du conseil européen de Luxembourg (décembre 1985) prévoit que, dans ce genre de dossier, la Commission de Bruxelles doit formuler des propositions, puis qu'une navette s'établira entre le conseil des

ministres de la Communauté et le Parlement européen. Celui-ci a le droit d'apporter des modifications, même si, au bout du compte, le dernier mot revient aux Douze, qui arrêtent leur position à l'issue d'un vote à la majorité qualifiée. Ainsi l'obstacle espagnol pourrait être surmonté, sauf si Madrid fait appel à son « intérêt vital ».

Plusieurs mois d'attente

Plusieurs mois seront de toute manière nécessaires avant que l'accord - dont l'application initiale était prévue pour le 1^{er} octobre - puisse être mis en œuvre.

La Commission avait menacé, avant le projet de Luxembourg, de contraindre les Etats membres à « libéraliser » le transport aérien s'ils n'aboutissaient pas à un compromis avant la fin du mois de juin en recourant à la Cour de Luxembourg.

On juge, toutefois, peu probable du côté français que Bruxelles s'engage dans cette voie, compte tenu de la nature diplomatique du différend. L'Espagne souhaite, en effet, une question de souveraineté territoriale, et non pas un point de dérégulation aérienne.

MARCEL SCOTTO.

Bataille pour un hémicycle ?

(Suite de la première page.)

« Cet hémicycle », précisait Jean-Louis Thyé, secrétaire d'Etat à la région bruxelloise dans le gouvernement Martens, permettra éventuellement au Parlement européen de disposer de locaux qui correspondent à ses besoins, soit pour des réunions de commission, soit pour des sessions extraordinaires... C'est du projet global : autour de 20 milliards de francs belges (environ 3 milliards de francs français).

Le sang des Français ne fit qu'un tour. Animé par Pierre Pflimlin, maire de Strasbourg et ancien président de l'Assemblée européenne, le « lobby strasbourgeois » se réveilla, et la question fut posée aux responsables belges : pourquoi cet hémicycle ? Ce n'est pas de notre compétence, affirmait le gouvernement central, ce que M. Martens a répété à M. Jacques Chirac lorsque celui-ci lui rendit visite début mars. « Le gouvernement a donné le feu vert à ce projet, mais il n'y a rien de bien sûr aucune trace de cet accord », affirme, de son côté, un haut fonctionnaire européen.

Faut-il équiper le futur hémicycle des installations électroniques et de traduction nécessaires pour le Parlement, soit neuf langues et un coût de près de 200 millions de francs belges (30 millions de francs français) ? Encore une réponse évasive : « Il y aura certainement des cabinets de traduction pour plusieurs langues et des options si l'on veut en ajouter d'autres. »

Tout bénéfique

Il est vrai que Bruxelles, présentée comme la troisième ville de congrès du monde, avec près de mille manifestations par an, n'a pas d'infrastructures correspondantes, son palais des congrès actuel étant par trop exigé. Mais l'accueil des parlementaires européens serait tout bénéfique. Outre le prestige - Bruxelles verrait renforcée son image de capitale de l'Europe, - chaque session apporterait sa part de devises sonnantes et trébuchantes. Aujourd'hui, mille fonctionnaires, ni plus ni moins, venus de Luxembourg ou de Bruxelles, passent à cette occasion une semaine à Strasbourg, avec des frais de mis-

sion d'environ 3 000 F français par semaine.

Si l'on ajoute les parlementaires eux-mêmes, dont les frais de mission sont légèrement supérieurs, les journalistes, les différents représentants des groupes de pression, les visiteurs - de cinq mille à six mille par an, - les manifestants... les sommes dépensées sont chiffrées annuellement par centaines de millions de francs français.

La nique aux Français

Autre argument en faveur de Bruxelles : le réseau de transport plus dense qu'à Strasbourg. Les députés eux-mêmes ne s'y sont pas trompés, qui, en octobre 1985, ont voté à une confortable majorité une résolution demandant la construction à Bruxelles « d'un bâtiment comportant une salle contenant des sièges pour six cent personnes au minimum », qui répondent aux besoins du Parlement et qui soit située aussi près que possible du bâtiment déjà occupé par ce dernier dans la capitale belge.

Principaux initiateurs de cette résolution : les parlementaires britanniques. Leur pragmatisme, mais aussi une certaine volonté de faire la nique aux Français les ont amenés à dévisser les plus fidèles partisans de Bruxelles : « C'est pourtant Churchill qui a fait de Strasbourg le symbole de l'Europe », ironisait un député travailliste.

Piqué au vif, le gouvernement français a introduit un recours contre cette résolution devant la Cour de justice européenne. Pour Paris, en effet, il appartient aux gouvernements et à eux seuls de décider du siège des différentes institutions. La Cour devrait rendre son avis au début de 1988. A ce moment, les travaux du centre international des congrès de Bruxelles seraient vraisemblablement déjà bien avancés ; et la bataille des sièges ne pourra que redoubler d'intensité. Avec des risques majeurs pour les contribuables. « Si Paris voulait bien une messe, conclut un homme politique, l'Europe veut-elle des cathédrales imitées ? »

JOSÉ-ALAIN FRALON.

Europe

La visite du président Mitterrand à Helsinki

La tranquille « restructuration » de l'économie finlandaise

Attendu mercredi 1^{er} juillet après-midi à Helsinki, M. François Mitterrand devait avoir, assis à son premier entretien avec son hôte, le président Koivisto. Jeudi, le président de la République et M^{me} Mitterrand doivent visiter une exploitation forestière avant de se rendre à Turku, dans la résidence d'été du président finlandais.

Helsinki de notre envoyé spécial

Dans la capitale finlandaise aussi il n'est bruit que de restructuration. Mais cette obsession, commune à la plupart des pays industrialisés, est ici d'autant plus vive que le relâchement des liens commerciaux avec l'Est oblige Helsinki à se rapprocher de l'Ouest, alors même que la Communauté européenne resserré ses rangs en vue du grand marché de 1992. Non pas isolés, mais un peu loin, au nord-est, gens de pouvoir et responsables des affaires négocient avec calme un tournant de leur économie.

Jusqu'à présent, la conjoncture a plutôt bien tourné pour cette nation de près de cinq millions d'habitants — au revenu par tête supérieur à celui de la France — qui fait en moyenne ses 3 % de croissance par an, grâce notamment au pétrole soviétique. La Finlande est un des rares États consommateurs à trouver son intérêt dans une hausse des prix du brut : elle paie, en effet, son énergie achetée pour l'essentiel à l'URSS, en nature, aux termes d'un traité de coopération signé en 1948. Plus le baril vaut cher, plus sont livrés au proche voisin de navires, de machines, de vêtements, de viande ou de lait. (Le Monde du 7 novembre 1986.)

Les changements à Moscou

Certes — et les Finlandais s'empressent de le faire remarquer — le contact avec l'Union soviétique que ne représente qu'une partie de leurs échanges. Un cinquième néanmoins encore l'an dernier, et la proportion est plus forte dans certaines branches comme la construction navale (60 %), la métallurgie (40 %), l'habillement (40 %) ou les chaussures (80 %). Or on s'attend à un recul de 20 % des exportations cette année.

Ce ralentissement, lié à la chute des cours du brut, des livraisons à l'URSS, qui représentent au plus haut du quart des ventes en 1982 et 1983, crée dès lors des difficultés à la fois sectorielles et géographiques, sans compter une perte d'illusions. Une firme textile de Kuopio, au

Centre-Est, n'avait-elle pas, en 1985, entendu évoquer par un ministre soviétique de passage une commande d'un million de costumes...

Au ministère des affaires étrangères, on prévoit une poursuite de l'investissement dans l'absolu — le prix « idéal » du pétrole serait pour Helsinki, le commerce finno-soviétique ne représentant plus que 15 % du total à l'échéance des années 90. Une diversification des achats à l'URSS, constitués à 80 % de produits énergétiques, est très limitée. Les Finlandais, face à un désoeur soviétique de 700 millions de roubles (5,7 milliards de francs), cherchent plutôt à acheter des quantités supplémentaires de pétrole — 5 millions de tonnes en plus pour 1987, dont une partie provient d'Irak — afin de les réexporter.

Sortir des chemins connus n'est pas facile alors que l'arrivée à Moscou d'une nouvelle équipe et la déconcentration administrative changent les visages et les habitudes. Le montage d'opérations conjointes est malaisé, la simple restauration d'un hôtel à Moscou par Finair butant encore sur le rapatriement des devises, la fiscalité et le statut du personnel. Le travail en commun dans des pays tiers est encore plus laborieux : il a fallu dix ans à un groupe d'études finno-soviétique pour mettre au point la réalisation d'une usine de machines à coudre en Libye.

A travers ce paysage oriental brouillé, les experts reconnaissent que la position « un peu particulière » de la Finlande s'estompe progressivement, entraînant l'érosion d'avantages géo-historiques. Aussi regardent-ils avec plus d'attention vers la CEE, d'autant que l'économie finlandaise s'est déjà lancée dans la voie de la spécialisation fine. La forêt, même si elle est à l'origine de beaucoup de produits, ne domine plus les structures industrielles (38,2 % des exportations en 1986 contre 38,6 % pour l'ensemble mécanique, chimie, électronique).

L'adhésion à la Marche commune est exclue pour des raisons politiques, souligne-t-on, certes, sur les côtes de la Baltique — indépendance et neutralité obligent — dans un pays que toute touche de supranationalité fait tressaillir et qui protège des paysans eux aussi surpris. Mais avec le renforcement de 1992, les Finlandais craignent un affaiblissement de leur place dans l'espace européen (la Communauté représente environ 40 % de leurs ventes). Aussi souhaitent-ils établir une sorte de « parallélisme » entre la CEE et l'AELE (Association européenne de libre-échange) dont ils font partie (1) — afin de bénéficier de toute libéralisation des échanges, affir-

ment que la Suède et la Suisse ont « la même vision ».

Conscients du risque de se trouver en dehors de la CEE, mais ne voulant pas se situer en dedans, les responsables politiques essaient d'« ouvrir des portes ». Mais, disent-ils, « c'est aux industriels d'agir ». Au siège de la confédération patronale, au-dessus du port et de ses brises-glaces, on juge « bon que le pays soit forcé d'accomplir un changement structurel », alors que, « ces dernières années l'adaptation ne s'est pas réellement faite », sans doute à cause du matériel soviétique.

Estimant que le nouveau gouvernement de coalition, qui réunit notamment conservateurs et sociaux-démocrates est « le meilleur pour l'industrie », les représentants des affaires mettent l'accent sur une stratégie d'internationalisation qui, après avoir logiquement démarré dans les pays scandinaves, s'est étendue à la Grande-Bretagne, au Benelux et aux États-Unis. Les entreprises finlandaises comptent actuellement 2 000 filiales à travers le monde et les investissements directs à l'étranger ont atteint près de 5 milliards de francs en 1986.

De fait, en dehors des ascenseurs Koné, les produits finlandais — notamment de haute technologie — comme le vidéophone, le premier du genre en Europe — percent sur les marchés étrangers, tandis que la Finlande participe activement à Eurêka, intervenant dans douze projets (11).

Pour mener à bien leurs offensives, les firmes finlandaises sont amenées à se rapprocher, ce qui peut entraîner des licenciements, accentués par la recherche d'une nouvelle flexibilité. Ainsi, dans les chantiers navals, deux des principales sociétés ont fusionné, en 1986, ce qui doit provoquer le départ de 4 000 salariés — sur 10 000 — en trois ans (Le Monde du 3 juillet 1986).

Le tournant vers l'Ouest

Globalement, il s'est créé quatre ou cinq grands groupes multinationaux qui ont délocalisé leurs activités, rattachés des firmes étrangères, tout en faisant appel aux capitaux extérieurs — autorisés depuis le 11 juin à hauteur de 40 %, au lieu de 20 % auparavant, même si le droit de vote reste limité. Endettées et dépendantes des deux puissances bancaires privées du pays (Kansallis-Pankki et Union Bank of Finland), les sociétés finlandaises cherchent des financements pour investir, malgré le niveau élevé des taux d'intérêt.

Un bel exemple de conglomerat — et de développement industriel — est fourni par Nokia. Créé il y a cent vingt-deux ans dans le domaine du papier, ce groupe a reçu le coup de foudre des réparations de guerre à verser à l'URSS sous la forme de câbles (50 % des exportations alors, 9 % actuellement). Il s'est ainsi diversifié constamment, un « portefeuille d'affaires », tout en se concentrant sur certains créneaux, dans le caoutchouc, la chimie et surtout dans l'électronique, qui représente près de la moitié de ses activités, avec une position mondiale dans la radiotéléphonie.

« Notre destin est européen », affirme-t-on au siège de Nokia, premier groupe privé finlandais, qui emploie environ 30 000 salariés, a réalisé un chiffre d'affaires de 16 milliards de francs en 1986 — dont 60 % à l'exportation — possède une centaine de filiales (2), vient d'être introduit à la Bourse de Londres et établit une « programmation sur dix ans ». En fait, compte tenu aussi de leur langue singulière, les chefs d'entreprise, qui reçoivent à 80 % du privé, se meuvent surtout dans l'espace anglophone manifestant en tout cas une prudente confiance dans leur avenir.

« Il n'y a pas de problèmes », entend-on dire aussi bien dans les sociétés et les banques qu'au Parlement et dans les syndicats. Dans cette société lisse comme la ligne de son design, le tournant de l'Est vers l'Ouest apparaît, en quelque sorte, assuré, car, avancé et non sans fierté, « même les petits pays peuvent réussir ». Le risque dans ce pays périphérique réside sans doute dans l'absence de tension, encore que joue — comme atout — la contrainte géographique.

MICHEL BOYER.

(1) L'AELE comprend plus que six membres : Autriche, Finlande, Islande, Norvège, Suède, Suisse, depuis l'adhésion à la CEE de la Grande-Bretagne, du Danemark et du Portugal.

(2) En France, à Châteaubleau, une filiale commune avec Matra fabrique des téléphones mobiles. En Corée du Sud, une usine produit le même type d'appareils pour le marché américain.

URSS : Le Soviet suprême entérine la réforme de la « gestion »

Un projet volontariste qui devra affronter l'épreuve des faits

MOSCOU de notre correspondant

Peut-on changer la société par décret ? Tous les dirigeants soviétiques depuis 1917, et M. Gorbatchev ne fait pas exception, ont répondu par l'affirmative. La loi sur la réforme de l'entreprise d'Etat votée le mardi 30 juin à l'unanimité et à main levée par les mille cinq cents députés du Soviet suprême est dans le droit fil de cette tradition volontariste. Il s'agit cette fois de donner leur autonomie financière aux entreprises, de restreindre le pouvoir du Plan, et même de réduire la part des commandes d'Etat dans le fonctionnement global de l'économie.

La nouvelle loi n'aura de sens que si les mentalités changent. M. Gorbatchev a pris soin de lier son adoption à celle d'autres textes qui accroissent sur le papier les droits des citoyens face à l'administration. La Constitution soviétique de 1936 était déjà la plus démocratique du monde...

La loi sur l'entreprise, qui met fin au contrôle minutieux des organisations et ministères centraux sur chaque acte des directeurs d'usine, entre officiellement en vigueur l'an prochain. Les entreprises ne seront plus soumises à des plans annuels qui donnaient à l'économie soviétique son rythme saccadé, lent en début d'exercice, et accéléré de façon désordonnée et coûteuse en fin d'année. Elles ont officiellement le droit de prendre des risques, de passer des contrats en amont et en aval. Le feront-elles ?

L'origine de la loi n'incite pas à l'optimisme. Ce n'est pas un mouvement émancipateur qui a présidé à sa conception, mais le constat formulé par la direction du pays et singulièrement par M. Gorbatchev, que le système actuel aboutissait à une chute libre des taux de croissance, et même, dans certains secteurs comme le pétrole, à une régression. La comparaison avec la NEP, cette période de rétablissement partiel du capitalisme entre 1921 et 1928, s'impose d'elle-même. Ce n'est pas par goût du libéralisme économique, mais pour éviter la faillite, que Lénine lança la NEP.

L'autonomie financière

Les principales dispositions de la loi telles qu'elles ont été exposées par le président du conseil des ministres, M. Nikolai Ryjkov, sont les suivantes : le plan donne des directives générales, par exemple des indices globaux de productivité en fonction des branches d'activités ; il fixe ainsi selon les régions la quantité maximale de travail horaire nécessaire pour produire une paire de chaussures, un kilowatt-heure ou une tonne d'acier. Mais il laisse désormais les directeurs d'usines se débrouiller à l'intérieur de ce cadre, et ne leur assigne plus que des objectifs à

atteindre tous les cinq ans. La prochaine échéance est 1990.

Les entreprises disposent de l'autonomie financière. Cela signifie qu'elles peuvent accorder des hausses de salaires, des primes et le paiement d'heures supplémentaires. Elles choisissent en amont les matières premières ou les composants dont elles ont besoin et, innovation considérable, décident où elles se fourniront...

Elles paient la location du terrain et des locaux qu'elles occupent, les frais médicaux de leur personnel et peuvent déposer dans des banques (encore à créer...) les sommes qu'elles épargnent. L'autre grande nouveauté est que leurs bénéfices ne sont plus automatiquement saisis. Elles n'ont cependant pas le droit de licencier. Elles peuvent, dans des conditions mal élucidées, et après plusieurs exercices déficitaires, être mises en faillite. L'Etat ne se considère plus, en effet, responsable des pertes qu'elles ont accumulées.

La loi proclame que « le respect des exigences du consommateur constitue le sens suprême de l'activité des entreprises ». La loi ne dit pas comment ces « exigences » sont formulées. Il existe depuis le début de 1987, dans les usines les plus importantes, un système de « contrôle d'Etat » destiné à surveiller la qualité des produits. Sa mise en place a entraîné dans certaines entreprises la mise au rebut de 30 à 40 % de la production. Le zèle des contrôleurs s'est souvent éteint depuis.

Election des cadres

La loi affirme enfin les principes de l'élection des cadres jusqu'au niveau du directeur. Ce dernier est élu pour cinq ans par le « collectif des travailleurs » (l'ensemble du personnel). De même que les contremaîtres et chefs d'équipe. Cela se fait déjà ici ou là à titre expérimental et à grands renforts de publicité. Cela se fera-t-il partout ?

La loi sur les modalités du recours en justice contre les actions non fondées des fonctionnaires portant atteinte aux droits des citoyens, n'est pas moins ambitieuse. Présenté par M. Georgi Razoumovski, le plus jeune secrétaire du comité central chargé de la politique des cadres, elle vise à combattre les sérieux manquements aux normes juridiques : « le bureaucratisme, la lenteur administrative et l'indifférence aux besoins des gens ».

Chaque citoyen peut porter plainte auprès du tribunal dont il dépend contre les actions commises contre lui par l'administration et qu'il juge illégales. Le tribunal a six jours pour examiner la plainte. Il ne peut s'agir que d'un recours après un premier refus de l'administration concernée elle-même. Les questions touchant à la défense et le secret d'Etat sont exclus du champ

d'application de cette loi, qui doit elle aussi entrer en vigueur le 1^{er} janvier prochain.

Référendum

M. Gromyko a enfin présenté la « loi sur la discussion par tout le peuple des problèmes importants de la vie de l'Etat ». Elle n'est pas très claire. Si la pratique du référendum en constitue un élément essentiel, la loi a plutôt valeur d'affirmation des principes de la « transparence » : publication des actes officiels, annonce par avance, par voie de presse, de radio ou de télévision, des grands projets à l'échelon de la région ou de la République. Les modalités de ces « larges discussions » restent floues. La loi « garantit » la liberté des débats qui pourront porter au besoin sur la politique étrangère.

M. Gromyko, qui est le chef nominal de l'Etat depuis juillet 1985, après avoir été ministre des affaires étrangères pendant plus d'un quart de siècle, ne s'exprime que rarement sur les questions intérieures. Ses propos sur l'urgence des réformes, la déflation de l'environnement, la montée de la criminalité et de la toxicomanie, et la persistance de l'alcoolisme n'en étaient que plus surprenants.

Sa seule allusion de politique étrangère fut brève, mais conforme à sa stratégie cassante : la démocratie socialiste, selon M. Gromyko, est supérieure à la « démocratie bourgeoise », laquelle reste, selon la formule de Lénine, bornée, hypocrite, mensongère et toujours au service des riches. A quelques jours de son soixantième anniversaire, ce fils de paysans bifurcés, parvenu au faite des honneurs, s'est montré nettement plus idéologue que la plupart des orateurs qui se sont succédé pendant deux jours.

DOMINIQUE DHOMBRES.

● ERRATUM : Staline et les colonels. — Staline était moins tendre que ne pourrait le laisser supposer l'article publié dans nos éditions du 1^{er} juillet, sous le titre « Raskolnikov est innocent ». Ce ne sont pas, comme nous l'avons écrit à la suite d'une coquille, quatre cent des quatre mille cinq cent soixante-sept colonels de l'Armée rouge qui ont été fusillés au moment des grandes purges de la fin des années 30, à la veille de la guerre, mais bien quatre cent un des quatre cent cinquante-six colonels... soit près des neuf dixièmes.

● IRLANDE DU NORD : assassinat à Belfast. — Un civil a été assassiné par balles, le mardi 30 juin dans la soirée, par plusieurs hommes armés qui ont fait irruption à son domicile dans le nord de Belfast, a annoncé la police d'Ulster. Cet assassinat n'a pas été immédiatement revendiqué. Selon une source informée à Belfast, la victime, âgée de trente-quatre ans, est un catholique qui vivait dans un quartier protestant du nord de Belfast. — (AFP).

Le monde de la C

... de la Commission... l'absence de garanties... par la manière dont l'argent... dépenses agricoles... réclame une... A-t-elle cru qu'elle... profit du climat de... d'incertitude qui... conseil européen... son point de vue... franco-allemand et... qu'il a engendré, elle... Elle a même proposé... programme-cadre de... s'écarter des principes... d'accord au mois de mai... a relevé cette nouvelle... recherche en cours de... la Commission a été... à engager les crédits... qui sont inscrits dans... d'octobre 1987. Mais... n'a toujours pas de... tout terrain.

Un hémicycle!

... de la Commission... l'absence de garanties... par la manière dont l'argent... dépenses agricoles... réclame une... A-t-elle cru qu'elle... profit du climat de... d'incertitude qui... conseil européen... son point de vue... franco-allemand et... qu'il a engendré, elle... Elle a même proposé... programme-cadre de... s'écarter des principes... d'accord au mois de mai... a relevé cette nouvelle... recherche en cours de... la Commission a été... à engager les crédits... qui sont inscrits dans... d'octobre 1987. Mais... n'a toujours pas de... tout terrain.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Tél. MONDIPAR 65872 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Édité par la S.A.R.L. Le Monde
Gérant : André Fontaine, directeur de la publication
Anciens directeurs : Hubert Beau-Méry (1944-1969), Jacques Fauret (1969-1982), André Laurens (1982-1985)
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du Monde », Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde-Entreprise, MM. André Fontaine, gérant, et Hubert Beau-Méry, fondateur.
Administrateur général : Bernard Wozniak
Rédacteur en chef : Daniel Veret
Correspondant en chef : Claude Sala.

Le Monde

TÉLÉMATIQUE
Composé 36-15 - Tapeur LEMONDE

Reproduction interdite de tous articles sans accord avec l'administration
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 785-010 is published daily, except Sundays for \$ 4.00 per year by Le Monde c/o Spelling, 45-45 39th street, L.I.C., N.Y. 11104. Second class postage paid at New York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Spelling, U.S.A. P.M.C., 45-45 39th street, L.I.C., N.Y. 11104.


LA RECHERCHE

77, RUE DE SEINE 75006 PARIS

UN CAS D'ERREUR SCIENTIFIQUE : LES ANOMALONS

par J.P. Dufour

un supplément gratuit : LES TRANSPORTS DE DEMAIN



LES VENIMS DE SERPENTS par A. Menez
LA LÉPRE par J. Maurice
L'ÉRUPTION DE LA MONTAGNE PEELE par D. Westercamp
L'ORIGINE DES QUASARS par J.L. Nieto
LES CHASSEURS DE BISONS par J.D. Speth
ETC.

27 F N° 190

سكنا من الامم

صحة من الاجل

Europe

ESPAGNE: malgré leur recul électoral

Les socialistes conservent le contrôle de nombreuses municipalités

Le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) de M. Felipe Gonzalez continuera de contrôler de nombreuses municipalités importantes du pays, mais, pour le grand amateur de billard qu'est le chef du gouvernement espagnol, la vie démocratique aura désormais l'aspect d'une partie « à trois bandes »: le PSOE garde certes de très nombreuses grandes villes mais devra composer avec des partis d'opposition de gauche, de droite, du centre ou purement régionaux.

Le vote d'une partie de l'électorat contre le PSOE à cause de la politique socio-économique du gouvernement n'a pas réellement profité à l'opposition (IAP, second parti du pays, a elle-même rétrogradé). Les témoins du PSOE avaient martelé dès le soir du 10 juin qu'aucune formation n'avait récolté en solitaire les voix perdues par les socialistes et que donc le PSOE restait toujours la formation la plus puissante du pays.

Le jeu de M. Suarez

D'autre part, l'un des gagnants du scrutin municipal qui s'est déroulé trois semaines auparavant, le Centre démocratique et social (CDS) de l'ancien chef de gouvernement centriste Adolfo Suarez, n'a pas tout à fait joué le rôle de « parti charnière » que certains lui attribuaient durant les troncations postélectorales. M. Suarez, qui s'intéresse plus aux élections législatives de 1990 (il veut en faire sa revanche sur Felipe Gonzalez) qu'à quelques maires, se devait de jouer serré: s'il penchait en effet trop à droite en pacifiant ponctuellement avec le principal parti conservateur, l'Alliance populaire (AP), on lui collerait l'étiquette de centre-droite. Si, en revanche, il réalisait des alliances locales avec le PSOE, il courrait le risque dans trois ans d'être associé de trop près à un parti dont la politique sociale et économique provoque de vifs mécontentements dans une partie croissante de la population. M. Suarez a donc préféré ne courir aucun risque à l'échelon national en attendant 1990, facilitant ainsi le maintien du PSOE dans certaines localités.

MADRID de notre correspondant

On ne connaissait pas le mardi 30 juin les résultats complets et exacts de l'élection des maires de 8 000 municipalités, mais les estimations donnaient généralement une trentaine de postes d'alcaldes au PSOE dans les 52 capitales régionales.

Mardi soir, il en détenait déjà 24, contre 8 à l'Alliance populaire (AP, conservateur) et 2 au Centre démocratique et social (CDS). Madrid, Barcelone, Séville, restent dans le giron socialiste, mais les maires de ces trois grandes métropoles n'ont été réélus qu'à la majorité relative. A Madrid, le candidat du PSOE, M. Juan Barranco, n'a gardé son fauteuil qu'avec les voix de 24 des 55 conseillers municipaux. A Barcelone, M. Pascual Maragall a eu 20 voix, contre 20 au nationaliste conservateur catalan Josep Maria Cuellé. A Séville, M. Manuel del Valle devra diriger la cité en position de minorité.

Certains dirigeants socialistes ont cependant estimé que ces élections étaient finalement assez favorables au PSOE, en tout cas moins mauvaises que certains le redoutaient au lendemain des élections municipales, régionales et européennes du 10 juin dernier, où 5 % environ des électeurs avaient abandonné le PSOE.

(Interim.)

ROUMANIE

Les sanctions américaines confirment l'affaiblissement de la position internationale de M. Ceausescu

La Roumanie a vivement réagi à la décision des Etats-Unis de suspendre pour six mois la clause commerciale de la nation la plus favorisée. Le Congrès avait, après la Chambre des représentants, voté cette suspension le 26 juin dernier, pour sanctionner « la persécution anti-religieuse et l'absence de liberté » dans ce pays.

est un « maillon ferme » du pacte de Varsovie et du COMECON.

Ce n'est pas la première fois que les Etats-Unis exercent une pression sur la Roumanie à l'occasion du renouvellement de cette clause commerciale, mais cette année les choses semblent prendre un tour un peu différent. Jusqu'à présent, les Américains faisaient comprendre aux Roumains qu'ils devaient faire des concessions en matière de droit à l'émigration, et soumettaient une liste de cas précis. Bucarest tempérait verbalement mais cédait discrètement.

Cette fois, la décision du Congrès des Etats-Unis fait référence à l'ensemble de droits de l'homme — et traduit à la fois une irritation croissante à l'égard du régime partitocratique répressif de M. Ceausescu, et une perte d'intérêt pour les charmes fanés de sa politique étrange dite « indépendante ».

La réaction de « solidarité » du quotidien tchécoslovaque — la Tchécoslovaquie étant un pays où les incartades roumaines passées étaient particulièrement peu appréciées — est à la fois un avertissement et une invite: confronté à des difficultés croissantes en tous domaines, M. Ceausescu n'a plus guère d'autre choix que de serrer les rangs avec les autres membres du bloc socialiste. La décision américaine devrait faire tomber les exportations roumaines vers les Etats-Unis de leur niveau actuel, de 750 millions de dollars, à environ 250 millions de dollars.

J. K.

Un ministre israélien invité à Moscou ? — Pour la première fois depuis la rupture des relations diplomatiques entre l'URSS et Israël en 1987, un ministre israélien — M. Ezer Weizman — a été invité à Moscou, a annoncé le mardi 30 juin la télévision israélienne. L'intéressé, qui est ministre sans portefeuille et chef des colporteurs au sein du parti travailliste, a cependant décliné: « Je n'ai reçu aucune invitation des Russes, et c'est à tort, j'en suis sûr, que l'on prétend que j'ai été invité ». — (Reuters.)

isth Depuis 1953 INSTITUT PRIVÉ DES SCIENCES ET TECHNIQUES HUMAINES POUR VOUS AIDER À RÉUSSIR ACFPA

SYRIE ET IRAK: DU VACK-A-VACK AU TEXE-A-TEXE Un sommet « secret » entre les présidents Assad et Saddekem Hussein a bien eu lieu, le 27 avril. Philippe Rondot révèle les principales propositions débattues et analyse l'évolution des rapports entre les deux pays.

Amériques

BRÉSIL

Emeutes dans le centre de Rio après une hausse des tarifs d'autobus

RIO-DE-JANEIRO de notre correspondant

Le climat au Brésil est décidément à l'émeute. Pendant près de sept heures, le mardi 30 juin, des manifestants ont lapidé et incendié des dizaines d'autobus dans le centre de Rio-de-Janeiro, affrontés à coups de pierres et de cocktails Molotov la police et l'armée, qui ont répliqué par des bastonnades et des jets de gaz lacrymogène. Les protestataires ont crié « Sarney dehors ! » comme ceux qui, cinq jours auparavant, avaient conquis le président et lancé des pierres contre le véhicule qui le transportait avec sa suite. Et les autorités ont expliqué les incidents avec les mêmes arguments que lors du précédent « sit-in »: contre le président de la République sans prendre en considération ce qu'un commentateur de la télévision Vilas-Boas Correa appelle le « désespoir » de la population, elles ont incriminé une fois de plus des « émeutiers organisés » dévoués à « établir le processus de transition démocratique ».

C'est une augmentation de 50 % des tarifs d'autobus qui est l'origine des émeutes. Elle a été ressentie comme une provocation, alors que le gouvernement a décrété il y a plus de deux semaines un blocage des prix et des salaires. Les premières échauffourées se sont produites quand des usagers ont refusé de payer le nouveau tarif et pris d'assaut plusieurs autobus. Des groupes se sont formés et ont occupé l'avenue Rio-Branco, l'artère principale du quartier des affaires. Quelques banderoles ont été déployées. A midi la manifestation a pris corps. Très vite, elle a dégénéré en ce qu'on appelle au Brésil un « quebra-quebra », c'est-à-dire une « grande casse ».

Les manifestants ont défoncé ou crevé les pneus des autobus qu'ils croisaient, obligant leurs passagers à descendre. Puis ils en ont brisé les vitres à coups de pierres. Une dizaine de véhicules ont été incendiés. La police ainsi que des troupes de choc de l'armée sont intervenues. Des voitures blindées sont entrées en action. Pendant plusieurs heures, l'avenue Rio-Branco et les rues adjacentes se sont transformées en champ de bataille. Il y a eu une quarantaine de blessés et autant d'arrestations. En fin de journée, des dizaines et des dizaines de bus arrêtés en travers de la chaussée ne motaient plus que leurs squelettes. Le bitume était jonché de verre pilé. Trois boutiques ont été pillées.

Une population exaspérée

Seules les compagnies de transport privées, qui contrôlent 60 % de la flotte d'autobus, avaient augmenté leurs tarifs mardi. Un juge leur en avait donné l'autorisation après le recours qu'elles avaient présenté, au lendemain du blocage, en expliquant qu'elles devaient rajuster leurs prix pour tenir compte du dernier relèvement du prix de l'essence et des dernières augmentations salariales. A la suite des émeutes, le juge est revenu sur sa décision. Entre-temps, Rio a montré pour la deuxième fois en cinq jours à quel degré d'exaspération le gouvernement Sarney a conduit une population pour-

tant comme pour sa patience, voire sa passivité. Dix jours après son lancement, le nouveau plan Cruzado est toujours l'objet de sarcasmes. Le jour même où le gouvernement annonçait le blocage des prix, il relevait lui-même de nombreux tarifs publics (essence, électricité, téléphone, etc.) et autorisait des augmentations de produits de première nécessité, comme le pain et le lait. Lorsque la liste des prix bloqués est sortie dans la presse, les consommateurs se sont aperçus avec étonnement que ceux-ci étaient supérieurs à ceux du marché. Dernier d'une longue suite de coups bas: le changement de l'indice qui sert à calculer la rémunération de l'épargne. En juin, cette rémunération a été de 18 % alors que l'inflation est estimée à 28 %.

Un gouvernement qui change à chaque instant les règles du jeu, qui comprime les salaires comme aucun de ses prédécesseurs — même sous le régime militaire — ne l'avait fait, qui est incapable de faire respecter les règles qu'il établit lui-même, tel est le gouvernement Sarney. Le ministre des finances, M. Bresser Pereira, a décliné mardi son plan d'assainissement devant les députés. Il s'est heurté à un fort scepticisme. A gauche, parce que personne ne croit à une chute suffisante de l'inflation pour permettre la récupération de pouvoir d'achat promise par le ministre, qui veut éviter d'ailleurs un blocage des prix trop rigide. A droite, parce que la mesure, anti-inflationniste par excellence, de réduction des dépenses publiques n'est toujours pas entrée dans les faits, bien qu'elle ait été annoncée — et avec quelle solennité ! — par M. Sarney.

En vérité, M. Bresser Pereira a décliné d'adhérer aux médiocres bien connus, récessifs et réducteurs de la demande, pour faire tomber la fièvre inflationniste. La méthode commence à donner ses fruits avec l'amélioration de la balance commerciale qui s'achemine vers un excédent mensuel de 1 milliard de dollars et la réduction de la consommation et de l'inflation. Le taux de chômage, qui était de 7,2 % au début de l'année, est passé à 4 %, ce qui peut sembler modeste si l'on oublie que l'assurance-chômage n'existe pas au Brésil et que le niveau moyen des revenus y est assez bas.

Autant dire que les mois qui viennent promettent de nouvelles turbulences. L'appauvrissement brutal de la population a provoqué une colère qui explique des violences comme celles de mardi. Mais les autorités feignent de l'ignorer et elles ont fait mardi une opération classique de diversion. Pour le gouverneur de Rio, M. Moreira Franco — plus pertinent d'habitude — les actes de vandalisme ont été « orchestrés » par des « groupes fascistes » et sont dirigés contre la « transition démocratique ». Même son de cloche à la présidence où l'on voit une sorte de conspiration contre « les efforts faits par le gouvernement et l'Assemblée constituante pour fortifier les institutions ». Quant au ministre de la Justice, M. Paulo Brossard, il a pris des airs de chamois pour expliquer que de telles manifestations étaient dangereuses pour la démocratie sans s'interroger sur les causes du mécontentement.

CHARLES VANHECKE.

CANADA

La Chambre des communes se prononce contre le rétablissement de la peine de mort

MONTREAL de notre correspondante

Sûrs de leurs appuis en début d'année, les partisans de la peine de mort ont perdu une nouvelle bataille au Canada. Les députés de la Chambre des communes d'Ottawa, invités à se prononcer librement dans la nuit du lundi 23 au mardi 30 juin, ont rejeté par cent quarante-huit voix contre cent vingt-sept le principe du rétablissement de la peine capitale, abolie en 1976.

Depuis la fin des années 70, les sondages indiquent régulièrement que trois quarts sur quatre sont en faveur de la peine de mort. Bien que personnellement opposé à cette sentence, tout comme les chefs des partis libéral et néo-démocrate, le premier ministre conservateur, M. Brian Mulroney, avait dit promettre à une partie de ses troupes la réouverture de cet éternel dossier. De nombreux parlementaires sont restés longtemps indécis devant la véhémence de leurs collègues qui réclamaient la condamnation à mort des assassins de policiers ou d'enfants. Leurs adversaires appelaient, eux, à l'abolition des sentences de mort, ou à leur réduction au Canada où diminué de près d'un quart depuis que la Chambre des communes a décidé en 1976, par une courte majorité de six voix, que la peine de mort serait abolie. La dernière exécution (par pendaison) remonte à 1962.

M. Mulroney a choisi d'interrompre le débat en déclarant que le recours à un acte qu'il considère comme « immoral, illogique, odieux et profondément inacceptable ». A l'issue de trente-cinq heures de débat, seuls cent vingt-cinq députés conservateurs (dont quinze ministres), un député libéral et un indépendant se sont prononcés en faveur du rétablissement de la peine de mort. Tous les députés conservateurs francophones (du Québec en majorité) ont voté contre.

MARTINE JACOT.

CUBA

56 000 soldats auraient déserté depuis trois ans selon le général del Pino

Washington. — Un haut responsable des forces armées cubaines passé aux Etats-Unis fin mai, le général Rafael del Pino Diaz, a affirmé, le lundi 29 juin, au vice-président américain George Bush, que cinquante-six mille soldats cubains avaient déserté dans les trois dernières années.

M. Bush, qui rendait compte à la presse de cet entretien tenu à son domicile, a ajouté que cette vague de défections était due pour l'essentiel à l'« extrême impopularité » de l'engagement cubain en Angola.

Le soutien au régime marxiste de Luanda a coûté la vie à dix mille soldats cubains depuis 1976, avait affirmé, il y a deux semaines, des responsables américains sur la foi des déclarations du transfuge, un ancien commandant de l'armée de l'air cubaine en Angola.

Le général del Pino Diaz a, par ailleurs, affirmé à M. Bush que la politique de réforme voulue par M. Gorbatchev en URSS avait provoqué une tension entre les deux pays. Le président Fidel Castro refuse désormais d'envoyer des jeunes Cubains étudier en Union soviétique de peur qu'ils y soient exposés à des « idées fausses ».

Ancien héros de la révolution cubaine pour son rôle dans l'échec du débarquement de la baie des Cochons, le général del Pino Diaz était arrivé aux Etats-Unis, le 28 mai, en compagnie de sa femme et de ses trois enfants, aux commandes d'un petit avion de type Cessna-402. — (AFP.)

PANAMA

Manifestation progouvernementale contre les Etats-Unis

Des manifestants progouvernementaux ont attaqué, le mardi 30 juin, les locaux de l'ambassade des Etats-Unis à Panama à coups de pierres et de peinture rouge, témoignant ainsi de la détérioration croissante des relations entre Washington et le régime dominé par le général Manuel Antonio Noriega, commandant en chef de l'armée et « homme fort » du pays. Une dizaine de voitures ont été démolies par un millier de manifestants, parmi lesquels des ministres, des fonctionnaires gouvernementaux et des sympathisants de la coalition gouvernementale, l'Union nationale démocratique (UNADE), qui organisait la manifestation.

Au cours de ces violences, qui ont en lieu seulement une heure après la levée de l'état d'urgence par l'assemblée législative, les manifestants ont accusé les Etats-Unis d'ingérence dans les affaires du pays. Les incidents n'ont fait aucun blessé et la police n'est pas intervenue. Cette protestation fait suite au vote par le Sénat américain, il y a quelques jours, d'une motion appelant le général Noriega à renoncer à ses fonctions pendant la durée d'une enquête qui serait conduite sur les accusations d'assassinat et de fraude électorale portées contre lui.

La crise entre les Etats-Unis et le Panama a connu un autre développement avec un appel, lundi, du président nicaraguayen Daniel Ortega demandant la solidarité des pays de la région avec Panama et des pays qui l'ont compris parfaitement: « L'indignation d'urgence de l'Etat-major et de tous les Panamais dévoués » devant les agissements de Washington. — (AFP.)

HAÏTI

Cinq personnes auraient été tuées au cours du deuxième jour de grève générale

Port-au-Prince. —

Pour la seconde journée consécutive, Haïti a été paralysé, le mardi 30 juin, par la grève générale. Selon la radio Haïti-Inter, des manifestations auraient provoqué la mort de cinq personnes et une vingtaine d'autres seraient blessées. La quasi-totalité des magasins, bureaux et marchés ont de nouveau fermé leurs portes, et la plupart des taxis et autobus sont restés au garage. Dans la capitale, des manifestants ont brûlé des pneus et érigé des barricades, aussitôt rasées par la police et l'armée, qui ont sillonné la ville en permanence. A Cap-Haïtien, au nord du pays, où un jeune homme de dix-huit ans a été tué par balle lundi, les manifestations se sont aussi poursuivies.

La plupart des syndicats et une cinquantaine de mouvements politiques et associatifs soutiennent grèves et manifestations lancées pour protester contre un décret fixant les règles qui régissent les élections locales d'août et l'élection présidentielle du 7 novembre. Selon ces organisations, le décret a réduit les pouvoirs du Conseil électoral provisoire, mis sur pied pour superviser les prochaines élections, et il est inconstitutionnel. Les partis politiques craignent que ce contrôle exclusif du gouvernement n'entraîne des élections frauduleuses et le retour de la dictature. Cette inquiétude a été aggravée par les propos du ministre de l'Information, déclarant la semaine dernière, au cours d'une conférence de presse, qu'« une constitutionnelle ou non le décret serait appliqué ».

Une partie de l'Eglise catholique a également pris position dans ce débat. L'évêque de Jérémie, au sud-ouest du pays, a appelé lundi à la démission du Conseil national de gouvernement (CNG) et accusé le général Henri Namphy, président du CNG, d'ambitions dictatoriales. Mgr Willy Rouffus a fait à la pointe du combat contre l'ancien président à vie Jean-Claude Duvalier, et ses déclarations actuelles sont régulièrement diffusées par Radio-Soleil, la station de l'Eglise catholique, qui a aussi appelé, par la voix du Père Massacre, un curé, la population haïtienne à descendre dans les rues pour protester.

A la suite des manifestations, le général Namphy, président du CNG, a prononcé mardi soir un discours radiodiffusé dans lequel il a juré ne pas avoir d'ambitions politiques et a promis de céder le pouvoir le 7 février 1988 au président qui aura été démocratiquement élu trois mois plus tôt. Le chef de l'Etat haïtien s'est aussi engagé à modifier le décret publié le 22 juin, indiquant que le contrôle des élections serait « partagé ».

L'ambassadeur des Etats-Unis à Port-au-Prince, M. Brunson MacKinley, a pour sa part diffusé une déclaration démentant que le département d'Etat ait recommandé l'arrêt de l'aide économique à Haïti si le décret électoral, contraire à la Constitution, était maintenu. Cependant, à Washington, le secrétaire d'Etat adjoint, M. Elliott Abrams, a déclaré dans la soirée de mardi que Washington n'hésiterait pas à interrompre son aide si le gouvernement

abandonnait son plan de transition vers la démocratie. Parant devant le World Affairs Council à Washington, M. Abrams a indiqué que certaines personnes, dont d'anciens duvaléristes, « cherchent à manipuler les événements de manière à ce que Haïti revienne à la forme féodale de gouvernement » de la famille Duvalier.

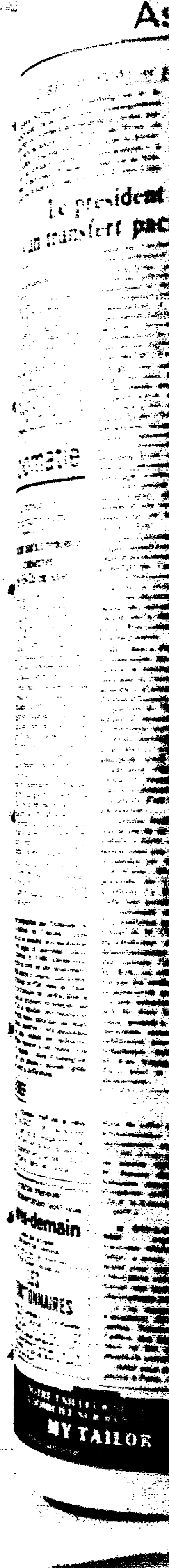
A Port-au-Prince, de jeunes protestataires qui gardaient une barricade dans un quartier tranquille et aisé disaient pour leur part: « Quand vous voyez que l'on s'attaque à ce genre de quartier, cela signifie que les choses commencent à être sérieuses. » — (AFP, Reuters.)

ÉTATS-UNIS

La popularité de M. Gorbatchev en Europe

Le gouvernement américain, préoccupé par de récents sondages, a décidé d'effectuer une enquête d'opinion afin de comprendre pourquoi M. Mikhaïl Gorbatchev est plus populaire auprès des Européens que le président Reagan. En outre, les Etats-Unis vont lancer une importante campagne d'information pour mieux faire connaître de M. Reagan, a indiqué un responsable de l'Agence d'information des Etats-Unis (USIA). Une enquête faite le mois dernier par l'USIA montrait que 63 % des Européens interrogés attribuaient à M. Gorbatchev le crédit des progrès sur le désarmement contre 13 % à M. Reagan. — (AFP.)

M. Meece accusé d'avoir violé l'éthique des fonctionnaires. — Le directeur du Bureau de l'éthique du gouvernement, M. David Martin, a affirmé, le mardi 30 juin, que M. Edwin Meece, ministre américain de la Justice, avait violé le loi sur l'éthique des fonctionnaires en ne demandant pas une autorisation officielle pour effectuer un investissement de 60 000 dollars. Tout ou partie de cette somme aurait été mise par M. Meece dans le capital de la société Weitech, compagnie en faveur de laquelle le ministre avait intercédé pour qu'elle obtienne un marché militaire en 1982. M. Meece fait l'objet d'une enquête d'un procureur indépendant pour cette affaire. — (AFP.)



Asie

CORÉE DU SUD : les projets de libéralisation

Les milieux politiques de Washington et la presse américaine ont accueilli avec soulagement et satisfaction les réformes proposées à Séoul par le chef du parti au pouvoir, M. Roh Tae Woo, en vue d'une démocratisation du régime, que le président Chun Doo Hwan a reprises « totalement » à son compte, le mercredi 1^{er} juillet. Tout en se félicitant de la discrétion avec laquelle les Etats-Unis

ont agi pour favoriser ce processus, les journaux américains restent prudents sur l'avenir, s'interrogeant en particulier sur l'attitude des militaires sud-coréens.

Le *New York Times* rappelle ainsi que l'armée « a fait avorter toutes les expériences démocratiques de l'histoire de la Corée moderne ».

Le président Chun promet « un transfert pacifique du pouvoir »

SÉOUL
de notre envoyé spécial

Après une allocution télévisée d'une trentaine de minutes, le mercredi 1^{er} juillet, le président Chun Doo Hwan a confirmé qu'il acceptait dans leur intégralité les recommandations de son « dauphin » M. Roh Tae Woo, en vue d'une libéralisation du système politique sud-coréen. « J'ai décidé d'accepter entièrement les recommandations de M. Roh et de prendre les mesures nécessaires pour promouvoir une démocratisation dans l'harmonie nationale qui man-

quera un tournant dans notre histoire », a déclaré le président.

« J'affirme que les prochaines élections présidentielles de notre république se feront conformément aux dispositions d'une nouvelle Constitution, si celle-ci peut être élaborée et ratifiée rapidement à la suite de l'accord entre les partis politiques sur la question de la désignation au suffrage direct du nouveau chef de l'Etat ».

Rigide sur son fauteuil de cuir rouge, les yeux fixés sur la caméra et les mains immobiles posées de chaque côté de son pupitre, M. Chun a fait sa déclaration d'un ton uniforme. Grave, sinon crispé, il est apparu fatigué, vieilli. Pas une fois il n'a esquissé une sourie. Même s'il n'a annoncé aucune mesure concrète, il est allé aussi loin qu'il pouvait, estimant des observateurs politiques coréens. La déclaration qu'il était amené à faire a, en effet, dû lui coûter : elle revenait implicitement à une autocritique, douzième pour un homme aussi entier que M. Chun.

« J'ai clairement compris que le peuple manifeste un ardent désir de choisir directement son président », a déclaré M. Chun qui, le 13 avril, avait arbitrairement mis fin au débat sur la révision de la Constitution. Une décision qui déclencha une vague de mécontentement, attisée ensuite par la désignation, le 10 juin, de M. Roh comme candidat officiel à sa succession.

M. Chun a d'autre part confirmé la libération des prisonniers politiques et la restitution de leurs droits civiques, à l'exception d'un « petit nombre » d'entre eux, responsables d'actes criminels ou d'actions contre la sécurité de l'Etat. « Nous devons penser à demain en dépassant les ambitions personnelles et les intérêts partisans », a ajouté le président. « Je n'ai d'autre ambition, et-t-elle poursuivie, que de rester dans l'histoire de la Corée comme le pionnier qui a ouvert la voie à la démocratisation et donner l'exemple d'un transfert pacifique du pouvoir ».

Certains étudiants ont été irrités par le ton de ce discours : M. Chun paraît « faire un cadeau » à la nation alors que « c'est le peuple qui a souffert des réformes », nous dit l'un d'eux. Mais d'une manière générale, les Coréens sont plutôt satisfaits. La déclaration présidentielle leur paraît celle d'un homme qui reconnaît ses torts à mi-mots. Elle confirme surtout le retrait progressif de M. Chun : celui-ci ne fait qu'entériner un programme de démocratisation dont il n'apparaît pas comme l'initiateur. Quant à M. Roh, un sondage d'opinion, qui n'a pas été rendu public, montre que sa popularité, qui était au plus haut il y a une semaine (5 % de la population lui était favorable) a fait un bond, passant à 20 %. La moitié des personnes consultées n'ont pas de préférence pour un candidat à la présidence, mais 30 % favorisent M. Kim Young Sam, président du Parti pour la réanification et la démocratie.

Séoul a repris depuis mardi son aspect normal. La police nettoie les abords des universités (trois cent cinquante mille étudiants ont été lâchés depuis le 10 juin, soit vingt mille par jour, annonce-t-on de source officielle).

Tandis que la majorité annonce des « purges » dans ses rangs et dans les organes de l'Etat, afin d'évincer les personnes responsables de la « répression » des manifestations, l'opposition lance un appel au calme et à la modération, affirmant que seuls les éléments révolutionnaires pourraient troubler le dialogue qui commence entre les partis politiques. Il lui reste cependant à se trouver au plus une plate-forme politique si elle ne veut pas être prise de vitesse par la majorité.

Dans son éditorial de mercredi, le quotidien *Dong Ha Ilbo* souligne la nécessité, si l'on veut parvenir à la réconciliation nationale qu'appelle le président, de lever le tabou qui pèse encore sur le drame de Kwangju, tache sanglante du début du régime de M. Chun. « Sans ouvrir de vieilles blessures », écrit le quotidien, il faut rendre leur dignité aux habitants d'une ville qui, en mai 1980, se sont soulevés contre la répression à laquelle se livraient les troupes d'élite (on dénombre au moins cent morts), et prior pour l'âme des victimes. Le journal rappelle que les étudiants des manifestations de 1960, qui mirent fin au régime de Syngman Rhee, sont considérés aujourd'hui comme des héros nationaux.

PHILIPPE PONS.

Proche-Orient

Le conflit irano-irakien

M. Reagan confirme son intention de protéger les pétroliers koweïtiens dans le Golfe

Une vedette iranienne a attaqué, le mardi 30 juin, un porte-conteneurs koweïtien dans le nord du Golfe. L'*Al Mirkab*, touché par une roquette, qui n'a causé que des dégâts matériels, a pu rapidement regagner le Koweït. A New-York, à l'ONU, des sources américaines ont indiqué que les Etats-Unis souhaitent que le Conseil de sécurité se prononce d'ici à la mi-juillet sur une résolution exigeant un arrêt immédiat des combats dans la guerre Iran-Irak.

Le président Reagan n'a pas tenu compte du jugement du Congrès, il se trouve, en fait, dans une position de force vis-à-vis des démocrates, incapables de s'entendre sur un projet de résolution qui aurait proposé des solutions de rechange. Ces derniers hésitent, en outre, à affronter directement et publiquement le président. D'abord, par crainte d'être accusés ultérieurement par leurs adversaires politiques d'avoir compromis les intérêts stratégiques des Etats-Unis ; pour des raisons pratiques ensuite, dans la mesure où, compte tenu du calendrier parlementaire, il leur serait impossible de faire passer un projet de loi qui aurait retardé le « repavillonnement ». Enfin, ils ont conscience de ne pouvoir réunir la majorité requise des deux tiers pour annuler un éventuel veto présidentiel à tout projet de loi recommandant un délai dans la mise en œuvre de cette politique. Ainsi, le Congrès a capitulé devant la Maison Blanche.

WASHINGTON

correspondance

Ignorant les recommandations et les conseils de prudence des parlementaires démocrates, rejoints en l'occurrence par un nombre non négligeable de républicains, le président Reagan a confirmé, mardi 30 juin, son intention d'assurer une protection navale aux onze pétroliers koweïtiens qui, à la mi-juillet, auront été placés sous pavillon américain. En fait, le Congrès, en majorité hostile au plan d'action du président, s'est laissé faire une douce violence.

Pourtant, l'attaque, mardi, par un bâtiment de guerre iranien, d'un navire koweïtien renforcé les arguments des parlementaires qui s'inquiétaient des risques créés par cette opération. L'influent sénateur démocrate Sam Nunn, président de la commission des forces armées, a estimé que les intérêts stratégiques des Etats-Unis et de leurs alliés n'étaient pas actuellement menacés dans la région, mais que, en revanche, l'initiative de Washington risquait de faire le jeu du Kremlin. A cet égard, il fait état de la visite récente à Téhéran de M. Vorontsov, ministre adjoint des affaires étrangères soviétiques.

ISRAËL : le débat sur la conférence de paix

L'ambassadeur des Etats-Unis prend le parti de M. Pérès

L'ambassadeur des Etats-Unis en Israël, M. Thomas Pickering, a publiquement pris position, le mardi 30 juin, dans le débat qui divise le gouvernement de Jérusalem sur l'opportunité d'une conférence internationale sur la paix au Proche-Orient. Conformément à la politique discrètement suggérée par Washington, M. Pickering a pris le parti du ministre des affaires étrangères, M. Shimon Pérès, qui défend le principe d'une telle conférence dont le chef du gouvernement, M. Itzhak Shamir, ne veut pas entendre parler. Ce n'est pas tant l'opinion avancée par M. Pickering qui surprend que le fait qu'il ait choisi d'en faire état très publiquement au cours d'une conférence dans les locaux de l'ambassade américaine à Tel-Aviv.

« Je crois », a dit M. Pickering, qu'une conférence internationale pourrait s'ouvrir avant la fin de l'année, c'est une possibilité réaliste (...) beaucoup de choses peuvent se produire en six mois ».

L'ambassadeur a fait ces déclarations alors que M. Pérès vient de regagner Israël, après une tournée en Europe où, partout, ses interlocuteurs - britanniques, allemands de l'Ouest, suisses et français - lui ont apporté leur soutien. Cette unanimité n'a pas impressionné M. Shamir : « La position des pays européens, a dit le premier ministre, n'est pas importante (...), ce qui est décisif, c'est la position d'Israël sur ce problème ».

D'autre part, le département d'Etat s'est déclaré « préoccupé », mardi, par le traitement réservé à certains ressortissants américains d'origine arabe se rendant en Israël. Le porte-parole a évoqué le cas d'une Américaine d'origine palestinienne, M^{me} Noelle Hamad, refoulée d'Israël le semaine dernière avec ses quatre enfants. - (AFP).

La situation de M. Wahid Gordji

Mise en garde de l'Iran à la France

Un porte-parole du ministère iranien des affaires étrangères a condamné, le mardi 30 juin, le comportement du gouvernement français à l'égard des Iraniens résidant en France et averti que l'Iran « fera ce qu'il faut » pour les protéger. « Le gouvernement de la République islamique fera ce qu'il faut pour sauvegarder les droits de ses nationaux en France où et quand il le jugera nécessaire », a dit le porte-parole, cité par l'agence officielle iranienne IRNA.

imposés en violation des droits élémentaires de tout sujet étranger dans ce pays ». Il a accusé des diplomates de l'ambassade de France à Téhéran d'avoir eu des activités « incompatibles avec les usages diplomatiques, ce qui leur a simplement valu une mise en garde ».

Cette réaction de Téhéran intervient après que l'on eut annoncé, de source autorisée à Paris, que M. Wahid Gordji, considéré comme le « numéro deux » de l'ambassade d'Iran en France, recherché par la justice comme témoin dans l'enquête sur les attentats de 1986, pourrait être caché dans les locaux de l'ambassade (le Monde du 1^{er} juillet).

Mardi matin, la police a procédé à un contrôle d'identité systématique de toute personne entrant à l'ambassade et au consulat ou en sortant.

Le responsable iranien a qualifié d'« infondées » les affirmations des autorités françaises concernant les activités d'Iraniens en France, affirmant que, récemment, « des restrictions déraisonnables leur ont été

D'autre part, la chaîne de télévision britannique ITN croit savoir que M. Terry Waite, l'émissaire de l'Eglise anglicane, et deux autres otages, les Américains Terry Anderson et Thomas Sutherland, ont été transférés en Iran. Ils seraient détenus dans la ville sainte de Qom (à une centaine de kilomètres au sud de Téhéran), dit ITN, citant des sources chiites à Beyrouth. A Washington, on se montre très sceptique sur ces informations : « Nous avons des raisons de les mettre en question », a déclaré M. Frank Carucci, le conseiller de la Maison Blanche pour les affaires de sécurité.

Enfin, le Hezbollah, la formation des chiites libanais pro-iraniens, a justifié les prises d'otages : « Notre peuple, qui a subi l'oppression et l'invasion (...), a déclaré mardi un de ses porte-parole, Cheikh Ibrahim Al Aminia, a le droit d'affronter l'Amérique, la France et Israël par les moyens qui lui conviennent. »

A TRAVERS LE MONDE

Iran

M. Waldheim invité à Téhéran

M. Kurt Waldheim, le président autrichien, est invité à se rendre en Iran à une date restant à déterminer. L'annonce a été faite, le mardi 30 juin, à Vienne, par le chef de la diplomatie iranienne, M. Ali Akbar Velayati. Cette invitation a été accueillie favorablement par M. Waldheim qui vient d'effectuer, au Vatican, sa première visite officielle à l'étranger depuis son élection à la présidence, le 8 juin 1986, et doit être reçu ce mercredi 1^{er} juillet à Annan par le roi Hussein de Jordanie. L'Egypte, la Libye, la Hongrie et l'Ouganda attendent également la visite du chef de l'Etat autrichien. M. Waldheim a indiqué à la presse jordanaise qu'il avait en outre reçu des invitations de l'Irak et de la Syrie. Ce calendrier devrait lui permettre de servir de l'isolement diplomatique dans lequel il se trouvait. Aux Etats-Unis, il figure sur la liste des personnes indésirables, en raison des soupçons qui pèsent sur ses activités d'officier de la Wehrmacht durant la deuxième guerre mondiale. - (AFP).

URSS

Anatoli Koriaguine déchu de sa nationalité

Le psychiatre Anatoli Koriaguine a été déchu de sa citoyenneté soviétique en raison d'actes incompatibles avec ce haut titre », selon un décret signé le 11 juin par le chef de l'Etat, M. Andreï Gromyko.

Anatoli Koriaguine, quarante-huit ans, commit de quitter l'URSS le 24 avril, deux mois après sa libération à la suite de six ans de prison et de camp de travail, a continué, depuis son exil en Occident, à dénoncer l'utilisation de la psychiatrie à des fins politiques en Union soviétique. Son nom a été proposé pour le prix Nobel de la paix 1987.

La poétesse dissidente ukrainienne Irina Rytouchinskaja, libérée en octobre dernier, et son mari, Igor Gerachchenko, qui avaient obtenu l'autorisation de se rendre en Grande-Bretagne, avaient été de la même manière déçus en juin de la citoyenneté soviétique. Ils ne pourront donc pas revenir en URSS alors qu'ils en avaient exprimé l'intention. - (AFP).

[Anatoli Koriaguine était l'un des rares prisonniers politiques récemment libérés qui n'ont pas accepté de signer une lettre en forme de demande de grâce.]

● Jordanie : M^{me} Beirata Klarsfeld à Amman. - La militante antifasciste est arrivée le mardi 30 juin à Amman afin de protester contre la venue, mercredi, en Jordanie, du président autrichien, M. Waldheim. - (AFP).

Des juifs fouettés pour « beuveries »

Jérusalem (AFP). - Cent vingt juifs iraniens, dont des femmes et des enfants, ont été fouettés à Téhéran pour avoir participé à des « beuveries » alors qu'ils étaient les fiancés d'un jeune couple, a rapporté le mardi 30 juin le quotidien israélien *Masariv*. Selon le journal, qui cite les témoignages de touristes récemment arrivés à Londres après un séjour à Téhéran, tous les participants à la fête ont été arrêtés par les policiers (gardiens de la révolution iranienne) et menés en camion dans un poste de police où chacun d'eux a reçu soixante-quinze coups de fouet. Les femmes et les enfants qui s'évanouissaient étaient conduits en ambulance vers des hôpitaux. Après avoir été réanimés, on les ramenait au poste de police pour recevoir le reste des coups de fouet.

Diplomatie

La négociation sur les euro-missiles

Moscou aurait renoncé à conserver des SS-20 en Asie

Washington (AFP). - Les Etats-Unis et l'URSS se seraient mis d'accord sur un compromis concernant les armes nucléaires intermédiaires qui prévoient le retrait de toutes celles d'URSS de territoires européens et asiatiques, à commencer mardi 30 juin, un responsable américain, qui a requis l'anonymat.

Selon cette source, le compromis a été proposé aux Soviétiques il y a deux semaines à Genève, approuvé à Washington et il pourrait être scellé au cours d'une rencontre entre le secrétaire d'Etat, M. Shultz, et le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Chevardnadze. Il prévoirait le retrait, par les Soviétiques, de tous leurs missiles nucléaires intermédiaires d'Europe et d'Asie, en échange de la promesse des Etats-Unis de ne pas reconstruire leurs missiles de cruise et Pershing II en Europe à plus court terme. Toutefois, selon le responsable américain, il reste toujours à régler le problème de la vérification.

Jusqu'ici, les Soviétiques voulaient garder en Asie trente-trois missiles SS-20, dirigés vers le Japon et la Chine et quarante autres de portée plus courte.

[Cette acceptation par Moscou, si elle se confirme, de l'élimination « zéro zéro » sur les missiles intermédiaires de portée longue et moyenne (entre 500 kilomètres et 5 500 kilomètres) permettrait de lever un des principaux obstacles séparés à Genève. Les Etats-Unis insistèrent, en effet, pour se réserver le droit d'installer en Alaska, donc à proximité de territoires soviétiques, les cent têtes de missiles intermédiaires que Moscou voulait autoriser les deux puissances à conserver. Cette dernière a sans doute conduit les militaires soviétiques à renoncer à ces trente-trois SS-20 « résistants ». Selon Washington, l'option « zéro zéro » devrait également faciliter la vérification.]

EN BREF

● Un nouveau chef de la délégation à la CSCE. - M. Pierre-Henri Renard, chef de la délégation française à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), sera remplacé dans le courant du mois de juillet par M. Gilles Curien, ambassadeur de France, ancien représentant permanent auprès de l'OTAN, et-on apprit mardi à Vienne de source diplomatique française. M. Renard dirigeait la délégation française depuis l'ouverture de la troisième conférence-bilan de la CSCE, le 4 novembre 1986 à Vienne. - (AFP).

● SRI-LANKA : appel de MSF. - L'organisation humanitaire française Médecins sans frontières (MSF) a lancé, le mardi 30 juin, un appel pour recruter en urgence des chirurgiens volontaires, afin de renforcer ses quatre équipes médico-chirurgicales présentes à Sri-Lanka.

« Ces équipes », précise MSF, travaillent dans les districts de Jaffna, Trincomalee et Mannar, où l'afflux des blessés dans les hôpitaux ne fait qu'augmenter depuis plusieurs semaines. (MSF peut être contacté par téléphone à Paris : (1) 47-07-29-29.)

NOTRE TAILLEUR SE DÉPLACE A DOMICILE SUR RENDEZ-VOUS
MY TAILOR
Paris banlieue - Tél. : 45-49-12-33

La Télécommunication de l'Écrit

VOUS CONNAISSEZ ?

سكنة من الاحول

سكنا من الاجل

Enquête

Le vingt-cinquième anniversaire

Une jeunesse



ALGER
de notre correspondant

« **E**T maintenant, jeunesse algérienne, vous allez avoir besoin de vos mains pour applaudir, et de vos pieds pour danser. Dans un costume paillotté à la Roger Luzzac, l'animateur s'égoïste, impératif. Des milliers de jeunes sont devant la scène. Le spectacle est de choix : groupes africains et sud-américains. A cette débauche de stars et de décibels la jeunesse a répondu présent, et elle n'a pas besoin de conseils. Pourtant, en ce début du mois de juillet 1985, il ne lui a pas été facile d'accéder à l'esplanade. Les billets étaient chers et, le premier soir, le parterre réservé aux invités de marque. Le deuxième jour, les choses étaient arrangées : entrée libre, et les quelques chaises dévolues à l'establishment déportées sur le côté. Tout partait d'un bon sentiment. La fête n'avait-elle pas été organisée pour ces jeunes, précisément ? Mais le décalage est grand entre les initiatives des responsables, habitués à diriger et à gérer biens et personnes, et les aspirations d'une population juvénile. La meilleure volonté est souvent prise en

défaut, il faut alors, à touches prudentes et pragmatiques, rectifier le tir, ce qui n'est pas si simple.

Soixante-quinze pour cent des vingt-quatre millions d'Algériens ont moins de trente ans, soixante pour cent moins de vingt ans et cinquante pour cent moins de quinze ans. Le pays fait face à une démographie galopante, non pas depuis toujours, mais depuis ce jour de décembre 1980 où le FLN décide d'aborder enfin la question. Le comité central prie l'Etat, dans une recommandation, de dégager « les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre d'un programme national d'espace-ment des naissances ».

Trois ans plus tard, dans une allocution, au cours du cinquième congrès du parti unique, le président Chadli stigmatise « l'imprévoyance en matière démographique » et déclare : « Le taux de croissance démographique actuel compromet toute possibilité d'amélioration qualitative dont notre développement devrait être porteur. Certes, nous ne pouvons lui imputer toutes les causes de notre sous-développement, mais il reste le facteur essentiel. »

En 1987, pour la deuxième année consécutive, le taux

d'expansion démographique, estimé — officiellement — à 3,2 %, a dépassé la croissance économique laminée par le reflux des rentrées en devises. La crise est installée, qui amplifie tous les problèmes. Huit cent soixante mille enfants sont nés l'année dernière. Il en naîtra trente mille de plus l'an prochain. Autant de bouches supplémentaires à nourrir, alors que le pays dépend encore à 60 % de l'étranger pour couvrir ses besoins alimentaires. Autant d'enfants à scolariser. Ils sont près de six millions à fréquenter l'école fondamentale (de six à quinze ans) et l'Etat consacre plus du tiers de son budget au secteur de l'éducation.

Le « programme d'espace-ment des naissances » — on n'utilise qu'avec prudence les termes contrôle, planning familial ou contraception — se heurte aux traditions. Les Algériens sont pour la plupart d'extraction paysanne et l'Algérie est un pays musulman qui fait de la famille le fondement de sa société. Que de comportements et d'habitudes à faire évoluer ! Les enfants ne sont-ils pas un gage de vieillesse heureuse pour les parents ? Les femmes, dont la majorité est cloûée à la maison (elles ne représentent que 7 % des travailleurs), ne voient-elles pas dans ces campagnes anti-

natalistes une offensive masculine contre le seul pouvoir réel que leur confère la société : faire des enfants ? Elles sont près de cinq millions en âge de procréer et seront neuf millions en l'an 2000.

Coran et contraception

Seulement 20 % d'entre elles utilisent une méthode contraceptive, pilule ou stérilet. Encore faut-il qu'il n'y ait pas de rupture de stock et que les pharmaciens soient bien disposés. Les préservatifs masculins sont une denrée rare et les pilules ne sont délivrées que sur présentation du livret de famille. Pour le reste, les centres de planning sont compétents. Ils délivrent gratuitement les produits contraceptifs.

Les autorités religieuses du pays sont mises à contribution. Le conseil supérieur islamique a publié, à la demande du pouvoir, un texte indiquant que « la limitation des naissances est permise dans certaines conditions ». Des causeries sont organisées, et des personnalités médicales, dont l'autorité en matière religieuse est également reconnue, montent au créneau pour faire passer le message. Le temps presse.

Le pari du président Chadli

(Suite de la première page.)

La couverture de la consommation alimentaire par la production nationale s'est effondrée, passant de 73 % en 1969 à 40 % cette année. Devant le danger, la priorité absolue a été accordée à ce secteur par le premier plan quinquennal (1980-1984), qui visait une réduction de la dépendance à l'égard des fournisseurs étrangers. Elle est encore renforcée dans le plan 1985-1989, qui a pour objectif la satisfaction des besoins alimentaires à long terme.

Les moyens pour y parvenir passent par l'amélioration de la productivité, mais aussi par le développement du secteur privé, l'amélioration des services fournis aux agriculteurs, la garantie de meilleurs revenus, et, surtout, par un ambitieux programme de mise en valeur des terres jusqu'à présent non cultivées.

La révolution agraire était fondée sur la nationalisation et la création de domaines socialistes autogérés. La nouvelle politique a pour base l'accession à la pro-

priété foncière. Tout Algérien peut solliciter l'octroi de surface agricole cultivable, assortie de prêts bonifiés, voire de dons. Si la mise en valeur est reconnue dans les cinq ans, la terre lui est définitivement attribuée, en toute propriété.

Réhabilitation du privé

Le secteur privé a fait un retour en force, ces dernières années. Il a été au centre des débats sur l'enrichissement de la Charte nationale, le texte de référence du socialisme algérien. Une nouvelle Charte a été adoptée par référendum, le 16 janvier 1986. Elle réhabilite complètement le privé, qui est prié d'investir dans des secteurs productifs. La tâche est ardue. L'entrepreneur privé doit être fortement motivé par l'aboutir. Le parcours du combattant qui lui est imposé par la bureaucratie algérienne est semé d'embûches, et les monopoles de l'Etat sont encore bien solides,

notamment celui du commerce extérieur. Malgré toutes ces contraintes, le secteur privé commence à jouer son rôle. Son épargne a doublé en 1985 et s'est accrue de 50 % l'année suivante.

Malheureusement, la conjoncture internationale contrarie la volonté d'ouverture clairement annoncée par le président Chadli depuis deux ans. L'Algérie dépend à 98 % des hydrocarbures pour ses rentrées en devises. La brutale chute des cours du brut a amputé ses recettes de près de 40 %, différant de nombreux projets et imposant des importations strictement contrôlées. Les opérateurs privés, dépendant souvent de l'étranger pour les biens intermédiaires, en ont fait les frais.

L'adoption de la nouvelle Charte nationale a été une étape importante dans la vie politique algérienne. Elle a été l'occasion pour le président de la République de mesurer avec précision la marge de manœuvre dont il disposait. Le texte initial n'est pas passé comme une lettre à la poste. Il a été copieusement amendé,

montrant que le président n'était pas tout à fait libre de ses choix. Les institutions fonctionnent, mais elles sont lourdes. Le parti unique est monolithique, même si plusieurs tendances s'expriment en son sein, et l'armée, omniprésente, a son mot à dire. Rien d'important dans la gestion de l'Etat n'intervient sans son aval. Il semble qu'une réunion des responsables militaires, présidée par M. Chadli, le 28 octobre 1986, au ministère de la défense, ait été déterminante.

Le chef de l'Etat, en contrepartie de concessions mineures, aurait obtenu des assurances quant au soutien de l'armée à la politique d'ouverture et de libéralisation qu'il mène depuis son arrivée au pouvoir. Le ton de tous les discours qu'il a prononcés depuis l'indique clairement. Il tance les préfets lors de leur réunion annuelle, fustige les gestionnaires et ceux que l'on appelle depuis 1985 les « tenants de l'orthodoxie socialiste », en abandonnant toute référence à l'idéologie.

Il dit maintenant clairement ce qu'il ne formulait pas auparavant : « Il est inconcevable que nous fournissions des efforts et des dépenses des sommes colossales dans le seul but de prôner des slogans auxquels le citoyen algérien n'accorde aucun crédit et qui ne profitent jamais à notre société. » C'est dans la même allocution prononcée à l'occasion de la quatrième conférence nationale sur le développement, le 22 décembre 1986, qu'il déclarait à l'attention des idéologues du

FLN : « Chaque fois que l'on tente d'assainir des situations, des voix s'élèvent pour prétendre qu'il y a une remise en question. Il y a effectivement une remise en question, mais de la politique de la fuite en avant. Car nous ne sommes pas disposés à nous endetter, à gaspiller nos richesses et à hypothéquer l'avenir de notre pays. »

Changement d'hommes

Son pouvoir est maintenant solidement établi. Il souhaitait, juste après l'adoption de la nouvelle Charte, la nomination de nouvelles personnalités pour mettre en application ses directives. Mais la montagne avait accouché d'une souris, en février 1986, après un remaniement ministériel en trois épisodes. Seule l'émergence de deux technocrates était notable. Pour le reste, aucun des postes essentiels, comme l'intérieur, les affaires étrangères et l'énergie, n'était touché. Des changements importants étaient également attendus au sein du bureau politique. La première de ces nominations attendues n'est intervenue que le 13 juin dernier. En nommant M. El Hadi Khediri à la place de M. M'Hamed Hadji Yala, le chef de l'Etat a doté l'Algérie de son premier véritable ministre de l'intérieur depuis vingt-cinq ans.

M. Khediri, ancien directeur général de la sûreté nationale, garde la haute main sur l'appareil policier, prérogative qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait exercée,

la police jouissant d'une autonomie totale. Il a également son sa coupe les collectivités locales et le corps préfectoral, fort de quarante-huit unités, auxquels la décentralisation effective de ces dernières années confère un large pouvoir régional, parfois mal maîtrisé. M. Khediri, très proche du président Chadli, est en bonne position pour le reprendre en main et éviter que certaines erreurs, comme celles qui ont soulevé Constantine et Sétif au mois de novembre dernier, ne fassent vaciller le pouvoir.

Les changements interviennent lentement en Algérie. C'est l'une de ses caractéristiques. Le président Chadli a mis huit ans pour asseoir solidement son pouvoir. Son deuxième mandat vient à échéance au début de l'année 1989. Il doit continuer d'avancer dans la voie qu'il a choisie : pour que sa candidature ne fasse pas d'objection s'il décide de se représenter ; pour attendre un point de non-retour et interdire à son successeur de revenir sur les options qui lui sont chères s'il ne se présente pas. Les dix-huit mois qui lui restent seront décisifs. Il doit convaincre. Pour aller vite, il a besoin d'hommes sûrs et compétents, au-dessus de tout soupçon. L'année du vingt-cinquième anniversaire de l'indépendance est une année charnière qui devrait voir l'Algérie sinon tourner le dos à ses anciens idéaux, du moins s'éloigner d'eux.

FRÉDÉRIC FRITSCHER.

La Télécommunication de l'Écrit

C'est LA TÉLEX

Pour confirmer dans l'heure une commande à Hong-Kong, pour alerter le réseau de vente sur une rupture de stock ou réunir d'urgence le Comité de Direction... rien ne vaut le Télex. Avec 1700000 abonnés dans le monde, le Télex, c'est le langage des affaires.

TELECOM

Le Monde

TÉLÉMATIQUE

Composez 36-15 - Tapez LE MONDE

SCIENCES PO

A.P. 2^e ANNÉE

INTÉGRÉ

OU REMBOURSÉ

Prépa DEUG droit éco

RÉUSSIR :

tél. 43-21-37-95

La Télécommunication de l'Écrit

C'est LA TÉLÉCOPIE

Pour envoyer à 8H du soir les plans des nouveaux bureaux, pour transmettre en urgence la photocopie d'un article, une note manuscrite, une courbe de vente ou la maquette d'une annonce, rien ne vaut la Télécopie. Avec plus de 50% de progression, la Télécopie est en plein boom.

TELECOM



Politique

La session du Parlement, de l'ordinaire à l'extraordinaire

Une folle journée à l'Assemblée nationale

Comme dans toute commedia dell'arte, le canevas était simple, l'art des protagonistes ne consistant qu'à broder autour. Dernier jour de la session constitutionnelle oblige, les textes qui ne seraient pas votés avant le 30 juin à minuit devaient pour pouvoir être adoptés, figurer sur le décret du président de la République convoquant le Parlement en session extraordinaire. Mais, pris par ses marchandages européens et bruxellois, M. François Mitterrand n'eut le temps de se préoccuper de ce petit détail intérieur qu'en fin d'après-midi. Une longue attente qui permit aux plus folles rumeurs de circuler : le président ne signerait rien, le président ferait son choix... Rumeur absurde !

Epuisé par une longue session où il fut mis à rude épreuve, M. Philippe Séguin était pourtant persuadé que ses deux textes sur les diverses mesures d'ordre social (comportant notamment les restrictions financières pour les grévistes de la fonction publique et du secteur public) et sur le financement de la Sécurité sociale ne pouvaient pas figurer sur le décret présidentiel. Il devait donc, à tout prix, obtenir qu'ils soient votés avant le 30 juin à minuit. Mais, étant donnée la longueur des travaux de la commission mixte paritaire sur le premier, l'Assemblée nationale ne put s'en saisir que mardi matin. Et quand le ministre des affaires sociales vit le PS et le PC multiplier les motions de procédure et demander d'entrée de jeu de longues suspensions de séance pour examiner un rapport imposant qui venait juste de leur être distribué, il

Psychodrame d'autant plus délicieux qu'il était inutile ! Le Palais-Bourbon, comme pour clôturer la session ordinaire, a offert, le mardi 30 juin, un spectacle de qualité. Rien n'y manquait : ni un ministre se présentant en victime exploitée de toutes les turpitudes de ses amis ; ni l'attente d'un décret mystérieux qui pouvait, selon son contenu, ouvrir ou non une crise politique ; ni quelques comparses qui présentaient un malin plaisir à répandre des bruits alarmistes, histoire de faire monter une température déjà au plus haut ; ni de fines manœuvres de certains pour faire croire à d'autres qu'il y avait effectivement anguilles sous roches... Si l'orage n'a pas vraiment éclaté, c'est que le dieu de la météo ne le voulait pas. Mais une fois encore le déroulement normal d'un travail législatif a été mis à rude épreuve.

crut tenir la preuve d'une collusion entre la gauche et l'Élysée destinée à l'abattre.

L'oracle élyséen

En fait, socialistes et communistes voulaient simplement ne pas laisser passer l'occasion de dire tout le mal qu'ils pensaient d'une « atteinte au droit de grève ». C'est ce que fit longuement M. Jean-Pierre Saur (PS, Loire) en expliquant qu'il n'était « pas bon de légiférer sous la pression des événements », et que la procédure retenue était contraire à la Constitution. En fait, les socialistes souhaitaient que le texte sur les mesures sociales ne soit pas voté avant les journaux télévisés de 20 heures.

Cette bataille fut perdue. Car M. Séguin fit donner toute l'artillerie. D'abord la majorité comprit —

enfin — que, pour faire face à une obstruction, elle devait être dans l'émicycle largement plus nombreuse que l'opposition. Pour une fois elle y réussit tout au long de la journée. Puis le président de séance, M. Claude Labbé (RPR, Hauts-de-Seine) refusa, en contradiction avec la lettre du règlement, toute demande de suspension (en dehors des deux premières) et la plupart des rappels au règlement. Il fit même reculer l'heure de la conférence des présidents et prolonger la séance du matin jusqu'à 14 heures. Cela lui valut quelques échanges assez vifs avec MM. Guy Ducas (PC, Hauts-de-Seine) et Philippe Bassinet (PS, Hauts-de-Seine). M. Pierre Joxe lui-même, quittant un temps la commission s'occupant du cas de M. Christian Nucci, qui pourtant l'intéressait au plus haut point, vint en séance lui déclarer : « Vous avez le pouvoir de violer le règlement : c'est le cas. » Ce à quoi M. Labbé répliqua : « Quand il y a

abus de droit, il y a dévoiement. Je dispose d'un pouvoir d'appréciation pour diriger la séance. »

Une demande de « quorum », retardant le vote d'une heure trente, n'y changea rien : à 19 h 10, le projet sur les mesures sociales était voté. La majorité venait de remporter une victoire... sans effet. Car alors l'oracle élyséen avait rendu son verdict : il ne refusait aucune des nombreuses demandes d'inscription à l'ordre du jour de la session extraordinaire souhaitées par le gouvernement. Le Palais-Bourbon avait freiné pour un suspens sans raison.

Mais une vraie difficulté, qui existe depuis 1981, avait été le fil conducteur de cette folle journée. La droite puis la gauche ont dévoyé la procédure en utilisant pour faire de l'obstruction, et non pour faciliter la qualité du débat. En usant et en abusant de l'urgence et des commissions mixtes paritaires, le gouvernement, dorénavant, prive l'opposition de la possibilité de contester des décisions importantes. Il ne lui reste, pour se faire entendre, qu'un nouveau détournement de procédure. Où s'arrêtera-t-on dans l'attente à l'esprit de la Constitution et du règlement ? Le dévoiement appelle le dévoiement. Pour tenter d'y mettre fin, M. Labbé, par un coup de force, bouscula la lettre pour s'en tenir à l'esprit. Mais sa position aurait été plus solide si ses propres amis n'avaient d'abord montré le chemin emprunté maintenant par la gauche.

THIERRY BRÉNIER.

Les textes votés définitivement

● **Conduite en état alcoolique.** — Le Sénat a adopté, le mardi 30 juin, le projet de loi renforçant les peines contre la conduite en état alcoolique, dans la version approuvée la veille par l'Assemblée nationale. Ce texte est donc définitivement adopté.

Un désaccord profond était pourtant apparu entre les deux chambres du Parlement lors de la première lecture de ce projet. Les sénateurs, suivant l'avis de M. Albin Chalandon, avaient refusé l'instauration d'une peine plancher pour les personnes conduisant en état alcoolique et ayant provoqué un accident causant mort d'homme. Lundi, à l'Assemblée, le rapporteur de la commission des lois, M. Francis Delattre (UDF, Val-d'Oise), était revenu à la charge en proposant un dispositif allégé, mais il n'avait été suivi que par l'UDF, le RPR, le FN et le PS s'alliant pour limiter la liberté du juge ; le PC n'avait pas pris part au vote.

En revanche, M. Delattre a été plus convaincant pour deux autres dispositions qui avaient été d'abord supprimées par le Sénat : la possibilité pour le tribunal de prononcer comme peine complémentaire — par exemple à des peines de prison avec sursis, des peines de travaux d'intérêt général ou des jours-amendes. Le

ministre de la justice eut beau expliquer qu'il ne pouvait — dans la philosophie générale du droit — s'agir que des peines principales et non complémentaires, il ne fut suivi que par le RPR, le PS, l'UDF, le PC et le FN se regroupèrent pour imposer leur volonté au projet des sénateurs. Le Sénat s'y est aussi finalement rallié.

● **Ouverture des débits de boissons.** — Curieusement, au moment où le Parlement durcissait les peines contre les chauffards alcooliques, il facilitait l'ouverture de débits de boissons. L'Assemblée nationale a, en effet, adopté sans la modifier une proposition de loi déjà votée par le Sénat le 3 juin à l'initiative de plusieurs élus de départements producteurs d'alcool. Ce texte vise à réformer le code des débits de boissons, en allant moins loin toutefois que ne le souhaitaient certains de ses instigateurs.

Tout cela au nom du développement du tourisme. Pour faciliter le développement des chaînes hôtelières et de restauration et leur permettre de servir des boissons alcoolisées même en dehors des repas, la disposition interdisant à une même personne de posséder ou d'exploiter plus d'un débit de boissons à consommer sur place a été supprimée.

De même, les préfets pourront autoriser le maintien de l'installation de débits de boissons dans des zones normalement protégées — donc où ils sont interdits — si ces zones se situent dans des communes de moins de deux mille habitants. Il s'agit là, pour les défenseurs de cette proposition, de favoriser l'animation rurale et le tourisme à la campagne.

Cela n'aura pas de conséquence sur l'alcoolisme, a expliqué M. Henri Bouvet (UDF, Loire), rapporteur de la commission des lois de l'Assemblée, car la plupart des ventes d'alcool se font dans les grandes surfaces... Devant ce retour des députés vers les cabarets, la gauche a été gênée. M. Gérard Bordu (PC, Seine-et-Marne) s'est déclaré opposé aux « chaînes » mais favorable aux cafés ruraux. M. Jean-Hugues Colonna (PS, Alpes-Maritimes) ne s'est pas opposé à ce texte, mais il a soutenu un projet global de réforme de cette législation. Selon M^{me} Odile Sicard (PS, Isère), les foyers ruraux sont plus utiles que les cafés pour animer la campagne, et il convient d'accorder la priorité à la lutte contre l'alcoolisme. Le temps d'un vote, cette priorité a été oubliée.

● **Financement de la Sécurité sociale.** — Mis en discussion, le mardi 30 juin à la fin de la session ordinaire de printemps, le projet de loi sur le financement de la Sécurité sociale est le premier texte de cette session extraordinaire définitivement adopté. Les députés ont, en effet, approuvé (291 voix contre 246), peu après minuit, le texte de la commission mixte paritaire qui reprend, purement et simplement, le texte original du gouvernement. Seul le rejet accidentel par l'Assemblée nationale, le 20 juin, du projet Séguin avait retardé l'adoption définitive de ce texte après une vote conforme du Sénat (le Monde daté 21-22 juin).

Cet ultime débat aura été sans surprise, l'opposition socialiste et communiste livrant un baroud d'honneur contre ce texte. Le député socialiste, Gérard Fuchs, qui a défendu l'exception d'irrecevabilité (le texte est anticonstitutionnel), a

d'ailleurs, au cours du débat, été rappelé à l'ordre par le président de séance, M. Charles Millon. (UDF, Ain), qui a jugé « abusive » sa monopolisation de la parole pendant plus d'une heure. Tout comme le député communiste, Georges Hago (PCF, Nord), qui a, pour sa part, défendu une question préalable (il n'y a pas lieu de débattre) ; le député socialiste a paru mettre un point d'honneur à ce que ce projet de loi ne soit pas adopté à la fin de la session ordinaire de printemps, mais seulement aux toutes premières heures de la session extraordinaire.

● **Le contentieux de la concurrence.** — Le Sénat a approuvé la proposition de loi de M. Michel d'Ornano transférant au tribunal civil le contentieux des décisions de la nouvelle commission de la concurrence, dans les mêmes termes que ceux retenus par l'Assemblée nationale, le vendredi 26 juin. Ce texte est donc définitivement adopté.

En deuxième lecture, M. Jean Arthuis, secrétaire d'État à la consommation, a fait adopter une nouvelle procédure de référés, comparable à celle de l'article 524 du code de procédure civile.

Il a aussi fait préciser que cette modification ne valait ratification que de la partie de l'ordonnance sur la concurrence concernée ; les socialistes espéraient en effet, par ce biais faire contrôler la totalité de la constitutionnalité de l'ordonnance par le Conseil constitutionnel, qui ne peut intervenir que lorsque l'ordonnance est ratifiée.

● **Accords internationaux.** — Le Sénat a adopté définitivement trois projets de loi portant approbation d'accords internationaux déjà approuvés par l'Assemblée nationale. Il s'agit d'un accord de sécurité sociale entre la République française et les États-Unis ; d'un autre autorisant l'approbation d'un accord international sur le blé de 1986, comprenant la convention relative à l'aide alimentaire (le Monde du 17 juin) ; et enfin d'un accord avec la République populaire hongroise sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements.

En confiant une mission à M. Hannoun (RPR)

M. Malhuret veut relancer l'action contre le racisme et les discriminations

M. Claude Malhuret, secrétaire d'État auprès du premier ministre, chargé des droits de l'homme, a annoncé lors d'une conférence de presse, le mardi 30 juin, qu'il confiait à M. Michel Hannoun, député RPR de l'Isère, une mission concernant les phénomènes d'exclusion, et plus particulièrement le racisme, en France.

Cette mission comportera deux volets : un bilan des différentes pratiques discriminatoires ; des propositions que le député est invité à formuler. Celles-ci pourront être inspirées des expériences étrangères et viseront à « favoriser les attitudes de tolérance et à améliorer les relations entre les différentes composantes de la communauté nationale », a précisé le ministre.

Le délai donné au député est particulièrement court puisque celui-ci devra rendre son rapport dans les trois mois. Mais, a expliqué M. Malhuret, « il est important qu'il soit remis à la rentrée pour tirer rapidement des conclusions des suggestions qui seront faites ».

Pour M. Malhuret, la loi de 1972 interdisant toute incitation à la discrimination raciale ne suffit plus à la situation actuelle. « Depuis, nous savons que le prix du pétrole a triplé, le chômage s'est installé et les thèses révisionnistes niant l'existence des chambres à gaz se répandent. »

Selon lui, « un certain nombre de signes donnent à penser que les comportements discriminatoires, particulièrement ceux relevant du racisme, commencent aujourd'hui un regain d'actualité ». Parmi ces signes, le ministre cite des refus d'embaucher des gens de couleur (« la nouveauté n'est pas tant dans ce refus que dans l'affirmation publique que celui-ci est motivé par la race de la personne postulant à l'emploi »), la multiplication de crimes comme celui de Henriette Cerf, assassinée le 2 août 1984 à Cannes « parce qu'elle était juive ».

ou celui d'un commerçant algérien à Caen, le 5 juin dernier. D'autres signes « concomitants » au procès Barbie inquiètent M. Malhuret. Il s'agit des tentatives d'interprétation de l'histoire touchant à l'existence des chambres à gaz et au génocide juif, de la publication d'articles « tendant à banaliser les actes du génocide ou à comparer le génocide nazi à l'attitude de la France en Algérie », interprétation qui qualifie de proche des thèses révisionnistes. Il note également la multiplication des tracts racistes signés notamment « La France propre ou « Algie noir », ainsi que les nombreux graffitis fleurissant sur les murs.

Le grand danger aux yeux du ministre, c'est que ces idées se répandent et favorisent des idées d'exclusion dans d'autres secteurs, vis-à-vis de populations minoritaires ou marginalisées : « Ne voit-on pas actuellement dans d'autres pays des demandes d'exclusion dans les établissements scolaires d'enfants atteints du SIDA ? »

M. Malhuret a profité de cette conférence de presse pour souligner que sa décision fait partie d'autres initiatives destinées à lutter contre la discrimination et le racisme. C'est ainsi que le garde des sceaux a, sur sa demande, envoyé aux parquets une circulaire (le Monde du 22 mai) pour les inciter à faire preuve d'une grande fermeté dans les réquisitoires quand il s'agit d'infractions inspirées par le racisme. Il a, par ailleurs, obtenu de M. Monory que l'éducation civique et celle concernant les droits de l'homme figurent aux programmes du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et soient une matière au baccalauréat en 1990.

Cette conférence de presse avait, pour M. Malhuret, valeur de test politique : il voulait apporter la preuve qu'après la crise Chirac-Léotard et le discours prononcé à Fréjus par le secrétaire général du PR, les ministres libéraux restent au gouvernement et gardent leur liberté de parole.

Ch. Ch.

PROPOS ET DÉBATS

M. Lang : Valium

M. Jack Lang, membre du secrétariat national du PS chargé de la jeunesse et de la culture et député du Loiret-Cher, a commenté, le mardi 30 juin, les remarques de M. Jacques Chirac sur l'attitude du président de la République en souhaitant que, « s'il est arrivé, M. Chirac mette de l'eau dans son vin, un peu de Valium si nécessaire ». « Trop souvent, a continué M. Lang, Jacques Chirac se comporte plus en candidat permanent qu'en véritable premier ministre. »

A propos d'une éventuelle élection présidentielle anticipée — souhaitée par M. Roland Dumas, — M. Lang a observé : « Les échéances sont les échéances (...) et je pense que ce n'est pas une bonne chose — sauf crise grave — de précipiter [l'échéance] de l'élection présidentielle. »

M. Mermaz : comestibles

M. Louis Mermaz, membre du secrétariat du PS chargé des élections et député de l'Isère, a estimé, le mardi 30 juin à Grenoble, que le PS est « aujourd'hui beaucoup plus comestible ». « Les socialistes ont une certaine chance, a-t-il indiqué, ils

continuent à avoir un projet de société et ils ont l'expérience du pouvoir. Ce que je ne comprends pas, c'est que le gouvernement cumule ses erreurs et les nôtres. Il s'en prend à la presse alors que nous, nous avons compris qu'il ne fallait pas y toucher. On a aussi appris de ce test ne fallait pas avoir peur des élections, en restant fidèles à nous-mêmes. Par contre, le gouvernement ne pense qu'à 1988. Il pare au plus pressé. Il sacrifie la recherche. Sa politique est une politique de grippe-sou. »

M. Blin : déclin

Dans une interview au quotidien l'Union de Reims du 1^{er} juillet, M. Maurice Blin, sénateur centriste des Ardennes, qui avait employé le terme « déclin » dans sa note de conjoncture au Sénat, estime que la France, « s'il n'y a pas un choc ou un réveil », verra son retard se transformer en déclin.

En 1988, souligne-t-il, « le président, quel qu'il soit, sera condamné à pratiquer une politique de rigueur pour éviter une dérive et ce que j'appelle un déclin. La situation qui attend le vainqueur le condamnera au langage de la vérité : effort, rigueur, travail. Je n'entends pas assez autour de moi ce rude langage ». (Corresp.)

Programmes de formation en management des PME/PMI

Global et concret:

Basic Management Training

Programme d'initiation au management des PME/PMI, pour jeunes cadres avec 2 ou 3 ans d'expérience professionnelle (âge moyen: 25/26 ans).
Durée: 5 semaines à plein temps
Admission sur dossier et entretien (au maximum, 28 places disponibles par session)
Coût: FS 6'500.-
Prochaines sessions:
● 21 juillet/20 août 1987
● 31 août/2 octobre 1987
● 12 octobre/13 novembre 1987.

Généraliste et pratique:

Administration de l'Entreprise

Programme complet de formation à la direction des PME/PMI, pour cadres confirmés avec 6 à 8 ans d'expérience professionnelle (âge moyen: 28/30 ans).
Durée: 23 semaines à plein temps
Admission sur dossier, entretien et tests (au maximum, 32 places disponibles par session)
Coût: FS 23'000.- (financement bancaire possible pour candidats suisses ou étrangers établis)
Prochaine session:
● 11 janvier/25 juin 1988.

ECADE
Ecole d'Administration et de Direction des Entreprises
Rue du Bugnon 4
CH-1005 Lausanne (Suisse)
TEL (021) 221.511

Centre international de formation et perfectionnement de cadres et dirigeants, établi à Lausanne depuis 1960. Pédagogie et méthodes éprouvées, bases essentiellement sur les cas pratiques. Enseignement dispensé exclusivement par des praticiens — Langues de travail: français et anglais — Certificats et diplômes — Documentation complète sur l'ECADE et ses programmes en retournant sans engagement le coupon ci-joint

L'ECADE m'intéresse. Faites-moi parvenir sans engagement une documentation complète sur le programme suivant:

Basic Management Training
 Administration de l'Entreprise

Nom _____
Prénom _____
Age _____
Adresse _____
Localité _____
Pays _____

GMB

LE CONSERVATOIRE LIBRE DU CINEMA FRANÇAIS

pour devenir
assistant-réalisateur
scripte
monteur-monteuse

Cours directs (1^{re} et 2^e années)
Cours par correspondance (1^{re} année théorique seulement)

CLCF 16, rue du Delta, 75009 Paris
Tél. (1) 48.74.65.94
Documentation M sur demande

AU SOMMAIRE DE JUILLET-AOÛT

Le Monde des PHILATELISTES

l'Officiel de la philatélie

NOMBREUSES ILLUSTRATIONS EN COULEURS

- La collection des carnets de timbres : l'Afrique.
- Jérusalem : Les émissions du bureau consulaire en 1948.
- Thématique pétrolière.

LE MONDE DES PHILATELISTES
POUR VALORISER VOTRE PASSION DES TIMBRES
En vente chez votre marchand de journaux

(Publicité)



Un million de personnes en danger! Les éleveurs en appellent au Premier Ministre

Ancien Ministre de l'Agriculture et élu d'une région dont la survie dépend en grande partie de l'élevage bovin, Jacques CHIRAC sera-t-il sensible à l'appel des soixante-trois Administrateurs de la Fédération Nationale Bovine ?

Voilà quatre années que le marché français de la viande bovine est en crise :

Depuis l'instauration des quotas laitiers en 1984 et l'abattage massif de vaches laitières qui en a résulté, les prix ont chuté de 20 %, nos revenus se sont détériorés de plus de 50 % et le déficit extérieur en viande fraîche a plus que doublé.

Alors que notre cheptel, par la qualité et la diversité de ses races, est l'un des meilleurs de la Communauté, peut-on accepter qu'il soit remis en cause par des privilèges économiques et fiscaux accordés à nos partenaires ?

Un agriculteur sur deux participe à la production de viande bovine. Aujourd'hui les éleveurs perdent de l'argent. Des exploitations sont liquidées dans les pires conditions. Des régions entières sont menacées par le chômage et la désertification. C'est l'ensemble du paysage rural qui peut être bouleversé.

Le redressement du marché bovin et de la filière ne sera possible que par le rétablissement de l'égalité de concurrence au sein de la Communauté. Tant qu'une politique d'harmonisation ne pourra être obtenue à Bruxelles, il appartient au Gouvernement d'accorder aux éleveurs français les mêmes avantages que ceux dont disposent leurs concurrents.

Drame économique, la crise de l'élevage bovin est aussi un drame humain.

Le Premier Ministre entendra-t-il l'appel que nous lui adressons ?

Louis COLLAUDIN
Président
Fédération Nationale Bovine

FÉDÉRATION NATIONALE BOVINE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ALSACE
Joseph Daul
- AQUITAINE
Michel Lablond, André Meysignac
- AUVERGNE
François Chaffraux, Jacques Massy, Alain Mathieu, André Moncouyoux
- BOURGOGNE
Paul Balacey, Serge Bonnot, Guy Chatelain, Bernard Chevalier, Louis Collaudin, Hubert Delourme, Véronique Grimouille, Maurice Lebeau, Jean Leguy, Bernard Terrand
- BRETAGNE
Jean-Paul Bizien, Michel David, Émile Foulon, Robert Roger
- CENTRE
Gilles de Bouille, Jean-Louis Journaux, Gérard Vollet

- CHAMPAGNE ARDENNE
Roger Lanfroy
- FRANCHE-COMTÉ
Jean-Pierre Collin
- LANGUEDOC ROUSSILLON
Gérard Couteau
- LIMOUSIN
Pierre Chevalier, Michèle Chezalviel, Pierre Dumont-Saint-Priest, Michel Ladet
- LORRAINE
Gérard Géronimus, Philippe Leclerc, Jean Thouvenin
- MIDI-PYRÉNÉES
Eugène Alexandre, Jean-Pierre Bayssette, Marcel Bruel, Pierre Prangère
- NORD PAS-DE-CALAIS
Jean Brulant, Francis Quentin

- BASSE NORMANDIE
Fabrice Heudier, Joseph Hulin, Bernard Lechat, Christian Massus, Jean Verhaeghe
- HAUTE NORMANDIE
Jean Elie, Michel Parent, Bernard Pilon
- PAYS DE LOIRE
Alain Danieau, Gabriel Ferre, Jean-Marie Foussard, Pierre Porteneuve, Marcel Prampart, Maurice Reveillère, Louis-Marin Siaudeau
- RICARDIE
Bernard Blarel, Pierre Mahieu, Jean-Baptiste Soufflet
- POITOU CHARENTES
Louis Pénicaud
- ILE DE FRANCE
Roger de Rycke
- RHÔNE ALPES
François Cognat, Marcel Gros, Jean Page

سكزا من الاصل

Politique

L'affaire du Carrefour du développement

La mise en accusation de M. Nucci votée par la commission spéciale de l'Assemblée nationale

M. Christian Nucci a fait, le mardi 30 juin, un pas de plus vers la Haute Cour de justice. La commission de l'Assemblée nationale composée spécialement pour examiner la demande déposée par 8 députés de droite a adopté par 8 voix (RPR, UDF, FN) contre 6 (PS) - le commissaire communiste ne prenant pas part au vote - la proposition de résolution rédigée par son rapporteur, M. André Fanton (RPR, Calédonie), assistant l'ancien ministre socialiste de la coopération en accusation devant cette instance.

prochaine session ordinaire du Parlement, est sensiblement différent de la proposition initiale.

M. Fanton ne se contente pas, comme les premiers rédacteurs, de citer de longs passages du réquisitoire du parquet, particulièrement accablant pour M. Nucci. Ainsi disparaissent du texte voté les comptes de détournement de fonds publics effectués par le parquet. De même, il n'est plus dit que M. Nucci a mis en place « un système lui permettant de détourner à son profit des fonds publics ».

La majorité de la commission a préféré des formules plus neutres. Ainsi, elle écrit : « Les détournements de fonds publics ont été facilités par deux initiatives de M. Christian Nucci ». La formule sur « le rôle et la culpabilité » de M. Nucci est atténuée par une incidente : « s'ils sont établis ». Cette même incidente a été ajoutée, à l'initiative des socialistes, dans la phrase évoquant les « faits relatés dans le réquisitoire du parquet ».

M. Pierre Joxe a aussi demandé, sans obtenir gain de cause, que soit formellement visé le dernier rapport public de la Cour des comptes, dont il dit qu'il est « un instrument d'information à la disposition des parlementaires » ; or, à ses yeux, ce rapport charge M. Yves Chaliar sans rendre coupable de délit M. Nucci.

M. Yves Chaliar est trop faible pour se présenter devant le juge. — M. Jean-Pierre Michau, premier juge d'instruction au tribunal de Paris, chargé du dossier Carrefour du développement, a provisoirement renoncé à interroger le principal inculpé de l'affaire, M. Yves Chaliar, ce dernier ayant commencé une grève de la faim depuis le 19 juin. Un médecin expert, dépêché mardi par le juge d'instruction, a, en effet, constaté que M. Chaliar était trop faible pour se présenter devant le magistrat. Selon ses avocats, M. Chaliar, qui estime que sa détention a trop duré, se contente uniquement de boire de l'eau.

La majorité de la commission n'en a pas moins conclu : « Il importe dans ces conditions qu'une instruction de l'affaire puisse suivre son cours normal », et, donc, que la procédure de la Haute Cour soit enclenchée. Dans les couloirs du Palais Bourbon, le président de la commission, M. Jean-François Deniau (UDF, Cher), expliquait : « Il faut que la vérité apparaisse. M. Nucci lui-même a sollicité l'explication devant la Haute Cour. Notre métier à nous n'est pas de savoir si l'ancien ministre est coupable ou non ni de vérifier les comptes du parquet ; c'est à la commission d'instruction de la Cour de cassation de faire ce travail puis éventuellement à la Haute Cour. Nous devons tout simplement éviter un déni de justice en refusant l'arrêt de l'instruction contre M. Nucci alors qu'elle se poursuit contre ceux soupçonnés d'être ses complices ».

La preuve du « doute » ?

M. Fanton se défendait d'avoir voulu atténuer la première proposition. Il faisait remarquer qu'il avait, au contraire, augmenté le nombre d'articles du code pénal visés (notamment ceux évoquant la complicité) et que cela seul comptait puisque c'était là le seul élément liant les magistrats instructeurs de la Cour de cassation, lesquels ne peuvent s'intéresser à des délits non visés par la résolution votée par les parlementaires.

Pourtant, M. Joxe voulait voir dans cette nouvelle rédaction une preuve

que « le doute » commençait à effleurer certains membres de la majorité. Selon lui, « la commission a cherché une formule acceptable visant à intégrer la possible innocence de M. Nucci ». Optimiste, il ajoutait : « Cela va se déginganger de plus en plus avec le temps, au fur et à mesure que de nouvelles révélations apparaîtront ».

La conclusion de cette proposition de résolution, soutenue par les socialistes mais repoussée par la majorité, indique quel sera le système de défense de l'ancien ministre. Le PS voulait écrire : « Dans l'état actuel de nos informations, l'Assemblée nationale peut d'autant moins porter un jugement sur les responsabilités présentes dans cette affaire, que l'instruction se trouve paralysée par des difficultés rencontrées par le juge d'instruction » à cause du « secret défense » lorsqu'il veut instruire le reste de l'affaire.

La proposition de résolution retenue par la commission est certes atténuée dans la forme mais ne change rien au fond. Pour le reste de la procédure, l'important est qu'elle existe, qu'elle soit votée conforme par les deux chambres du Parlement, et que le champ des délits soupçonnés soit suffisamment large.

Il appartiendra alors au magistrat de la Cour de cassation d'instruire le dossier puis, si c'est-à-dire le juge utile, aux parlementaires membres de la Haute Cour de se prononcer. Autour de cette procédure juridique, chacun s'efforce simplement, aujourd'hui, de marquer des points psychologiques.

THIERRY BRIEHER.

En Nouvelle-Calédonie

M. Laffleur (RPCR) veut opposer une contre-marche à celle du FLNKS

NOUMÉA de notre correspondant

Le Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR) ne laissera pas au FLNKS le monopole de la mobilisation avant le référendum d'autodétermination du 13 septembre. Son président, M. Jacques Laffleur, député RPCR, a lancé de Paris, le mercredi 1^{er} juillet, par le canal de Radio Rythme bleu (RRB) - organe du mouvement anti-indépendantiste, - un « appel pour une grande marche bleu-blanc-rouge pour la liberté du sud au nord du territoire » dans la seconde quinzaine du mois d'août.

M. Dick Ukeiwé, sénateur RPR, s'est aussitôt associé à l'initiative du député. Les dirigeants

du RPCR entendent ainsi répliquer à la « marche pour l'indépendance » du nord au sud de l'île décidée par le FLNKS lors de son dernier congrès (Le Monde du 1^{er} juillet).

Compte tenu des risques évidents d'incidents qui résulteraient de la simultanéité des deux manifestations, toute la question est maintenant de savoir quelle attitude adoptera le haut-commissariat du territoire. L'objectif recherché par M. Laffleur est visiblement d'obtenir des autorités une interdiction globale de manifester qui neutraliserait du même coup la stratégie du FLNKS, dont l'objectif est de donner un éclat médiatique particulier à ses prochaines manifestations.

F.B.

Après la réunion des rapatriés à Nice

Le mouvement du RECOURS « indigné » par l'attitude de M. Barre

Le porte-parole du mouvement du RECOURS s'est déclaré « indigné », le lundi 29 juin, par l'attitude de M. Raymond Barre, qui, excédé par les réflexions déobédissantes de plusieurs pieds-noirs au cours de la messe célébrée dimanche à Nice, avait, in fine, manifesté sa mauvaise humeur en adressant un « bras d'honneur » - à trois reprises selon certains témoins - à ses détracteurs (Le Monde du 30 juin).

« Que M. Barre ait été éconduit par certaines personnes ne l'excuse pas pour autant de traiter les rapatriés de « voyous » ni de leur faire un bras d'honneur, a notamment déclaré M. Jacques Roseau. Les rapatriés sont en droit d'attendre plus de dignité de la part d'un homme qui prétend diriger la magistrature suprême. L'ancien premier ministre aurait été mieux inspiré de ne pas tenter une opération de nos le caractère électoraliste n'échappe à personne, et de se souvenir qu'il avait été le seul parlementaire de l'UDF à ne pas voter la loi d'amnistie des généraux d'Alger. »

[Au terme de la discussion en première lecture du projet de loi « relatif au régime des cartes d'identité des Français d'Algérie de Nord » défendue le 21 octobre 1982, à l'Assemblée nationale, par M. Courrière, secrétaire d'Etat aux rapatriés dans le gouvernement de M. Mitterrand, M. Barre d'Etat, en effet, volontairement absent, alors que le groupe UDF, dans un quasi-totalité, avait voté pour ce texte, comme les socialistes et les communistes et sa fièvre sentimentale des années du groupe RPR - dont M. Chirac (les autres généraux qualifiés n'avaient pas participé au scrutin sur l'ensemble du projet).

Après avoir, l'Assemblée nationale avait, en outre, adopté un amendement déposé par le président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, M. Pierre Joxe, supprimant, contre l'avis du gouvernement, un article prévoyant la réintégration des anciens généraux postichistes dans le cadre de réserve. M. Barre, d'accord avec M. Joxe, avait voté pour cet amendement alors que treize députés RPR seulement avaient voté contre, M. Chirac et les autres membres du groupe ayant préféré ne pas se prononcer.

En deuxième lecture, le gouvernement de M. Mitterrand avait dû recourir à

l'article 49-3 de la Constitution et engager sa responsabilité pour faire approuver son projet dans sa version originale, conformément à la volonté de M. François Mitterrand, malgré la désapprobation de M. Joxe et de plusieurs autres députés socialistes.

Toutefois, au cours de ce débat monstre, M. Barre n'avait pas été le seul à se révolter à l'égard de toute apparence d'amnistie en faveur des anciens généraux postichistes. Les critiques les plus virulentes étaient, en effet, venues des rangs du RPR, au moment même, en première lecture, M. Jean Foyer s'était vivement opposé à ce que les anciens chefs de FOAS bénéficient des mesures prévues pour réintégrer les préjudicés résultant des événements survenus au cours de la guerre d'Algérie : « Non, le Parlement de la République ne saurait justifier vingt ans après une subversion qui a employé des moyens criminels pour faire échec à la souveraineté nationale, déclarer alors l'amnistie générale des seconds. Si le temps passe sur les événements, aucune décision, aucune loi ne saurait ignorer l'oubli sur ce qui appartient à l'histoire. »

L'ancien ministre ajoutait que la position de M. Barre avait été jugée en 1982, procédée donc d'une amnistie sélective. - A. R.]

Ministre, locataire et plaideur

M. Hervé de Charette, ministre délégué auprès du premier ministre, chargé de la fonction publique et du Plan, est locataire d'un vaste appartement situé rue Spontini, dans le seizième arrondissement de Paris, et il est en procès avec sa propriétaire. Un procès qui, comme l'indique le Canard enchaîné du 1^{er} juillet, connaît (étant donnée la personnalité du locataire) des rebondissements multiples.

En dépit d'un jugement d'expulsion de juillet 1986, confirmé quelques mois plus tard, M. de Charette, père de famille nombreuse, se maintient dans les lieux. Rien n'y fait : condamnation à des dommages-intérêts, astreintes, menaces d'expulsion par la force publique.

On confirme dans l'entourage du ministre les informations publiées par l'hebdomadaire satirique et on ajoute qu'il s'agit d'une affaire de droit privé entre un propriétaire et son locataire. De nombreux procès ou contentieux de ce genre sont traités quotidiennement par les tribunaux, rappelle-t-on. M. de Charette précise qu'il ne fera aucun commentaire sur cette affaire et fait savoir qu'il cherche depuis plusieurs mois un autre appartement à Paris, « mais que ce n'est pas chose facile... ».

Le « vrai-faux » passeport Une plainte de l'association Droit contre raison d'Etat

L'association Droit contre raison d'Etat (1) vient de porter plainte contre X avec constitution de partie civile dans l'affaire du Carrefour du développement, plus précisément celle du « vrai-faux » passeport d'Yves Chaliar. Cette affaire a été confiée à MM. Charles Pasqua et Bernard Gérard peuvent être « légitimement » soupçonnés de complicité dans les détournements de fonds publics, à l'origine des poursuites entreprises contre Yves Chaliar, l'ancien chef de cabinet de M. Christian Nucci.

De plus, la délivrance d'un passeport, permis de conduire ou carte d'identité est un « acte administratif d'une considérable importance à laquelle les pouvoirs publics se sont tout particulièrement attachés dans une période récente », ajoute M. Russbach. L'avocat rappelle alors la loi renforçant les contrôles d'identité et les débats autour du code de la nationalité et le rétablissement des visas pour les étrangers visitant la France.

Dans ces conditions, énonce le plaignant, « la confection de « vrais-faux » passeports (...) est de nature à porter un préjudice social grave », en ce sens notamment que « la crédibilité des documents administratifs se trouve gravement atteinte (...) par certaines autorités administratives, qui, par ailleurs, s'efforcent d'accroître cette crédibilité

par l'étude et la mise en place progressive de documents falsifiables ».

En conséquence, Droit contre raison d'Etat porte plainte pour infractions à l'article 153 (contrefaçon de documents administratifs) et 459 (destruction et altération de documents pour empêcher la découverte de preuves).

Cette plainte est-elle recevable ? En 1986 un juge espagnol avait très partiellement accordé raison à Droit contre raison d'Etat, qui, avec l'aide de plusieurs juristes internationaux, n'ont pas recouru à un niveau européen. L'association entend poursuivre M. Felipe Gonzalez, chef du gouvernement de Madrid et secrétaire général du PSOE, pour, une fois élu, n'avoir pas tenu certaines des promesses faites durant la campagne électorale, notamment celle de se retirer de l'OTAN.

Se référant au droit commercial, le magistrat saisi, M. Jesus Ernesto Pecos, avait estimé que, en matière politique, il devait y avoir aussi respect des contrats passés. Le détecteur insatisfait devait donc avoir le pouvoir de s'adresser à la justice, « pouvoir indépendant », avait conclu le juge, avant de constater le vide juridique qui lui interdisait de trancher. Mais, voulant manifester son esprit novateur, il avait cependant corrigé les traits de justice, à parts égales, entre le plaignant et M. Gonzalez.

G. M.

(1) Association européenne Droit contre raison d'Etat, 48 bis, rue de Rivoli, 75004 Paris.

Le Monde
L'EDUCATION
de l'EDUCATION

SPÉCIAL UNIVERSITÉ :
comment s'inscrire en première année de fac

NUMÉRO DE JUILLET/AOÛT 1987
CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

EUA EUROPEAN UNIVERSITY OF AMERICA
1629 Pine Street at Van Ness - San Francisco, Ca. 94109 - USA

AMS American Management Studies
Intensive two-month sessions part of M.B.A. program.

1987 PROFESSIONAL SEMINARS
Anglo-Saxon Accounting Methods & Financial Management (August 3-14)
American Business Law (August 17-28)

Information and Admissions: EUA Center for Europe
32/33 Galerie Montpensier, Paris 75001 France. Tel.: (1) 42.96.45.11
Communiqué par European University of America - San Francisco, Ca.

LES INVITÉS d'EUROPE 1

HENRY KISSINGER

UNE INTERVIEW EXCLUSIVE DE JEAN-PIERRE ELKABBACH

JEUDI 2 JUILLET DE 8 H A 9 H

EUROPE 1

DE GRANDS MOMENTS, A CHAQUE INSTANT.

Le procès de Lyon

Le procureur général requiert la réclusion à vie contre Klaus Barbie

LYON

de notre envoyé spécial

Je vous demande de dire qu'il ne sera pas... La surprise n'aura été que dans la formulation de la réclusion à vie...

La veille, le procureur général avait déjà souligné que cette culpabilité résultait des pouvoirs mêmes qui étaient à l'époque ceux de Barbie en raison de sa fonction et de la façon dont il les avait exercés...

Le procureur a dit : « Les témoignages, vous les avez entendus. Ils sont divers. Des témoins reconnaissent qu'aujourd'hui ils ne peuvent identifier Barbie... »

Il y a entre eux des variations, mais tous, sauf Thomas, dont j'écarte les affirmations sur la présence de Barbie à la rafle de la rue Sainte-Catherine...

C'est pourquoi le procureur général a attaché le plus grand prix aux documents, c'est-à-dire à ces rapports et à ces télex adressés de Lyon à Paris pour relater la rafle de la rue Sainte-Catherine...

Dans le contexte nauséabond, a-t-il expliqué, l'écrit a une grande importance. Nous sommes dans un système hiérarchisé qui comporte des règles très strictes que l'on doit respecter, à peine de sanctions.

M. Truche a cité, à ce sujet, les instructions données par le RSHA (Office central de la sécurité du Reich) pour que chaque rapport porte le nom et le grade du responsable de l'affaire relatée...

Le rôle de la Gestapo rue Sainte-Catherine

Ces règles, a-t-il ajouté, furent suivies strictement à Lyon. S'il s'agissait de télex, deux hypothèses étaient envisagées. Le texte pouvait être rédigé directement par le signataire responsable...

En ce qui concerne la déportation de victimes dans individuelles, il est vrai qu'il n'y a pas de texte écrit. Mais, pour M. Truche, les 38 résistants et les 21 juifs, dont 4 mineurs, sont des gens qui ont tous un affaire à Barbie directement, qui l'ont reconnu ou ont entendu citer son nom par d'autres. La défense générale de l'accusé consiste à dire qu'il ne se souvient pas d'eux ou qu'il n'était pas à Lyon lorsqu'ils furent déportés.

Il y a aussi le cas du professeur Marcel Gompel, mort à la prison de Monthuc. Lui n'est pas là pour dire si Barbie fut son tortionnaire. Mais M. Truche relève que ce dernier n'a jamais dit qu'il n'était pas là.

Le procureur général en est arrivé alors à la rafle du 9 février 1943 à l'Union générale des israélites de France, rue Sainte-Catherine à Lyon. La date lui paraît importante.

Le représentant du ministère public relève ainsi que l'opération s'est prolongée pendant plusieurs heures, que les policiers allemands arrivés le matin ont attendu jusqu'à 17 heures en pressurant bien aux responsables d'inviter le maximum de personnes à venir.

Un chiffre qui rend dérisoire la poignée d'indétricables niant l'holocauste et cherchant à en convaincre les Français. Des tracts révisionnistes circulent en effet, actuellement à Paris, s'ingéniant à remettre en cause l'œuvre de Claude Lanzmann...

Shoah était donc très attendu. On ne peut que féliciter la nouvelle direction de TF 1 d'avoir décidé de le diffuser. On se demande, du reste, pourquoi la télévision française l'a si longtemps boudé alors qu'il y a beau temps la plupart des pays européens ont montré ce témoignage bouleversant.

seront libérés. Les 82 restants seront déportés à Auschwitz. Trois en sont revenus. Alors, qui a agi ? C'est incontestablement la Gestapo, dira M. Truche. Les témoignages à ce sujet sont équivoques. Que répond Barbie ?

Le procureur général développe alors sa pensée. Il constate que l'opération a eu lieu le 9 février. Il n'existe pas de relation de l'affaire à cette date. Mais cette relation a bien existé puisque l'accusation dispose d'un télex de Knochen adressé de Paris le 10 février et qui répond à un document. Car Knochen demande alors des précisions sur l'« achèvement » de personnes arrêtées.

Le procureur général remarque encore que la deuxième page de ce document porte un rajout intéressant. Alors qu'on avait mentionné que les juifs détenus allaient être acheminés vers la prison de Chalons-sur-Saône, on a rajouté pour écrire que, cette prison étant pleine, on a gardé les prisonniers au fort Monthuc à Lyon, d'où deux parviendront à s'évader. C'est effectivement ce qui s'est passé.

Tout cela démontre, pour M. Truche, que sur ce chapitre Barbie occupait bien de l'envoi en déportation puisqu'il suivait l'achèvement et qu'il doit être considéré comme responsable personnellement

Pour M. Pierre Truche, « le bilan est effrayant : 842 déportations, 373 morts dont 52 enfants mineurs (...). Sans trahir la confiance de ses chefs, sans cesser d'être pour eux un SS estimé, Barbie pouvait faire beaucoup moins... »

de toute cette opération dont il avait pris l'initiative. C'est avec la même méthode que le procureur général devait aborder l'enlèvement des enfants d'Izieu. Il constate, de nouveau, que l'opération fut conduite un jour où l'on était assuré de trouver le plus grand nombre de personnes, ce 6 avril 1944, jour du jeudi saint et période de vacances scolaires.

Le « sale travail » à Izieu

Qui y a participé ? Une certitude : il y eut des militaires et des civils. Mais d'après les témoignages, les militaires paraissent plutôt modérés et l'un a même parlé du « sale travail » qui allait s'accomplir. Qui étaient les civils ? Des membres de la Gestapo, assurément. La défense, on le sait par ses interventions précédentes, va soutenir

Un « bilan effrayant »

Dernier chapitre : le convoi du 11 août 1944. Personne n'a jamais pu dire exactement le nombre des déportés embarqués ce jour-là quel que part sur une voie de garage de la gare de Perrache. On a retenu le chiffre approximatif de six cent cinquante. Pour M. Truche, la responsabilité de Barbie résulte de ses propres déclarations et aussi de certains témoignages.

En reconstruisant, dit-il, que les déportations étaient pour le moins décidées au vu des dossiers qu'il fournissait lui-même et concernant les personnes qu'il avait arrêtées, il reconnaît implicitement sa culpabilité. En outre, parmi les témoignages, deux s'imposent : celui de M^{me} Alice Vansteenberghe et celui de M^{me} Anne-Marie de Sainte-Marie. L'une et l'autre avaient vu Barbie avant et l'une et l'autre disent avoir reconnu en lui l'homme qui, dans la cour de la prison Monthuc, au petit matin du 11 août 1944, veillait à l'appel pour ce que l'on appelait « un départ avec bagages ».

Voilà donc les faits. Le bilan est effrayant : 842 déportations, 373 morts dont 52 enfants mineurs. Quelle cour d'assises a jamais eu à connaître d'une pareille accusation ? Vous aurez donc à prononcer une sanction et une sanction qui sera subite. Car il ne saurait être question de confusion de peines. Ma réponse là-dessus est très simple, très claire. La Cour de cassation me l'apporte en disant qu'en cas de pluralité des peines la plus forte sera seule subie.

Cela veut dire qu'on ne peut confondre que des peines subies. Or les peines prononcées contre Barbie en 1952 et 1954 n'ont pas été subies parce qu'une peine prononcée par contumace n'est jamais subie. La contumace est une procédure particulière entraînant une décision rendue par des magistrats seuls, sans jury, excluant toutes circonstances

RECTIFICATIF. - M. René Bousquet était secrétaire général pour la police à Vichy et non « ministre de l'intérieur de Vichy », comme nous l'avons écrit par erreur dans nos éditions du 1^{er} juillet.

atténuantes et obligent à prononcer le maximum encouru. La preuve en est que si le contumax est ensuite arrêté, il doit être jugé de nouveau dans les règles ordinaires, si le délai de prescription n'a pas couru.

Restaient les circonstances atténuantes. « Barbie », dit M. Truche, n'est pas Eichmann et n'avait pas ses pouvoirs, c'est une évidence. Mais dans le cadre des pouvoirs qui étaient les siens, pouvait-il faire pire que ce qu'il a fait ? Oh ! je sais bien que le pire est toujours imaginable. Mais ce que je dis, c'est que, sans trahir la confiance de ses chefs, sans cesser d'être pour eux un SS estimé, il pouvait faire beaucoup moins.

Point n'était nécessaire de déporter le fils et le mari de M^{me} Lesèvre. Point n'était indispensable de giffler sur un quai de gare ou dans une salle d'interrogatoire une fillette pour qu'elle livre les lieux où se cachaient ses frères et sœurs. Point n'était nécessaire non plus d'enlever les enfants d'Izieu alors qu'à l'époque Barbie venait d'opérer contre le maquis des Glières et allait, dès le lendemain, s'attaquer à ceux du Jura.

Le procureur général rappelle alors comment furent jugés et condamnés, contrairement aux propres collaborateurs de Barbie en 1954. Trois se virent infliger la peine

de mort et bénéficièrent ensuite d'une grâce. Quant aux Français qui le servaient, ils ont été condamnés eux aussi sans faiblesse et plusieurs ont été fusillés. Car, dira M. Truche, « si l'Allemagne fut atteinte d'un cancer, notre pays en fut lui aussi affecté. L'Allemagne, aujourd'hui, l'a extirpé. La France, peut-être, a préféré les tranquillisants... »

Enfin, M. Truche conclura en disant : « Quarante ans après, ce procès était bien encore nécessaire pour empêcher qu'un essai de falsifier l'Histoire en niant, comme certains, l'existence des chambres à gaz, comme s'il s'agissait de pouvoir, de la sorte, faire retentir l'idée d'une doctrine nazie acceptable, possible. Il était donc nécessaire : parce que Barbie n'a pas changé et demeure imprégné du nazisme, parce que les victimes sont à jamais marquées, parce qu'enfin cet homme a mené à Lyon une action particulièrement inhumaine. »

La défense entre maintenant en lice avec M^{me} Jean-Martin M'Bamba du barreau de Brazzaville et M^{me} Nabil Bouatta, du barreau d'Alger, qui précéderont un M^{me} V. Massari, quant à lui, de faire aussi salle comble.

JEAN-MARC THÉOLLEVRE.

Un document de la Gestapo Secret sur Auschwitz

M. Adam Rayski, responsable de la section juive de la MOI (main-d'œuvre immigrée) sous l'occupation, nous a adressé un des rares documents émanant de la Gestapo elle-même et qui « constitue un aveu explicite qu'à Auschwitz il se passait des choses graves dont la connaissance prématurée par les victimes aurait entraîné sans doute la mort de leur part ».

Ce document qui, selon M. Rayski, a sans aucun doute été transmis à Klaus Barbie est un câble que l'Obersturmführer Günther, adjoint d'Eichmann, a adressé le 25 avril 1943 à Kazimierz (Paris), à Zopf (La Haye) et à Ehlers (Bruxelles).

Voici le texte de ce câble : « Concernant : l'évacuation des juifs. »

« Le camp d'Auschwitz réitére, pour des raisons évidentes, sa demande de ne pas faire

d'aucune manière, avant leur départ, aux juifs en instance d'évacuation, la moindre révélation inquiétante sur le lieu et son utilisation prévue. »

« Je demande d'en prendre connaissance pour application et plus particulièrement qu'on instruisse continuellement les commandos d'escorte pour qu'ils évitent de faire, même pendant le transport de leur part, des allusions susceptibles de provoquer des réactions de résistance particulière (à Sonderorden, Widerstand) et surtout de ne pas émettre des suppositions sur la façon dont ils seront hébergés (à Art. livrer Unterbringung). »

« En raison de nouveaux urgents à éviter, Auschwitz doit attacher de l'importance à ce que la réception des transports et leur répartition ultérieure se déroulent autant que possible sans problème (à reibungslos). »

La lutte contre le terrorisme en Corse Charles Pieri et trois de ses complices ont été transférés et écroués à Paris

BASTIA de notre envoyé spécial

Charles Pieri, trente-sept ans, Joël Picciocchi, trente-cinq ans, Bernard Picciocchi, trente-quatre ans, et Gérard Marcelli, vingt-huit ans, ont quitté l'île par un avion du GLAM vers 18 h 30, mardi 30 juin, pour être présentés à M. Michel Legrand, le magistrat qui dirige la quatorzième section du parquet de Paris spécialisée dans la lutte antiterroriste, qui les a fait écrouer.

Tous ont été inculpés de détention d'un dépôt d'armes de première et quatrième catégories sans autorisation. De plus, Charles Pieri a été inculpé de transport et port d'armes et de munitions, et ses trois complices de recel de malfaiteur. Treize autres autonomistes corses déjà inculpés par un juge d'instruction d'Ajaccio, le 23 mai, devraient être transférés à leur tour dans les prochains jours.

A Bastia, M. Marcel Morin, préfet délégué à la police, avait présenté à la presse le matériel et les documents saisis sur Charles Pieri au moment de son arrestation, vendredi dernier, dans un hameau au sud de Bastia. Présument être un personnage important de l'ex-FLNC, selon M. Morin, Charles Pieri semblait préparer l'évasion de Félix Tomasi, emprisonné à Gradignan. Félix Tomasi avait été arrêté

Un Basque espagnol expulsé. - Un Basque espagnol, M. Juan-Maria Labordeta-Bergara, trente ans, a été expulsé, mardi matin 30 juin, par la France et remis aux autorités espagnoles. Il s'agit de la sixième expulsion selon la procédure d'urgence absolue depuis le 19 juillet 1986. M. Juan-Maria Labordeta-Bergara a été arrêté par la police de l'air et des frontières à Hendaya (Pyrénées-Atlantiques) et remis à la police espagnole après que l'arrêté d'expulsion lui eut été signifié.

en compagnie de Charles Pieri après le meurtre d'un légionnaire.

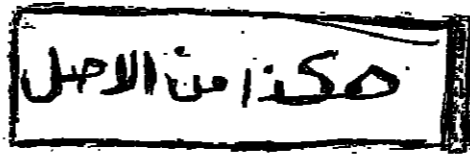
Dans une des musettes saisies sur Charles Pieri se trouvaient un plan de la prison de Gradignan et une correspondance de Félix Tomasi faisant allusion à une éventuelle évasion. Les enquêteurs ont également découvert un sac de la Banque de France identique à ceux qui sont utilisés pour le transport de fonds de cette banque à des établissements publics, vingt-huit billets de 500 F et quatre armes : un pistolet-mitrailleur et deux chargeurs, un pistolet, un Smith & Wesson 357, un revolver Magnum 357 et diverses munitions correspondantes.

D'autre part, pour ce qui concerne l'enquête sur l'assassinat du docteur Jean-Paul Lafaye le mardi 16 juin, les premiers examens balistiques montrèrent que ces balles avaient été modifiées comme l'une de celles qui avaient provoqué la mort de Serge Cosia au début de 1987 (acte non revendiqué à ce jour) et comme celles qui tuèrent, en janvier 1986, deux ressortissants tunisiens - un assassinat revendiqué par l'ex-FLNC, qui les accusait d'être des trafiquants de drogue... DANIELLE ROUARD.

Démantèlement d'un réseau de fabrication d'héroïne à Ajaccio : quatre arrestations. - Quatre personnes ont été arrêtées en Corse au cours du week-end dernier après la découverte d'un laboratoire de transformation de morphine-base à Ajaccio et l'arrestation d'un « chimiste » aux États-Unis, Abraham Lahani, cinquante-deux ans, au terme d'une enquête menée depuis plus d'un an en Europe et en Amérique. Les quatre commanditaires présumés de cette affaire - Jean-Thomas Olandini, trente-sept ans, Antoine Andriani, cinquante-deux ans, Jean-Joseph Casabonana, cinquante-trois ans, et Francis Hubert, cinquante-trois ans, tous domiciliés en Corse, étaient bien connus des services de police.

Calédonie RPCR) veut opposer... RECOURS indigne... M. Barre... UNIVERSITY OF AMERICA... GER... OPE 1... A CHAQUE INSTANT.

صكنا من الاموال



Société

Le rapport annuel de la CNIL

Halte au piratage informatique

Les ordinateurs gardent mal leurs secrets. La Commission nationale de l'Informatique et des libertés (CNIL) s'en inquiète dans son rapport annuel, que son président, M. Jacques Fauvet, a rendu public, ce mercredi 1^{er} juillet, au cours d'une conférence de presse à Paris.

Le « piratage », c'est-à-dire l'accès à des informations destinées à rester, en principe, confidentielles, est facilité par la négligence des victimes. Mais il est dû aussi à l'ingéniosité croissante des pirates. L'un de ceux-ci a réussi récemment à se procurer les numéros de téléphone des voitures utilisées par de proches collaborateurs de M. François Mitterrand, dont le fils de celui-ci, Jean-Christophe.

L'hebdomadaire *Communication et business*, qui a raconté l'histoire dans son numéro du 22 juin, en tire une conclusion alarmante sur l'utilisation de l'informatique : « grand public ». « Le minitel est-il un outil sûr pour stocker ou transmettre des informations confidentielles ? La réponse est non ».

Le « pirate », un informaticien âgé de vingt ans, M. Xavier Niel, a expliqué qu'il lui fallait « à moins de 1 000 francs » et d'un peu de patience, le temps d'essayer les multiples combinaisons qui sont censées protéger l'accès au réseau TRANSPAC des PTT.

Protéger les individus

M. Fauvet voit dans cette affaire la confirmation des craintes exprimées par la CNIL dans son rapport annuel : la banalisation de la télématique et la facilité avec laquelle certains codes d'accès sont percés à jour sont autant de menaces pour la vie privée des individus. Quant aux administrations et aux sociétés commerciales, elles ont aussi leurs secrets, petits et grands, stratégiques et financiers, qu'elles entendent, bien entendu, garder pour elles.

Cela explique que la CNIL n'ait autorisé qu'à titre provisoire et exceptionnel une expérience menée à l'Institut Gustave-Roussy, spécialisée dans le traitement du cancer. Ce centre de soins a eu l'idée d'utiliser le minitel pour mettre à la disposition des médecins et infirmières les renseignements relatifs aux patients soignés à domicile. Echaudée par la multiplication des actes de piratage, la CNIL a notamment demandé le renforcement des mesures destinées à interdire à d'autres qu'au corps médical l'accès à ces dossiers.

Elle est ainsi dans son rôle, qui est de protéger les individus contre l'utilisation pernicieuse des ordinateurs. Un rôle pas toujours commode à

exercer, note le rapport, certains accusant la Commission d'être « trop laxiste », d'autres lui reprochant d'enserrer l'informatique dans un « carcan abusif ».

La CNIL s'efforce de faire preuve de pragmatisme. Elle dit rarement non aux projets qui lui sont soumis pour avis, avançant plutôt des suggestions destinées à les améliorer. « De nombreux traitements automatisés », note le rapport, « auraient été bien différents si la Commission nationale de l'informatique et des libertés n'existait pas ». Ainsi pour la nouvelle carte d'identité informatisée autorisée l'année dernière par la CNIL, mais selon la formule souhaitée par le ministre de l'Intérieur : celui-ci aurait voulu que cette carte puisse être lue par des procédés magnétiques.

Parmi les autres projets qui ont été soumis à la CNIL en 1986 figure l'informatisation des fichiers scolaires. Désormais, les écoles et établissements secondaires peuvent recenser sur ordinateur les notes des élèves, mais ces données ne doivent pas être conservées au-delà de l'année scolaire. De même, l'identité de l'élève ou du lycéen et celle de son responsable légal ne peuvent être gardées en mémoire après le départ de l'élève de l'établissement.

La CNIL surveille de près l'utilisation des cartes à mémoire par les hôpitaux. Le ministère des affaires sociales expérimente ainsi à Blois une carte magnétique portant les données que l'on trouve habituellement dans les dossiers médicaux des patients. La CNIL n'a pas dit non à cette expérience, mais elle demande à voir et ne se prononcera qu'en fonction des résultats.

C'est aussi une carte à microprocesseur que veut utiliser le centre de transfusion sanguine de Brest après, dans ce cas précis, un avis favorable de la CNIL. Cette carte, destinée aux donneurs de sang, comporte une mémoire dans laquelle peut figurer une éventuelle contre-indication. Si le donneur s'oppose à cette mise en mémoire, le médecin est cependant averti qu'il a affaire à un donneur à « problèmes » par un « chignotant » magnétique. Il peut alors interroger le donneur sur la nature exacte de cette contre-indication.

C'est un exemple parmi d'autres des précautions auxquelles la CNIL est attachée, un exemple aussi des progrès auxquels elle n'entend pas s'opposer. La généralisation de cette carte à mémoire ferait, en effet, gagner un temps précieux aux centres de transfusion sanguine en cas d'accident.

BERTRAND LE GENDRE.

★ Commission nationale de l'informatique et des libertés septième rapport d'activité (1986), la Documentation française, 488 pages, 120 F.

SPORTS

TENNIS : les Internationaux de Grande-Bretagne

La résurrection de Connors

WIMBLEDON de notre envoyé spécial

« Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué », le fameux proverbe aurait-il été écrit sur mesure pour Jimmy Connors ? Mardi 30 juin, à Wimbledon, sur le coup de 17 heures, l'Américain était donné mort pour le tennis par les 15 000 spectateurs du court central : il bougeait encore, mais il était mené 2 sets à 0 et 4-1 dans la troisième manche. Mikael Pernfors s'apprêtait à donner le coup de grâce.

Tous les envoyés spéciaux étaient sur le point de rédiger l'épilogue du champion 1974 et 1982, farouche combattant des courts qui aurait fait là le tournoi de trop. Les reporters américains allaient d'un même élan demander au président Ronald Reagan d'accélérer la procédure de naturalisation d'Ivan Lendl car, pour la première fois dans l'histoire de l'Open, c'est-à-dire depuis 1968, aucun joueur détenteur d'un passeport des Etats-Unis n'aurait disputé les quarts de finale.

L'excitation le disputait alors à l'accablement : tristesse d'avoir à « enter » un grand champion et allégresse provoquée par le Suédois, qui jonglait avec la balle, tirait des coups inimaginables de sa raquette. Pourtant, la seule bonne balle, la balle de match, il ne l'a jamais eue. Pernfors a perdu en cinq manches.

Extraordinaire retournement de situation ! Comment Connors a-t-il trouvé son second souffle et sa harpe de toujours ? On dira que l'his-

toire du tennis est pleine de pareils renversements de situation, que Rod Laver et Bjorn Borg ont gagné ici en finale après avoir perdu les deux premières manches, que Connors lui-même avait déjà réussi un tel renversement en 1981 contre Vijay Amritraj et que, depuis le début de ces championnats, cinq jours ont gagné ainsi en cinq manches, dont Pernfors la veille, aux dépens de Tim Mayotte.

Quant à Jimbo, il a affirmé que c'était seulement une question de confiance en soi. En somme, il ne pouvait pas perdre puisqu'il estimait pouvoir gagner. Il n'empêche : la rage de vaincre n'explique pas tout. Il faudrait pouvoir recourir à la vivisection pour savoir comment fonctionne ce bonhomme qui a toujours un cœur de vingt ans.

Il n'y a qu'un miracle pour expliquer la résurrection de Connors en plein troisième set. « D'un seul coup, il a commencé à mieux jouer », devait constater Pernfors, comme s'il avait découvert que Connors marchait sur l'eau. L'Américain a en effet aligné 14 points de rang. Il est ainsi revenu à 4-4, puis a enlevé la manche en faisant un nouveau break au onzième jeu.

Un moment, on a pu croire que c'était le dernier coup de griffe d'un lion agonisant. Le Suédois menait en effet 3-0 dans la quatrième manche et eut une balle de 4-0. Mais Connors le tenait véritablement à la gorge. Après avoir sauvé cette balle de break, il aligna cinq jeux, Pernfors lui cédant une première fois son service sur une double faute, puis un deuxième en se laissant déborder

dans l'échange. Car ce ne fut en rien un match typique de gazon, mais un affrontement de renouveaux qui échangeaient quasiment tous les coups avant de conclure un point. Et quand, après trois heures de course épuisante, Connors attaqua le cinquième set, il parut évident qu'il ne pourrait aller au bout. Il dut, en effet, appeler le soigneur de l'ATP au changement de côté du cinquième jeu pour soulager un début de crampes. Aussitôt, Pernfors en profita pour lui prendre son service et revenir à 2-4. Connors conclut alors les deux derniers jeux au sprint. « J'aurais pu gagner, mais je lui ai offert une chance, il ne l'a pas laissée passer », a conclu le Suédois. Même s'il ne gagne pas pour la troisième fois ces championnats, Connors aura, avec ce match, définitivement posé sa marque sur ce Wimbledon.

Ce n'est pas encore le cas de Henri Leconte. Le numéro 1 français s'est qualifié pour la troisième année consécutive pour les quarts de finale, mais il a triomphé d'un adversaire, Andres Gomez, dont le bras gauche a étrangement tremblé aux moments cruciaux. Les trois manches ont été acquises à Leconte sur des doubles fautes. Mais, après tout, il n'a pas plus vu sa place en quarts de finale qu'Ivan Lendl ou Pat Cash, dont les adversaires respectifs, Johan Kriek et Gny Forget, ne se sont guère montrés vindicatifs. En revanche, les Suédois Wilander, Jarrod et Edberg eurent une opposition plus consistante avec, respectivement, Sanchez, Volkov et Hasek.

ALAIN GRAUDO.

CYCLISME : prologue de la Grande Boucle

Le Tour de France au pied du mur

Le Tour de France devait commencer, le mercredi 1^{er} juillet, par un prologue disputé à Berlin-Ouest.

BERLIN-OUEST de notre envoyé spécial

Ce sont douze croix de bois blanc, sagement alignées, mal accrochées sur un mauvais bout de grillage, entre le Reichstag et « le » mur. Certaines portent des noms. D'autres seulement, en lettres gothiques, le mot « *denkmal* » (monument). Douze croix de bois blanc, douze victimes du mémorial de douze victimes du « rideau de fer », de douze soupçons de l'impossible qui, avec des moyens de fortune, ont tenté un jour de franchir les quelques dizaines de mètres du *no man's land*. L'Est et

l'Ouest se dévisagent ici, dans un mouchoir de poche. Et, à quelques mètres derrière le mur, on aperçoit le mirador de si près qu'on se surprend à chasser le regard des « vopos » de la RDA, qui paraissent s'ennuyer ferme.

Le 74^e Tour de France partira donc d'ici, sous les jumelles des « vopos », dans les plus d'un « rideau de fer ». Quel tourbillon de festivités ! Voici donc la Grande Boucle appelée à venir soutenir le moral de Berlin-Ouest, avant-poste de l'Occident, après M. Reagan, après M. Mitterrand, après Elizabeth d'Angleterre, et avant la Scala de Milan et l'autonomie. Pour son 75^e anniversaire, Berlin-Ouest s'étourdit d'un véritable pont aérien d'artistes, de têtes couronnées, de célébrités de toutes origines.

Accourez donc, stars du « monde libre », pour renforcer, à coups de discours et de serments, le cordon qui, à travers 180 kilomètres de territoire est-allemand, unit Berlin à son terrain naturel : la RFA et, au-delà, tout l'univers non communiste.

Qu'on se le dise : Berlin-Ouest, enclave géographique, est accrochée au bec et ongles à son camp. Pour transmettre ce tout simple message aux habitants de Paris, de New-York ou de Tokyo, le Tour de France fait le « support idéal », comme disent les publicitaires, « Cela va nous permettre de toucher le public qui ne s'intéresse pas à la politique, les lecteurs de l'Equipe, par exemple », nous explique Karl-Joachim Kierey, secrétaire d'Etat (CDU) aux affaires fédérales du gouvernement Kohl.

Message au monde

L'initiateur du projet, Bernard Creff, directeur de l'hôtel Ibis Berlin, n'a donc eu aucun mal à convaincre ses interlocuteurs berlinois de déboursier les 3 millions de deutschemarks exigés par la Société du Tour pour accueillir la prestigieuse caravane. Il est vrai que cette somme ne correspond qu'à 3 % de ce que débourse la ville pour fêter son anniversaire. Et il est vrai aussi que tous les « décideurs » berlinois sont tarabuisés par une obsession : « Berlin est sans doute la ville au monde pour laquelle le plus important, c'est d'avoir des amis partout », explique le secrétaire d'Etat Kierey. Si un jour les Alliés se trouvaient dans la nécessité de défendre la ville, il voudrait mieux que les opinions publiques la commencent bien. « Ce que le maire traduit, un ton audessus : « Il est important que l'Est soit convaincu que les Alliés sont prêts à remplir leurs engagements ».

Mi-opération de relations publiques, mi-gesticulations quasi militaires : on est bien loin de l'exploit sportif. Le spectacle, en fait, sera dirigé vers trois publics distincts : vers les voisins d'au-delà du mur d'abord, pour réaffirmer innocemment, à leur nez et à leur barbe, l'appartenance de Berlin à un camp bien précis ; vers les Berlinois eux-mêmes, ensuite, dont 70 %, dans un

récent sondage, s'affirment prêts à quitter la ville en cas de départ des « protecteurs » alliés, essentiellement Américains ; vers les Occidentaux enfin. Le transport, malgré l'enclavement de Berlin, d'un « mammoth » comme la caravane du Tour, selon le mot de M. Dieppen, devrait rassurer ceux des investisseurs étrangers qui s'inquiètent encore des difficultés de transit à travers la RDA.

L'itinéraire des cyclistes a donc été étudié de très près pour donner de la ville l'image la plus attrayante possible. Le prologue se disputera sur le Kurfürstendamm (les Champs-Élysées berlinois), au milieu des boutiques de luxe et des terrasses des cafés, pour bien faire comprendre que « Berlin est une ville vivante » et pas seulement celle de HLM et béton autour du mur, insiste M. Dieppen. Il faudra attendre le lendemain, jeudi 2 juillet, pour que le Tour aille frôler le « rideau de fer ».

M. Chirac donnera alors le départ à la porte de Brandebourg, devant la pancarte la plus photographiée de la ville : « Attention, vous quittez Berlin-Ouest ». Les coureurs s'élançeront alors très vite vers les forêts et les champs, rappelant ainsi une étape en RDA. Les autorités de RDA ont répondu en organisant de leur côté, au printemps, une « Course de la paix », « qui est une course de formule 1 », assure M. Creff. Pour le reste, elles ont fait la sourde oreille. « Ils ne se sentent pas assez forts », commente sobrement le maire.

Un petit tour, donc, et la caravane repartira en avion, abandonnant à leurs couronnes de fleurs séchées douze petites croix blanches, éblouies parmi quelques autres, de cette capitale de l'absurde.

DANIEL SCHNEIDERMANN.

ATHLÉTISME : record du monde du saut en hauteur. — Le Suédois Patrick Spangberg a établi un nouveau record du monde du saut en hauteur en franchissant, le mardi 30 juin à Stockholm au cours d'une réunion d'athlétisme, 2,42 mètres. Vice-champion olympique à Los Angeles, le Suédois de vingt-deux ans améliore de 1 centimètre le précédent record, propriété du Soviétique Igor Pakline.

DÉFENSE

Concurrence franco-française

Electronique Serge Dassault défie Thomson-CSF pour le radar de l'avion Rafale

Electronique Serge Dassault (ESD) défie Thomson-CSF pour la conception du radar qui équipera l'avion de combat dérivé de l'actuel « démonstrateur » Rafale. Les deux sociétés ont engagé une course-poursuite, alors qu'elles sont partenaires ou fournisseurs complémentaires sur d'autres programmes militaires. L'arbitrage du ministère de la défense est prévu pour 1988. Pour l'instant, dans les services officiels, on laisse jouer la compétition entre les deux sociétés d'électronique.

A l'origine, lorsque, sous la pression du ministre de la défense, M. André Giraud, les industriels français furent invités à constituer un groupement d'intérêt économique, le GIE-ACE (avion de combat européen), pour concevoir le dérivé du Rafale, le groupe Thomson-CSF, seul, avait été retenu pour définir le radar adéquat, sur la base de son projet RDY dérivé de celui de Mirage-2000 et développé à partir du programme RACAAS lancé précédemment par l'Eiat.

ESD et Thomson se trouvaient, en revanche, associés pour la mise au point des contre-mesures électroniques du futur ACE (des équipements qui permettent à un avion de déjouer la détection adverse) et, si, d'aventure, le programme RDY donnait satisfaction, il était entendu que ESD travaillerait avec Thomson comme c'est déjà le cas, par exemple, pour les radars du Mirage-2000 (défense aérienne) ou du Super-Etendard rénové.

Depuis, ESD, qui conteste l'architecture même du radar de Thomson pour le futur avion de combat, s'est évertué à entrer dans le GIE-ACE comme partenaire à part entière. Attendant vraisemblablement beaucoup de cette concurrence franco-française qui peut stimuler Thomson, le ministère de la défense a laissé ESD devenir membre du GIE-ACE à hauteur de 10 %, comme Thomson. De surcroît, il a accepté d'examiner les propositions de cette société, qui voit dans cette affaire une occasion de disputer à Thomson le marché des radars de haute technologie dérivés du programme états-unien RACAAS dont elle avait été exclue en 1980-1981 lorsqu'il fut lancé en conformité avec le projet ACE.

Verdict en 1988

Très schématiquement, les stratégies des deux sociétés en cause diffèrent sur un problème de fond. Thomson offre, avec son RDY qui a commencé de voler sur un Mystère-20 d'expérimentation, un radar air-air (d'interception) auquel on ajoutera des fonctions air-surface (de suivi de terrain) pour répondre aux besoins du radar définitif (sous l'appellation RDX) de l'avion de combat dérivé du Rafale. De son côté, ESD part de la démarche inverse : les fonctions de détection et de poursuite air-air viennent renforcer les fonctions de suivi de terrain et de contournement des obstacles à basse altitude déjà acquises sur le radar existant, l'Antilope, du Mirage-2000 destiné à la pénétration à basse altitude d'une arme nucléaire. Le nouveau radar ESD

commencera d'être testé au début de 1988.

Thomson, qui indique avoir engagé près de 1 milliard de francs par autofinancement sur son projet, annonce que le radar pourrait être livré à partir de 1991. Pour sa part, ESD, dont on dit qu'il pourrait investir de l'ordre de 250 millions de francs, serait prêt à livrer une première version de son radar en 1993 et une autre version encore plus perfectionnée (à double antenne à balayage électronique) en 1995 ou 1996.

Au Salon du Bourget, le premier ministre, M. Jacques Chirac, a assigné aux services techniques et aux industriels de se placer d'ores et déjà en situation de sortir en série le dérivé opérationnel du Rafale en 1996. Cet avion de combat, dont le « démonstrateur » vole depuis juillet 1986, doit équiper l'armée de l'air française, qui a besoin de remplacer ses Jaguar et ses Mirage, et l'aéronavale, pour succéder aux Etendard. Le GIE-ACE a été constitué pour permettre à d'autres industriels d'entrer dans le programme si les gouvernements de leurs pays — on parle de la Belgique, des Pays-Bas, du Danemark, de la Norvège, voire de l'Espagne — décidaient d'en acheter.

En attendant, à la fin de 1988, lorsque les techniciens des états-majors français auront examiné les propositions ESD et Thomson-CSF, ce sera la tâche du ministre de la défense de mettre un terme, par son verdict, à cette compétition franco-française. Quel qu'il soit, le gagnant est probablement condamné à coopérer ensuite, sur son projet, avec l'ancien rival.

JACQUES ISNARD.

Le général Gilbert Forray nouveau secrétaire général de la défense nationale

Sur la proposition du premier ministre, M. Jacques Chirac, le conseil des ministres du mercredi 1^{er} juillet a nommé le général d'armée Gilbert Forray secrétaire général de la défense nationale, en remplacement du général d'armée Jacques de Barry, qui a atteint la limite d'âge de son rang. Le général Forray était chef d'état-major particulier à la présidence de la République. Le secrétaire général de la défense nationale est un organisme interministériel chargé de préparer, pour le compte du premier ministre, les dossiers en matière de défense.

[Né le 16 février 1930 à Paris et ancien Saint-Cyrien, Gilbert Forray sert en Extrême-Orient, puis en Algérie, avant d'être versé, en 1957, à la mission militaire française au Laos. Après plusieurs postes d'état-major en France, il commande, en 1972, le 5^e régiment inter-armes d'outre-mer à Djibouti, et il devient, en 1974, directeur du service d'information et de relations publiques des armées (SIRPA). En 1977, il commande la 3^e brigade et, en 1979, il est nommé sous-chef d'état-major de l'armée de terre. En 1980, il commande l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr et, en août 1983, il a été chargé d'organiser la Force d'action rapide qui le commandera ensuite. Depuis mai 1985, il était chef d'état-major particulier à l'Elysée.]

Des chasseurs en Gironde condamnés. — La Fédération départementale des chasseurs de la Gironde a été condamnée par le tribunal de grande instance de Bordeaux à verser 33 000 F de dommages et intérêts à cinq associations de protection de la nature. La fédération est accusée d'avoir incité à tirer les tourterelles au printemps alors que cette pratique est interdite. Lors de l'audience, en avril dernier, trois cents chasseurs ont été entendus et manifestés devant le palais de justice et molestés M. Pierre Davent, responsable de la Société pour l'aménagement de la nature du Sud-Ouest, l'une des associations plaignantes.

Le Monde EDUCATION

Le bac est une épreuve... pour les correcteurs

Passer le bac n'est pas drôle. Corriger les épreuves non plus. L'administration s'efforce d'aider et de conseiller les enseignants.



ANONYME et lointain, le correcteur est la terreur de bien des candidats bacheliers. Aussitôt sa copie remise, chaque élève tente de se représenter ce personnage tout-puissant. Certains l'imaginent malintentionné, d'autres lunatique, presque tous ignorant en quoi consiste son travail. En pénétrant dans les coulisses du baccalauréat, les candidats s'aperçoivent qu'ils ne sont pas les seuls à souffrir : la correction des copies et des oraux constitue aussi une lourde tâche.

A l'heure des résultats, les candidats malchanceux ont tendance à expliquer leur échec par la mauvaise humeur ou la partialité d'un correcteur. Il faut pourtant savoir qu'un système d'harmonisation est mis en place tout au long du processus de correction.

Les premières mesures d'équilibre sont prises lors de la désignation des futurs correcteurs par le recteur. « Nous demandons aux professeurs des renseignements sur les enseignants de leur établissement », explique M. Jean-Pierre Martin, responsable de l'enseignement général à la Maison des examens d'Arcueil, un centre commun aux trois académies de la région parisienne. Cela nous permet d'écartier d'office tous ceux dont la notation est excessivement sévère, ce qui risque de massacrer les candidats.

Deuxième étape : la concertation des correcteurs au lendemain des épreuves. Des commissions d'entente et d'harmonisation, officiellement instituées en janvier 1987, doivent être mises en place dans chaque académie pour élaborer des recommandations sur les modalités de correction et d'évaluation des épreuves. Les résultats de ces délibérations sont communiqués aux examinateurs, qui peuvent se réunir au sein de leur établissement. « Nous nous rencontrons à la veille de la correction, puis à nouveau lorsque nous remettons nos copies », souligne un professeur d'histoire-géographie. Après lecture publique de quelques travaux, nous décidons de critères communs pour faire converger les notes.

Ces réunions sont particulièrement utiles dans les cas litigieux. « Il convient, par exemple, de mettre au point une attitude commune lorsque 70 % des candidats ont mal interprété le sujet », observe M. Hubert Fats, enseignant de philosophie. Ces rencontres ne résolvent pourtant pas tous les problèmes, et chaque correcteur doit établir ses propres critères d'appréciation. « Je suis particulièrement attentif à trois choses », remarque M. Fats : la lisibilité de la copie, l'aspect philosophique du travail et la capacité à traiter le sujet.

La « solitude du correcteur de fond » paraît néanmoins pesante à certains. Une permanence téléphonique tenue par des enseignants a donc été mise en place pour les réconforter, ou pour apporter une réponse à leur doute. « Les correcteurs nous contactent pour des questions précises ou pour exprimer des humeurs », explique M^{me} Jacqueline Fenneaux, qui assure une permanence de français. Derrière leur appel, il y a toujours un scrupule, un souci

de compréhension, et aussi le désir de parler à quelqu'un. Une fois les copies corrigées, les examinateurs se réunissent en jury et délibèrent, au cas par cas, sur les résultats des candidats. « Les membres du jury consultent les livrets scolaires », souligne M. Martin, pour savoir s'ils doivent rattraper la note de tel ou tel élève qui frôle la moyenne. « Loin d'être une assemblée de coupeurs de têtes, le jury doit tenter de

« sauver » le plus grand nombre de candidats. Cet arsenal de mesures peut être complété par d'éventuelles rectifications. Les barèmes des sujets sont réaménagés dans les cas où les candidats ont massivement mal interprété la question posée. Le paquet de copies d'un correcteur peut passer en d'autres mains si les notes attribuées lui semblent anormalement basses. Mais ce cas est rare, et la double correction ne soulève pas l'enthousiasme des organisateurs du bac. « Ce système est illusoire », déclare M. Martin. Une étude effectuée en 1930 montre par exemple qu'il faudrait non pas deux, mais cent vingt corrections pour atteindre l'honnêteté absolue en philosophie.

Toute la bonne volonté de l'éducation nationale n'y suffirait pas... d'autant que la correction des épreuves du bac pose, chaque année, des problèmes d'effectifs cruciaux. Rebutés par cette besogne qui grignote leurs vacances,

certains enseignants se font porter pâles au moment fatidique. « Le nombre des congés de maladie, qui est d'environ 5 % à 6 % en période normale dans la région parisienne, grimpe à plus de 12 % au moment du bac », constate M. Martin. Nous sommes alors obligés de faire appel à des enseignants qui n'ont pas corrigé depuis longtemps et qui se trouvent quelquefois un peu déphasés.

Les enseignants donnent plusieurs explications à ce rejet de la correction. Certains soulignent qu'il s'agit d'un travail « harassant » et terriblement répétitif. Les professeurs de philosophie paraissent les plus mal lotis, puisqu'ils sont les moins nombreux et qu'ils héritent chaque année de deux cents copies à « évaluer » en quinze jours.

Les enseignants soulignent aussi que la correction ne nourrit pas son homme. « Au-delà des vingt-cinq premières, le correcteur perçoit environ 9,80 F par copie », explique M. Martin. Les interrogations orales sont, elles, rémunérées à 180 F la demi-journée. Pour l'administration, les correcteurs n'accomplissent pas d'heures supplémentaires : il s'agit d'une charge normale d'emploi. Si l'on pousse la logique jusqu'au bout, cette tâche ne devrait même pas être rétribuée.

Au-delà des questions financières, le travail de correction est souvent perçu comme une tâche dévalorisante. « J'ai l'impression de me transformer en machine à composer », constate Florence, enseignante de lettres. Enfin, en travaillant sur des copies anonymes, les enseignants perçoivent parfois brutalement le faible niveau de nombreux candidats. « A lire certaines copies, observe M. Fats, on a l'impression que quelque chose ne fonctionne pas bien dans le système éducatif actuel. » L'écart entre le travail fourni par les enseignants et les résultats qui en découlent peut alors devenir difficile à supporter...

RAPHAËLE RÉOLLE.

Un pionnier de la mécanique

POUR la première fois cette année, des élèves ont « bachelés » dans les lycées professionnels. Pionniers à leur façon, ces mille cent soixante-quinze jeunes ont préparé le tout nouveau baccalauréat professionnel dans des classes ouvertes à la rentrée 1985. Agé de vingt ans et élève du lycée parisien Marcel-Déprez, Reda fait partie de cette « cuvée » de bacheliers d'un genre inédit. Pour lui, l'expérience est satisfaisante : on s'obligeant à fréquenter le système scolaire plus longtemps que prévu, son bac de « maintenance des systèmes mécaniques automatisés » a élargi son horizon.

« Au départ », explique Reda, je comptais seulement suivre une année de formation complémentaire après mon BEP, puis éventuellement entrer dans la vie active. Ce programme change à

la rentrée 1985, lorsque les responsables de son établissement lui proposent de préparer un bac professionnel en deux ans. Créé pour diversifier les filières de formation, ce diplôme national donne à ceux qui l'obtiennent la possibilité d'exercer une activité professionnelle qualifiée ou même d'envisager d'accéder à l'enseignement supérieur.

En acceptant ce contrat, Reda se lance à l'aventure : « La première année », remarque-t-il, l'enseignement n'était pas vraiment au point. On se demandait parfois où on allait et les professeurs avançaient un peu à tâtons. L'implémentation d'une telle section ne va pas sans quelques problèmes d'organisation... Progressivement, cependant, la classe de vingt-quatre élèves se prend au jeu, tandis que les ensei-


gnants s'efforcent d'adapter leurs méthodes et leurs connaissances. Au fil des mois, les lycéens se préparent aux diverses épreuves que comprend l'examen : les disciplines générales (anglais, français ou mathématiques) se mêlent aux matières purement techniques, dans un emploi du temps qui ne laisse pas de place au dilettantisme. En outre, les élèves doivent se former, durant seize à vingt semaines, en entreprise.

« Ce sont les stages qui m'ont fait comprendre l'utilité de ce bac », souligne Reda. Je me suis aperçu que la polyvalence était appréciée, que mon anglais me permettait de lire les notices de certains appareils et que j'avais la capacité de m'adapter à des milieux que je ne connaissais pas. Le travail en équipe et la prise de responsabilités ont aussi contribué à sa formation. « En travaillant le bac,

observe-t-il, on est moins encadré que pour le BEP. Cela oblige à se prendre en charge et à penser à son avenir. »

Sans tomber dans le triomphalisme, Reda confie que ces deux années de préparation au bac lui donnent le sentiment d'avoir « grimpé une marche ». Le titre qu'il espère acquiescer a élargi son ambition et son besoin d'« aller plus loin ». Si sa situation familiale ne lui permet pas de continuer en BTS, il espère bien se perfectionner grâce à des cours du soir. En attendant, il prépare des curriculum vitae et constate que ses études ont constitué pour lui une bonne transition vers le monde du travail : « A dix-sept ans, conclut-il, on est trop jeune pour s'envoler, on n'a pas les mêmes défenses que deux ans plus tard. »

R. R.



ISC
Diplôme visé par
le Ministère de l'Éducation Nationale

**ADMISSIONS PARALLÈLES
A L'INSTITUT SUPÉRIEUR
DU COMMERCE**

22, boulevard du Fort-de-Vaux, 75017 PARIS
Téléphone : 42.70.34.80 et 42.70.90.95

Vous désirez poursuivre vos études dans une grande école de commerce dynamique. L'ISC vous propose :

ENTRÉE EN 1^{re} ANNÉE : titulaires d'un D.E.U.G. (sciences économiques, droit...), d'un D.U.T. (gestion, commerce...) ou d'un B.T.S.

PRÉPARATION	CONCOURS	Enseignements de 1 ^{re} année	Stage de 2 mois	Enseignements de 2 ^e année	Stage de 6 mois	Enseignements de 3 ^e année	Préparation du mémoire
-------------	----------	--	-----------------------	---	-----------------------	---	------------------------------

ENTRÉE EN 2^e ANNÉE : titulaires d'une licence ou d'une maîtrise

ÉPREUVES D'ADMISSION - Tests - Entretiens - Oral d'anglais

En 1^{re} ou 2^e ANNÉE : 7, 8 et 9 septembre 1987 - Date de clôture des inscriptions : 17 juillet 1987

inscriptions en Juillet

**MANAGEMENT
COMMERCE
INTERNATIONAL**

BAC OU NIVEAU BAC

Formation franco-américaine
aux techniques
du commerce international
DIPLOME D'ETAT EN 2 ANS
BTS DE COMMERCE INTERNATIONAL
BTS D'ACTION COMMERCIALE

3^e ANNÉE AU CHOIX	
<p>CYCLE EUROPEEN en association avec le CENTRE DE MANAGEMENT AUX AFFAIRES GENEVE</p> <p>Stages en Europe dans nos centres associés Bruxelles, Lausanne, Londres, Madrid, Stuttgart et aux Etats-Unis. Pratique intensive des langues.</p>	<p>CYCLE INTERNATIONAL en association avec USU University of Southwestern LOUISIANA USA</p> <p>Formation franco-américaine Diplômes américains BBA - 1 an aux USA MBA - 2 ans aux USA.</p>

FINANCEMENT A 100% DU MONTANT DES ETUDES

INSTITUT EUROPEEN
DE FORMATION AUX AFFAIRES
ET A LA CONDUITE DES ENTREPRISES

IAC
42 66 66 82

IAC - 71, rue du Faubourg
Saint-Honoré 75008 PARIS

IAC

DEMANDE DE DOCUMENTATION GRATUITE

Non

Préciser

Adresse

Code postal

Ville

Tel

صكنا من الامتحان

صحة من الاجل

icad Institut Privé des Attachés de Direction

La réussite en entreprise

EN 2 ANS (BTS)

- ACTION COMMERCIALE •
- COMPTABILITÉ et GESTION D'ENTREPRISE •

3^e ANNÉE (à Option)

- COMMERCE INTERNATIONAL • P.M.E. •

DOCUMENTATION SUR DEMANDE

91, rue de l'Université • 75007 PARIS

Tél. (1) 46.51.23.90 et 46.56.71.69

DEVENIR CONSULTANT OU CONSEIL D'ENTREPRISE

INSTITUT POUR LE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL D'ENTREPRISE

Cadres École Consultants

Devenez en un an un professionnel recherché.

En choisissant l'I.D.C.E., "l'École des Consultants", vous optez pour un créneau en forte croissance. L'I.D.C.E. vous offre une formation de haut niveau (3^e cycle) avec chantier en Entreprise (France et/ou G.E.E.).

NUMERO VERTI 05 41 49 49

I.D.C.E. BP 1879 49018 ANGERS Cedex

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE SECRÉTARIAT

ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Secrétariat de direction
Secrétariat médical
Traitement de texte

UNE VRAIE SECRÉTAIRE A UN AVENIR ASSURÉ

40, RUE DE LIÈGE - 75008 PARIS

TÉL. : 43.87.58.83 +

MÉTRO : EUROPE - SAINT-LAZAIRE - LIÈGE

BACHELIERS

SAINTE-XAVIER COLLEGE

(CHICAGO) s'installe à PARIS

4 ANS DE FORMATION SUPÉRIEURE AU MANAGEMENT - MARKETING - FINANCE

COURS BILINGUES

1 ^{er} CYCLE 1 ^{re} et 2 ^e années à Paris	2 ^e CYCLE BBA Bachelor of Business Administration Paris-Chicago	3 ^e CYCLE MBA Master of Business Administration Paris-Chicago
---	--	--

Renseignements : Saint-Xavier College, 71, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. : 42.66.40.70

INSCRIPTION EN JUILLET

ADMISSION

1^{er} cycle : Baccalauréat.
2^e cycle : Diplômés du 1^{er} cycle.
3^e cycle : Licence - Maîtrise, expérience professionnelle de 2 à 3 ans avec position cadre.

Education

Une loi pour l'art

En faisant une loi pour les enseignants artistiques, M. Chirac a voulu faire aussi bien que Jules Ferry. C'était pousser le bouchon un peu loin...

JACQUES CHIRAC sera-t-il le Jules Ferry de l'éducation artistique ? C'est bien ce qu'il laissait entendre lorsqu'il déclarait le 9 avril 1986 à la tribune de l'Assemblée : « Ce que Jules Ferry a fait, voilà un siècle, dans le domaine des disciplines de la connaissance, nous devons aujourd'hui le faire pour les disciplines de la sensibilité en généralisant l'initiation et la pratique artistiques. » Un premier pas dans cette voie vient d'être fait avec l'adoption par le conseil des ministres du « projet de loi relatif aux enseignants artistiques », préparé par M. Létour et présenté à la presse par le premier ministre lui-même (le Monde du 25 juin).

Une loi rien que pour l'enseignement artistique... voilà qui a belle allure. Au moins M. Chirac aura-t-il mieux fait que M. Mauroy, qui, après l'avoir envisagé, y avait renoncé.

Reste à savoir : une loi pour quoi faire ? L'examen des treize articles qui seront soumis au Parlement à l'automne ne confirme guère l'enthousiasme de M. Chirac. Le premier chapitre ne fait qu'entériner la situation existante dans les établissements élémentaires, secondaires et supérieurs. Il précise que la musique et les arts plastiques sont obligatoires dans les écoles et les collèges (ce qui figurait déjà dans la loi Haby) et que d'autres disciplines peuvent être enseignées (architecture, arts appliqués, danse, théâtre, cinéma, audiovisuel, histoire des arts, patrimoine), ce qui se fait déjà à titre expérimental - de même que

la possibilité de faire appel à des artistes professionnels.

Le deuxième chapitre, bien que de portée plus limitée, est plus novateur : il établit un système de « reconnaissance » et d'« homologation » de diplômes pour des écoles d'art nationales, régionales ou privées, qui permettront à leurs diplômés de participer à l'enseignement et de se porter candidats aux concours de la fonction publique, notamment de recrutement d'enseignants. Ces établissements pourront aussi passer des conventions d'équivalence avec les universités et recevoir des crédits de l'apprentissage et de la formation continue. Ces dispositions devraient favoriser d'utiles rapprochements entre les écoles d'art et l'éducation nationale. Et on saluera les 200 millions qui doivent marquer, en 1988, le démarrage d'un effort financier (acceptons-en l'assurance...) de 2 milliards sur dix ans.

Deux écoles

Tout cela va-t-il pour autant provoquer la révolution culturelle annoncée par M. Chirac ? On en est bien loin, car la question n'a pas vraiment été tranchée de savoir ce que devrait être un enseignement artistique de masse.

Deux conceptions contradictoires s'affrontent. Ou bien l'on considère que l'art fait partie de la formation de base que doit recevoir chaque enfant à l'école, au même titre que le français, l'histoire ou les mathématiques. Ce qui suppose que lui soient consacrés la même considération, les mêmes horaires, les mêmes crédits. Ou bien l'on estime (comme beaucoup, aussi bien à gauche qu'à droite) que le cadre scolaire n'est pas le mieux adapté pour cela (ni le personnel de l'éducation nationale le mieux disposé), et on concentre l'effort sur des actions et des institutions plus spécialisées et mieux ajustées.

M. Marcel Landowski, qui avait été chargé d'une mission sur ce sujet par M. Chirac, est un ardent partisan de la première formule. C'est pourquoi il demande, avec logique et obstination, un aménagement des rythmes scolaires pour que tous les enfants puissent avoir des activités artistiques l'après-midi (ce qui entraînerait un allongement de l'année scolaire), le recrutement de plus de deux mille conseillers pédagogiques pour aider et former les instituteurs, un important effort de formation des maîtres, un enseignement de trois heures dans le secondaire sanctionné au baccalauréat.

Cette politique volontariste est généreuse. Mais on voit les difficultés administratives et financières qu'elle soulève. C'est pourquoi, faute d'un réel soutien de l'opinion, des parents et des responsables politiques, elle n'a jamais pu dépasser le stade des déclarations d'intention et ne se traduit pas dans le projet de loi.

Consciente des difficultés de sa mise en œuvre, l'administration, à l'initiative surtout des affaires culturelles, a développé depuis quelques années une stratégie plus modeste consistant à multiplier les initiatives locales de sensibilisation artistique, dans le cadre scolaire ou périscolaire : créations d'ateliers, accueil d'artistes dans les écoles, organisation de « classes culturelles » en liaison avec des musées, des monuments historiques, des écoles d'art, mise en place dans l'enseignement secondaire de sections de cinéma, de théâtre ou de photo...

Ces initiatives restent forcément limitées, mais, mises bout à bout, elles finissent par modifier le climat scolaire et touchent un nombre croissant d'élèves.

Enseignement obligatoire pour tous (avec les moyens afférents) ou priorité à l'initiative locale, à l'expérimentation pédagogique et aux activités périscolaires ? En mixant un peu sur les deux tableaux, le projet de loi évite de trancher. C'est pourquoi, malgré ses aspects positifs, sa portée reste bien en deçà de ses ambitions.

FREDÉRIC GAUSSEN.

La route du CAPES s'élargit

LES titulaires d'une licence d'anglais, d'histoire, de breton ou de musique pourront, dès 1988, se présenter indifféremment aux CAPES (professorat de l'enseignement du second degré) de lettres ou de philosophie. De même, le CAPES de mathématiques sera ouvert aux licenciés en physique ou sciences naturelles. Un projet d'arrêté soumis actuellement à la concertation syndicale par le ministère de l'éducation nationale prévoit, en effet, la suppression du principe de correspondance entre la discipline du titre universitaire obtenu et la section du CAPES visé par chaque candidat.

Cette réforme, en introduisant plus de souplesse dans le recrutement, devrait inciter davantage d'étudiants à se tourner vers les carrières de l'enseignement du second degré et ouvrir des débou-

chés nouveaux aux diplômés des matières « rares ». Mais elle hypothèque l'avenir des CAPES de ces mêmes disciplines - les langues rares, par exemple, - dont les candidats pourront, désormais être dirigés vers d'autres séries - les lettres en l'occurrence.

Ce risque est confirmé par la décision du ministère de supprimer le CAPES d'arabe en 1988, où seule l'agrégation sera organisée, et d'introduire un recrutement alterné d'une année sur l'autre dans cette discipline, en ouvrant des postes soit au CAPES, soit à l'agrégation. Cette décision, justifiée, selon le ministère, par une couverture suffisante des besoins en enseignement de l'arabe, est vivement contestée par l'Association française des arabisants, qui rappelle que le nombre d'élèves dans cette discipline a été multiplié par cinq en dix ans et continue de progresser.

5 milliards pour les lycées d'Ile-de-France

Le conseil régional d'Ile-de-France a adopté, le mardi 30 juin, un plan-programme s'étalant sur une durée de cinq ans, destiné à accueillir les 32 000 élèves supplémentaires (sur 440 000 actuellement) attendus dans les lycées de la région d'ici à 1990, et à réhabiliter les locaux de ses 473 lycées. Ce plan sera financé par un budget de 5 milliards de francs, dont deux sont apportés par l'Etat et trois par la région. Celle-ci prévoit de lancer un emprunt d'un montant maximum de 2 milliards de francs, gagés sur une augmentation de 5,5 % de la pression fiscale régionale.

Le montant de cet effort a fait l'objet d'un débat serré entre les groupes UDF et RPR, qui avaient accepté une augmentation de 7 %, et les représentants du Front national, qui la jugeaient trop élevée. Un accord RPR-UDF-FN est finalement intervenu pour 5,5 %. Mais le groupe socialiste et radical de gauche, qui approuvait les objectifs du plan tout en le jugeant trop tardif, a estimé qu'il ne pouvait accepter de s'engager « à partir d'une délibération de dépenses » et s'est donc finalement abstenu.

« Nous aurions voté le texte initial, mais nous ne pouvons accepter le projet amendé par ce compromis qui ne répond plus aux besoins », a déclaré M. Yannick Bodin, président du groupe PS-MRG.

Les élus de droite et d'extrême droite se sont élevés contre la « décentralisation de caisses », qui laisse à la région la gestion des murs des lycées sans lui donner aucun pouvoir sur leur utilisation pédagogique. L'UDF estime que la région a désormais besoin de bâtiments polyvalents pouvant accueillir indifféremment des élèves de collège, de lycée, des étudiants afin de pouvoir s'adapter à toutes les évolutions de la démographie scolaire.

Quant au Front national, il est partisan d'une décentralisation « à l'allemande » qui donnerait à la région le pouvoir de recruter et de gérer ses enseignants, et de définir le contenu des enseignements.

Pour sa part, le PCF estime que le plan adopté, et contre lequel il a voté, « illustre la politique de désengagement de l'Etat et ne couvre qu'un tiers des besoins de la région », alors que « l'addition fiscale sera lourde pour les habitants ». Selon M. Michel Giraud, président RPR du conseil régional, l'effort pour les lycées devrait se traduire par une augmentation de 5 francs environ par foyer fiscal au titre de la taxe d'habitation, et de 85 francs par entreprise au titre de la taxe professionnelle. « Nous devons nous garder de toute chamaillerie politicienne sur le dos de nos enfants », a déclaré M. Giraud.

PARTEZ AVEC UN VRAI BAGAGE

En 2 ans d'études, avec le niveau Baccalauréat, ITL vous donne tous les atouts pour réussir votre BTS TOURISME. Ce diplôme d'Etat vous ouvrira de nombreuses portes :

- Hôtesse de Salons et d'Entreprises ;
- Agences de voyages ;
- Compagnies aériennes, etc.

De plus, le point fort d'ITL, c'est la 3^{ème} année « management touristique ». Une exclusivité de l'école qui répond aux exigences de l'évolution des métiers du tourisme, et un MBA en 7 mois à Dallas (USA).

ITL, un enseignement qui a fait ses preuves depuis plus de 25 ans, un climat sympathique et des enseignants « Hommes d'Entreprises ».

Faire le choix ITL, c'est prendre un vrai bagage pour bien vivre demain.

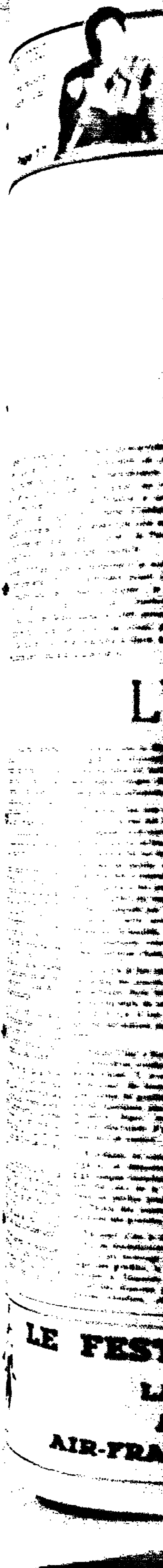
Financement total de la scolarité. Procédures d'admission : juillet 87.

ITL INSTITUT DU TOURISME ET DES LOISIRS

Établissement Privé d'Enseignement Supérieur

GRUPE ÉCOLE DES CADRES

Tél. : (1) 47.47.06.40 - 92, Avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly Sur Seine



ANTOINE VITEZ

En mémoire de Jean Vilar

Page 17



LUDMILA MIKAEL

Nouvelle carrière

Pages 16 et 17



GIORGIO STREHLER

Les quarante ans du Piccolo Teatro

Page 18



CINÉMA

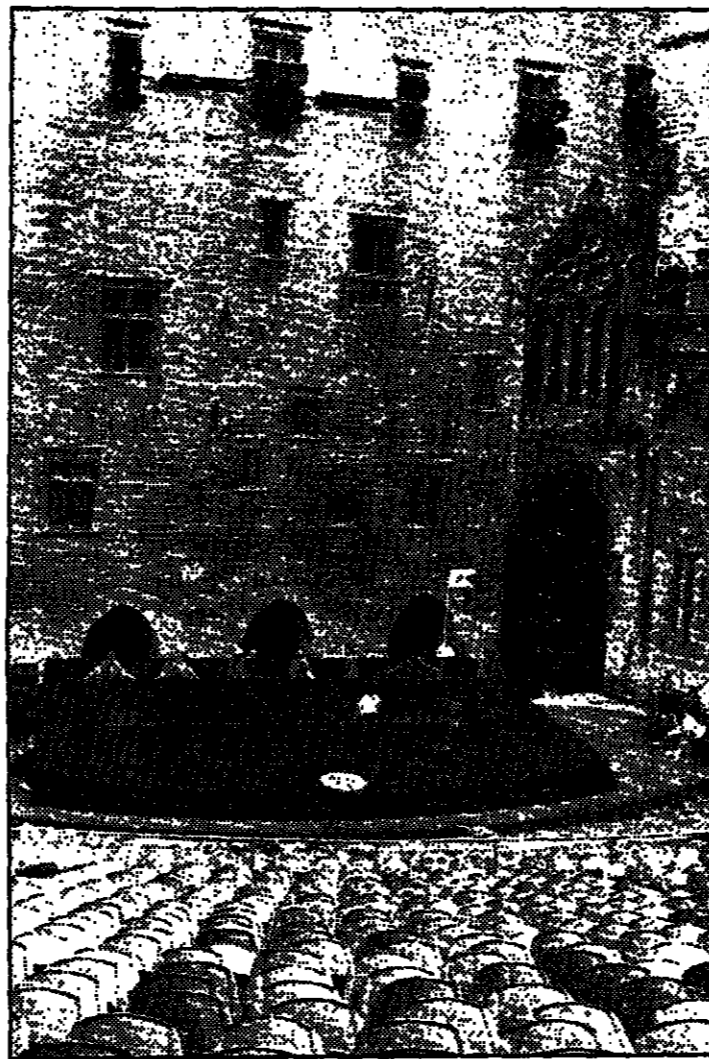
Stroheim années 20

Page 20

Le Monde AVIGNON

Le Festival d'Avignon célèbre son quarantième anniversaire. Livres et guides rappellent le souvenir de Jean Vilar et les grandes heures héroïques, l'extraordinaire développement de la Semaine artistique d'Avignon, sa notoriété, la multiplication des spectateurs. La fidélité à une ligne de conduits garantit une longévité, pleine d'atouts d'ailleurs, mais évidente. Comme en donne l'exemple une autre institution, née en même temps et très proche : le Piccolo Teatro de Milan, que Giorgio Strehler dirige toujours.

Ce Festival 1987 est donc simplement la suite des quarante qui l'ont précédé. Et son directeur Alain Crombecque continue un travail fondé sur deux principes : la création, la permanence. Il y a, comme au début, Chaillot à la cour d'honneur, avec Claudel. Mais dans un défi jamais tenté : la version intégrale du Soulier de satin, par Vitez, premier successeur de Vilar qui soit apte à prendre « dans la société du théâtre une place semblable à la sienne ».



La cour d'honneur du Palais des papes.

Chaillot plus la Comédie-Française — mais qui donne des pièces contemporaines — et Ludmila Mikael, qui est partie de chez Molière pour retrouver Vitez.

A côté de l'institution, les écoles, tout un symbole. Celle de Nanterre, celle de Strasbourg, et, comme d'habitude, les compagnies dites indépendantes, bien qu'elles dépendent de l'argent des autres. C'est à peu près le tableau de la scène française pour l'ensemble du secteur public. C'est la tradition d'Avignon, qui évolue en même temps que le théâtre. Comme depuis vingt ans — vingt-deux, exactement — la danse et le cinéma font partie du programme. Moins de danse sans doute, mais, pour la première fois, la Compagnie Martha Graham; quant au cinéma, il rend hommage à Erich von Stroheim le scandaleux, et aux années 60, elles furent scandaleuses, qu'en reste-t-il ?...

COLETTE GODARD.

L'os

DES couples. Mariés, fiancés, amoureux, ou des couples de copines, de copains. Des garçons et filles qui font du théâtre, ou qui rêvent d'en faire, et aussi des étudiants, des enseignants, des responsables de collectivités, et puis des personnes qui font de tout, couples d'invalides, de standardistes, de mécanographes, de fleuristes, tout...

Il vient chaque mois de juillet à Avignon. Pas tout juillet. Quatre-vingt jours, chaque année. Ils viennent tout au long du mois, par vagues successives. Ils ne fréquentent pas tellement le Festival officiel. Ils vont à côté, voir quelques-uns de ces inimitables comédiens qui se relaient, de 14 heures jusqu'à 2 ou 4 heures du matin, sur des planches de fortune, un peu partout dans Avignon, un peu partout dans Avignon, dans ses faubourgs.

La boulimie : ils vont voir facilement quatre pièces par jour, ou plus, et ils ont le nez de choisir des choses qu'ils aiment, presque toujours. Ils viennent là pour aimer.

Ils repartent ravis, déjà bon pied bon œil pour juillet de l'année prochaine. Ce sont eux les vrais protagonistes, spontanés, passionnés, indépendants, du Festival d'Avignon. Ils viennent de tous les coins de la France, et aussi d'ailleurs en Europe et du Canada...

Et puis, sans contacts avec ces amateurs fervents, il y a le Festival consacré, national, avec le grand corps constitué de ses spectateurs corporatifs. Eux vont prendre place dans la cour d'honneur du Palais, pour commencer.

Le premier moyen de redonner du schproum à ce vieux Festival d'Avignon serait de quitter la cour d'honneur, une fois pour toutes.

Ce n'est pas la fête, cette cour. Malgré ses dimensions, elle est triste comme un puits. Et l'océan des sièges rouges du Festival la défigure entièrement.

Elle n'est pas une salle de théâtre. Elle n'a pas été faite pour ça. La façade intérieure du Palais, devant quoi les acteurs jouent, sur quoi s'appuient les mises en scène, que tout le public a devant soi, n'est pas un « jointain » de théâtre; d'ailleurs les arcs des portails et des croisées du bas sont grossièrement tronqués par les dispositifs de scène, cette architecture du palais est bousillée, voilà ce que les spectateurs voient, quand ils voient quelque chose.

Car il y a là des centaines et des centaines de places si éloignées des acteurs, dans les profondeurs ou les hauteurs de cette cour, que ces publics n'ont des pièces qu'une perception minuscule, perdue.

Quand Vilar s'était installé ici, les premières années, c'était tout autre chose. Il avait posé dans cette cour, de biais, juste quelques tubes de gradins, et la scène c'était quelques planches. C'était modeste, léger, les visites du Palais pouvaient d'ailleurs continuer, si l'on voulait.

A présent, en comptant le montage et le démontage de cette gigantesque installation, qui coûte les yeux de la tête, c'est six mois de perdus pour les visiteurs du Palais des papes, et juste les six mois des grandes migrations.

La cour, c'est le cancer du Festival, sa malédiction. Car malgré le coût du montage et du démontage des gradins, la cour, c'est la pompe à finances du Festival. C'est des dizaines de milliers de places vendues, chaque juillet.

même si le public, dès le premier soir, est déçu.

Pour tous les gogos, le Festival d'Avignon c'est la cour du Palais, comme pour les touristes de Pâques, Paris c'est la tour Eiffel et les Invalides. Les responsables du Festival sont piégés.

Parce que les responsables les connaissent fort bien, les dégâts et l'absurdité de la cour. Ils savent que la solution serait de n'y pas rester, d'aller ailleurs, même dans l'enceinte du Palais (il y a, derrière, côté Urbain V, un grand espace, mieux fait pour ça, avec un mur du fond plus beau. Mais il ne pourrait pas s'y fourrer autant de monde, et puis ce ne serait pas la fameuse cour « d'honneur » : les directeurs du Festival craignent une grosse chute du tirage-caisse).

C'est donc un cercle vicieux. Et pendant ce temps, le vrai Festival, ses vrais événements, ont lieu ailleurs, par exemple en juillet 1985 le Festival ce fut le Mahabharata de Brook (ce juillet 87, il tourne en Asie), et pourtant les spectateurs, là-bas, dans la carrière désaffectée, n'étaient que quelques centaines, bien moins nombreux que dans la cour.

Ce Mahabharata n'était pas jouable dans l'énorme bastion de la cour : c'était une chose bien trop subtile, bien trop touchée de spiritualité, de grâce, bien trop belle. Dans la cour, les responsables programment du spectaculaire, du décoratif, comme Lavandier, ou du populaire accrocheur frisant la vulgarité, comme Beson, ou de la grosse artillerie avec des tambours et des os partout, comme Mnouchkine, et des costumes splendides qui marquent de loin, ou bien ils font appel à des metteurs en scène plus réfléchis, plus intérieurs, comme Vitez, mais ceux-là (et aussi les autres), la cour leur fait peur, et ils viennent y jouer des machines à l'épate comme Lucresia Borgia, de Victor Hugo, et jamais des artistes authentiques ne se sont sentis à leur aise, dans la cour.

Avec l'actuel glissement des médias vers le gouffre, l'affichage des noms connus, le cancer de la cour va empirer. L'an prochain, en 1988, Chéreau nous apportera Jacqueline Maillan, dans la cour. C'est peut-être une bénédiction, d'ailleurs, parce que Jean Vilar va

de la cour

se retourner si violemment dans sa tombe que le palais s'écroulera : on ira jouer ailleurs.

Ce mois de juillet 1987, c'est encore un moindre mal, nous avons droit à Vitez et à Claudel.

Vitez n'est pas idiot, il ne risque pas dans la cour un Claudel des grandes altitudes, Tête d'or, la Ville, Partage de midi. Il nous donne le Soulier de satin, une œuvre géniale, la question n'est pas là, mais qui est une sorte de « bande dessinée » géante, un feuilleton pour lanterne magique plein de suspense et d'aventures, et qui joue sur des choses que les publics connaissent puisque l'histoire est celle d'un certain Rodrigue (as-tu du cœur) qui arrive à percer le canal de Panama au seizième siècle, bien avant Ferdinand de Lesseps et son fiasco, ce qui ne l'empêche pas de se retrouver fauché comme les blés, au large des Baléares, et d'être acheté pour deux sous, en prime, avec un lot de vieilles fripes et de vieux clous, par des bonnes sœurs du Secours catholique, et les scènes « dramatiques » de ce génial mélodrame sont régulièrement entrecoupées par des scènes comiques ou clownesques, c'est le régime complet, et la grande poésie c'est seulement à petites doses, lorsqu'un ange ou la lune viennent faire leur topo.

Dans les années 60, Hubert Gignoux avait promené le Soulier de satin dans les bleds les plus perdus de la Lorraine, de l'Alsace, et c'était été le délire. Il est vrai que les spectateurs n'étaient pas assis à des kilomètres de la scène, comme ils le sont, pour une bonne part, dans la cour du palais.

La réussite du Mahabharata a servi de leçon : Vitez ritère le coup des « nuits entières » qui enchantent le public. Le Soulier,

qui est très long — quatre « journées » étendues — sera joué soit en deux soirs, à raison de deux « journées » par soir, soit en une seule nuit entièrement, du crépuscule à l'aube.

Mais l'un des atouts de Brook, c'est qu'il est très malin. Ses « nuits » avaient lieu dans un site enchanteur, à la campagne, le public pouvait s'y rendre par bateau. Le problème est que ce principe des nuits entières implique des entractes très prolongés, de plus d'une heure. A la campagne on se promène, on se repose, on s'étend sur l'herbe, et Brook avait installé des espaces de repos, une grande cafétéria. Il avait programmé ces longues pauses.

Il n'avait fait d'ailleurs que reprendre ce qui a fait le triomphe, la pérennité, de Bayreuth. Bayreuth, ce n'est pas la nuit, c'est de 5 heures du soir à minuit. Mais il y a deux grands entractes d'une heure, et le théâtre est situé dans un parc, presque une forêt, avec des bancs. C'est très beau. Et très calme. Et il y a d'immenses cafés vitrés. Le public peut vivre ces pauses, détendu.

Que vont devenir ces pauses, pour le public de la cour ? Il n'y a pas de campagne, pas de forêt, et pas de grands lieux spécialement conçus pour manger et boire quelque chose. Les quelques terrasses environnantes des cafés et restaurants sont déjà occupées, la nuit, par les touristes et les noctambules d'Avignon. La place du Palais est une pétardière, sans lieux de repos. Les spectateurs vont-ils trainer les pieds durant des heures ? Ou bien Vitez va-t-il écouter ces entractes ? Bon, faisons-lui confiance.

MICHEL COURNOT.

les lycées d'Ile-de-France

Les élus de droite et d'extrême droite se sont élevés contre la décentralisation de la culture qui s'opère à la rentrée scolaire. Ils ont dénoncé le projet de loi relatif à la décentralisation de la culture, qui prévoit la création de lycées régionaux. Ils ont également critiqué le projet de loi relatif à la décentralisation de la culture, qui prévoit la création de lycées régionaux. Ils ont également critiqué le projet de loi relatif à la décentralisation de la culture, qui prévoit la création de lycées régionaux.

BAGAGE

Bagage et des loisirs. Les bagages sont essentiels pour les vacances. Ils permettent de transporter facilement ses affaires. Les bagages sont essentiels pour les vacances. Ils permettent de transporter facilement ses affaires.

LE FESTIVAL D'AVIGNON REMERCIE

LA C.A.E.C.L. DE SON PARRAINAGE

AINSI QUE SES AUTRES MÉCÈNES

AIR-FRANCE, FNAC, COTES-DU-RHONE ET U.A.P.

سكنى الاحول

CLAUDEL

Sous un parapluie

Avec la version intégrale du Soulier de satin, Antoine Vitez occupe seul, cette année, en alternance avec la danse, la cour du Palais des papes. Avignon retrouve Claudel.

LA plus belle, la plus harmonieuse ligne de montagnes que j'aie vue de ma vie.

Ainsi Paul Claudel décrit-il, le 17 décembre 1914, l'horizon qu'il contemple du haut du « délicieux parc », comme il dit, qui domine le Palais, et l'église Notre-Dame des Doms, à Avignon. Et, dans l'enthousiasme, il ajoute : « O adorable lumière ! Soleil, je n'aime que toi ! »

Claudel, ce jour-là, a déjà pas mal bourlingué. Des lignes de montagnes, il a pu en voir en Amérique, en Allemagne, en Asie, en Tchecoslovaquie. Mais non, le point de vue le plus beau, c'est ce parc d'Avignon. Claudel s'affirme là un excellent « cicero », et nous devrions le suivre, car, c'est tout à fait étrange : ce parc au-dessus du Palais, chaque année, durant le Festival, il est désert.

Claudel, l'avant-veille, est descendu à l'Hôtel de l'Europe, « où coucha jadis Bonaparte », note-t-il dans son Journal. En 1914, Claudel n'est que consul général, pas encore ministre plénipotentiaire de 2^e classe, mais il tient à son confort, et sait les bonnes adresses. Lorsqu'il passe par Avignon, il déjeune au restaurant Hiéty. Il a toujours été gourmand. Son embonpoint le dit assez. Dans un questionnaire d'ordre général, à qui lui demande : « Quel est votre animal préféré ? », il

répond : « Le perdreau froid. » Ce qui prouve un goût à la fois fin et personnel, mais peu d'affection pour les animaux, qu'il tenait sans doute pour des « âmes captives », et, celles-là, non récupérables.

La plus fidèle des brebis, Paul Claudel, dans son for intérieur, ressentait une contrariété à la seule idée d'Avignon, puisque l'exil des papes lui rappelait les schismes et les épreuves de son Eglise. « Villeneuve bâtie par Philippe le Bel pour surveiller Avignon », écrit-il, « on se rend compte de la situation humiliante de la papauté. » Mais à partir du moment où Camille, la sœur de Paul Claudel, fut transférée à l'hôpital psychiatrique de Montdevergues, à deux pas d'Avignon, Claudel, par la force des choses, revint souvent là. Sans trop se braquer sur l'histoire des schismes. Continuant de vivre, même à Avignon, sa vie spirituelle.

Par exemple, ce jour de décembre 1914 où il admirait la ligne du Ventoux vue du parc des Doms, il note : « A Avignon, je suis réveillé par un rayon de soleil sur ma face. Sommeil quelques instants en songeant que c'est Lui. » Bon, Claudel n'est pas, là, « touché » comme il l'avait été près d'un pilier de Notre-Dame de Paris le 25 décembre 1886 ; ce n'est rien, presque, juste un accès de spiritualité. C'est même au bord du

« jeu ». Simplement, Avignon n'ôte pas à Claudel ses moyens, loin de là.

Il y a eu une autre « expérience intérieure », un bizarrerie plutôt, sur quoi Claudel n'insiste pas. C'est dans son si beau texte, *Conversation sur Jean Racine*. Claudel fait des détours, des comparaisons, il parle assez longuement de *Macbeth*, et c'est pour insister, comme l'avait fait de Quincey, sur « les coups frappés à la porte », la nuit du crime. Claudel écrit : « En ce moment, minuit ! des coups énormes, formidables, se font entendre sur la porte du château. La même chose, vous vous rappelez ?, inexplicable, qui m'est arrivée autrefois dans une vieille demeure d'Avignon. »

Quand, exactement ? Le Journal de Claudel nous le dit : dans la nuit du 11 au 12 septembre 1933. Claudel est passé voir sa sœur Camille, il est accompagné cette fois par M^{me} Audrey Parr, l'une des femmes qu'il a le plus aimées (elle est la Musicienne du *Soulier de satin*), et il note : « Dans la nuit, trois fois, un vacarme épouvantable dont la cause reste inconnue. »

Mais les « impressions d'Avignon » de Claudel ne sont pas toujours si « fantomatiques », si immatérielles. Par exemple, le 31 mai 1915, il écrit : « Avignon, l'évangéliste sous un parapluie. » De qui s'agit-il ? D'un passant ? D'une peinture ? Nous ne savons pas, mais cette silhouette entrevue, Claudel ne l'a pas oubliée puisqu'il lui a fait place dans le *Soulier de satin*. C'est dans la « Quatrième journée ». Don Rodrigue a « mis au travail » une jeune femme, une comédienne, qu'il croit être Marie Tudor échappée de ses prisons anglaises. Rodrigue lui fait exécuter des dessins, sur ses indications, et cette

comédienne, c'est encore, pour Claudel, M^{me} Audrey Parr, très présente dans le *Soulier de satin*. « Vous feriez mieux de me dire, dit la comédienne, si c'est vert ou bleu que vous voulez le parapluie. Moi, je le vois gros bleu. »

Et moi, répond Rodrigue, je le vois rouge, un rouge passé presque jaune. Et en dessous un évangéliste en plein vent, Saint Luc, en train de travailler à ses écritures. C'est une petite rue d'Avignon, le long du Palais des papes, et en dessous, en plein azur, bien haut, il y a un arc-boutant tout blanc (faites-le rose qu'il ait l'air plus blanc) d'un élan, d'une allégresse inouïs !

Remarquons que Claudel, qui écrit cela bien loin d'Avignon, à Tokyo, n'a pas oublié l'un des diables les plus constants d'Avignon : « en plein vent ».

Une notation curieuse de Claudel, le 20 août 1930, dans son Journal : « Le musée Calvet, mon buste enfant. »

Il s'agit de l'une des plus belles sculptures de Camille, un buste

rouge



Paul Claudel. Dessin de Jean Cocteau.

décédé. Inhumation jeudi 21 octobre.

Terminons par un souvenir d'une tierce personne, pas des moindres, le grand metteur en scène Lugné Poe, celui qui le premier porta l'œuvre de Claudel sur la scène, avec *l'Annonce faite à Marie* et *l'Otage*. Souvenir doux-amer, mais Lugné n'était pas un caractère facile :

« En 1932, un matin du mois d'août, je vis, arrêtée près du bureau de postes de Villeneuve-lès-Avignon, une superbe automobile américaine « sproumeuse » comme on en rencontre filant à cent vingt à l'heure sur les routes et que nous nous sentions toujours enclins à saluer au passage. — Vitesse et fortune... Quitte à murmurer « assassins » ensuite.

« Les heureux possesseurs de la voiture n'étaient pas là, j'admire donc la bagnole et m'excitais même devant le luxe de petits bagages neufs et luisants restés à négligemment déposés : probablement le chauffeur s'était-il un instant réfugié dans un des cabarets de la place... »

« Trois heures plus tard, l'après-midi, devant l'église, j'attendais l'autobus pour Avignon. Il est souvent complet, et je me disais : « Ah, si j'avais la chance qu'un ami vint à passer ! » Lorsque j'aperçus, dans la rue centrale, l'auto remarquable le marin qui dévalait vers moi. Je reconnus la voiture ; le chauffeur était en livrée blanche, à côté de lui une jeune fille, en arrière un monsieur renversé, type américain satisfait, lunettes d'or sur le nez... Le monsieur se soulève... Nous voilà tous les deux interdits... C'est Paul Claudel ! »

« Tiens, ce brave Lugné Poe... (il exagérait, je ne suis pas si « brave »)... »

« Claudel s'arrête. On se serre la main... J'ai bien regretté qu'il ne m'ait pas offert de me déposer à Avignon... Il est vrai que je n'aurais peut-être pas accepté. »

M. C.

Fondation Fnac

INTERNATIONALE DE LA COMMUNICATION ET DE LA CULTURE



AVEC LA FONDATION FNAC, UNE PRÉSENCE NOUVELLE SUR LA SCÈNE CULTURELLE

Plus de six mois de présence et d'actions culturelles :

Coproduction avec la Grande Halle de La Villette : « les Allumés de la télé », « l'Ecole des maîtres ».

« Cinéma opéra » au Festival de Cannes.

Festival international du film de l'enfance et de la jeunesse des Champs-Élysées.

« L'Album imaginaire » aux Rencontres internationales de la photographie d'Arles.

Participation au Festival d'Avignon avec « Musiques de fleuve ».

Ludmila Mikael

PEU-ON écrire d'une star qu'elle est inconnue ? Peut-on écrire d'une femme qui a tout juste vingt ans de carrière qu'elle est une débutante ? Ce sont paradoxalement les mots qui viennent sous la plume pour présenter Ludmila Mikael qui, depuis ses débuts en 1967 à la Comédie-Française dans le rôle d'Élvire du *Don Juan de Molière* jusqu'à aujourd'hui, a interprété les plus beaux rôles du répertoire et qui, à un passé, a mis fin à son contrat de sociétaire de la maison de Molière pour se lancer dans une nouvelle carrière de comédienne indépendante.

Longue, brune, l'œil marron, d'un reflet vif qui lui donne l'expérience et d'une jeunesse définitive, Ludmila Mikael, tout en ayant joué complètement de son appartenance au Français, a souffert de cette sorte d'enfermement qu'elle suppose. Enchaînant les premiers rôles, elle a dû ainsi renoncer pour l'essentiel au cinéma qui l'avait pourtant bien vite repérée. Aujourd'hui, la voici comédienne « en civil ». Elle a quitté « sa » maison, « sa » troupe et c'est assise près de son téléphone, comme toutes les autres, qu'elle devra mener sa carrière. Nous l'avons rencontrée à Paris, avant son départ pour Avignon où elle sera, dans la cour d'honneur, la Doña Pouchèze du *Soulier de satin* de Claudel.

« Quitter le Français fut assez douloureux, confie Ludmila Mikael. Mais, dès que je me suis retrouvée « en dehors », ce a été très gai. C'est la transition qui est dure, le passage d'un lieu à un autre. Quand on me parle du passé, il me semble qu'il est à des années-lumière d'ici. Pourtant, il y a six mois, j'avais encore une loge, un casier à la Comédie-Française. Je suis désormais sociétaire honoraire, je suis encore sur les programmes. J'ai la possibilité d'y jouer si un metteur en scène me le demande. Ce sera peut-être dans dix ans, dans cinq ans, je n'en sais rien. Tout cela est étrange, comme si j'avais connu une rue de serpent. »

« J'avais beaucoup hésité à signer mon contrat de sociétaire. En 1973, j'avais refusé une première fois, ce qui avait été très mal vu du comité d'administration. Je ne voulais pas m'engager, comme quelqu'un qui est fiancé et ne veut pas se marier. Pourtant, je ne voulais pas quitter la troupe, je voulais qu'on me garde comme pensionnaire avec un contrat renouvelable chaque année. D'autant qu'à l'époque, on signait pour vingt ans. Un peu plus tard, Pierre Dux a réduit le contrat à dix ans. Je suis devenue sociétaire en 1975, après qu'on m'eût battu froid quelques mois. Il y a cinq ans, j'ai failli partir une fois encore mais je suis restée jusqu'à l'été



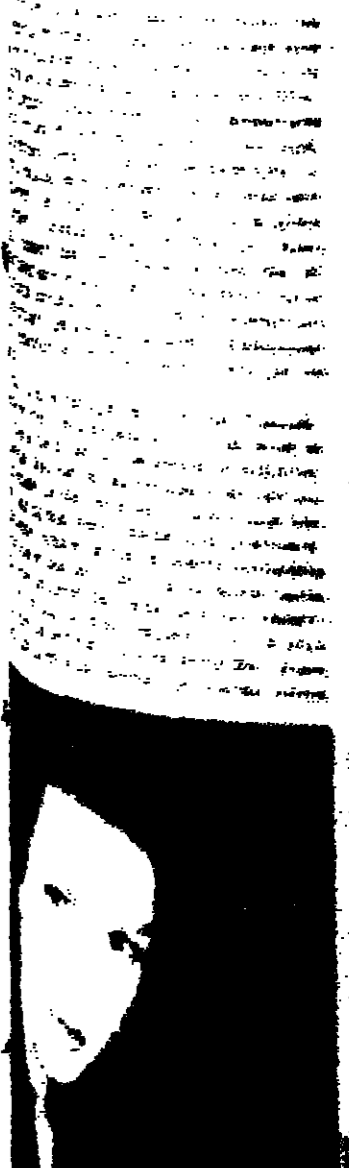
1986. Là, il n'y avait plus de question : il n'était pas raisonnable de rester plus longtemps.

« J'ai commencé ma carrière en me présentant au Conservatoire, sur un coup de tête. Je n'ai rien voulu. Je connaissais le Français — un de mes plus grands chocs d'enfant avait été le *Scapin* de Robert Hirsch — mais je n'en avais tiré aucune ligne de conduite. A l'époque, mon goût précis allait vers les spectacles du Théâtre Antoine, les pièces anglaises jouées par Seyrig, Rochefort, Bouquet, Freson. Mes idoles. J'aimais les mises en scène de Régy comme celle de *Se trouver*, de Pirandello, avec Delphine Seyrig et Samy Frey. J'ai dans un coin de ma tête qu'un jour j'aimerais bien jouer ce répertoire. Ces gens-là étaient choisis. C'est une chose que j'aimerais bien faire. »

« Mon premier rôle fut *Élvire* dans le *Don Juan de Bourgeois*. Je commençais ma carrière par quelque chose de « moderne », car le décor était en cuivre, les costumes en cuir, on sortait de la représentation historique. Ce ne furent pas des débuts stiles, plutôt une secousse. Ce rôle, je n'ai jamais réussi à bien le jouer. Il est monstrueux. Molière, c'est assez difficile pour moi. Il est génial, mais je ne suis pas une femme pour lui. Les plus beaux rôles sont ceux des servantes, et je ne crois pas que j'aurais pu les jouer. »

« J'ai beaucoup appris de Jean-Marie Serreau, qui est venu au Français monter le *Pain dur* de Claudel.

libre



VITEZ

Dans la maison du père

Il y a seize ans, Jean Vilar quittait la cour du Palais des papes. Antoine Vitez, son fils sur les planches, l'investit aujourd'hui. D'un « homme seul » à l'autre.



une structure plus simple, et qui porterait la totalité des signes. J'ai l'intuition d'un cycle en train de s'achever.

» Si j'ai répété pendant plusieurs mois *Le Soulier de satin*, c'est par rapport à la quantité de pages. Cinq cents pages, c'est énorme. Je suis obligé de trouver pour chaque scène des solutions simples, sinon ce serait étouffant. La pièce est longue, très longue, mais sa construction est implacable, totalement cohérente. Si on ôte des passages, on brise cette cohérence. On peut dire que proposer un spectacle en deux soirées, c'est choisir la difficulté. On peut aussi retourner le problème. Nous avons dans notre littérature dramatique *Le Soulier de satin*, une grande œuvre initiatrice, une *Divine Comédie* française. Si on veut la voir, il faut la voir intégralement. Sinon, ce n'est plus *Le Soulier de satin*. Et moi je pense que la pièce mérite d'être vue.

» Claudel est mêlé à ma vie. Un de mes grands bonheurs a été en 1958, de jouer *Partage de midi*, à Cassis, dans la mise en scène de Roland Monod. J'étais le mari, Madeleine Marion Ysé. Elle a vraiment tenu pour moi le rôle d'initiatrice de la langue claudélienne. A peu près en même temps, j'ai rencontré Aragon, qui lui aussi m'a initié au langage. En 1975, j'ai monté *Le Partage de midi*, à la Comédie-Française, Ludmila Mikael jouait Ysé. *Le Soulier de satin* en est la suite. On retrouve les mêmes personnages - la femme, le mari, les deux amants. Dans l'un comme dans l'autre, Claudel se met en scène. Simplement, dans *Le Soulier de satin*, il se dissimule derrière les images de ses fantasmes.

Propos recueillis par COLETTE GODARD.

Il a fallu attendre près de vingt ans pour que Vitez succède à Vilar, retrouvailles d'un fils avec un père lointain presque inconnu, dans sa maison, ce Palais de Chaillot dont la démesure convient aux outrances de l'imagination.

Peu à peu, la filiation s'est révélée, comme on dit pour une photo plongée dans un bain révélateur. Le visage de Vilar, c'est un fait, semble s'être emparé du visage de Vitez. Ils ont en commun l'affinement des traits, la gravité du demi-sourire.

Leurs spectacles sont totalement différents. Ce n'est pas une affaire d'époque, il en fait de même aujourd'hui. Ce qui rapproche les deux hommes, une indéfectible fidélité à la rigueur morale, l'obstination au défi et une certaine fragilité, celle de « l'homme seul » pris dans la lumière, seul face aux dérives de la société, au temps qui lui échappe. Face aux autres, à l'autre qui l'a déjà quitté.

» Au théâtre je n'ai pas eu de maître, dit Antoine Vitez. Jeune acteur, j'ai travaillé avec Tania Balachova. Je voulais faire de la mise en scène et j'ai été une fois assistant de Jean-Marie Serreau. C'est tout. N'ayant pas de maître avec qui j'aurais pu travailler, je m'en suis trouvé que je ne connaissais pas, qui me venaient du passé : Dullin, Jouvet... Vilar, je ne l'ai pratiquement pas rencontré. J'ai été impressionné comme tout le monde, par l'expérience du TNP. Et je me disais que là était ma place. C'était comme une histoire qu'on se

raconte quand on est petit, quand même j'avais vingt-cinq ans. J'ai éprouvé la certitude de vivre ici même, un jour.

» Ce qui m'impressionnait chez Vilar, c'est la manière dont il faisait du théâtre, dont il était dans le théâtre, dans la société du théâtre. Voilà, si j'essaie de cerner cette sensation, c'est exactement ça : la manière dont il se plaquait dans la société du théâtre, et qui pour moi était un modèle. Il y avait des acteurs, des metteurs en scène que j'admirais énormément - Pierre Fresnay par exemple, mais j'étais trop loin de lui, je me savais incapable de l'approcher, donc il ne pouvait pas me servir de modèle. Pour Vilar c'était différent. Je ne pensais pas devenir lui, mais trouver dans la société du théâtre une place comparable à la sienne. Il me semblait que je le pouvais, nous avons des points communs.

» J'aime Vilar écrivain, écrivain de son art, homme de théâtre qui fourbissait les armes de sa pensée avant l'action. Pendant plusieurs années, il a vécu difficilement, mais il a accumulé de la pensée, et des projets. Je ne sais pas si c'est vrai, on m'a raconté qu'il réunissait des amis, pour des mises en scène imaginaires. Sans doute d'autres le font, en tout cas, moi, oui. On se réunit à trois ou quatre, et on joue *Macbeth* ou *Lear*, comme ça, sans contraintes. Certains de mes premiers spectacles ne sont pas autre chose que la production de ces expériences, d'où la légende qui m'accompagne, de formalisme. D'ailleurs ce

n'est pas faux. Produire un travail de laboratoire est un acte esthétique assez grave. Je ne crois pas que Vilar ait jamais poussé jusque-là, ce qui fait entre nous une sérieuse différence.

» Autre différence, visible ou invisible, je suis présent au cœur de ce que je fais, et je me regarde d'un œil critique, avec une sorte d'auto-ironie, pour ne jamais oublier, en somme, la dimension de jeu. Enfin, les méthodes de travail de Vilar relevaient encore de ce que j'appellerai, sans jugement de valeur, l'ancien théâtre. Je ne veux pas dire que le nouveau soit en progrès. On est peut-être en train de revenir à une conception qui est celle de Dullin ou Pitoëff et à laquelle se rattachait Vilar : leur œuvre est faite d'une simple succession de spectacles. Alors que dans le théâtre né de Stanislavski ou Max Reinhardt, Brecht, Strehler, chaque œuvre existe en elle-même, est

de la guerre et adaptée aux grands meetings. Les nazis savaient très bien saisir l'homme dans un faisceau lumineux, ou en faire une idole, mystérieuse, inaccessible. Chez nous aussi, Trotter isole l'acteur. Mais il éclaire latéralement, et l'effet est tout autre.

» Vilar travaillait relativement vite, parce qu'il s'appuyait sur une conception philosophique et esthétique, très forte, monolithique. Il ne dessinait pas comme Gordon Craig des milliers d'esquisses pour composer son spectacle image par image, séquence par séquence, comme nous le faisons. Je me demande s'il n'est pas temps de revenir à



Alpha Fnac

22 ANS D'ACTION CULTURELLE

- Alpha Fnac : La première et la seule association culturelle au sein d'une entreprise commerciale, au service du spectacle vivant : le théâtre, la danse, l'opéra et la musique, en collaboration avec les créateurs français et étrangers.
- Alpha Fnac : Des centaines de productions, coproductions, soutiens, promotions...
- Alpha Fnac : La qualité et le goût du risque. Le dialogue avec les auteurs, metteurs en scène, chorégraphes, musiciens.
- Alpha Fnac : Des projets surprenants pour 1987/1988 (une saison sous le signe de l'opéra).
- Alpha Fnac : Plaque tournante de l'information-spectacle (utilisation des techniques de pointe).
- Alpha Fnac : Présente dans toutes les manifestations culturelles importantes et naturellement au Festival d'Avignon... de Jean Vilar à Alain Crombecque.

nila Mikael



enfin libre

J'ai découvert avec lui la gaieté des répétitions, sa bienveillance pour les acteurs. C'est comme cela que j'avais envie de travailler. Après, j'ai eu une période Shakespeare liée à la venue à Paris de la Royal Shakespeare Company. Nous avons joué ensemble *Richard III*, *Périclès* et plus tard *La Nuit des rois*. C'était un monde nouveau. Il y avait par exemple un homme qui travaillait le mouvement, « le directeur du mouvement » de Stratford. Les acteurs anglais me fascinaient : Vanessa Redgrave, Burton, Alan Bates, qui faisaient des films dans la journée et jouaient Shakespeare le soir. Ce monde avait pour moi une grande avance sur le nôtre, j'ai découvert un nouveau continent. Les Anglais travaillaient beaucoup la voix, la respiration, le contrôle. J'ai la nostalgie de tout cela.

» Puis il y a eu le *Partage de midi*, de Claudel, avec Antoine Vitez. Il m'a appelé un jour de Noël et m'a proposé le rôle d'Ysé, un personnage sublime. Je savais que j'allais mettre des années à en retrouver un semblable. Ce rôle, cette pièce furent une histoire d'amour capitale. Enfin, après une première, j'étais heureuse, j'avais eu la joie, la liberté complète de jouer, aidée en cela par Vitez. Il a lui aussi cette façon de créer un climat de plaisir dès les répétitions. Tout d'un coup, sous son regard, il n'y a plus d'autocensure, ce sentiment d'être épuisée, mais quelque chose qui est doux, tendre. On prenait notre



temps, on mangeait des gâteaux avec Kerbrat et Auriant, on risait beaucoup. Tout s'est passé dans une grâce rare. Cela a été un triomphe inouï.

» Ensuite, il y a eu Strehler, pour la *Villegitature*. Je retravaillerais bien avec lui, sur Pirandello par exemple, ce serait une bonne idée. J'ai gardé des contacts avec ces gens-là, ce sont presque des amis. Je les aime tendrement même si je n'ai pas toujours pu le leur témoigner parce que j'ai énormément travaillé. Des mois, sans relâche, avec des moments acrobatiques où je jouais la *Mouette* en matinée et le *Partage* le soir. L'alternance, c'est dur, il ne faut quand même pas y laisser sa peau.

» Pourtant, j'ai toujours gardé des liens affectifs avec les gens « du dehors ». Ainsi Antoine Vitez m'a appelé à l'automne dernier pour me proposer *Le Soulier de satin*. Un coup de fil, comme il y a douze ans, comme l'appel du Commandeur, ce destin auquel on ne peut échapper. *Dolla Frodo* est mon premier rôle de comédienne « libre ». Il m'a enchanté. La langue de Claudel est extraordinaire. Antoine Vitez en connaît le secret. Le phrasé devient alors une joie. C'est une langue très triviale et sublime en même temps. Il y a des coups étranges qui coïncident avec des émotions : c'est tout ce que j'aime, à la fois la plus grande difficulté mais aussi la vérité de Claudel. C'est syncope, baroque, bizarre. Même dans les scènes les plus abstraites, les plus désincarnées, on tombe sur des choses très terre à terre. Cette langue est aussi très musicale. Vitez la compare à juste titre à la musique de Stravinski. Elle me correspond plus que l'alexandrin, par ailleurs formidable. Les mots de Claudel ont un goût, une saveur particulière.

» Après ? J'ai envie de théâtre contemporain. J'en suis vraiment frustrée. Des choses plus intimes, dans un petit lieu. J'ai bien sûr aussi des envies de cinéma. Je vais recommencer très modestement dans le premier film de Bernard Cohn, *Deux Femmes*, avec Pierre Arditi et Philippine Leroy-Beaulieu.

» Avant d'avoir soixante-dix ans, j'aimerais bien faire un grand film, avec un rôle de l'importance de ceux que je joue au théâtre. Aujourd'hui, le cinéma aurait plutôt tendance à dévorer les petites filles. Je l'aime pourtant et trouverais dommage de ne pas en faire.

Propos recueillis par OLIVIER SCHMITT.

صكنا من اللحن

سكننا من الابد

STREHLER

La grande magie du Piccolo

par Giorgio Strehler

Giorgio Strehler n'a jamais créé ni présenté un spectacle au Festival d'Avignon. Il est pourtant l'un des rares qui puisse soumettre la cour à sa magie de visionnaire. Comme Vilar, Strehler a été formé par Brecht. Comme Vilar, il construit le théâtre de la lucidité. Peut-être parce que tous deux ont une expérience similaire de l'histoire, de la guerre et que tous deux ont commencé le théâtre en même temps. L'année où Jean Vilar découvrait le Palais des papes, Giorgio Strehler fondait à Milan avec Paolo Grassi le Piccolo Teatro. On a célébré le 14 mai dernier l'anniversaire de la fameuse petite salle où subsistent tant de souvenirs. Comme le Festival, le Piccolo a réussi un exploit : durer sans vieillir. Giorgio Strehler dit ici ce qu'il en est et pourquoi.

QUARANTE ans de vie d'un théâtre : que d'aventures communes à tant de personnes, que de joies fulgurantes, que d'amertumes, plus marquantes, on ne sait pourquoi que le prétendu succès... mais surtout que de spectacles, de voyages à travers le monde et que de travail !

Mais le travail continue, dur, incessant, pour faire du « théâtre », pour donner du théâtre aux autres, pour comprendre avant tout le pourquoi du théâtre que nous faisons soir après soir.

Y a-t-il un sens à parler d'un anniversaire, d'une date plutôt que d'une autre, pour un groupe de femmes et d'hommes, toujours différents et toujours les mêmes, qui se sont consacrés à la fantastique entreprise de construire un « théâtre d'art » pour tous, en une époque comme la nôtre, dans un pays comme le nôtre, dans une histoire comme la nôtre ?

Pour nous, ce Piccolo Teatro, dont quelqu'un — Jean-Louis Barrault, je crois — disait : « Il n'a de piccolo que le nom », a fêté son anniversaire à chaque spectacle : c'est-à-dire tous les deux mois, pendant quatre décennies, sans interruption.

Mais si les hommes suivent des rythmes pour leurs fêtes, pour éclairer le passé, pour marquer la course de leur vie, alors notre quarantième anniversaire n'est pas le prétexte à considérer notre œuvre comme accomplie, ni même à exprimer une autosatisfaction quelconque, mais plutôt l'occasion de nous forger une image du futur en partie imprévisible, mais certainement pas différente au niveau du sentiment, de la morale et de la pratique de celle qui a marqué notre passé.

Nous avons vécu ce qui ne devait pas être une fête — encore qu'elle le fût pour des raisons mystérieuses — le cœur et l'esprit tendus vers les projets et les nou-



« Arlequin serviteur de deux maîtres » par le Piccolo Teatro de Milan (1967).

velles réalités que nous sommes en train de construire pour demain. Seul le rythme d'une fidélité au théâtre, à la poésie et à l'humain reste immuable. Paroles que je prononce et que j'écris souvent, mais qui pour moi ne le sont jamais assez et qui n'ont jamais le caractère d'une obstination ou d'une rhétorique, mais celui d'une vocation profonde. C'est aussi une fidélité à une « idée » du théâtre compris comme un acte responsable, comme un discours permanent entre les hommes, qui durera tant que vivra l'humanité.

Ainsi, en ce quarantième anniversaire de notre théâtre qui est probablement le cinquantième de mon engagement personnel dans « le théâtre », nous sommes encore ici, miraculeusement vivants et debout face aux feux de la rampe « réels ou métaphori-

ques » qui, pour certains d'entre nous exerçant encore dignement ce métier, brillent toujours. La dignité est le grand titre d'honneur des serviteurs du théâtre dont la vertu principale est l'humilité.

Il n'y a pas de pause, et nous continuons dans les sables mouvants de la théâtralité contemporaine, qui malgré tout vit encore. Un programme de création et d'idées a été célébré le 14 mai 1987, qui nous reporte avec tendresse à un autre 14 mai de notre jeunesse, lorsque s'ouvrit un pauvre rideau rouge qui est resté plus ou moins le même, sur les premiers mots des *Bas Fonds* de Maxime Gorki. Ces mots ont été pour cet anniversaire prononcés par d'autres acteurs, dans un autre théâtre à Milan par nos amis russes de la Taganka, comme pour signifier la grande unité de la culture de l'Europe.

Dans la salle du Piccolo, nous avons monté un spectacle d'adieu, un spectacle né il y a longtemps, recréé de nombreuses fois, joué par tant et tant d'acteurs différents dans de nombreux pays à travers le monde entier : *Arlequin serviteur de deux maîtres*, de Carlo Goldoni, dans une version qui est à la fois différente et toujours la même et que nous avons appelée la « version d'adieu ». Ce

spectacle sera vraiment la dernière édition de notre Arlequin, et nous avons voulu qu'en cette occasion il soit interprété en alternance par tous les acteurs qui l'ont joué au long du temps.

Au Teatro Studio — le dernier — nous avons dit les mots d'un maître, Louis Jouvet, qui nous est cher et qui nous a accompagnés dans notre travail par l'exemple et par le souvenir. Ces mots sont encore vivants aujourd'hui comme ils le seront demain, car ils véhiculent un vrai message de théâtre. Dans les étapes, nous avons ouvert au public les portes de notre petite école qui commence, ou plutôt qui recommence son histoire interrompue en 1968. Nous avons également laissé découvrir la structure d'un nouveau théâtre, celui que nous avions mérité — et je le dis avec certitude — il y a longtemps.

Je pense que probablement d'autres en construiront l'histoire de la nôtre. Et dans ma *cameretta del cuore*, peut-être celle de Mozart, se précipitent toutes les images des spectacles qui se présentent et s'annoncent, tous les écrits et les signes de ce qui sera mon travail et notre travail de toujours. Donc, lors de cet anniversaire, il n'était pas nécessaire de parler longuement, de raconter

encore une fois notre engagement et notre créativité : les faits seuls comptent ou devraient compter davantage que les mots — je voudrais simplement rappeler que le Piccolo est né d'un acte d'amitié entre un tout petit groupe d'hommes et de femmes liés par les mêmes idéaux, noyau qui s'est élargi aux machinistes, électriciens, ingénieurs du son, directeur de plateau, constructeurs, peintres, acteurs, même s'ils ont pu connaître ensemble des difficultés d'ordre sentimental.

Je ne parle pas du Piccolo comme d'un lieu idéal, qui n'existe pas et ne saurait exister. Mais il peut cependant faire comprendre qu'un théâtre ne doit pas se faire comme on le fait généralement. Il y a hélas, dans le monde, une telle tendance perverse du théâtre public (le théâtre lyrique en est l'exemple le plus funeste et le plus visible) à l'épéphantiasis, au bâclage des répétitions, qu'il est impossible de l'inverser. Il y a des exceptions : beaucoup d'entre nous, en Europe, tentent de freiner ce processus qui aboutit à une dégradation de la qualité et des rapports avec le public.

La fonction d'un théâtre public n'est pas de créer irrégulièrement trop ou trop peu de spectacles, mais des spectacles en continuité, de très haut niveau, chaque soir, chaque saison, chaque année, chaque décennie. En ce sens, le Piccolo est peut-être un exemple, dont les analyses plus approfondies montreraient s'il a eu une réelle influence. Ce qui fait véritablement le Piccolo, ce ne sont ni sa structure, précaire, ni, paradoxalement, la valeur esthétique de ses spectacles, mais c'est la survivance, toujours menacée, d'un esprit, d'une façon de faire du théâtre : ensemble jusqu'au bout. Jusqu'à ce qu'on nous permette de le faire. Et il n'est pas certain qu'on nous le permette.

Nous savons très bien, aujourd'hui plus que jamais, car plus que jamais nous sommes loin du merveilleux « trompe-l'œil » de l'enfance, combien ce bref poème de Brecht que j'ai traduit comme geste de gratitude envers un autre de mes maîtres, disparu trop tôt, est vrai. Humainement et tristement vrai. Il dit :

Si nous étions éternels tant de choses pourraient changer mais nous sommes éphémères et trop de choses restent les mêmes.

NANTERRE AMANDIERS

SAISON 87-88

TCHEKHOV · CHEREAU
VON KLEIST · ROMANS

MÜLLER · WILSON
GOLDONI · RONCONI

FLEISSER · BONVOISIN
KOLTES · CHEREAU

SHAKESPEARE · BONDY
JEROME DESCHAMPS

EIC · BOULEZ

DREYER · EIC · FOSTER

ABONNEMENTS: (1) 47 21 18 81

Pour recevoir le programme détaillé de la saison 87-88, remplir ce coupon et le retourner à Nanterre-Amateurs 7, avenue Pablo Picasso 92022 Nanterre Cedex

Nom: _____
Adresse: _____

Avec la participation du Festival d'Automne à Paris 1987

Après Lyon, Marseille, Besançon, Palerme, Luxembourg, Pordenone, Liège, Toulouse. Le Chêne Noir d'Avignon présente

LA BARQUE de Gérard GELAS

Au théâtre du CHÊNE NOIR - AVIGNON 90.86.58.11 du 14 au 25 juillet 1987

Au théâtre de L'ŒUVRE - PARIS 48.74.47.36 du 18 août au 13 septembre 1987

100

CREATION 87

"MAIS NTE PROMENE DONC PAS TOUTE NUIT" de Georges FEYDEAU, mise en scène Gérard GELAS Au T.G.P. Saint-Denis - Daniel BRESQUICH du 13 novembre au 30 décembre 1987

THEATRE PAR LE BAS

LES PREMIERS MOTS

texte : **BERNARD NOEL**

mise en scène : Jean-Luc Borg

« Un très beau spectacle ! La voix de Michael Lonsdale est remarquablement utilisée. La comédienne, Martine Fontanille, se dévoue corps et âme à ce texte. Je conseille vigoureusement de s'y rendre si l'on a envie de découvrir un spectacle pas comme les autres » : Gérard Henry Durand FRANCE CULTURE « Une expérience des limites on songe à Bataille et à Blanchot... Le lieu où s'énoncent ces mots est à lui seul prenant, étrange comme un poème, la scénographie de Jean Haas, les lumières de Gérard Poli et Dominique Fortin en épousent les recoins et les ombres : Odile Quirot LE MONDE

12 Représentations exceptionnelles cet automne à Paris - Réservations: 47 21 18 81

ATHENES LOUIS JOUVET

13 oct. **MARIVAUX** 29 nov. LES ACTEURS DE BONNE FOL LA MEPRISE MISE EN SCENE PHILIPPE ADRIEN

20 oct. **JOUVET** 5 déc. ELVIRE JOUVET 40 MISE EN SCENE BRIGITTE JAGUES PHILIPPE CLEVENOT LOUIS JOUVET MOLIERE 87 DU MEILLEUR ACTEUR

13 oct. **BECKETT** 28 nov. FRAGMENT DE THEATRE I. FRAGMENT DE THEATRE II MISE EN SCENE LOUIS CHAVANCE

3 spectacles 150F avec la carte spectateur permanent

Alpha FNAC 47 42 67 27

CHÉREAU

PATRICE Chéreau vient pour la première fois à Avignon, avec ses élèves, ou plutôt — il préfère — les comédiens de l'école de Nanterre, dirigée par Pierre Romans. Celui-ci présente deux spectacles, *Catherine de Heilbronn* et *Panthalée de Kleist*, tandis que Patrice Chéreau met en scène *Piatonov*, la pièce de Tchekhov dont il s'est inspiré pour son film, *Hôtel de France*.

L'école est l'une des raisons pour lesquelles il tenait à s'installer à Nanterre; il voulait un endroit assez vaste pour y aménager des salles de classe. Il cherchait, en travaillant avec les élèves, quelque chose qui ressemblerait aux incertitudes, aux étonnements de ses premières mises en scène. Il faut croire qu'il a trouvé, puisqu'il continue et en est manifestement heureux. D'autres que lui — comme Luca Ronconi, professeur à l'Académie de Rome, ou Peter Stein, qui aimerait enseigner, — éprouvent à un certain moment de leur vie professionnelle, non seulement le désir de transmettre leur pratique, mais aussi d'écouter ce que les nouvelles générations ont à dire et à demander.

Quand Chéreau monte un opéra, quand il tourne un film, il doit s'adapter à des exigences qui ne sont pas celles du théâtre. Quand il travaille avec des élèves, il doit s'adapter à leur inexpérience, trouver des solutions inédites. Et, finalement, cette diversification des risques renforce sa maîtrise, lui permet la perfection dépouillée de sa dernière mise en scène, qui colle absolument au poème à deux voix de Bernard-Marie Koltes *Dans la solitude des champs de coton*.

L'an prochain, Patrice Chéreau reviendra à Avignon. Ses six élèves, avec Michel Piccoli et Jacqueline Maillan, avec une pièce nouvelle de Bernard-Marie Koltes, un grand spectacle, le Chéreau de la cour d'honneur.

Auteurs

Vittorio Sereno

87/88

MAUDAMT LORCA

MOCHET BILETDO

FRANCON JAN

ANGELEN PENI

BOUQUER/DUROUET

BERNARDO MONTE

JEAN-CLAUDE

PHILIPPE DICOMI

MA BURG JOVA

Amenez-vous

PINGET

Auteurs vivants, voix d'aujourd'hui

par Jean Le Poulain

CINQ pièces de deux grands auteurs vivants jouées par les Comédiens-Français au Festival d'Avignon... Voilà pour moi un premier signe, un premier pas dans la solution d'un des problèmes les plus difficiles qui se posent à un administrateur général de la Comédie-Française : jouer des auteurs vivants et le faire dans des conditions de présentation la plus favorable possible.

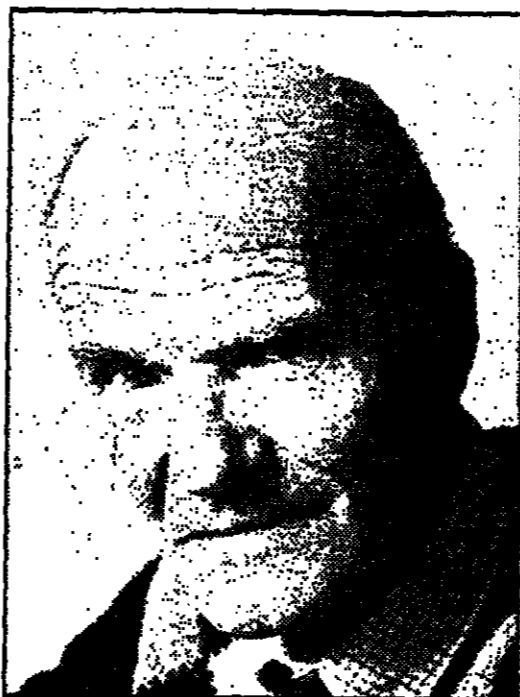
Il y a mille arguments pour défendre cette nécessité, et depuis le XVIII^e siècle le débat est ininterrompu : la maison est installée sur un rocking-chair qui balance d'avant en arrière, avec un sens plutôt musé, répertoire classique, panthéon pour chef-d'œuvre, et un sens auteurs modernes, création... Tout le monde a une opinion, beaucoup l'expriment, et des deux côtés chacun pousse. La mêlée est assez confuse car même aujourd'hui, quand la Comédie-Française était très dépendante du pouvoir politique, les choix artistiques n'étaient pas forcément la traduction de positions politiques. Romain Rolland était pour « le panthéon ».

Mon sentiment est que le problème n'est pas d'abord politique. On ne peut pas le résoudre à une querelle des anciens et des modernes, des conservateurs et des progressistes. C'est un problème avant tout anatomique. Je m'explique : un auteur peut aujourd'hui écrire son œuvre sur un bureau Empire avec une plume sergent-major. Ça ne l'empêche pas d'avoir un lien présent avec ses contemporains. Un

texte, pour un acteur, ce n'est pas le support et le moyen de son expression, c'est sa vie d'acteur. Si la Comédie-Française doit jouer des auteurs vivants, ce n'est pas tellement parce que, pour des raisons de politique artistique, l'institution le devrait, c'est parce que les acteurs en ont besoin : la phrase d'un contemporain est nécessaire à la respiration de l'acteur.

Meis — et voilà le problème — ce n'est pas facile. Là aussi il y a mille raisons, il y a l'histoire de notre Maison, l'idée que l'on s'en fait. Il y a des obstacles concrets, difficiles à saisir et donc difficiles à contourner. Beaucoup se souviennent qu'un de mes prédécesseurs avait, au milieu d'un programme fait essentiellement d'auteurs connus ou de titres à succès, fait entrer l'œuvre nouvelle d'un auteur peu connu. C'était une pièce forte, défendue par les comédiens, mais l'accueil fut, comme on dit, « furieuse hostilité des uns, enthousiasme des autres » ; et, après la création des Corbeaux en 1982, Emile Perrin a réitéré pas l'expérience. Il faut constater qu'il y a une certaine « intolérance » de la salle Richelieu à l'égard des œuvres nouvelles. C'est difficile de le comprendre car presque tout le monde — administrateurs, comédiens, public — est favorable à ces œuvres nouvelles. Alors ce sont peut-être les pierres... Il faut s'en rendre compte et l'environnement n'est pas non plus très favorable.

On peut constater qu'aujourd'hui en France les théâtres et les compagnies ont un goût immodéré pour le répertoire classique. Si l'on comparait la programmation des théâtres français à celle de la Comédie-Française, je ne sais pas où serait la moyenne d'âge la



plus élevée. Je laisserai de côté le fait de savoir s'il faut s'en féliciter ou non pour remarquer qu'il est sans doute difficile à la Comédie-Française d'être à contre-courant des tendances de la vie théâtrale française.

Voilà pourquoi la Comédie-Française doit créer des textes contemporains dans des conditions de présentation la plus favorable possible. Des textes contemporains parce qu'ils sont nécessaires à l'acteur, dans des conditions particulières pour tenir compte des « pierres » et de « l'environnement ». Quand nous réclamons une salle de trois cents ou quatre cents places à Paris, ce n'est pas par volonté coloniale d'annexion ou par goût de l'expansion, c'est tout simplement pour que les Comédiens-Français puissent exercer normalement et totalement leur art et montrer ainsi que la littérature dramatique contemporaine est une part d'eux-mêmes. En attendant, et chaque fois que ce sera possible, nous respirerons avec les auteurs contemporains.

Aujourd'hui, grâce au Festival d'Avignon, nous faisons vœu de parler dans le cloître des Carmes, avec Robert Pinget et Harold Pinter, deux des plus grands auteurs de théâtre en Europe. Deux auteurs d'une qualité telle qu'une de leurs pièces devrait toujours être à l'affiche quelque part en France, chaque saison. J'espère donc que notre goût pour eux aura deux conséquences : faire d'abord de beaux spectacles ; inciter ensuite les acteurs et le public à vivre dans le théâtre de leur temps.

Les joies de la contradiction

AVEC Mahu et le matériel, publié en 1972, on a rattaché Robert Pinget à l'école du « nouveau roman ». Cet auteur, discret autant qu'original, allait écrire par le suite, des romans, des pièces de théâtre, des pièces radiophoniques pratiquement sans intrigue où des personnages un peu dérisoires, en tout cas quotidiens, parlent insublimement, pour échapper à la condition humaine. En 1965, Quelqu'un reçut le prix Fémina. Une consécration pour Robert Pinget, de tout temps édité aux Éditions de Minuit, et qui n'a pas été habitué aux gros tirages. Mais « nouveau roman » ou non (la définition fut, sans doute, un peu rapide), Pinget est un grand auteur dramatique contemporain, auquel le Festival d'Avignon rend un hommage qui va permettre, sinon de le redécouvrir, au moins de le restituer.

« Au contraire de ses personnages, il parle peu ; il observe l'interlocuteur du coin de l'œil avec un air rêveur (« Pourquoi s'intéresser à moi ? N'est-ce pas loin tout cela ? »), il écoute, poli, attentif. Viennent tout de même les mots lorsqu'il se sent à l'aise. » Ce n'est pas moi qui ait sollicité le Festival d'Avignon. Je n'y

aurais même pas pensé. Mais, l'an dernier, Joël Jouanneau, un jeune metteur en scène, avait proposé de monter une de mes pièces en 1987. Il a choisi l'Hypothèse qui date de 1966. C'est très étonnant. Joël Jouanneau connaît toutes mes œuvres et il a fait lui-même des démarches pour me mettre « en vedette ». Il a tout préparé sans rien me demander. J'ai donc été totalement surpris lorsque j'ai appris qu'après l'Hypothèse mise en scène par Joël Jouanneau et jouée par David Warlow, la Comédie-Française donnerait la Manivelle et Abel et Bela (mise en scène Jean-Paul Roussillon), Jean-Marie Patte le Harnais, que j'ai écrit récemment, Chantal Morel et sa compagnie de Grenoble. Lettre morte, ma première pièce, créée en 1960.

Or, Jean Dewever, qui est un homme de cinéma, avait filmé Lettre morte pour la télévision, il y a une vingtaine d'années. Lorsqu'il a entendu parler de cette rétrospective, il a fait des démarches pour présenter son film, qui va être à l'affiche d'une des salles du cinéma Utopia pendant tout le Festival. De plus, Joël Jouanneau a eu l'idée de reprendre certains entretiens d'une suite radiophonique, l'Affaire Morin, et de les faire jouer par des comédiens, sur place, pendant dix jours. J'ai rédigé une présentation qui fera le lien.

Je ne sais pas s'il faut voir dans tout cela des signes ou un jeu de coïncidences, mais, en préface à Avignon, Jacques Seiler a repris, à Paris, Autour de Morin (1) et Jean-Luc Ferrade, Architecte. Tout arrive en même temps. Et moi, bien que je continue à écrire, je dois me remettre dans le bain. Avec mon premier roman, Mahu j'avais trouvé, d'un seul coup, un style qui m'était personnel, une façon de me libérer de mes problèmes. J'ai poursuivi. Je fais un peu de peinture et je joue du violoncelle.

Cela fait trente ans que l'écriture me rend heureux, et que je résous mes problèmes. L'écriture est ma respiration. Les narrateurs des romans, ou les personnages qui parlent dans les pièces sont des transferts de mes problèmes. La littérature est, peut-être, pour moi, une sorte de cure psychanalytique.

Je me suis mis au théâtre, parce que j'en avais le goût, et pour essayer de trouver un public plus large que celui de mes romans. Lettre morte fut montée au théâtre Récamier de Jean Vilar. Je me laissais aller au plaisir du dialogue. Au début, il m'arrivait, après avoir terminé un roman, d'en conserver l'atmosphère dans une œuvre de théâtre. Il est beaucoup question de la mort dans mes écrits, avec des personnages âgés, solitaires. Je n'ai pas peur de la mort, de ma mort, mais la mort de ceux qu'on aime est horrible, insupportable ; on la redoute constamment. En parler, peut-être, est une façon de la conjurer.

On me dit qu'il y a, chez mes personnages, une hantise, un besoin de communication. Plus jeune, j'étais timide, réservé, replié sur moi-même. Communiquer m'était extrêmement difficile. En écrivant, j'ai changé. Mes premiers essais étaient très courts. Il a fallu que je me force pour étoffer les sujets que j'entreprenais. Cela m'a obligé à me détendre, à m'ouvrir sur autrui. Tout ce qui me préoccupait est passé par mes personnages. Ils sont devenus autonomes, ils exprimaient autre chose et je gardais mes secrets et qui n'ont d'ailleurs rien d'extraordinaire — tout en en exerçant certains. Je ne me « déshabillerais » jamais. Ce n'est pas dans mon tempérament.

Pourtant, un lecteur attentif doit pouvoir deviner ce qui me tracasse lorsque j'en parle, dans mes romans et pièces, de vie, de mort, de vérité, de mensonge, de solitude, d'amour, de recherche de la personnalité. Il y a une grande part de jeu, et donc, de variations. J'appelle variations les contradictions (comme les tétragrammes sur Morin, l'homme qu'on ne voit pas et qu'on reconstruit par des points de vue divers). C'est merveilleux, la contradiction, merveilleux de dire une chose, puis le contraire. Je sens cela dans la musique de Jean-Sébastien Bach, avec ses thèmes variés et contradictoires. Il arrivait à Bach d'écrire à l'envers, devant un miroir.

Je mystifie continuellement, parce que je me mystifie continuellement. Un jour, je me prends au sérieux, le lendemain pas.

Mystifier tout le monde est une chose qui ne plaît pas au lecteur. C'est peut-être pour cela que je ne vends pas beaucoup de livres. Mais j'ai un public de « fans », surtout dans les universités et à l'étranger. Entendre les étudiants parler de mes œuvres est une expérience passionnante.

Je n'écris plus pour le théâtre, mais la radio. Depuis des années, je suis plongé dans Miroce Eliade et dans Jung. J'ai glissé des maximes alchimiques dans mon dernier roman, l'Ennemi, qui doit paraître en septembre. C'est encore un jeu. Qui pourra les reconnaître ?

Propos recueillis par JACQUES SCLIER

(Publité)

Dans le cadre des manifestations en hommage à Denise Esteban organisées du 15 au 31 juillet par l'association « Poésie dans un jardin », les éditions de la rue Champollion (Le Caire) ont le plaisir d'annoncer que des textes de :

Vittorio Sereni

Tirés de l'ouvrage : *Madrigal à Nefertiti et autres poèmes* seront dits (lecture bilingue) par leur traducteur, Jean-Charles Vegliante

LE 22 JUILLET A 17 HEURES AU 4-6, RUE FIGURIÈRE 84000 AVIGNON

THÉÂTRE DE LA VILLE D'AVIGNON

Saison 87/88

théâtre
BRECHT/LAUDANT LORCA/NICHET
DIDEROT/NICHET BILLETDOUX/PINTILLE
CORMANN/FRANÇON JAN LAUWERS

danse
TRISHA BROWN. ANGELIN PRELJOCAJ. JOSEPH NADJ. MONNIER/DURORE. CATHERINE DIVERRES/BERNARDO MONTET. JIRI KYLIAN. MAGUY MARIN. JEAN-CLAUDE GALLOTTA. DANIEL LARRIEU. PHILIPPE DECOUFLÉ. CAROLYN CARLSON. PINA BAUSCH. JORMA UOTINEN. MATS EK.

abonnez-vous 2 pl. du Châtelet 42.74.22.77

« Lettre morte » à l'écran

UN vieil homme, M. Levart, pense sans cesse à son fils qui est parti et le laisse sans nouvelles. Il tente de retrouver le contact en parlant de lui avec un garçon de bar. Mais le lien ténu qui se tissait entre Levart et le barman est brusquement rompu. Levart s'en va à la poste. Il demande une fois de plus à l'employé s'il n'y a pas, pour lui, une lettre de son fils. Il essaie de communiquer avec l'employé de la poste comme avec le barman. Et, s'il en apprend davantage sur celui-ci, il n'est resté pas moins seul. Son fils a-t-il vraiment existé ?

Tel est l'argument de Lettre morte, essai théâtral de Robert Pinget, transformé en 1966 en émission dramatique pour la télévision. Jean Dewever, cinéaste qui, quatre ans plus tôt, avait tourné les Honneurs de la guerre, recevait alors l'appui de Claude Contamine, directeur général adjoint de l'ORTF et directeur de la télévision, pour cette entreprise de prestige culturel. Dans les années 60, la création n'était pas un vain mot, au petit écran.

Jean Dewever se servit de la technique vidéo pour filmer Lettre morte de façon presque abstraite : deux décors reconstitués en studio, les rues de la nouvelle ville de Creil, désert de deuil, de solitude, d'inquiétude, d'imaginaire. Des images nettes, dépouillées, portées de mystère intérieur, et le poids des mots du quotidien, mots ressassés jusqu'à l'incantation, l'obsession. Et deux acteurs, Jean Gailand, bien connu par le cinéma, Claude Mansart, jouant le barman et l'employé de la poste comme si c'était deux modèles du même homme. Hélène Menesse et Gilles Guillot étaient les comédiens de vaudeville intervenant de façon grotesque dans la scène du bar.

Dans le contexte de l'époque, cette Lettre morte était un événement. La programmation en fut retardée jusqu'en mai 1968. Résonance tragique : Jean Gailand et Claude Mansart étaient morts, tous deux, pendant l'été 1967. Lettre morte fut inscrit au programme de la deuxième chaîne le 16 mai 1968. Ce jour-là, les Français pensaient à tout autre chose...

L'émission de Jean Dewever est donc à découvrir, aujourd'hui, dans le cinéma d'Avignon qui l'accueille pendant le Festival. Langage littéraire et théâtral, langage filmé, langage télévisuel, tout se rejoint, se mêle. Étrange dimension supplémentaire donnée à l'œuvre de Robert Pinget.

J. S.

CHAILOT THEATRE NATIONAL

SAISON 1987-1988

LES SPECTACLES DE L'ABONNEMENT

LE SOULIER DE SATIN de Paul Claudel. Mise en scène d'Antoine Vitez

LE MISANTHROPE de Molière. Mise en scène d'Antoine Vitez

ANACAONA de Jean Maitteux. Mise en scène d'Antoine Vitez

UNE LUNE POUR LES DESHÉRITÉS d'Edgardo Onelli. Mise en scène d'Alain Françon

VÊTIR CEUX QUI SONT NUS de Luigi Pirandello. Mise en scène de René Luyon

LA PRINCESSE MALEINE de Maurice Maeterlinck. Mise en scène de Jean-Claude Drouot

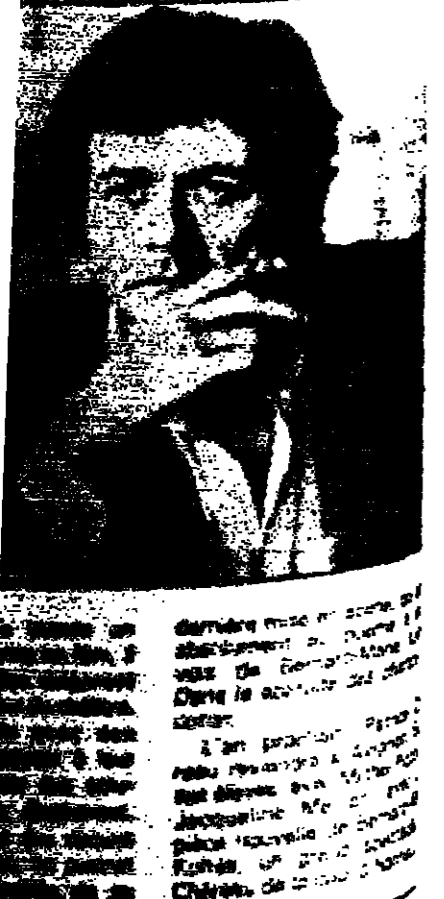
SOUS LES BOULINGRINS BLEUS dialogues de Georges Courteline. Mise en scène de Jean-Yves Chataub, Jean-Claude Lagay, Daniel Martin

INFORMATIONS-ABONNEMENTS 47.27.81.15

Pour recevoir gratuitement le programme détaillé de la saison 1987-1988, veuillez remplir ce bulletin et le retourner au Théâtre national de Chailot, place du Trocadéro, 75116 Paris.

NOM _____

ADRESSE _____



Handwritten signature or stamp at the bottom of the page.

سكنى من الالحل

ANNEES 20

Les folies Stroheim

En association avec la Cinémathèque et Dopa films, Jean-Marie Straub présente, du 24 au 27 juillet, les films réalisés de 1918 à 1932 par Erich von Stroheim.

Au sommet, ils sont cinq, de plain-pied dans la légende et le mythe. Leur personne même, leur façon d'être, leur réussite les ont installés dans l'âge d'or, tandis que leur œuvre, par son ampleur et sa thématique, leur confère l'universalité. Figures légendaires d'Hollywood à son apogée, ils conjurent dans leurs films la mythologie de l'Occident : l'Anglais Chaplin, l'Allemand Murnau, l'Américain Griffith, les Autrichiens Sternberg et Stroheim.

Voici toute l'œuvre de Stroheim metteur en scène. Huit films en moins de quinze ans (1918-1932). Tard venu à la réalisation, on l'en éloigne alors qu'il n'a pas cinquante ans : dès lors, pendant un quart de siècle, en exil, Stroheim n'est plus que l'interprète des autres, cependant fidèle au personnage qu'il s'était une fois pour toutes confié.

Il est enfant de Vienne, né en 1885. L'Autriche, bien qu'ébranlée par sa défaite à Sadova, ne sait pas encore qu'elle devra bientôt céder la maîtrise du monde germanique à l'Allemagne. La capitale de la double monarchie rassemble l'élite de la mosaïque austro-hongroise en un carrousel où se mêlent la musique, la psychanalyse, la peinture, la littérature, et dont on a mesuré l'impact attrait avec l'exposition

«Vienne» du Centre-Pompidou l'an dernier. Il est avéré que Stroheim, enfant de petits-bourgeois juifs, s'est forgé après coup une ascendance aristocratique; du moins fréquente-t-il l'avant-garde chic de sa ville et déserte-t-il pour s'installer aux Etats-Unis en 1908. Au cinéma, ce piètre soldat ne quittera plus l'uniforme.

Toutes sortes d'obscurités besognes le mènent à Hollywood, où il côtoie Griffith dans la double fonction d'assistant et d'acteur pour *Naissance d'une nation* (1915), *Inolérance* (1916) et *Hearts of the World* (1918). Dès 1917, son personnage d'officier hautain et chamarré, la nuque rasée et le monocle méprisant, est fixé par de petits rôles. A tel point que, alors que les Etats-Unis entrent en guerre, le Prussien qu'il incarne est hué dans les rues. Il n'en a cure, et convainc Carl Laemmle, venu d'Allemagne et fondateur d'Universal, de produire son premier film, *Blind Husbands* (1919).

Dans ce petit film de 50 000 dollars, tiré d'une de ses pièces, il incarne le lieutenant autrichien von Steuben. Les dés roulent, Hollywood vient d'enfant l'un de ses «monstres» les plus authentiques. Car cette histoire de frustration amoureuse



Gloria Swanson et John Gilbert dans «Queen Kelly» (1928), d'Erich von Stroheim.

dans les Dolomites tissée comme une leçon de stratégie dont Stroheim acteur-auteur est le centre rencontre le succès. Ouverte, la boîte de Pandore délivre l'exterminateur. Le grand cinéaste des pulsions mises à nu assène son art, son lyrisme, sa démesure.

Foolish Wives (1921) qu'il écrit, interprète, monte et met en scène au long de onze mois de tournage, démontre lumineusement la photogénie des instincts : dans le cadre rococo d'un Montecarlo luxuriant, la jouissance amoureuse, polymorphe et fantas-

que, s'expose sans frein. «J'ai voulu, dira Stroheim, montrer au cinéma la vraie vie avec sa noirceur, sa violence et sa sensualité et, au milieu de cette fange, la pureté». L'œuvre extravagante, dont le coût s'affichait chaque semaine en lettres lumineuses sur Times Square, marque la souveraineté de Stroheim dans cette «révolution du concret» dont parle André Bazin. Sur le théâtre des passions, le désir est nu, comme sont réalistes, véristes presque, les détails du décor.

Merry-Go-Round (1922) sera l'objet d'un premier vrai conflit entre Stroheim et son producteur Irving Thalberg, qui changea de metteur en scène aux deux tiers du film. Mais le Viennois est bien présent dans cette histoire située dans sa ville, peuplée de figurants innombrables qu'il aimait particulièrement diriger.

Passé chez MGM, où il escomptait davantage de liberté, toujours lourd de sa morgue provocante, Stroheim entreprend *Greed* (Les Rapaces) en 1923. Fable de la cupidité, éloge du sexe, *Greed* est l'une des plus folles entreprises artistiques jamais produites par le cinéma. Parti d'un roman réaliste (car Stroheim se voulait toujours proche du réel, surtout intérieur), l'auteur perfectionne une mise en scène fondée sur le comportement des personnages.

Bien que défiguré par un montage que la MGM impose au cinéaste qui de quarante-deux ramène le film à dix bobines seulement, *Greed* coupe le souffle : comment oublier le dentiste s'emparant de la bouche de la femme qu'il a endormie, la mort que les rivaux s'infligent réciproquement dans l'hallucinante scène

finale tournée dans la vallée de la Mort?

Autres conflits, avec producteur et interprète, à l'occasion de *La Veuve joyeuse* (1925). Stroheim transforme la rose opérétique de Lehar en un conte grinçant : immense succès, et Stroheim poursuit son œuvre, conscient que les années de création lui sont comptées.

The Wedding March (1926), due à un producteur indépendant, est tournée dans une atmosphère de sadisme exacerbé. Stroheim poussant jusqu'à la rupture les interprètes de cette nouvelle orgie, de cet autre sommet. A Vienne en 1924, alternent entre les amants les plus sublimes scènes de séduction bucolique dans un verger, les plus éprouvantes visions de l'«Empire des sens». La beauté crue, telle que prônée par les surréalistes.

Queen Kelly enfin (1928), son dernier film puisque *Walking Down Broadway* lui fut retiré. Produité par Joseph Kennedy, le père du futur président, et par Gloria Swanson, ce film donne à Stroheim l'occasion de nouvelles provocations régies par la célébration de la libido. Une pureté joyeuse et fibre nimbe la rencontre entre John Gilbert et Gloria Swanson dans l'admirable scène où le cavalier s'emparait de la calotte de la jeune pensionnaire et s'étourdissait de son parfum.

Tout est fort chez Stroheim. Si ce qu'il raconte est toujours fatal, ce qu'il filme en revanche est toujours fluide. Il a rompu avec la discontinuité des tableaux si caractéristique du cinéma muet pour enchaîner par plans-séquences et par gros plans, pour nourrir la profondeur de champ, comme plus tard le fera Orson Welles. Naturalisme et symbolisme s'entremêlent, tandis que s'installe le désir : en dépit des difficultés qu'il rencontra pour la produire, l'œuvre indémodée de Stroheim est la plus libre qui soit.

OLIVIER BARROT.

AVIGNON

40 ANS DE FESTIVAL

VUS PAR

Le Monde

numéro spécial
36 pages
22 illustrations



Le Monde, le 8 juillet

Ce fut l'idée de Jean Vilar et sa plus belle œuvre. Il le dirigea et l'inspira jusqu'à sa mort en 1971. C'est aujourd'hui encore, avec la nouvelle génération, le lieu de création où se forge la vie culturelle du pays. Dans la cour du palais des Papes, durant les années 50, Gérard Philipe était une idole. Béjart, Planchon, Ariane Mnouchkine et Vitez, entre autres, lui firent écho par la suite. De 1947 à 1986, le Monde évoque année par année les événements du festival, montre le développement du «off» et publie les critiques, parues à l'époque, des principaux spectateurs.

UN NUMÉRO RÉTROSPECTIVE EXCLUSIVEMENT CONSACRÉ AU FESTIVAL CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

ÉGALEMENT DISPONIBLE PAR CORRESPONDANCE

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Localité : _____
Nombre d'exemplaires : _____ x 25 F (frais d'expédition inclus)

AVIGNON
40 ANS
DE FESTIVAL

ML 1438 8707 Commande à faire parvenir avec votre règlement à :
Le Monde, service des ventes au numéro, 7, rue des Italiens, 75427 Paris Cédex 09 LM AVI 7-7

LIVRES

Quarante ans de l'étonnante aventure du Festival d'Avignon. De la première Semaine d'art en 1947, placée déjà sous le signe des poètes, des peintres et des comédiens, à la manifestation tentaculaire d'aujourd'hui.

Ville ouverte

«UNE ville infecte... horriblement ventouse, mal construite, incommode, enfer des vivants». Pétrarque, vexé de n'avoir pu s'installer près de la cour pontificale, décrivait ainsi, en 1351, Avignon. Lui répondent ces images de kermesse, de fournaise dont le festivalier harassé gratifie parfois la cité sans fontaines. On peut s'amuser, à la lecture de ce *Guide d'Avignon*, à jeter ainsi des ponts, par-delà les siècles.

Deux historiens d'art, Nerte Fustier-Dautier et Yves Dautier nous invitent à la flânerie au long des rues et de l'histoire d'une ville qui n'en manque pas. Médiévale, classique, baroque, française ou italienne, Avignon est un «étonnant conservatoire d'architecture». On apprendra à pousser les

portes de ses hôtels particuliers, ou, non moins utile, à se rendre au Tinel, à la chapelle des Pénitents blancs, noirs ou violets en sachant quels complots, quels rites se cachaient hier dans ces bâtisses.

«Réceptions, processions, fêtes et divertissements faisaient de la ville un éternel lieu de spectacle, noyant les angosnes quotidiennes dans l'illusion permanente d'un plaisir renouvelé». L'évocation concerne Avignon du temps de sa splendeur papale. Et si comme l'écrivent Melly et Paul Puaux «le théâtre s'est tout naturellement glissé dans ces lieux d'offrandes et de foi qui n'avaient certes pas été conçus pour lui», dès la première Semaine d'art, en 1947 c'est le théâtre français tout entier qui, en Avignon, se découvre soudain un nouveau visage : celui d'un art populaire, fier, responsable, à l'écoute, précisément, des angosnes de l'homme.

Avec ce guide, la ville décor retrouve son âme, son charme. Et le lecteur, désormais converti en paysan d'Avignon comme Aragon le fut en paysan de Paris, n'a plus qu'à emboîter le pas de deux critiques passionnés, Jean-Jacques Lerrant et Paul-Louis Mignon. Tels des «monteurs» forains, ils ont arpenté depuis des années le Festival. Côté cour et jardin, in et off, théâtre et danse, expositions et colloques, ils en font tout battre le pouls en soulignant les faiblesses avec la délicatesse de gardes-malades, s'enthousiasmant de ses accès de bonne santé.

Le premier dans une synthèse magistrale et alerte, où rien ne manque, ni l'analyse du répertoire, ni les portraits des hommes, ni le citoyen-spectateur, ni les contraintes budgétaires, ou les

petites et grandes révolutions de palais. En «spectateur fidèle et critique» tel qu'il se définit lui-même, Paul-Louis Mignon tient, année après année, le carnet de bord des programmes de quarante ans de Festival collectés par Melly Faux.

Voilà, complétée par une mine de renseignements pratiques — (se loger, se nourrir et, qui sait, faire du sport) — une somme érudite et amusante, avec ce qu'il faut de son poids de critiques. Un livre indispensable pour ne pas dorénavant se perdre au soleil d'Avignon. Indispensable, aussi, pour comprendre comment les noces d'un homme, Jean Vilar, et d'une ville a pu naître un festival.

Avec ce guide en poche, point n'est besoin d'être serrurier pour pousser les portes d'Avignon, entendre résonner comme une révolte entre les murs de pierre, la voix de Jean Vilar, dans *Richard II* : «Qu'avons-nous donc à léguer que nos corps qui reviendront à la terre?»

* «Le Guide d'Avignon», la Manufacture, 335 pages, 110 F.

Jean Vilar

À lire également : deux ouvrages consacrés à Jean Vilar. Celui de Claude Roy *Jean Vilar*, Calmann-Lévy, 330 pages, 110 F. Celui d'Alfred Simon : *Jean Vilar*, collection «Qui êtes-vous?», la Manufacture, 288 pages, 120 F (avec une cassette d'enregistrements de Jean Vilar). Lire le feuilleton de Bertrand Poirot-Delpech intitulé *L'honnêteté, une vieilleries?*, paru dans «Le Monde des livres» daté vendredi 19 juin 1987.

ANNEES 60

La fin des idoles

Nouvelle ville, nouvelle vague, l'Algérie, mai 68, les yéyés, en images et quarante-deux séances, la Vidéothèque de Paris se souvient, du 15 au 21 juillet, des années 60.

UN détail, mais qui change tout... Les années 60, ce n'est pas la décennie 1960-1970 mais la période 1958-1968. Historiquement, politiquement, du retour du général de Gaulle au pouvoir avec de nouvelles institutions à la contestation étudiante d'un certain mois de mai dont les barricades, même si elles ne seront pas solides, marqueront une cassure. Les années 60, c'est la montée des adolescents avec leur musique et leurs idoles de la chanson (leur argent de poche aussi!), la fin de la guerre d'Algérie et ses séquelles, l'entrée dans une société de consommation que tout le monde n'aura pas envie de vilipender, le culte de la jeunesse, l'apparition d'un nouveau cinéma, les ambitions culturelles de la télévision.

Curioux qu'en même temps (1958) la nouvelle vague s'annonce au cinéma et que la politique des programmes au petit écran engendre l'école des Buttes-Chaumont... Le cinéma et la télévision se regardent en chiens de falence, mais les jeunes cinéastes, renversant les vieux bastions, connaissent la télé, savent voir ce qu'elle apporte de neuf et lui empruntent les techniques de reportage (la caméra légère) pour filmer la liberté. Le cinéma « de qualité française » honni par Truffaut prend du plomb dans l'aile et la télévision se fait une « spécificité » des émissions dramatiques : pièces de théâtre en direct puis enregistrées en vidéo, adaptations littéraires en vidéo, puis en film 16 mm. On parle de création comme jamais et, si le mot prend, d'un média à

l'autre, des sens différents, au fond, cinéma et télé, même combat. La diffusion au petit écran, en 1961, des *Perses*, d'Eschyle, dans une mise en scène de Jean Prat, en 1963, de *Tous ceux qui tombent*, de Beckett, dans une mise en scène de Michel Mitran, seront des événements aussi importants que l'affirmation d'une modernité cinématographique apportée par *Hiroshima mon amour*, de Marguerite Duras et Alain Resnais (1959) et de *A bout de souffle*, de Jean-Luc Godard (1959). Même si le cinéma semble avoir une longueur d'avance quant aux dates.

La manifestation d'Avignon intitulée « Les années 60 » veut, semble-t-il, montrer ce qu'il y a derrière « le mythe de la jeunesse, de la musique yéyé, du gaullisme triomphant, du bonheur avant la crise ». On ne les a pas forcément vécus comme mythes mais l'important, dans cette sélection, est d'avoir essayé d'appréhender le phénomène audiovisuel, d'avoir associé cinéma et télévision dans la représentation qu'ils pouvaient donner de cette époque. Si *A bout de souffle*, de Godard, est l'histoire d'un petit voyou, d'un marginal (Belmondo le magnifique) courant à sa perte pour l'amour d'une jeune Américaine (la touchante Jean Seberg), c'est aussi un film sur le Paris de l'époque, décor urbain qui fascine les cinéastes de la nouvelle vague: Truffaut, Rohmer, Chabrol, Rivette, et Malle.

Pour diverses raisons (les tempéraments personnels, la censure), le cinéma français entre 1958 et 1968 n'a guère abordé le contemporain, sinon par les décors réels, justement, par la peinture des mœurs. Un tabou frappe la guerre d'Algérie, qui marque pourtant d'une fatalité *Muriel*, de Jean Cayrol et Alain Resnais (1963). Mais *Muriel* n'est pas à Avignon, non plus que *Le Petit Soldat*, *Week-end* et *La Chinoise*, de Godard, miroirs brisés ou prophétiques des mutations sociales et des perturbations couvant sous le quotidien saisi au vol. *Alphaville* et *Masculin féminin* donnent bien une idée juste du regard de Godard, de sa réflexion brute — ou brutale — sur le temps présent.

Film connu et pourtant maudit (il n'a jamais réussi une carrière commerciale), *Adieu Philippe*, de Jacques Rozier (1960-1962), outre son bonheur d'expression cinématographique, reste la chronique d'un présent direct, immédiat: le bonheur fugitif d'un assistant cameraman à l'ORTF appelé au service militaire en Algérie. Mais le sort des appels du contingent mêlés à la guerre ne sera traité qu'en 1971 par René Vautier: *Avoir vingt ans dans les Aurès*.

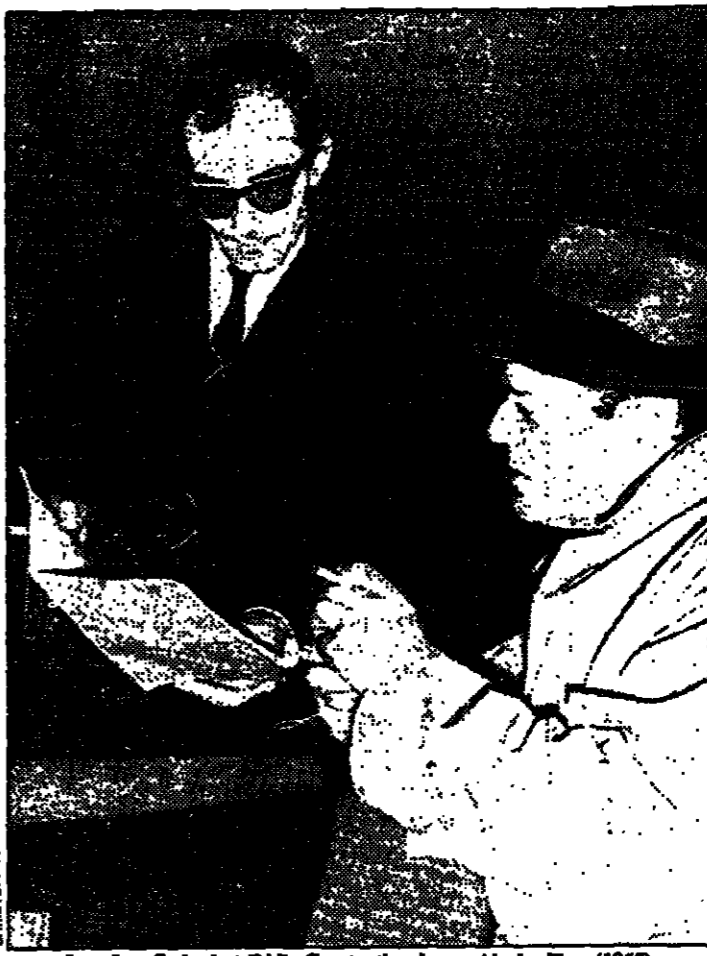
Pour le cinéma français des années 60, l'actualité est surtout dans les nouvelles manières d'être jeune, d'envisager l'amour, la sexualité, les liens familiaux (*Le Bonheur*, d'Agnès Varda, *Le Désordre* de vingt ans, de Jacques Baratier). Exceptionnellement, l'histoire vivante, chaude, poétique. Par exemple, dans *Chronique d'un été*, de Jean Rouch et Edgar Morin, dans *Le Joli Mai* (un mai 1962 chargé d'événements), de Chris Marker, ou dans *Le Combat dans l'île*, d'Alain Cavalier (1961), qui fait allusion aux mouvements extrémistes secrets engendrés par les affrontements idéologiques.

Et, contrairement à ce qu'on pourrait croire quand on ne l'a pas connue, la télévision de l'époque, pourtant dépendante du pouvoir, donne une information bien plus

serrée, bien plus circonstanciée. L'émission mensuelle « Cinq colonnes à la une », qui est restée inégale, et comme formule et comme esprit, en particulier, des archives sur la guerre d'Algérie. « L'avenir est à vous », de Georges Paumier, Françoise Damayet et Jean-Pierre Chartier, est le livre de la jeunesse avant que n'arrive « Seize millions de jeunes », d'André Harris et Alain de Séduoy. On voit cohabiter « Dim dans dom », émission sophistiquée de spectacles et de mode, conçue par Daisy de Galard, et le panorama sociologique féminin d'Éliane Victor. « Les femmes aussi », où le reportage est parfois traversé par la fiction.

Sans doute les films comiques de Jacques Tati, *Mon oncle* (1958) et *Playtime* (1967), sont-ils, avec leur poésie burlesque, leur sens du gag de comportement, les reflets exacts de l'évolution urbaine dans la société de consommation. Mais, pour « rendre compte », la télévision est plus forte. Sur son terrain où fleurit la culture littéraire, destinée bien plus tard à se scléroser dans les feuilletons et les téléfilms de quai, elle revivifie la connaissance du cinéma contemporain avec « Cinéastes de notre temps », l'émission célèbre (et aujourd'hui vraiment mythique) de Janine Bazin et André Labarthe, où — entre autres — Jean-Pierre Chartier fait parler, en 1965, « François Truffaut ou l'Esprit critique », où Labarthe aborde le problème de la couleur (peinture, cinéma) avec « Bleu comme une orange ».

Création. Oui, le mot était partout, dans tous les domaines, dans



Jean-Luc Godard et Eddie Constantine dans « Alphaville » (1965).

tous les genres. Drôles d'années, tout de même. On croyait être en train de liquider le Vieux Monde, d'engendrer des formes nouvelles, une culture nouvelle, avant de rebondir vers l'avenir. Et l'avenir, c'était dix ans, vingt ans plus tard. Belle occasion, au fond, de voir où on en est ! Même si cette manifestation n'a pas ouvert toutes les fenêtres.

Un titre frappe, et il appartient à la télévision : « Les raisins

verts », de Jean-Christophe Averty (1963). L'esprit dit « bête et méchant » de la revue *Hara-Kiri* transposé dans les variétés. Et, surtout, un style par l'écriture électronique. On se passionnait, on se battait pour cela. Que restait-il de nos amours ? Allons, ne refaisons pas le coup de la nostalgie.

J. S.

« TOUTES LES GRANDES CONSTELLATIONS DE L'UN ET L'AUTRE HÉMISPÈRE, LA GRANDE OURSE, LA PETITE OURSE, CASSIOPÉE, ORION, LA CROIX DU SUD, SONT SUSPENDUES EN BON ORDRE COMME D'ÉNORMES GIRANDOLES ET DE GIGANTESQUES PANOPLIES AUTOUR DU CIEL. »

LE SOULIER DE SATIN (L'Annoncier, scène première)

A ce rendez-vous des étoiles, dans le firmament d'Avignon, AIR FRANCE est heureuse d'apporter son concours.

Si l'art est un voyage, le voyage est un art. En participant à cette nouvelle présentation du Soulier de satin, AIR FRANCE entend célébrer l'un et l'autre.



ORDRE QUOT.

* « Avignon. Quarante ans de festival », Hachette/Festival d'Avignon, 240 p., 200 photos noir et blanc et couleurs, 220 F.

Album de famille

LA silhouette dansante d'un somnambule et l'écharpe de soie d'un prince : Gérard Philippe. La chaleur d'étuve du théâtre municipal et l'immersion fascinée dans une durée hors du temps : *Eisenstein on the beach*, de Bob Wilson. Les clowns somptueux d'Ariane Mnouchkine et leurs mots pour aujourd'hui. Le petit visage grimpé de blanc du mime Marceau dans le grand noir de la cour d'honneur. On pourrait ainsi poursuivre la litanie d'Avignon. Chaque spectateur, néophyte ou aficionado, est revenu des nuits d'été de la cité des papes en serrant dans ses souvenirs, comme en un livre, une, plusieurs images. Elles palissent, bien sûr, avec le temps, mais sans rien perdre de leur présence.

Pour peu qu'on en fasse un collage, avec juste ce qu'il faut de hasard, de « pris sur le vif », on revivrait peut-être un peu des

éblouissements de quarante ans de festival. Tel est le parti pris par Alain Veinstein et Laure Adler, les inventeurs des nuits magiques de France-Culture. Leur recueil, *Avignon. Quarante ans de festival*, se feuillette, se regarde, se lit comme un album de famille.

« Il n'est pas facile de parler du Festival d'Avignon », prévient Bernard Dort à la première ligne de sa préface, *tant le festival est devenu « lieu commun » de théâtre*. Peut-être. Un « lieu commun », par définition, appartient à tous, et à chacun. Certains ont participé, de manière privilégiée, à son élaboration. Les « acteurs » d'Avignon : comédiens, peintres, écrivains, metteurs en scène, directeurs du théâtre, prennent ici la parole. Les nouveaux venus comme les compagnons des premiers jours d'une aventure dont Bernard Dort nous rappelle à bon escient l'étrangeté et l'audace en ces temps où jouer Büchner ou Kleist était encore perçu comme une provocation.

Des *Papiers collés* de Georges Perros surgissent les silhouettes de Jean Vilar, de Gérard Philippe. Puis, au fil des pages, se détachent le regard de Maria Casarès, la voix de Jean-Pierre Jorris, celle d'Agnès Varda, l'archiviste fidèle des débuts du TNP, d'Antoine Vitez aussi, évoquant sa jeunesse de groupe, inemployé, au TNP. Celles de Georges Wilson, Jacques Robert, l'homme des rencontres cinématographiques, Micheline et Lucien Attoun, les duettistes de Théâtre ouvert, Galota et Lavandant, Novarina et Nathalie Sarraute... Celles du « off », aussi : le théâtre de l'Unité, ou Zingaro, à la recherche « de complices, plus que d'un public ».

Antant de souvenirs de combats taumachiques, de baltes

dans un verger en compagnie de « spectateurs-citoyens », de joies, parfois de blessures. D'instant toujours exceptionnels, jamais tièdes. Les plus anciens sont restés marqués par l'été 1968, d'où le « régisseur », le fondateur, l'homme de tous les dialogues, Vilar, ressort blessé.

Outre quelques-unes des célèbres « notes au tableau de service », épinglées dans les marges, est ouvrage public des entretiens avec Jean Vilar plus rares, parus dans les *Lettres françaises* et aux *Nouvelles littéraires*. Après Jean Vilar, Paul Fuxaux, le « passeur » et « continuateur », Bernard Fauré d'Arcier, l'énergie passionnée, Alain Crombecque, l'homme des voyages et des rencontres : chacun des quatre capitaines du navire Avignon évoque son cap, ses tempêtes, ses passages de ligne.

Parallèlement à l'iconographie superbe, aux propos qui émaillent cette saga d'Avignon, se déroule en voix « off » un ruban de commentaires, un fil des événements, dont la mise en page ne facilite pas toujours la lecture. Mais pas à pas, image par image, voix par voix, quarante ans de festival envahissent la grande scène de notre mémoire.

Et quand, demain, dans Avignon désertée, tracts, photos, affiches voleront sous le vent, nous les poursuivrons, comme les enfants felliniens d'*Amarcord*, pour ajouter les pages qui, déjà, manquent à cet album d'une nombreuse famille qui « se demande, maintenant, comment elle peut encore s'appeler Avignon » : laissons ce dernier mot, justement anxieux, à Bernard Dort.

Édité par la S.A.R.L. Le Monde
Gérant : André Fontaine, directeur de la publication
Anciens directeurs : Hubert Bourde-Méry (1944-1969), Jacques Faivre (1969-1982), André Laurance (1982-1983)
Administrateur général : Bernard Weisbecker
Imprimé au « Monde », 7, rue de Valenciennes, PARIS-20
Reproduction interdite de tous articles sans accord avec l'administration
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57437
ISSN : 0395 - 2037

صلى الله عليه وسلم

Finale tournée dans la rue...
Autres conflits, avec leur et interprète, à l'occasion de la *Week-end* (1962), de Ichar en un conte qui pourrait son retour, dans les années de création les comptées.
The Wedding, Morté...
Qu'en Killy, enfin (1978) dernier film, puisque le *Down Broadway* lui fit le produit par Joseph Kumpfer du futur président de Gérald Philippe. Le film de Strachan...
Jean Vilar
A...

سكننا من الاصل

Le Monde AVIGNON

PROGRAMME

FESTIVAL « IN »

COUR D'HONNEUR

Le Souffler de satin, mise en scène Antoine Vitez. Du 9 au 21 juillet (21 heures, les 9, 11, 13, 15, 17, 19 et 21 ; 22 heures, les 10, 16 et 20).

Magnificat, par le ballet de l'Opéra de Paris. Du 27 au 31 juillet (22 heures).

Martha Graham Dance Company. Du 3 au 6 août (21 h 30).

CLOITRE DES CARMES

Autres horizons, de Herold Finter, par la Comédie-Française. Du 12 au 21 juillet (22 heures).

La Manivelle et Abel et Bela, de Robert Pinget, par la Comédie-Française. Du 25 juillet au 2 août (22 heures).

THÉÂTRE MUNICIPAL

Les Petits pas, de Jérôme Deschamps. Du 15 au 24 juillet (21 h 30).

CLOITRE DES CÉLESTINS

Les Acteurs de bonne foi et la Conquête du pôle sud, par les élèves de l'École du théâtre national de Strasbourg. Du 10 au 18 juillet (22 heures).

Faust et Randga, ensemble balnéaire de Saba. Du 22 au 27 juillet (22 heures).

Hellali Romea, par la compagnie chorégraphique Prejocaj. Du 31 juillet au 4 août (21 h 30).

SALLE BENOIT XII

Y'a bon Bamboula, de Tilly. Du 10 au 18 juillet (21 h 30).

Une lune pour les déshérités, par le théâtre éclaté d'Annecy. Du 24 au 31 juillet (21 h 30).

CHAPELLE DES PÉNITENTS BLANCS

L'Hypothèse, de Robert Pinget. Du 11 au 19 juillet (21 h 30).

Lettre morte, de Robert Pinget. Du 25 juillet au 1^{er} août (21 h 30).

ILE PIOT

Cabaret équestre et musical, par le cirque Zingaro. Du 15 au 26 juillet (22 heures).

CHAPELLE DES CORDELIERS

Le Harnais, de Robert Pinget. Du 12 au 17 juillet (21 h 30).

La Tentation de Saint-Antoine, de Flaubert, mise en scène de Jean-Marie Villégier. Du 12 au 28 juillet (18 heures).

André Frenaud, trois programmes différents. Du 19 au 24 juillet (21 h 30).

HOSPICE SAINT-LOUIS

La Sentence des pourcaux, d'Olivier Perrier, par les Fédérés. Du 12 au 24 juillet (22 h).

Instance, par C. Divenès et B. Montet. Du 28 juillet au 2 août (22 heures).

FACULTE DES SCIENCES

Rives et dérivés, musique des fleuves. Du 15 au 31 juillet (22 heures).

CHARTREUSE DE VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON

Penthesilée, Catherine de Heilbronn, de Kleist et Platonov, de Tchekhov par les élèves de l'école des Américains de Nantana. Du 10 au 29 juillet (17 heures et 22 heures).

Acanthes : concert de clôture (Olivier Messiaen). Le 19 juillet (16 heures).

Juste avant Tamerlan, par Daniel Briquet et François Chattot. Du 15 au 20 juillet (22 heures).

CLOITRE DE LA COLLEGEIALE DE VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON

Le discours aux animaux, de Valère Novarina, par André Marcon. Du 11 au 16 juillet (22 heures).

Œdipe à Colone, de Sophocle, mise en scène Bruno Bayen. Du 18 juillet au 6 août (20 heures).

GARE SNCF DE VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON

Figures, par le Théâtre en hiver. Du 15 au 31 juillet (22 heures).

LECTURES

Jean Tortel et ses amis, dans le jardin du Palais. Du 9 au 12 juillet (17 heures).

Des comédiens Esart Armand Gatti, au gymnase du lycée Aubanel. Du 12 au 28 juillet (18 heures).

L'évangile selon saint Marc, par Jean-Luc Bideau, au cloître du Palais-Vieux. Le 20 juillet (19 heures).

Texte nu, par la Société des auteurs (SACD) autour de Jean-Claude Carrière. Du 26 juillet au 1^{er} août (19 heures).

CINEMA

Les années 60 à Paris à travers l'audiovisuel. Cinéma Le Palace, Palais des congrès et cour de l'Archevêché. Du 15 au 21 juillet (14 h 30, 17 heures, 22 heures et 24 heures).

Films de théâtre. Cinéma Le Palace et cour de l'Archevêché. 22 juillet : Electre, Venise sauvée et Mémoires des apparences (14 h 30, 17 heures et 22 heures). 23 juillet : Elvire Jouvet 40, Elle est là, Palazzo mentale et Flash (mêmes heures).

Films inédits. Les 22, 23 et 31 juillet au cinéma Le Palace et cour de l'Archevêché (17 heures, 22 heures et 24 heures). Letters home (Ch. Akerman), Adieu l'arche (S. Terayama), Henri IV (M. Bellochio), etc.

Une sélection de Jean-Marie Straub, en association avec la Cinémathèque française et Dopa Films : la totalité des films réalisés par Erich von Stroheim de 1918 à 1932, des œuvres de Dovzhenko, Ford et Griffith et six films réalisés par Jean-Marie Straub et Danièle Huillet. Cinéma Le Palace et Archevêché.

Une sélection de Kenneth Anger, en association avec le Salsò Festival et la Cinémathèque française : neuf films de Kenneth

Anger (1947-1974), dix films américains rares (1920-1944). Cinéma Le Palace et Archevêché.

EXPOSITIONS

Gilles Aillaud, Edouardo Arroyo et le théâtre, grande chapelle du Palais des Papes.

Naissance d'un festival, maison Jean Vilar.

Cinquante ans de théâtre vus par les Trois Chats d'Armand Gatti, gymnase du lycée Aubanel.

Le Théâtre national de Chaillot au fil des saisons, Salle de théologie.

André Frenaud, livrée Ceccano.

Videoland, centre culturel de Cavallon.

L'Encluse, maison Jean Vilar.

Louis Jouvet et la scénographie, maison Jean Vilar.

Photomages Avignon, Chapelle des Célestins.

Paysage du sud, la Montagne, Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon.

Pierre Mabile, Chartreuse.

Animal 1, Erik Samakh, Chartreuse.

Les places peuvent être louées par correspondance, au plus tard sept jours avant la représentation, en s'adressant au bureau du festival, location par correspondance, BP 92, 84006 Avignon Cedex.

Elle peuvent être louées par téléphone, au plus tard quarante-huit heures avant la date de la représentation, de 10 heures à 19 heures tous les jours en appelant le 90-86-24-43.

On peut acheter des places aux bureaux de location de 11 heures à 18 heures tous les jours : Office du tourisme, 41 cours Jean-Jaurès, 84000 Avignon ou bureau d'accueil, Chartreuse, Villeneuve-lez-Avignon, avant 15 heures pour le soir même.

On peut réserver également par Biletel, dans les magasins de la FNAC ou en composant le 36-15, code Biletel (règlement par carte bancaire ou chèque).

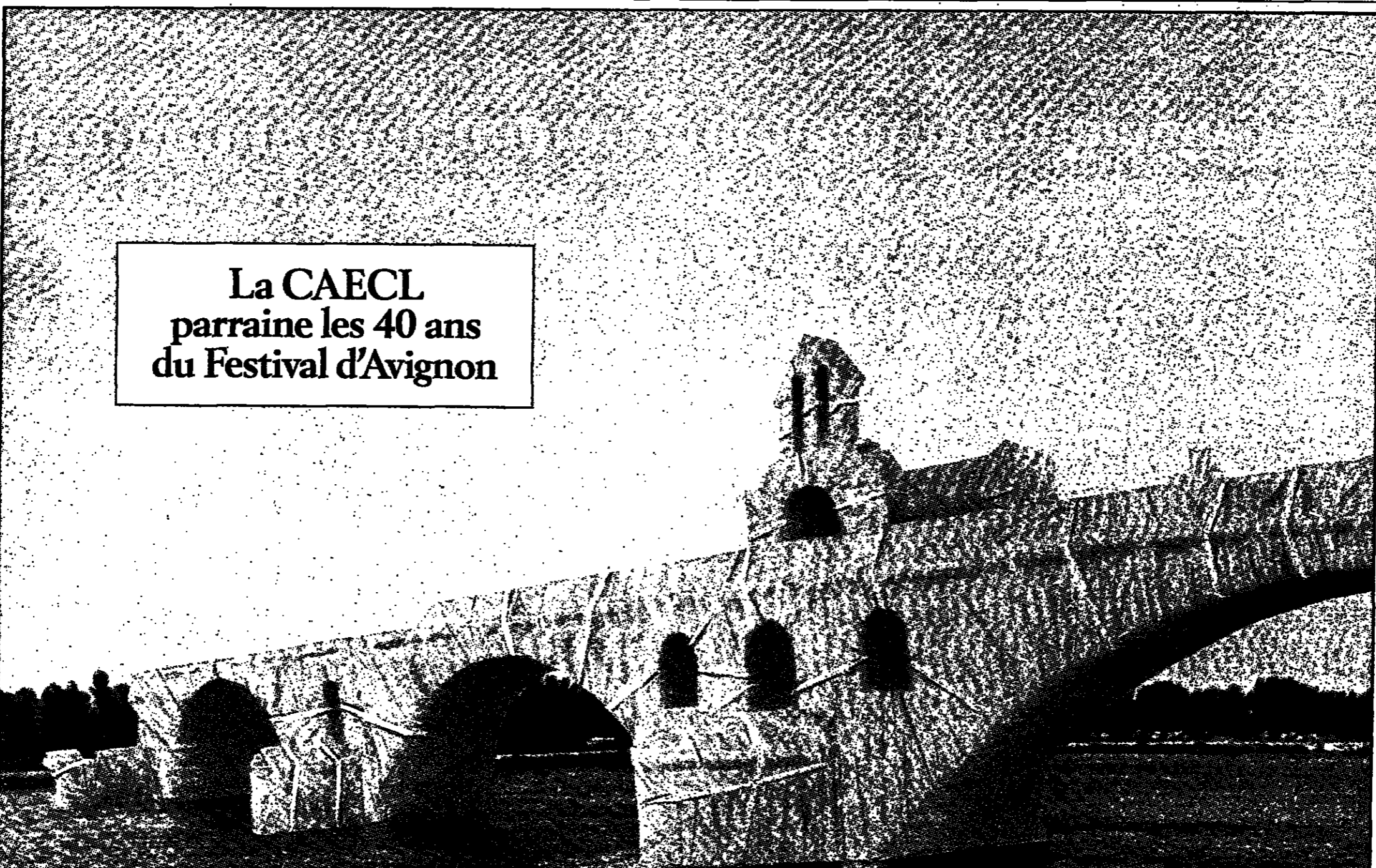
FESTIVAL « OFF »

Le festival « off » rassemble cette année plus de trois cents spectacles. Le programme complet est présenté dans la brochure Avignon-Public-off, que l'on peut obtenir en écrivant à Avignon-Public-off, BP 664, 75531 Paris Cedex 11, en faisant parvenir une

enveloppe 22 x 32 cm libellée à votre adresse et affranchie à 11,70 F. On peut adhérer à l'association (50 F) pour obtenir une réduction de 30 % sur le prix des places.

Renseignements, adhésions, réservations : permanence du « off », Conservatoire de musique, place du Palais-des-Papes ; Office du tourisme, et dans tous les théâtres.

NUMÉROS UTILES : Bureau du festival : 90-86-24-43 ; Office du tourisme : 90-82-65-11 ; Mairie d'Avignon : 90-82-80-00 ; Hôtels : 90-82-05-81 ; SNCF : 90-82-50-50 ; Taxis : 90-82-20-20 ; CIRCA (Chartreuse) : 90-25-06-46.



La CAECL
parraine les 40 ans
du Festival d'Avignon

La CAECL (Caisse d'Équipement des Collectivités Locales), gérée par la Caisse des dépôts, a été créée pour aider les collectivités locales à financer leurs équipements collectifs : écoles, équipements sportifs et culturels, télécabines,

ponts, barrages, bennes à ordures, équipements touristiques... Premier financier des communes, des départements et des régions, la CAECL transforme et prête aux collectivités locales des ressources recueillies

principalement sur le marché obligataire. En 1987, pour la troisième année consécutive, la CAECL est fière de parrainer le Festival d'Avignon, fête du théâtre, de l'art, symbole de la création.



STIONS

42-81-26-20

CHRISTIE'S

Importances

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim. de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

L'EPOQUE, LA MODE, LA MORALE, LA PASSION. Musée, 3^e étage, Grande Galerie, 5^e étage. Jusqu'au 17 août.

ANTONIO ARKALD. Salle d'art graphique, 4^e étage. Jusqu'au 11 octobre.

VOIES DIVERSES. Acquisitions de la Musée national d'art moderne. Galerie contemporaine, R.D.C., septième. Jusqu'au 30 août.

NOUVELLES TENDANCES : les avant-gardes de la fin du XX^e siècle. Les nouvelles tendances. Galerie du CCI. Jusqu'au 8 septembre.

DESIGN EN TEMPS DE GUERRE. Préfiguration d'un espace du Mémorial de Caen. C.C.I. Jusqu'au 6 juillet.

ILES. Galerie de la NPI. Jusqu'au 21 septembre.

PAUL OUYERBRIDGE. Galerie du Forum (R.D.C.). Jusqu'au 6 septembre.

Musées

LE TROISIEME CIL DE JACQUES-HENRI LARTIGUE, photographe en relief. Grand Palais, avenue Winston-Churchill (42-66-77-11). Sauf mardi et mercredi, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 3 janvier 1988.

TANES. L'un des plus beaux. Exposé avenue Winston-Churchill. Jusqu'au 20 juillet. Galerie nationale du Grand Palais (42-66-09-24). Sauf mardi, de 10 h à 20 h ; le samedi, de 10 h à 18 h. Entrée : 25 F. Tarif réduit : 18 F. Jusqu'au 4 octobre.

PAIRS. COUTURE ANNÉES 30. Palais Galliera, Musée de la mode et du costume, 10, avenue Pierre-I^{er}-de-Serbie (47-20-85-23). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 20 septembre.

FABERGE, œuvre à la cour des tsars. Musée Jacquemart-André, 158, bd Haussmann (42-62-33-34). Jusqu'au 31 août.

MARQUES DE RODIN. Collection de musée Rodin, 17, rue de Varenne (47-05-01-34). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 45. Entrée : 15 F. Jusqu'au 31 août.

MERKADO. Centre M-centra. Jardin du musée. Jusqu'au 14 septembre.

LE SACRE : A PROPOS D'UN MILLENAIRE. 987-1987. Hôtel de Soubise, Musée de l'histoire de France, 60, rue des Fossés-Saint-Jacques. Sauf mardi, de 14 h à 17 h. Jusqu'au 12 octobre.

LES CHARTREUX. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 9 août.

LE FEUILLETON OU LES MYSTÈRES DU REZ-DE-CHAUSSEE. Bibliothèque nationale. Galerie Mazarin, 58, rue de Richelieu (47-03-81-10). Jusqu'au 31 juillet.

FIGURES D'UN TEMPS : LA REPUBLIQUE. Musée Hébert, 83, rue de Charbonnières (42-22-23-22). Sauf mardi, de 14 h à 18 h. Le mercredi de 12 h à 18 h. Jusqu'au 5 octobre.

LE MARAIS. Mythe et réalité. Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine. Tous les jours de 10 h à 18 h. Jusqu'au 30 août.

ELEPHANTILLAGES. Musée en Herbe. Jardin d'acclimatation. Bois de Boulogne (47-47-47-67). Tous les jours, de 10 h à 18 h. Entrée : 12 F. Jusqu'au 30 octobre.

ZOLA PHOTOGRAPHE. Musée-galerie de la SEITA, 12, rue Surcouf (42-55-91-50). Sauf dimanche, de 11 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 29 août.

55-91-50). Sauf dimanche, de 11 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 29 août.

LES TROIS DUCHAMP. Galerie Dino Vigny, 36, rue Jacob (42-60-51-44). Jusqu'au 29 juillet.

QUEBEC-FRANCE : 26 gravures sur bois. Galerie Michèle Broutin, 31, rue des Berges (45-77-73-79). Jusqu'au 11 juillet.

MARTINE ABALLEA. Librairie-galerie Biffures, 44, rue Vieille-du-Temple (42-71-73-23). Jusqu'au 24 juillet.

ANDRZEJ BAKOWSKI. Peintures, gouaches. Galerie Blau, 52-54, rue du Temple (42-72-39-84). Jusqu'au 15 juillet.

JAMES BROWN. Peintures, sculptures et dessins. Galerie Maeght Leong, 13 et 14, rue de Téhéran (45-63-13-19). Jusqu'au 11 juillet.

VICTOR BRAUNER. Galerie Patrice Trigano, 4 bis, rue des Beaux-Arts (46-34-15-01). Jusqu'au 30 juillet.

CALDER. Galerie Adrien Maeght, 42-46, rue de Bac (45-48-45-17).

FABIAN CERREDO. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrand (45-48-64-25). Jusqu'au 8 août.

FRANCESCA CHANDON. Sept fers. Galerie Bernard Jordan, 54, rue de Valenciennes (42-96-37-77). Jusqu'au 11 juillet.

DAN FLAVIN. Galerie Nikki Diamant, 9, place des Vosges (42-78-21-00). Jusqu'au 31 juillet.

ARLES. Jean Le Gec : Un artiste dans son pays. Eglise Saint-Martin-de-Méjan. Passage du Méjan (90-96-30-35). Jusqu'au 31 juillet.

ALBI. Rodin. Sculptures et esquisses. Musée Toulouse-Lautrec (63-54-14-09). Jusqu'au 6 septembre.

ARLES. Jean Le Gec : Un artiste dans son pays. Eglise Saint-Martin-de-Méjan. Passage du Méjan (90-96-30-35). Jusqu'au 31 juillet.

AVALLON. Biennale de la sculpture : César, les trente dernières années de son œuvre. Salle St-Pierre, collège St-Lazare. Jusqu'au 4 septembre.

BAYONNE. Quand la religion inspire les dessins. Musée Bonnat (59-59-08-52). Jusqu'au 1^{er} septembre.

BELEMME. La piété populaire dans le Perche, de sainte Apolline à saint Sébastien. Musée départemental des arts et traditions populaires du Perche. Sainte-Gabrigue en Saint-Cyr-la-Rochelle (33-73-48-06). Jusqu'au 1^{er} novembre.

BORDEAUX. Mario Merz. CAPC. Musée d'art contemporain, entrepôt Lainé, rue Foy (56-44-16-35). Jusqu'au 13 septembre ; - Inaïs, histoire d'une collection - Musée et galerie des beaux-arts, cours d'Albret (56-90-91-60). Jusqu'au 1^{er} septembre.

BOURG-EN-BRESSE. Georges Notti : New-York/Paris, 1976-1987. Musée de Brou, salle capitulaire, 63, bd de Brou. Jusqu'au 15 septembre.

CALAIS. Auguste Rodin : le monument des bourgeois de Calais et ses photographes. Musée de Calais, 25, rue de Richelieu (21-97-99-00). Jusqu'au 15 septembre.

CASE DE PENE. 68-86 : Made in France. Château de Jan, RN 117 (68-64-11-38). Jusqu'au 30 août.

CASTRES. Picasso chez Goya. Musée Goya, place de la République (63-59-92-44). Jusqu'au 29 août.

CHARTRES. Vismbeck : Le peintre et la critique. Musée des beaux-arts, 29, Cloître-Notre-Dame. Jusqu'au 28 octobre.

COLMAR. Alberto Magnelli. Musée d'Unterlinden (89-41-89-23). Jusqu'au 27 septembre.

DIEPPE. « Les Éléphants sont parmi nous ». Château-musée de Dieppe. Jusqu'au 30 septembre.

GRENOBLE. César Donzella. John Aronson. Musée de peinture et de sculpture, place de Verdun (76-54-09-82). Jusqu'au 14 septembre.

ISSOIRE. Matta : œuvres récentes. Centre culturel N. Pomel. Jusqu'au 13 septembre.

JONGNY. Le peintre et l'enfant. Atelier Cantois, 32, rue Montant-au-Palais (86-62-08-45). Jusqu'au 13 septembre.

LACHASSAGNE. Lyon-Japon. La Cuvée. Centre d'art actuel. Jusqu'au 21 septembre.

LISLE-SUB-LA-SORGUE. Omégas : Rétrospective. Hôtel Doucet de Campredon, 20, rue du Dr-Tallet. Jusqu'au 18 octobre.

LILLE. Turin 1965-1987 : Arts poveri, l'art pauvre dans les collections publiques françaises. Musée de l'hospice Comtesse. Jusqu'au 30 août.

55-91-50). Sauf dimanche, de 11 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 29 août.

LES TROIS DUCHAMP. Galerie Dino Vigny, 36, rue Jacob (42-60-51-44). Jusqu'au 29 juillet.

QUEBEC-FRANCE : 26 gravures sur bois. Galerie Michèle Broutin, 31, rue des Berges (45-77-73-79). Jusqu'au 11 juillet.

MARTINE ABALLEA. Librairie-galerie Biffures, 44, rue Vieille-du-Temple (42-71-73-23). Jusqu'au 24 juillet.

ANDRZEJ BAKOWSKI. Peintures, gouaches. Galerie Blau, 52-54, rue du Temple (42-72-39-84). Jusqu'au 15 juillet.

JAMES BROWN. Peintures, sculptures et dessins. Galerie Maeght Leong, 13 et 14, rue de Téhéran (45-63-13-19). Jusqu'au 11 juillet.

VICTOR BRAUNER. Galerie Patrice Trigano, 4 bis, rue des Beaux-Arts (46-34-15-01). Jusqu'au 30 juillet.

CALDER. Galerie Adrien Maeght, 42-46, rue de Bac (45-48-45-17).

FABIAN CERREDO. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrand (45-48-64-25). Jusqu'au 8 août.

FRANCESCA CHANDON. Sept fers. Galerie Bernard Jordan, 54, rue de Valenciennes (42-96-37-77). Jusqu'au 11 juillet.

DAN FLAVIN. Galerie Nikki Diamant, 9, place des Vosges (42-78-21-00). Jusqu'au 31 juillet.

ARLES. Jean Le Gec : Un artiste dans son pays. Eglise Saint-Martin-de-Méjan. Passage du Méjan (90-96-30-35). Jusqu'au 31 juillet.

ALBI. Rodin. Sculptures et esquisses. Musée Toulouse-Lautrec (63-54-14-09). Jusqu'au 6 septembre.

ARLES. Jean Le Gec : Un artiste dans son pays. Eglise Saint-Martin-de-Méjan. Passage du Méjan (90-96-30-35). Jusqu'au 31 juillet.

AVALLON. Biennale de la sculpture : César, les trente dernières années de son œuvre. Salle St-Pierre, collège St-Lazare. Jusqu'au 4 septembre.

BAYONNE. Quand la religion inspire les dessins. Musée Bonnat (59-59-08-52). Jusqu'au 1^{er} septembre.

BELEMME. La piété populaire dans le Perche, de sainte Apolline à saint Sébastien. Musée départemental des arts et traditions populaires du Perche. Sainte-Gabrigue en Saint-Cyr-la-Rochelle (33-73-48-06). Jusqu'au 1^{er} novembre.

BORDEAUX. Mario Merz. CAPC. Musée d'art contemporain, entrepôt Lainé, rue Foy (56-44-16-35). Jusqu'au 13 septembre ; - Inaïs, histoire d'une collection - Musée et galerie des beaux-arts, cours d'Albret (56-90-91-60). Jusqu'au 1^{er} septembre.

BOURG-EN-BRESSE. Georges Notti : New-York/Paris, 1976-1987. Musée de Brou, salle capitulaire, 63, bd de Brou. Jusqu'au 15 septembre.

CALAIS. Auguste Rodin : le monument des bourgeois de Calais et ses photographes. Musée de Calais, 25, rue de Richelieu (21-97-99-00). Jusqu'au 15 septembre.

CASE DE PENE. 68-86 : Made in France. Château de Jan, RN 117 (68-64-11-38). Jusqu'au 30 août.

CASTRES. Picasso chez Goya. Musée Goya, place de la République (63-59-92-44). Jusqu'au 29 août.

CHARTRES. Vismbeck : Le peintre et la critique. Musée des beaux-arts, 29, Cloître-Notre-Dame. Jusqu'au 28 octobre.

COLMAR. Alberto Magnelli. Musée d'Unterlinden (89-41-89-23). Jusqu'au 27 septembre.

DIEPPE. « Les Éléphants sont parmi nous ». Château-musée de Dieppe. Jusqu'au 30 septembre.

GRENOBLE. César Donzella. John Aronson. Musée de peinture et de sculpture, place de Verdun (76-54-09-82). Jusqu'au 14 septembre.

ISSOIRE. Matta : œuvres récentes. Centre culturel N. Pomel. Jusqu'au 13 septembre.

JONGNY. Le peintre et l'enfant. Atelier Cantois, 32, rue Montant-au-Palais (86-62-08-45). Jusqu'au 13 septembre.

LACHASSAGNE. Lyon-Japon. La Cuvée. Centre d'art actuel. Jusqu'au 21 septembre.

LISLE-SUB-LA-SORGUE. Omégas : Rétrospective. Hôtel Doucet de Campredon, 20, rue du Dr-Tallet. Jusqu'au 18 octobre.

LILLE. Turin 1965-1987 : Arts poveri, l'art pauvre dans les collections publiques françaises. Musée de l'hospice Comtesse. Jusqu'au 30 août.

55-91-50). Sauf dimanche, de 11 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 29 août.

LES TROIS DUCHAMP. Galerie Dino Vigny, 36, rue Jacob (42-60-51-44). Jusqu'au 29 juillet.

QUEBEC-FRANCE : 26 gravures sur bois. Galerie Michèle Broutin, 31, rue des Berges (45-77-73-79). Jusqu'au 11 juillet.

MARTINE ABALLEA. Librairie-galerie Biffures, 44, rue Vieille-du-Temple (42-71-73-23). Jusqu'au 24 juillet.

ANDRZEJ BAKOWSKI. Peintures, gouaches. Galerie Blau, 52-54, rue du Temple (42-72-39-84). Jusqu'au 15 juillet.

JAMES BROWN. Peintures, sculptures et dessins. Galerie Maeght Leong, 13 et 14, rue de Téhéran (45-63-13-19). Jusqu'au 11 juillet.

VICTOR BRAUNER. Galerie Patrice Trigano, 4 bis, rue des Beaux-Arts (46-34-15-01). Jusqu'au 30 juillet.

CALDER. Galerie Adrien Maeght, 42-46, rue de Bac (45-48-45-17).

FABIAN CERREDO. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrand (45-48-64-25). Jusqu'au 8 août.

FRANCESCA CHANDON. Sept fers. Galerie Bernard Jordan, 54, rue de Valenciennes (42-96-37-77). Jusqu'au 11 juillet.

DAN FLAVIN. Galerie Nikki Diamant, 9, place des Vosges (42-78-21-00). Jusqu'au 31 juillet.

ARLES. Jean Le Gec : Un artiste dans son pays. Eglise Saint-Martin-de-Méjan. Passage du Méjan (90-96-30-35). Jusqu'au 31 juillet.

ALBI. Rodin. Sculptures et esquisses. Musée Toulouse-Lautrec (63-54-14-09). Jusqu'au 6 septembre.

ARLES. Jean Le Gec : Un artiste dans son pays. Eglise Saint-Martin-de-Méjan. Passage du Méjan (90-96-30-35). Jusqu'au 31 juillet.

AVALLON. Biennale de la sculpture : César, les trente dernières années de son œuvre. Salle St-Pierre, collège St-Lazare. Jusqu'au 4 septembre.

BAYONNE. Quand la religion inspire les dessins. Musée Bonnat (59-59-08-52). Jusqu'au 1^{er} septembre.

BELEMME. La piété populaire dans le Perche, de sainte Apolline à saint Sébastien. Musée départemental des arts et traditions populaires du Perche. Sainte-Gabrigue en Saint-Cyr-la-Rochelle (33-73-48-06). Jusqu'au 1^{er} novembre.

BORDEAUX. Mario Merz. CAPC. Musée d'art contemporain, entrepôt Lainé, rue Foy (56-44-16-35). Jusqu'au 13 septembre ; - Inaïs, histoire d'une collection - Musée et galerie des beaux-arts, cours d'Albret (56-90-91-60). Jusqu'au 1^{er} septembre.

BOURG-EN-BRESSE. Georges Notti : New-York/Paris, 1976-1987. Musée de Brou, salle capitulaire, 63, bd de Brou. Jusqu'au 15 septembre.

CALAIS. Auguste Rodin : le monument des bourgeois de Calais et ses photographes. Musée de Calais, 25, rue de Richelieu (21-97-99-00). Jusqu'au 15 septembre.

CASE DE PENE. 68-86 : Made in France. Château de Jan, RN 117 (68-64-11-38). Jusqu'au 30 août.

CASTRES. Picasso chez Goya. Musée Goya, place de la République (63-59-92-44). Jusqu'au 29 août.

CHARTRES. Vismbeck : Le peintre et la critique. Musée des beaux-arts, 29, Cloître-Notre-Dame. Jusqu'au 28 octobre.

55-91-50). Sauf dimanche, de 11 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 29 août.

LES TROIS DUCHAMP. Galerie Dino Vigny, 36, rue Jacob (42-60-51-44). Jusqu'au 29 juillet.

QUEBEC-FRANCE : 26 gravures sur bois. Galerie Michèle Broutin, 31, rue des Berges (45-77-73-79). Jusqu'au 11 juillet.

MARTINE ABALLEA. Librairie-galerie Biffures, 44, rue Vieille-du-Temple (42-71-73-23). Jusqu'au 24 juillet.

ANDRZEJ BAKOWSKI. Peintures, gouaches. Galerie Blau, 52-54, rue du Temple (42-72-39-84). Jusqu'au 15 juillet.

JAMES BROWN. Peintures, sculptures et dessins. Galerie Maeght Leong, 13 et 14, rue de Téhéran (45-63-13-19). Jusqu'au 11 juillet.

VICTOR BRAUNER. Galerie Patrice Trigano, 4 bis, rue des Beaux-Arts (46-34-15-01). Jusqu'au 30 juillet.

CALDER. Galerie Adrien Maeght, 42-46, rue de Bac (45-48-45-17).

FABIAN CERREDO. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrand (45-48-64-25). Jusqu'au 8 août.

FRANCESCA CHANDON. Sept fers. Galerie Bernard Jordan, 54, rue de Valenciennes (42-96-37-77). Jusqu'au 11 juillet.

DAN FLAVIN. Galerie Nikki Diamant, 9, place des Vosges (42-78-21-00). Jusqu'au 31 juillet.

ARLES. Jean Le Gec : Un artiste dans son pays. Eglise Saint-Martin-de-Méjan. Passage du Méjan (90-96-30-35). Jusqu'au 31 juillet.

ALBI. Rodin. Sculptures et esquisses. Musée Toulouse-Lautrec (63-54-14-09). Jusqu'au 6 septembre.

ARLES. Jean Le Gec : Un artiste dans son pays. Eglise Saint-Martin-de-Méjan. Passage du Méjan (90-96-30-35). Jusqu'au 31 juillet.

AVALLON. Biennale de la sculpture : César, les trente dernières années de son œuvre. Salle St-Pierre, collège St-Lazare. Jusqu'au 4 septembre.

BAYONNE. Quand la religion inspire les dessins. Musée Bonnat (59-59-08-52). Jusqu'au 1^{er} septembre.

BELEMME. La piété populaire dans le Perche, de sainte Apolline à saint Sébastien. Musée départemental des arts et traditions populaires du Perche. Sainte-Gabrigue en Saint-Cyr-la-Rochelle (33-73-48-06). Jusqu'au 1^{er} novembre.

BORDEAUX. Mario Merz. CAPC. Musée d'art contemporain, entrepôt Lainé, rue Foy (56-44-16-35). Jusqu'au 13 septembre ; - Inaïs, histoire d'une collection - Musée et galerie des beaux-arts, cours d'Albret (56-90-91-60). Jusqu'au 1^{er} septembre.

BOURG-EN-BRESSE. Georges Notti : New-York/Paris, 1976-1987. Musée de Brou, salle capitulaire, 63, bd de Brou. Jusqu'au 15 septembre.

CALAIS. Auguste Rodin : le monument des bourgeois de Calais et ses photographes. Musée de Calais, 25, rue de Richelieu (21-97-99-00). Jusqu'au 15 septembre.

CASE DE PENE. 68-86 : Made in France. Château de Jan, RN 117 (68-64-11-38). Jusqu'au 30 août.

CASTRES. Picasso chez Goya. Musée Goya, place de la République (63-59-92-44). Jusqu'au 29 août.

CHARTRES. Vismbeck : Le peintre et la critique. Musée des beaux-arts, 29, Cloître-Notre-Dame. Jusqu'au 28 octobre.

COLMAR. Alberto Magnelli. Musée d'Unterlinden (89-41-89-23). Jusqu'au 27 septembre.

DIEPPE. « Les Éléphants sont parmi nous ». Château-musée de Dieppe. Jusqu'au 30 septembre.

GRENOBLE. César Donzella. John Aronson. Musée de peinture et de sculpture, place de Verdun (76-54-09-82). Jusqu'au 14 septembre.

ISSOIRE. Matta : œuvres récentes. Centre culturel N. Pomel. Jusqu'au 13 septembre.

JONGNY. Le peintre et l'enfant. Atelier Cantois, 32, rue Montant-au-Palais (86-62-08-45). Jusqu'au 13 septembre.

LACHASSAGNE. Lyon-Japon. La Cuvée. Centre d'art actuel. Jusqu'au 21 septembre.

LISLE-SUB-LA-SORGUE. Omégas : Rétrospective. Hôtel Doucet de Campredon, 20, rue du Dr-Tallet. Jusqu'au 18 octobre.

LILLE. Turin 1965-1987 : Arts poveri, l'art pauvre dans les collections publiques françaises. Musée de l'hospice Comtesse. Jusqu'au 30 août.

55-91-50). Sauf dimanche, de 11 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 29 août.

LES TROIS DUCHAMP. Galerie Dino Vigny, 36, rue Jacob (42-60-51-44). Jusqu'au 29 juillet.

QUEBEC-FRANCE : 26 gravures sur bois. Galerie Michèle Broutin, 31, rue des Berges (45-77-73-79). Jusqu'au 11 juillet.

MARTINE ABALLEA. Librairie-galerie Biffures, 44, rue Vieille-du-Temple (42-71-73-23). Jusqu'au 24 juillet.

ANDRZEJ BAKOWSKI. Peintures, gouaches. Galerie Blau, 52-54, rue du Temple (42-72-39-84). Jusqu'au 15 juillet.

JAMES BROWN. Peintures, sculptures et dessins. Galerie Maeght Leong, 13 et 14, rue de Téhéran (45-63-13-19). Jusqu'au 11 juillet.

VICTOR BRAUNER. Galerie Patrice Trigano, 4 bis, rue des Beaux-Arts (46-34-15-01). Jusqu'au 30 juillet.

CALDER. Galerie Adrien Maeght, 42-46, rue de Bac (45-48-45-17).

FABIAN CERREDO. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrand (45-48-64-25). Jusqu'au 8 août.

FRANCESCA CHANDON. Sept fers. Galerie Bernard Jordan, 54, rue de Valenciennes (42-96-37-77). Jusqu'au 11 juillet.

DAN FLAVIN. Galerie Nikki Diamant, 9, place des Vosges (42-78-21-00). Jusqu'au 31 juillet.

ARLES. Jean Le Gec : Un artiste dans son pays. Eglise Saint-Martin-de-Méjan. Passage du Méjan (90-96-30-35). Jusqu'au 31 juillet.

ALBI. Rodin. Sculptures et esquisses. Musée Toulouse-Lautrec (63-54-14-09). Jusqu'au 6 septembre.

ARLES. Jean Le Gec : Un artiste dans son pays. Eglise Saint-Martin-de-Méjan. Passage du Méjan (90-96-30-35). Jusqu'au 31 juillet.

AVALLON. Biennale de la sculpture : César, les trente dernières années de son œuvre. Salle St-Pierre, collège St-Lazare. Jusqu'au 4 septembre.

BAYONNE. Quand la religion inspire les dessins. Musée Bonnat (59-59-08-52). Jusqu'au 1^{er} septembre.

THÉÂTRE

(Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.)
Les salles subventionnées
OPÉRA (47-42-37-30). Danse : mer et sam à 19 h 30 ; Spectacles de ballets (Raymond) à la Princesse du Maure ; Quatre derniers lieder, dir. musicale : A. Prusac ; Jeu, dir. mar. à 19 h 30 ; Jules César, de G. F. Hændel ; dir. musicale : J.-C. Malgoire.

VERSAILLES (38-02-23-13), bassin de Neptune, le 4 à 21 h 30 ; Versailles est à vous. Terrasse du château, vendredi à 22 h 15 ; Les jardins de Versailles aux humbles, Parc, le 5 à 11 h 15 et 15 h 30 ; les Grandes Eaux musicales.
Les festivals
FESTIVAL DU MARAIS (48-87-74-31)
CAVE GOTHIQUE DE L'HOTEL DE BEAUVAIS (D) 19 h ; Mouschou et Tiburina (dern. le 4) ; Yago Pile et Face (dern. le 4) ; (D) 22 h : Les Tribulations d'un Chinois en Chine (dern. le 4).

MUSIQUE

Les concerts
MERCREDI 1er JUILLET
Concerts, 20 h 30 : L. Holczow, M. Comsat (Giazomov, Tchaikowski, Rachmaninov, Scriabine, Conde).
Eglise Saint-Louis-en-Flaie, 21 heures : Les Trompettes de Versailles (Bach, Hændel, Vivaldi).
JEUDI 2
Auditorium de Radio 3, 20 h 30 : Y. Hernandez, C. Cebro (Rachmaninov, Montsalvay, Otardou, Harmand).

CINEMA

Les films marquants (*) sont indiqués avec notes de titres ant. (**) avec notes de distributeur.
La Cinémathèque
CHAILLOT (47-94-24-24)
MERCREDI 1er JUILLET
16 h, Mandrin, de H. Fescourt ; Episode 1 : le Révolte et Episode 2 : l'Échappée ; 19 h, Incident de foudre, de A. Mann (v.o.) ; 21 h, La Rose de la mort, de A. Mann (v.o.).
JEUDI 2 JUILLET
16 h, Mandrin, de H. Fescourt ; Episode 3 : l'Échappée ; Episode 4 : le Fugitif ; 19 h, Incident de foudre, de A. Mann (v.o.) ; 21 h, Les Furies, de A. Mann (v.o.).
VENDREDI 3 JUILLET
16 h, Mandrin, de H. Fescourt ; Episode 5 : le Chêne de Monsieur Voltaire et Episode 6 : la Grotte de Roy ; 19 h, Widocheur 73, de A. Mann (v.o.) ; 21 h, The Tall Target, de A. Mann (v.o.).
SAMEDI 4 JUILLET
15 h, Mandrin, de H. Fescourt ; Episode 7 : le Trésor et Episode 8 : Justice ; 17 h, la Femme du vicar, de J. de Buronoff ; 19 h, les Affameurs, de A. Mann (v.o.) ; 21 h, l'Appât, de A. Mann (v.o.).
DIMANCHE 5 JUILLET
15 h, Fantasia la Tulipe, de R. Leprince ; Episode 1 et 2 ; 17 h, Fantasia la Tulipe, de R. Leprince ; Episode 3 et 4 ; 19 h, le Port des passions, de A. Mann (v.o.) ; 21 h, Romance inachevée, de A. Mann (v.o.).
LUNDI 6 JUILLET
Relâche.
MARDI 7 JUILLET
16 h, Fantasia la Tulipe, de R. Leprince ; Episode 5 et 6 ; 19 h, le Suicidé, de A. Mann (v.o.) ; 21 h, Stratégie Air Command, de A. Mann (v.o.).
BEAUBOURG (42-78-55-57)
MERCREDI 1er JUILLET
15 h, la Chute de la Maison Usher, de J. Epstein ; 17 h, Jours tranquilles à Chichy, de J. Jorgis Thoren (v.o.) ; 19 h, Doctor Broadway, de A. Mann (v.o.).
JEUDI 2 JUILLET
15 h, Paris qui dort, de R. Clair ; 17 h, les Poings dans les poches, de M. Ballochio (v.o. st) ; 19 h, Montmartre en Havana, de A. Mann (v.o.).
VENDREDI 3 JUILLET
15 h, Fantasia la Tulipe, de R. Leprince ; Episode 7 ; 17 h, Fantasia la Tulipe, de R. Leprince ; Episode 8 ; 19 h, My Best Gal, de A. Mann (v.o.).
SAMEDI 4 JUILLET
15 h, Mator, de A. Mann (v.o.) ; 17 h, Fantasia la Tulipe, de R. Leprince ; Episode 9 ; 19 h, Scrambles in the Night, de A. Mann (v.o.) ; 21 h, la Cité vivante, de A. Mann (v.o.).
DIMANCHE 5 JUILLET
15 h, Mator, de A. Mann (v.o.) ; 17 h, Des enfants, des rêves et un général, de L. Benedek (v.o. st) ; 19 h, Two O'Clock Courage, de A. Mann (v.o.) ; 21 h, Strange Impression, de A. Mann (v.o.).
LUNDI 6 JUILLET
15 h, Crainquebille, de J. Feytaud ; 17 h, la Vie future (les Temps futurs), de W. Cameron (v.o.) ; 19 h, La Cinémathèque crée : programme non communiqué.
MARDI 7 JUILLET
Relâche.
CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-78-37-29)
Le cinéma brésilien
MERCREDI 1er JUILLET
14 h 30, Carnaval d'Alameda, de José Carlos Burle ; 17 h, Jango, de S. Toullet ; 20 h 30, Neut Tado e Verdade, de R. Spazziano.
JEUDI 2 JUILLET
14 h 30, Sao Paulo Sociedade Anonima, de Luiz Sergio Franco ; 17 h 30, Como Era Gaspão o Meni Puzos (Qu'il était bon nous petits Français), de Nelson Pereira Dos Santos ; 20 h 30, Dona Flor e Seus Doze Maridos (Dona Flor et ses douze maris), de B. Barreto.
VENDREDI 3 JUILLET
14 h 30, O Caso dos Irmãos Negres, de Luiz Sergio Franco ; 17 h 30, Menino e Raposa, de J.B. Tasso ; 20 h 30, Retratos de Helena, d'Olga Futemma ; Gaijin, de Tetsuya Yamashiki.

VO : Ciné Beaubourg Les Halles - Cluny Palace - Bastille - Gaumont Parnasse
ENTRE TATI ET LAUREL & HARDY
Mon Cher Petit Village
GRAND PRIX ET PRIX DE LA CRITIQUE CHAMROUSSE 87
PRIX SPÉCIAL DU JURY MONTRÉAL 86
nominé OSCAR HOLLYWOOD 86

RENCONTRES INTERNATIONALES DE LA DANSE
DE 2 au 11 juillet 87
LA BAULE
renseignements et réservations
Tél. 40.24.34.44
Le Monde RTL Ouest France
CONCERTS RADIO FRANCE
La note est plus douce pour les abonnés.
Savourer en série les avantages de l'abonnement Radio France, c'est aussi payer moins cher : avec 25 % de réduction, il y a de quoi devenir mélomane.

DU 3 AU 5 JUILLET 87 LA GRANDE HALLE - LA VILLETTE
METRO PORTE DE PANTIN
HALLE THAT JAZZ
Vendredi 3 juillet à 21 h
- ART ENSEMBLE OF CHICAGO
- TROUPE DE DANSE AFRO-AMÉRICAIN
- L'ENSEMBLE NATIONAL DE PERCUSSIONS DE SERRA-LEONE
Samedi 4 juillet à 22 h
- CONJUNTO LIBRE
- GRAND BAL SALS
Dimanche 5 juillet à 19 h
- DEXTER GORDON QUINET
- HERBIE MANNING TRIO
- HERBIE MANNING SEPIET
Projection du film en hommage à
BUD POWELL
officié par
FRANCIS PAUDRAS.
JEU CONCOURS MINITEL 3815 CODE VILLETTE
ANONCEMENT pour les 3 jours 250F + (7 heures 200F)
Avec le concours de AVNET
Lieux : 3 PAL. CLEMENTINE, GRANDE HALLE
42.49.30.80

Le Monde sur minitel
CINEMA
LEMON

SAMEDI 4 JUILLET

14 h 30, Notre Vierge/Le Jeu de la nuit, de Walter Hugo Khouri; 17 h 30, Bataillon de la Roche, de José Mariani; Sargento Gamba, de Hernando Poma; 20 h 30, O Amuleto de Ogem, de Nelson Pereira Dos Santos.

DIMANCHE 5 JUILLET

14 h 30, Mowat, de M. Magalhães; A Mardavata Carne (Sacré barbaque), d'André Kléber; 17 h 30, Casa Grande e Senzala (Coronel Dalmiro Gonçalves), de G. Serra.

LUNDI 6 JUILLET

14 h 30, Tercio Milenio (Troisième millénaire), de J. Bogucki; 17 h 30, Plote, d'Heitor Buzaid; 20 h 30, Mémorial de Caceres (Mémoires de prison), de Nelson Pereira Dos Santos.

MARDI 7 JUILLET

Relâche.

Les exclusivités

ADRIEN LES ANGES (Bost, v.o.), Forum-Orient-Express, 1^{er} (42-33-26-26); George V, 9 (45-43-44-47); St-Lazare Pasquier, 8 (43-57-33-43); François, 9 (47-70-73-88); Maxville, 9 (47-70-73-88); Favette, 1^{er} (43-31-56-88); Montparnasse-Paléo, 1^{er} (45-20-12-06); Convention St-Charles, 1^{er} (45-29-33-00); Pathe-Clichy, 1^{er} (45-22-46-01); Secrétaire, 1^{er} (42-06-79-79).

79-38) Marignan, 8 (43-59-82-82); 14 Juillet Bastille, 1^{er} (43-57-90-81); Parmanasse, 1^{er} (43-20-32-20); 14-Juillet Beaugrenelle, 1^{er} (45-75-79-79); - V.F.: Impérial, 2^e (47-42-73-52).

1^{er} (43-97-53-74); UGC Montparnasse, 8 (42-74-84-84); UGC Odéon, 6 (42-25-10-30); UGC Normandie, 6 (45-63-16-16); V.F.: Parmanasse-Opéra, 8 (47-42-56-31).

9 (47-42-56-31); Gaumont-Alésia, 1^{er} (43-27-84-30).

RECHERCHE SUSAN DESÉSPÉRÉE-MENT (A. v.o.): Epi de Bois, 5 (43-37-57-47).

Beginners; jeu, Tommy; ven, Opera do Malandro; sam, The Blue Brothers; dim, Purple Rain; lun, Woodstock; mar, Grasse Salle 2; mer, L'amour vient en passant; jeu, Ragtime; ven, les Girls; sam, That's Dancing; dim, Glen Miller Story; lun, Un violon sur le toit; mar, Les hommes préfèrent les blondes.

MON CHER PETIT VILLAGE. Film technique de Jiry Menzel, v.o.: Ciné-Beaubourg, 9 (42-71-52-36); Marignan, 8 (43-59-82-82); - V.F.: Cluny-Palace, 8 (45-47-67-67); Triomphe, 8 (45-42-45-71); Bastille, 1^{er} (43-42-16-80); Gaumont-Parmanasse, 1^{er} (43-35-50-40); Gaumont-Alésia, 1^{er} (43-21-84-50); 14-Juillet-Beaugrenelle, 1^{er} (45-75-79-79); - V.F.: Gaumont-Opéra, 2^e (47-42-60-33).

LES FILMS NOUVEAUX

UNE GOUTTE D'AMOUR (Turc, v.o.): Luxembourg, 6 (44-33-10-82).

UN HOMME AMOUREUX (Fr.): (v. angl.): Gaumont-Hall, 1^{er} (42-97-49-70); Colisée, 8 (43-59-82-82); Gaumont-Opéra, 2^e (47-42-60-33); Miroman, 1^{er} (43-20-89-53); - V.F.: Cluny-Palace, 8 (45-47-67-67); Triomphe, 8 (45-42-45-71); Bastille, 1^{er} (43-42-16-80); Gaumont-Parmanasse, 1^{er} (43-35-50-40); Gaumont-Alésia, 1^{er} (43-21-84-50); 14-Juillet-Beaugrenelle, 1^{er} (45-75-79-79); - V.F.: Gaumont-Opéra, 2^e (47-42-60-33).

LES FILMS NOUVEAUX

LES FILMS NOUVEAUX

Le Monde sur minitel CINEMA Tous les programmes. Toutes les salles. Tous les horaires. 3615-TAPEZ LEMONDE

LES GRANDES REPRIS

LES GRANDES REPRIS

LES GRANDES REPRIS

LES GRANDES REPRIS



Ambiance musicale et Orchestre - P.M.E. - prix moyen du repas - J. H. - ouvert jusqu'à heures

DINERS AVANT SPECTACLE, DINERS, RIVE DROITE, RIVE GAUCHE, SOUPERS APRES MINUIT, LES RESTAURANTS DE LA NUIT OUVERTS MEME LE JOUR, AU PIED DE COCHON, LE GRAND CAFE CAPUCINES, LA MAISON D'ALSACE



سكننا من الالوان

سكننا من الاجل

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément de samedi...

Mercredi 1er juillet

TF 1 20.40 Fénelon : Dantes. Enfin. 21.30 Série : Chapeau melon et bottes de cuir. Le long sommeil (2e partie).

A 2 20.30 L'heure de vérité. Invité : Jack Lang. L'ancien ministre de la culture répondra aux questions de François-Henri de Visi...

FR 3 20.35 Variétés : La nouvelle affiche. En direct du Zénith à Paris. Emission spéciale présentée par Philippe Riso...

CANAL PLUS 20.55 Cinéma : Le Débatant. Film français de Daniel Janou (1986). Avec Francis Perrin, Christiane Jean, Julien Guis...

fait apparaître l'aspect romantique de sa personnalité. 22.20 Flash d'informations. 22.30 Cinéma : Pluviale catastrophe...

LA 5 20.30 Téléfilm : Six mois pour tout apprendre. 22.05 Série : Mission impossible. 22.55 Série : Les cinq dernières minutes.

M 6 20.30 Série : Les routes du paradis. Le B-A-Ba. 21.20 Série : Falcon crest. Sombre voyage.

FRANCE-CULTURE 20.30 Pour ainsi dire. Invité : Gabriel Matzneff. Portrait : John Fante; Reportage : Paul-Marie Lapointe.

FRANCE-MUSIQUE 20.30 Concert (donné le 28 novembre 1986 à Vienne) : Des Teufels Lustschloos, de Schubert, par le Chœur et l'Orchestre symphonique de la radio autrichienne.

Jeudi 2 juillet

TF 1 13.50 Série : La croisière s'amuse. Vague à l'âme. 14.40 Croque-vacances. Calimero; Bricolage; Tintin : Le crabe aux pincettes d'or; Bleu marine; Alice au pays des merveilles; Infos magazine; Les triplopes; Variétés : Jean-Jacques Lafont.

A 2 13.45 Série : Bush. Patrick Pacha. 14.40 Fénelon : Ruc Carnot. 15.05 Tenants : Tournoi de Wimbledon. 16.30 Cyclisme : Tour de France. Berlin-Berlin (40 km contre la montre).

FR 3 13.25 Fénelon : Thierry la Fronde. 14.00 Agenda des vacances. 14.25 Les Brèves de Pépé. 14.45 Le mode de Pépé. 14.55 Fou rire, soirée. 15.00 Les matinales, les papiers de la 15.

CANAL PLUS 14.00 Cinéma : Touché pas à mes gâteaux. Film américain de Ted Kotcheff (1976). Avec George Segal, Jane Fonda.

Ed Mc Mahon. 15.50 Magazine : Noblesse oblige. 16.15 Cinéma : Le Ciel du corbeau le soir se noie. Les Jeunes. Film français de Michel Audiard (1970). Avec Michel Serrault, Bernard Blier, Paul Meurisse.

LA 5 14.00 Série : Hôtel. 14.50 Série : Kung-Fu. 15.35 Série : Les cinq dernières minutes. 16.50 Série : Les chevaliers du ciel. 17.15 Fénelon : Arnold et Willy. 18.50 Série : Happy days. 19.15 Série : Riposte. 20.05 Dessin animé : Robotch.

M 6 13.30 Série : L'incroyable Hulk (rediff.). 14.20 Musique : Clip fréquence FM. 15.20 Hit Hit Hit bouzou (suite). 15.30 Jeu : Négociation L'Égypte (3e partie). 16.15 Jeu : 23.00 Série : Les cinq dernières minutes. 0.15 Série : Kung-fu. 1.00 Série : Hôtel. 1.50 Série Riposte. 2.35 Lancel et Hardy.

FRANCE-CULTURE 20.30 Léonard de Vinci. d'Ermanno Macario (2e partie). 21.30 Musiques : Microtonal rock (spécial Manca 1987). 22.30 Nuits magiques. Les gens... tout de même; Artisan. 0.10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE 20.30 Concert (en direct de la Stiftskirche d'Ossiach) : Quatre Klavierstücke, op. 119, de Brahms; Sonate pour piano n° 2 en sol mineur, op. 22, de Schumann; Sonate pour piano n° 8 en ut mineur, op. 13, de Beethoven; pas de Ravel; Sacubodas, piano. 23.00 Nuits parallèles. 1. app du lointain.

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4518 1 2 3 4 5 6 7 8 9 I II III IV V VI VII VIII IX X XI

HORIZONTALEMENT 1. Caractères qu'on commence à former à coups de bâtons. - II. Bon remuant pour gens à plat. Fleur ou parfum. - III. Deux ronds qui, bien placés, ne sont pas sans intérêt. Pièce double d'un complexe enregistreur. - IV. Emballage perdu, ainsi que son contenu d'ailleurs. - V. Prendre le parti des courageux. Haut lieu stratégique. - VI. Contenter ou empoisonner. Son sel ne figure pas dans un livre de cuisine. - VII. Évite une redite. Patrie d'un Germain raffiné. En promenade. - VIII. Engagement volontaire. - IX. Nendori qu'à moitié. Agrément ou désagrément. - X. Donne congé ou du courage. Consommer. - XI. Rose ou Marguerite. Personnel.

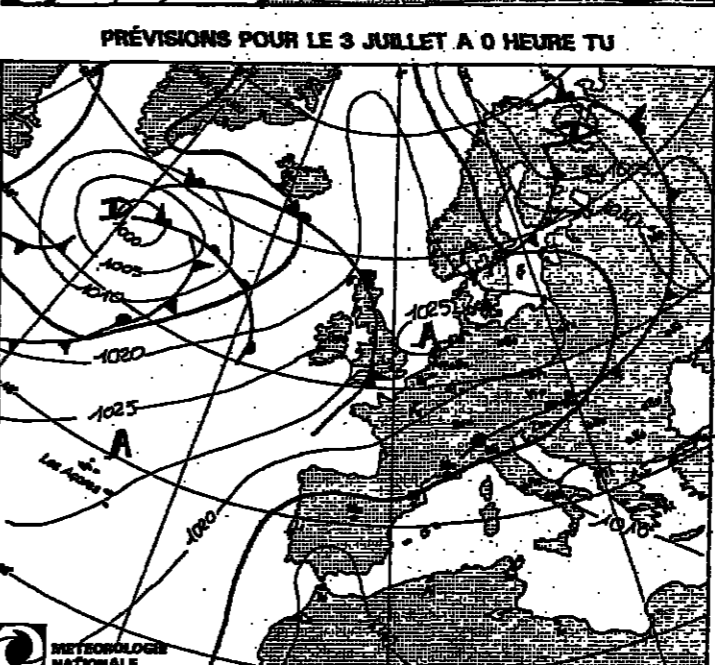
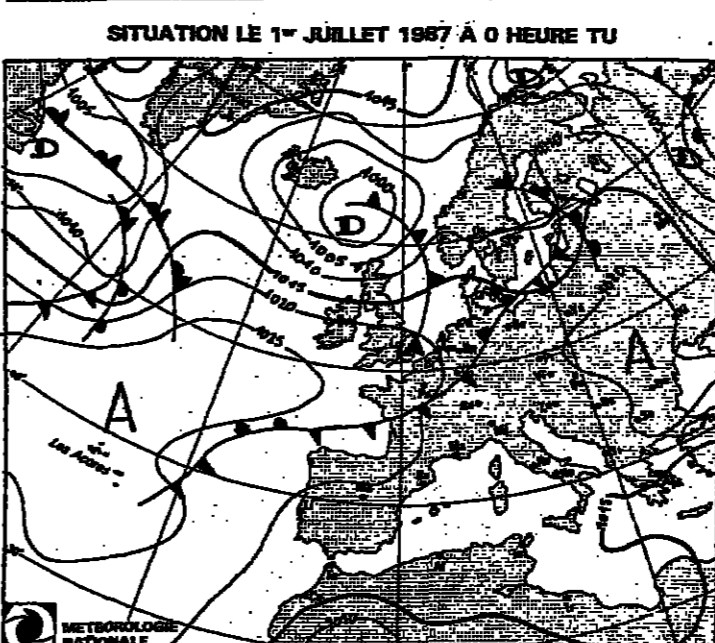
VERTICALEMENT 1. Bien que cultivant le vert, on n'est pas tenu de goûter à ses salades. - 2. Furent, pour Saladin, l'occasion de fancher les porteurs de salade. - 3. Participe passé. Transchant. Evasion sans issue. - 4. Des goûts et des couleurs. Forme d'avoir. - 5. Personnel. Plus nombreuses dans Racine que dans La Rochefoucauld. - 6. Poète allemand auteur d'écrits pacifistes. Peaufine le travail du métier. - 7. Barre. Non répandus. - 8. Peut se lire dans les deux sens. Des grands commis y font leur apprentissage. Démonstratif. - 9. Bossu qu'on ne voit jamais rire.

Solution du problème n° 4517 Horizontalement I. Varappeur. - II. Orage. Tri. - III. Ce. Rumeur. - IV. Atre. Aisé. - V. Bés. Rg. - VI. Usés. Ino. - VII. Ressort. - VIII. Au. Ut. Idé. - IX. Icare. Rut. - X. Ris. Ml. Ré. - XI. Esal. Osé. Verticalement 1. Vocabulaire. - 2. Arêtes. Acis. - 3. Râ. Réer. Ass. - 4. Agresser. - 5. Feu. Sem. - 6. Maris. Io. - 7. Etznoir. - 8. Uras. Ordure. - 9. Rires. Tététe.

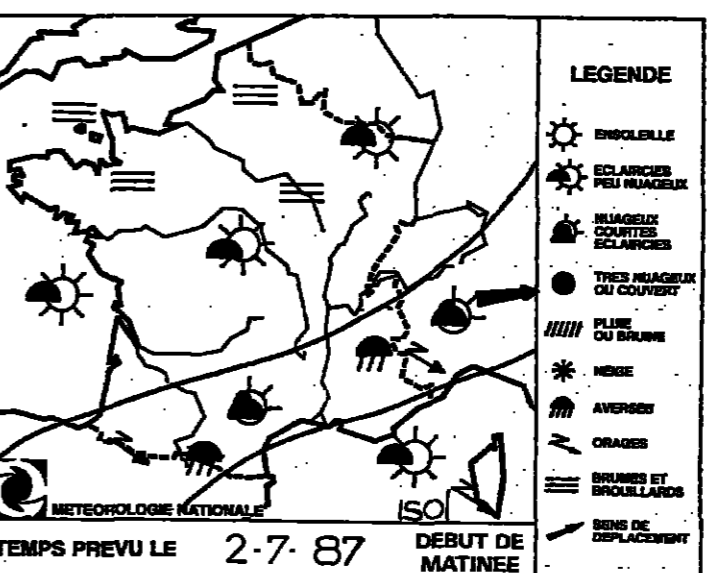
PARIS EN VISITES

JEUDI 2 JUILLET - Le musée d'Orsay, 9 h 30, devant le rhinocéros (Académie). - Présence de l'histoire au musée d'Orsay, 13 heures, 1, rue de Bellechasse (G. Canetti). - L'Opéra, 13 heures, dans le hall (Anthonioz). - Tanis, l'or des Pharaons, 13 heures, Grand Palais (P.-Y. Jalet). - Le Panthéon, de la crypte à la terrasse, 14 h 30, place du Panthéon, devant la mairie (Monuments historiques). - Une œuvre méconnue : la tour Eiffel, 14 h 30, buste de Gustave Eiffel, pilier nord (Monuments historiques). - Quartier Notre-Dame, 14 h 30, Versailles, 7, rue des Réservoirs (Monuments historiques). - Exposition « Tanis », 16 heures, sortie métro Champs-Élysées-Clemenceau (Arcus). - Les Catacombes, 15 heures, place Daubert-Rochereau (Paris et son histoire). - Les chefs-d'œuvre du Louvre, 15 heures, entrée, 36, quai du Louvre (Paris et son histoire). - Le vieux village de Montmartre, 15 heures, sortie métro Lamarck-Caulaincourt (Régénération du passé).

MÉTÉOROLOGIE



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 1er juillet à 0 h TU et le jeudi 2 juillet à 24 h TU. Une cellule anticyclonique se formera sur le proche Atlantique et chassera la zone d'orages vers le sud-est. Jeudi : les brumes ou brouillards matinaux laisseront place à un temps ensoleillé sur une grande partie du pays. Seul le Midi sera encore des orages. An nord de la Loire, ainsi que le Poitou-Charentes, le Limousin, la Bourgogne et la Franche-Comté, les brumes et brouillards matinaux laisseront place au soleil. En soirée, le ciel deviendra nuageux sur la pointe de la Bretagne. Les vents seront de secteur nord sur le massif des Alpes, ainsi que sur le littoral méditerranéen, le temps sera très nuageux avec des ondées orageuses. L'après-midi, le temps s'améliorera sur Midi-Pyrénées. Sur la Corse, le temps ensoleillé le matin deviendra nuageux l'après-midi avec des averses possibles sur les reliefs. Les températures au lever du jour seront de 10 à 12 degrés près des côtes de la Méditerranée ainsi que dans tout l'intérieur du pays, et de 17 à 19 degrés sur les régions méditerranéennes. Elles s'élèveront l'après-midi jusqu'à 18 à 21 degrés au nord de la Manche, 23 à 24 degrés au nord de la Loire, 23 à 27 degrés sur la moitié sud, atteignant même 30 degrés sur le quart sud-est. Les vents seront de secteur nord sur la majeure partie du pays, à l'exception du pourtour méditerranéen où ils seront variables faibles.



TEMPÉRATURES maximales - minimales et temps observé. Valeurs extrêmes relevées entre le 30-6 à 6 heures TU et le 01-7-1987 à 6 heures TU. Tableaux pour la France et l'étranger.

L'Holocauste à l'écran Anette Indorf Préface de Elie Wiesel Le Génocide des Juifs à travers 100 films cerf/CinémaAction

Audience TV du 30 juin 1987 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN). Tableaux montrant l'audience instantanée, le foyer partiel et le point pour 32 000 foyers.

Commun... Le groupe Hach... carnet du M...

Communication

Bataille autour du groupe Le Provençal

Le groupe Hachette favori

MARSEILLE de notre correspondant régional

Convaincu depuis plusieurs mois par le patron de presse britannique, Robert Maxwell, le groupe Le Provençal pourrait, en définitive, passer sous le contrôle du groupe Hachette. Seul coup de théâtre de dernière minute, l'opération devrait être entérinée par les administrateurs du Provençal, le jeudi 2 juillet. Hachette se porterait acquiescent d'une partie des actions détenues par deux des trois actionnaires principaux du groupe de presse marseillais, M^{me} Edmonde Charles-Roux (veuve de Gaston Defferre) et la famille Cordesse, qui concluraient avec M^{me} Jean-Luc Lagardère, PDG d'Hachette, un pacte majoritaire.

La reprise du Provençal par Hachette mettrait un terme à une vive bataille ayant pour enjeu, sur fond de compétition européenne, le contrôle de l'un des bastions de la presse quotidienne de province. Cité en exemple pour la modernisation de ses installations, ce groupe, qui emploie mille huit cents salariés, réunit quatre quotidiens : *Le Provençal*, *Le Soir* et *le Méditerranéen* à Marseille, et *Var-Matin-République*, à Toulon, diffusés chaque jour à 350 000 exemplaires dans quatre départements (Alpes-de-Haute-Provence, Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse).

A la mort, le 7 mai 1986, de Gaston Defferre, qui était l'un des trois fondateurs, l'avenir du groupe paraissait incertain. La totalité des actions détenues par l'ancien maire de Marseille avait été rattachée par sa veuve, l'écrivain Edmonde Charles-Roux, et aucune modification n'était intervenue dans l'alliance majoritaire existant entre les familles Defferre et Cordesse. La situation financière du groupe avait été, il est vrai, tendue après d'importants investissements (120 millions de francs) réalisés grâce à un

emprunt en 1981. Elle avait nécessité, l'année suivante, une augmentation de capital sous la forme d'une émission d'obligations convertibles en actions d'un montant de 40 millions de francs. Mais elle s'était sensiblement améliorée en 1986, grâce à un redressement des ventes, qui avait permis de dégager un cash-flow de 23 millions de francs.

L'ouverture du capital et le renforcement des structures du groupe faisaient toutefois partie des préoccupations des actionnaires. Devenue consultante du Provençal, M^{me} Defferre avait notamment tenté, sans succès, de favoriser l'arrivée, comme conseiller financier, de l'ancien président de la Compagnie financière de Suez, M. Jean Peyrède, puis, comme directeur général, d'un ancien collaborateur de M. Pierre Maitroy à Matignon, M. Paul Mingasson, un énarque de quarante-deux ans.

Les pressions de M. Maxwell

L'annonce faite récemment (*Le Monde* daté 26-27 avril), par M. Robert Maxwell, d'ouverture de négociations visant au rachat des actions détenues par M^{me} Annie Leclercq (l'une des trois principales actionnaires du groupe) devait, toutefois, précéder les événements. Veuve de Francis Leclercq, compagnon de Gaston Defferre et ancien député (PS) de Vaucluse, M^{me} Leclercq possède, avec ses deux filles, Sylvie et Anne-Marie (M^{me} Henry Laffont, directrice générale-adjointe de *Var-Matin-République*), 20,8 % des actions du Provençal et 29 % de celles de *Var-Matin*.

Pour devenir majoritaire, le groupe Maxwell aurait donc dû passer aussi des accords avec l'un au moins des deux autres actionnaires principaux, Or M^{me} Defferre et la famille Cordesse faisaient immédiatement savoir qu'elles ne désiraient

pas vendre. Tandis que M. Maxwell restait sur les rangs, M^{me} Defferre était, quant à elle, en relation avec d'autres éventuels « repreneurs », dont M. Jérôme Seydoux, PDG du groupe Charpentier SA et ancien associé de M. Silvio Berlusconi dans la Cinq. C'est finalement avec le groupe Hachette que les discussions devaient prendre un tour concret.

Un accord aurait été réalisé qui prévoit l'achat échelonné, par ce groupe, des actions détenues par la famille Cordesse (23,10 % dans le Provençal et 27,20 % dans *Var-Matin*) et d'une partie de celles de M^{me} Defferre (22,46 % dans le Provençal et 28,80 % dans *Var-Matin*). Mais les deux cessionnaires resteraient majoritaires jusqu'aux élections municipales de 1989. D'autre part, le pacte signé avec Hachette comporterait une clause résolutoire concernant le maintien de la ligne politique des titres du groupe marseillais (*le Méditerranéen* restant orienté à droite et les trois autres quotidiens conservant leur tonalité de gauche).

On souligne, à Marseille, tout l'intérêt de l'opération avec un partenaire disposant des moyens financiers nécessaires au renforcement des fonds propres de l'entreprise, respectant l'identité des titres et susceptible de faire bénéficier ses associés des synergies d'un groupe de communication.

Les statuts du groupe marseillais et la loi sur la presse exigent que toute cession d'actions revende, au préalable, l'agrément des administrateurs. Le conseil d'administration du Provençal, présidé par M. André Patevin et composé de onze membres, doit statuer, le 2 juillet, avant celui de *Var-Matin* (présidé par M. Christian de Barbarin-Paquet) où siègent les mêmes personnes.

M. Maxwell, qui vient de rassembler un quotidien britannique *Today*, n'a pas manqué d'annoncer ses objectifs. Le magnat de la presse britannique a, au contraire, continué à exercer, ces derniers jours, les plus vives pressions sur les dirigeants du Provençal, tout en faisant jouer ses amitiés politiques. L'une de ses dernières cartes consistait à faire prendre une décision négative par le conseil d'administration du Provençal, ou par celui de *Var-Matin*, en débanchant un nombre suffisant d'administrateurs pour former une majorité de circonstance.

Dans ce cas, un ou plusieurs nouveaux acquéreurs devraient être trouvés dans les trois mois. Il pourrait s'agir d'autres actionnaires ou du groupe lui-même, avec l'accord des cessionnaires. Une situation qui aboutirait, vraisemblablement, à un blocage à un échec de la « solution Hachette ». Les obligataires peuvent, enfin, se mêler à la lutte entre les deux candidats repreneurs. L'un d'eux, M. Christophe Riboud, PDG de l'IFOP, qui a hérité des obligations souscrites par son père, Jean Riboud, pour un montant de 15 millions de francs (1), soutiendrait, dit-on, M. Maxwell. Mais cet appui ne serait cependant pas de nature à modifier le rapport des forces au sein du Provençal.

GUY PORTE.

(1) Les autres obligataires sont un industriel marseillais, M. Edmond Lescour, pour 5 millions de francs, et un groupe anonyme pour 20 millions. Une opération cédée à permis, en fait, à la SA *Var-Matin* de posséder 42,5 % (soit 17 millions de francs) du montant total des obligations émises par le Provençal (dans lequel elle détient par ailleurs 24 % des actions).

M. Rupert Murdoch rachète « Today »

Le magnat américain d'origine australienne, M. Rupert Murdoch, dirigeant du groupe britannique News International, a racheté, le mardi 30 juin, le quotidien *Today* pour la somme de 380 millions de francs, aux termes d'un accord conclu avec le groupe Lorch.

M. Murdoch s'était à nouveau porté candidat à la reprise du quotidien fondé en mars 1986 par M. Eddie Shaw, après le déstabilissement de Robert Maxwell, propriétaire du groupe Mirror (*Le Monde* du 1^{er} juillet). M. Murdoch désire en effet inclure un quotidien de « milieu de gamme » au sein des *Journal Times, News of the World, Sun*, etc.), a déclaré un porte-parole de News International. Ce dernier a précisé, en outre, que M. David Montgomery, rédacteur en chef du magazine *News of the World*, prendrait en charge la rédaction de *Today*.

Reste à attendre l'aval de la commission britannique des monopoles et des fusions pour que le rachat du quotidien *Today* soit définitivement acquis à M. Murdoch.

M. Ernest Ellinger, son fils, ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants, et toute sa famille, ont la douleur de faire part du décès, survenu le 21 juin 1987, de

M^{me} Iza REINER.

Elle repose, comme elle le désirait, au cimetière de Saint-Samson (Puy-de-Dôme).

Anniversaires

Il y a vingt-cinq ans mourait René JULLIARD.

Ses amis ne l'ont pas oublié.

Soutenances de thèses

Université Paris-I, vendredi 3 juillet, à 17 h 30, salle des commissions (Centre Paulhan), M. Jérôme Kullmann : « L'influence de la puissance publique sur le contrat de droit privé ».

Université Paris-III, vendredi 3 juillet, à 13 h 30, salle Liard, M^{me} Florence Pélissier, épouse Khammar : « Contribution à l'étude des caractères de falcis hispano-musulmans à motifs géométriques ».

Université Paris-III, vendredi 3 juillet, à 13 h 30, salle Bourcier, M. Gérard Bucher : « De la vision et de l'émigine. Éléments pour une analyse de la loge ».

Université Paris-VII, vendredi 3 juillet, à 15 heures, salle des thèses, r-c de la tour 25, M. Georges Rosta : « Explication et interprétation des phénomènes biologiques : une contribution à l'étude de la philosophie des sciences ».

Université Paris-IV, vendredi 3 juillet, à 9 h 30, salle Louis-Lard, M. Jean-Marcel Humbert : « L'Égyptomanie, sources, thèmes et symboles ».

Université Paris-VIII, vendredi 3 juillet, à 14 heures, salle F 288, M. Daniel Ferrer : « Écritures de la folie : James Joyce, Virginia Woolf, William Faulkner ».

Université de Picardie, à Amiens, vendredi 3 juillet, à 14 heures, salle des Actes, 1^{er} étage, M. Callipe Spanou : « L'administration et les nouveaux mouvements sociaux (consommation, environnement, femmes) ».

Motif GALATEAU

HOTEL des VENTES 5, rue de la Cuche-d'Or 67000 LIMOGES Tél. : 55-34-39-31

5 JUILLET à 14 heures TABLEAUX MODERNES et SCULPTURES VLAMINCK, FOUIZA, RENCOIR, PICASSO, HELIÖN

Médecine

Grossesse : le risque du SIDA

(Suite de la première page.)

Analysés de manière globale, les résultats laissent penser que la fréquence de la contamination par le virus du SIDA chez les femmes enceintes (environ sept cas pour mille) est notablement plus importante que dans la population générale (moins d'un cas pour mille). Plusieurs éléments doivent toutefois être pris en compte, à commencer par les caractéristiques du recrutement des mères enceintes parisiennes ayant participé à cette étude.

« Les résultats que nous avons obtenus sont a priori inquiétants », explique le professeur Alain Goudeau (laboratoire de virologie, CHU Bretonneau, Tours). « Plusieurs éléments pourraient laisser penser que nous observons un phénomène de débordement de l'infection par le virus HIV chez les femmes enceintes. Notre étude démontre, en particulier, que lorsqu'on pose les questions simples et habituelles sur les facteurs de risques associés au SIDA (toxicomanie, prostitution, etc.) pour tenter de définir les groupes de femmes devant bénéficier d'un dépistage, on laisse, en fait, passer une proportion importante de femmes qui sont séropositives. »

« Il n'est pas question, compte tenu de la fréquence de contamination par le virus, d'étendre maintenant le dépistage de manière systématique à l'ensemble des femmes enceintes », estime le professeur Roger Henrion (maternité Port-Royal, Paris). « Ces résultats soulèvent toutefois de très sérieux problèmes de santé publique. »

La séropositivité d'une femme enceinte soulève la question de l'interruption de grossesse. On estime aujourd'hui qu'une forte proportion des enfants concernés par la maladie dans les semaines ou les mois qui suivent leur naissance. Lorsque la séropositivité est découverte au cours du premier trimestre, l'interruption de grossesse est proposée de manière presque systématique à la femme. Certaines femmes acceptent l'avortement, alors que d'autres refusent. « Les femmes d'origine africaine », explique par exemple le professeur Roger Henrion, « déclarent presque toujours de conserver leur enfant, et nous savons qu'en toute hypothèse il peut être recueilli par la famille ; les toxomanes demandent souvent

98 millions de dollars contre le SIDA. — L'Organisation mondiale de la santé (OMS) consacrera 98 millions de dollars à la lutte contre le SIDA au cours des dix-huit mois à venir, a annoncé le docteur Jonathan Mann, chef du département Recherche de l'OMS, au cours d'un séminaire sur la maladie qui se termine ce mercredi 1^{er} juillet au siège de l'UNESCO à Paris. Il a précisé que 34 millions seraient consacrés à la lutte contre le mal cette année et 64 millions l'an prochain.

Une pétition contre le docteur Bachelot. — Plus de deux cent cinquante médecins libéraux et hospitalo-universitaires ont signé une pétition dénonçant les « affirmations pseudo-scientifiques » du docteur François Bachelot, député du Front national, sur le SIDA et l'utilisation qu'il fait de sa qualité de médecin pour propager des thèses d'exclusion et de xénophobie. « Ce faisant, déclarent-ils, il s'est mis de lui-même au ban de la communauté médicale et scientifique. »

NDLR. — Le docteur Bachelot est membre suppléant du conseil départemental de l'ordre des médecins des Hauts-de-Seine.

aussi à garder l'enfant : ce dernier, pourtant, doit souvent ensuite être placé par les directions d'Action sanitaire et sociale. »

Le mode de transmission du virus de la mère à l'enfant n'étant pas totalement élucidé, les spécialistes qui ont participé à cette étude estiment qu'une telle recherche doit être continuée. Elle permettra, en particulier, de définir la meilleure conduite médicale à tenir à l'égard des femmes et des enfants concernés, notamment au moment de l'accouchement.

Pas d'examen prénatal

Mais les auteurs de cette étude rencontrent les plus grandes difficultés pour obtenir le financement de la poursuite de leurs travaux. Ces derniers ont, pour l'essentiel, pu être lancés grâce à un budget d'environ 350 000 F alloué sans difficulté, au départ, par la direction générale de la santé. Or, aujourd'hui, elle n'a plus la possibilité de financer ce type de recherche. D'autre part, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ne semble pas disposé à débloquer la somme nécessaire (environ 500 000 F).

Cette situation est d'autant plus surprenante que le gouvernement a, par la voix de M. Jacques

Chirac, récemment annoncé sa décision de débloquer 100 millions de francs pour financer les recherches sur le SIDA et que tout le monde s'accorde pour souligner l'ampleur et l'urgence des problèmes que pose l'extension de l'épidémie de SIDA chez les femmes enceintes.

Au ministère de la santé, on rappelle que M^{me} Barzach est « allergique » à toute mesure visant à rendre « obligatoire » la sérologie du SIDA, sous une forme ou sous une autre. On précise aussi que le ministre de la santé est en définitive revenu sur sa décision, annoncée en février dernier (*Le Monde* du 26 février), d'imposer le dépistage obligatoire à l'occasion de l'examen prénatal. « Il ne s'agissait, en réalité, que d'un coup de sonde, destiné à attirer l'attention des jeunes sur le problème », explique-t-on aujourd'hui. « Toute notre politique est basée sur la responsabilité individuelle. »

L'analyse des sérologies HIV pratiquées en France témoigne de la perception très nette du corps médical, comme de l'ensemble de la population, du caractère hétérosexuel de la transmission du virus. Alors qu'à la fin de l'an dernier ces tests de dépistage étaient plus de huit fois sur dix effectués sur les hommes, ils sont aujourd'hui plus d'une fois sur deux pratiqués chez des femmes.

JEAN-YVES NAU.

Les visites du cardinal

Le cardinal de New-York, Mgr John O'Connor, s'est offert, le mardi 30 juillet, de travailler bénévolement dans un hôpital new-yorkais réservé aux victimes du SIDA.

Un porte-parole de l'hôpital administré par le diocèse, le Saint Clare's Hospital, a indiqué que le cardinal avait fait cette proposition en venant inaugurer un centre dentaire. Mgr O'Connor a dit qu'« il se porterait volontaire pour mieux connaître les patients ». « Il veut s'occuper

directement des malades », a déclaré le porte-parole. Ce dernier a précisé que les volontaires effectués dans cet hôpital des tâches telles qu'aider les malades à marcher, à manger ou à faire leur correspondance.

De son côté, un porte-parole du cardinal a indiqué que Mgr O'Connor comptait se rendre à l'hôpital plusieurs fois par semaine pendant environ un mois, ou « autant que son emploi du temps le lui permettra ». — [AFP.]

Sciences

M. Jean-Pierre Causse dirigera le Conseil de la recherche scientifique

Le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur, M. Jacques Valade, a procédé, mardi 30 juin, à la mise en place du Conseil de la recherche scientifique et technique (CSRT). La vice-présidence de cet organisme — présidée par le ministre — est confiée à l'un de ses deux conseillers, M. Jean-Pierre Causse, directeur général adjoint chargé de la recherche à Saint-Gobain, qui succède à un chercheur, M. François Kourilsky.

Instance de concertation et de dialogue sur tous les grands choix de la politique de recherche française, le CSRT, créé en juillet 1982, compte quarante membres dont vingt-sept viennent d'être renouvelés. Quatre de ces personnalités venant du CNRS restent à désigner.

Au cours de sa première réunion, tenue mardi 30 juin, le CSRT a mis en place cinq groupes de travail plus précisément chargés des problèmes d'évaluation (M. Jean-Baptiste Dornes), de recherche et de transfert de technologie (M. Pierre Castillon), d'emploi scientifique (M. Michel Crozier), des régions (M. François Juillet) et de financement de la recherche (M. Guy Palloucia).

Ont été nommés en qualité de membres représentatifs des communautés scientifiques et techniques et des différents secteurs de la recherche : MM. Jean Carpentier, président de l'ONERA ; Jean-Pierre Causse, directeur général adjoint chargé de la recherche à Saint-Gobain ; Jean-Pierre Chauvaux, président du conseil scientifique de l'INSERM ; M^{me} Marie-Lise Chazot, présidente du Comité national de géophysique et de géologie ; MM. Philippe Charrier, directeur scientifique de l'AFME ; Jean-Baptiste Douzet, directeur du centre de recherche sur la physico-chimie des surfaces solides au CNRS ; Pierre Fauré, PDG de la

SAGEM ; Daniel Fries, chef de service de néphrologie et de transplantation à l'hôpital de Bicêtre ; Claude Jessu, professeur de sciences économiques à Paris-II ; M^{me} Nicole Le Douarin, directeur de l'Institut d'embryologie du CNRS ; MM. Pierre Malinval, directeur scientifique de BSN ; Gaston Meyniel, directeur du centre de lutte contre le cancer de Clermont-Ferrand ; Jean-Pierre Nobiane, directeur du laboratoire de Bagnex du CNET ; Guy Palloucia, directeur général adjoint de l'INRA ; Paul Rigny, directeur des études de séparation isotopique au CEA ; Maurice Rostaun, directeur scientifique de l'INRS.

Ont été nommés en qualité de personnes représentatives du monde du travail des secteurs productifs, sociaux et culturels et des régions : MM. Pierre Castillon, directeur de la recherche à Elf-Aquitaine ; Jean-Yves Carfontaine (FER) ; Jean-Pierre Chaffin (CGC) ; Laurent Citti, directeur du développement à la CGE ; Michel Crozier, directeur du Centre de sociologie des organisations ; Pierre Dap (région Lorraine) ; Désiré Devienne (FNSEA) ; Albert Fenzy (CSMF) ; Hubert Frany (région Centre) ; Marc Fumaroli, professeur de lettres au Collège de France ; André Gantier (CFTC) ; M^{me} Jeanne Grossclaude (CFDT) ; MM. Albert Grosseau (CNFP) ; Pascal Janots (CGT) ; François Juillet (région Rhône-Alpes) ; Jean-Claude Laplatte (FO) ; Gaston Lapeu (CGPME) ; Bernard Leroy (région Haute-Normandie) ; Jean Tavernier (région Aquitaine) ; Gérard Worms, président de l'ANRT.

J.-F. A.

Publication de plans du moteur d'Ariane

Deux quotidiens des Yvelines, le *Courrier des Yvelines* et le *Courrier de Mantes*, ont publié, le 1^{er} juillet, des plans du moteur HM-60 qui propulsera le premier étage de la fusée Ariane-5. Interrogé à propos de ces documents, parvenus aux deux quotidiens par la poste et portant en-tête d'une société de sous-traitance du constructeur des moteurs de la fusée Ariane (SEP), un porte-parole de la SEP a déclaré que ces plans étaient primés et que ceux, publics, distribués pendant le dernier Salon du Bourget étaient plus précis encore.

KNAP 50% SOLDE A PARTIR DE SES COLLECTIONS 34, Fg SAINT-HONORÉ

سكننا من الالهي

سكنا من الاجل

Le Monde DIRIGEANTS

CETTE RUBRIQUE EST RÉSERVÉE AUX POSTES DE HAUT NIVEAU : RÉMUNÉRATION ANNUELLE 400 000 F +.

LES PROFESSIONNELS DU RECRUTEMENT ANNONÇANT DANS CETTE RUBRIQUE SE SONT ENGAGÉS À PRÉSERVER LA CONFIDENTIALITÉ DES CANDIDATURES.

Directeur de banque

ETABLISSEMENT FINANCIER. Paris. 12 personnes. nous avons une activité de base : le crédit immobilier, et nous nous diversifions aujourd'hui dans les produits financiers.

35-40 ans. de formation supérieure. notre dirigeant est un généraliste de la fonction bancaire, connaissant les produits financiers et le crédit immobilier. (Réf. 569)

Directeur adjoint de la trésorerie

L'UN DES TOUT PREMIERS GROUPES FRANÇAIS. Paris Ouest. nous cherchons le Directeur de notre Trésorerie France. Il anime une équipe de 8 personnes.

30-32 ans. Ingénieur ou Grande Ecole de Commerce. vous êtes davantage qu'un homme de marchés, un généraliste de la fonction Finance, avec une compétence dominante en trésorerie. (Réf. 571)

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature, sous la référence correspondant à Catherine de La Roche Saint André - JACQUES TIXIER S.A. - 7, rue de Logelbach - 75017 PARIS.

jacques tixier s.a.
MEMBRE DE SYNTIC

Cadre de direction

Cette société textile performante, implantée en métropole lilloise, filiale d'un groupe international, recherche un cadre de direction. Directeur rattaché à la direction générale, il participera à la gestion globale de l'entreprise et prendra en charge l'animation des différents services, production, commercial, administratif et comptable. Il aura en permanence le souci d'optimiser l'utilisation des moyens disponibles en vue d'atteindre la meilleure efficacité et la meilleure rentabilité. Ce poste s'adresse à un candidat de formation supérieure, commerciale ou technique, ayant acquis une expérience significative dans une fonction de responsabilité au sein d'une entreprise textile. La pratique courante de l'anglais est absolument indispensable. La rémunération sera déterminée en fonction des compétences. Des perspectives d'évolution intéressantes sont à envisager pour un candidat de fort potentiel. Ecrire à M. OLARI en précisant la référence A/4870M. (PA Minitel 36.14 code PA)

PA
PA CONSEIL EN RECRUTEMENT N° 1 EN EUROPE
19, Résidence Fleuret - 59170 CROIX - Tél. 20.72.52.25
Aix - Lille - Lyon - Nantes - Paris - Strasbourg - Toulouse

direction générale

400/500.000 F + bonus

Une Société spécialisée dans la DISTRIBUTION de PRODUITS PHARMACEUTIQUES appartenant à un GROUPE via-à-vis duquel elle joue un rôle de Prestataire de Services rattachée son DIRECTEUR GENERAL.

En charge de la totalité des Services Logistique, Informatique, Comptabilité et Contrôle de Gestion et Administration des Ventes, il bénéficiera d'une large autonomie. Animateur proche des hommes, il coordonnera et animera l'activité de 300 personnes. Son organisation et son optimisation en permanence le flux des marchandises (20.000 références) avec l'aide d'un outil informatique performant. Son action s'exerce dans le cadre d'un budget et d'une comptabilité consolidée au niveau du Groupe.

Ce poste - que l'on peut assimiler à celui d'un patron de PME - conviendrait à un INGENIEUR/GESTIONNAIRE, ayant déjà dirigé avec succès un atelier ou une usine d'assemblage de produits complexes, un dépôt de produits pharmaceutiques ou une plateforme de dispatching de la Grande Distribution.

Les dossiers de candidatures - sous Réf. 5367MD à préciser sur l'enveloppe - seront traités confidentiellement par

DEVELOPPEMENT
10, rue de la Paix - 75002 Paris

DIRECTEUR COMMERCIAL

Afrique francophone

Une importante société spécialisée dans la GRANDE DISTRIBUTION de vente en gros (CA. 370 MF affectif 350 personnes, dont 7 expatriés) implantée en Afrique francophone, recherche son Directeur Commercial. Intégré dans une société solidement structurée et informatisée, le futur Directeur Commercial assurera la première année la gestion et la supervision des opérations dans le département Marchandises Générales, avant d'assurer au cours de la deuxième année, les fonctions globales proprement dites du Directeur Commercial (animation, coordination, supervision et gestion des activités commerciales de l'ensemble des départements, y compris la quincaillerie). A moyen terme, il pourra accéder à des responsabilités particulièrement attractives. Agé de 45 à 50 ans, de formation supérieure type HEC, ESCP ou ESCAE, vous pouvez justifier d'une expérience de 5 à 10 ans, dans cette fonction, acquise en partie, dans un pays d'Afrique francophone. La connaissance des produits et la Grande Distribution n'est pas indispensable. En revanche, vous devez parfaitement maîtriser toutes les opérations commerciales inhérentes à ce type de fonction (commandes, rotation des stocks, approvisionnements, fournisseurs, marges, etc.). De plus, vous êtes précis, rigoureux, méthodique et organisé, gestionnaire, commercial, ouvert à autrui et animateur d'équipe. Votre rémunération sera de 600 000 FF avec les avantages en nature liés à l'expatriation (logement + gardien + voiture de fonction, sou + électricité payées par la société, soins médicaux gratuits dans ce pays et en France). Contrat à durée indéterminée.

Adresser lettre manusc. C.V. détaillé, photo et rémunération souhaitée sous référence 50012/M à J.C. DEREY, S&C-CEGOS, Tour Chénouaoux, 92516 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX.

sélé CEGOS

DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

FF 500 000 + prime

Un très important groupe multinational, recherche le Directeur des Ressources Humaines de sa filiale française (+ de 5 000 personnes). Collaborateur direct du Directeur Général, il sera chargé d'élaborer et de mettre en place une politique sociale dynamique et un système de gestion des ressources humaines, d'en assurer la diffusion, d'en suivre l'application et d'en contrôler les résultats. Professionnel confirmé, 35 ans minimum, de formation supérieure et parfaitement bilingue anglais/français, le candidat devra posséder une solide expérience de la fonction acquise dans un groupe multinational ; gestion des salaires, législation du travail, organisation, formation, recrutement, gestion de l'encadrement, et planification humaine et sociale, selon les conceptions et pratiques les plus modernes. Poste à haut niveau.

Adresser rapidement une lettre manuscrite, CV, photo et rémunération actuelle sous réf. D17/C à notre conseil

Patrick BRUNETEAU
International Management
8, rue Georges-Ville, 75116 Paris.

AGENT des MARCHES INTERBANCAIRES

Pour faire face à notre développement dû à notre activité diversifiée sur les marchés, nous recherchons un

OPERATEUR CONFIRME

Les candidats devront avoir acquis une expérience significative sur le marché interbancaire.

Merci d'adresser lettre de motivation + CV sous référence MD/489/G (portée sur la lettre et sur l'enveloppe) à notre Conseil.

cho

Directeur général

FF 500.000+
SOCIÉTÉ DE SERVICES INTERNATIONALE

La filiale d'un groupe international recherche son Directeur Général. Responsable d'un centre de profit il sera jugé sur ses performances dans un contexte difficile. Orienté vers les résultats, vrai manager professionnel, le DG devra apporter la preuve de sa capacité à contrôler un centre de profit comportant la gestion de nombreux contrats et à en dégager des profits. Anglais courant. Adresser dossier de candidature, C.V. et téléphone personnel, sous référence 7054 au journal "Le Monde" Publicité, 5 rue de Montessuy 75007 Paris, qui transmettra.

Un fabricant de fermetures pour le bâtiment a récemment mis en place une unité très performante de production de menuiseries PVC. Il cherche son

DIRECTEUR GENERAL

Celui-ci se voit confier une entreprise dont le succès s'affirme. Il aura pour objectif d'en maintenir la productivité en accroissant le volume d'affaires. Il est assisté par un collaborateur commercial.

Nous souhaitons rencontrer des ingénieurs ayant une parfaite connaissance des techniques de production PVC, l'expérience de la fabrication et un tempérament de meneur d'hommes.

Nous travaillons dans une ville de province proche de Paris.

Si vous souhaitez vous associer à notre développement, écrivez à notre Conseil :

JE LEYMARIE
CHATELIER CONSEILS
40 ter avenue de Suffren
75015 PARIS

P.D.G. dans le foie gras.

Une société du Sud-Ouest spécialisée dans les produits gourmands. Haut de gamme. Environ 20 millions de CA. 25 % de croissance par an. Une capacité de production pouvant être multipliée par 3 sans investissement. Une bonne implantation commerciale en France et à l'Export.

Vous en serez le patron. Homme orchestre des achats, de la fabrication, de la gestion financière et du marketing, vous apporterez la poigne de l'action et l'œil éclairé du stratège.

Un joli challenge après une expérience réussie de centre de profit ou de direction de production dans la conserverie. Vous allez être nombreux à répondre à cette annonce, d'autant que la rémunération attractive n'est pas à négliger. A vous de convaincre les consultants de Sirca, 64 rue La Boétie, 75008 Paris, en leur adressant votre CV + photo, ceci en toute confidentialité, s/réf. 684 875 M.

Sirca
Paris-Lyon-Madrid
Membre de Syntec

Nous sommes un GROUPE FINANCIER leader sur le marché français du CREDIT-BAIL, et de la LOCATION FINANCIERE (1300 personnes, 14 milliards d'EN COURS) et développons notre implantation au plan international. Partenaire financier d'entreprises à vocation industrielle et commerciale, notre progression continue implique le recrutement de notre EQUIPE DE DIRECTION et nous recherchons notre

Futur directeur commercial

VOYRE MISSION : assurer le développement stratégique de notre Groupe dans la vocation est de FINANCER LES EQUIPEMENTS DES ENTREPRISES, définir la politique commerciale dans le cadre du PLAN GENERAL DE DEVELOPPEMENT DU GROUPE, concevoir et mettre en œuvre les moyens de commercialisation.

Pour réussir, vous êtes doté d'une solide formation de base (GRANDE ECOLE), de plusieurs années d'expérience à des postes de DECIDEUR en direction générale et/ou commerciale, de présence dans les prestations de services, les activités de location ou de leasing. Vous avez fait la preuve de vos bonnes capacités conceptuelles ; vous avez le goût de la communication et de l'animation. La maîtrise de langues étrangères, notamment de l'anglais, est un plus.

NOUS VOUS APPORTONS : • une possibilité de DEVELOPPEMENT au sein d'un groupe où la valeur de l'homme est un atout essentiel ; • des conditions de travail dans un environnement de qualité tournée vers l'avenir ; • une rémunération particulièrement attractive.

Candidats de grande valeur, pour ce poste de haut niveau, merci d'adresser vos CV, photo et rémunération à MERCURI URVAL - 14 bis, rue Derru, 75008 PARIS s/réf. 46.914 MD portée sur la lettre et sur l'enveloppe.

Mercuri Urval

DIRIGEANT ET ANIMATEUR DANS LA GRANDE DISTRIBUTION

Pionnier de la distribution moderne, nous sommes aujourd'hui une grande enseigne de notoriété nationale.

A un gestionnaire confirmé, maîtrisant parfaitement la fonction financière informatisée et alliant des qualités d'organisation, de rigueur et de méthode à une approche concrète des exigences du rôle commercial, nous proposons un poste de :

Manager - directeur

Véritable interface entre la Direction du groupe et les fournisseurs, dans un esprit de concertation permanente, ce cadre supérieur, homme de communication, manifestera un intérêt constant à la qualité de ses liens avec les décideurs économiques.

Poste basé à PARIS.

Adresser lettre + photo + C.V. à A.C.P. - 3, rue Duplex - 29200 BREST - Tél. 98.46.20.78.

entreprises

DIRECTEUR DES ETUDES

L'homme

- une formation d'ingénieur (Centrale, Mines, Supélec, Ecoles d'Ingénieurs...)
- 7 à 10 ans d'expérience de la conduite de projets industriels dans le domaine électronique ou informatique (matériels ou logiciels),
- le sens du management et de la communication,
- un esprit créatif et un goût prononcé pour l'innovation.

La mission

- concevoir, en relation étroite avec le PDG, les axes de diversification de l'entreprise,
- manager la recherche et le développement,
- diriger et animer une équipe d'ingénieurs et de techniciens.

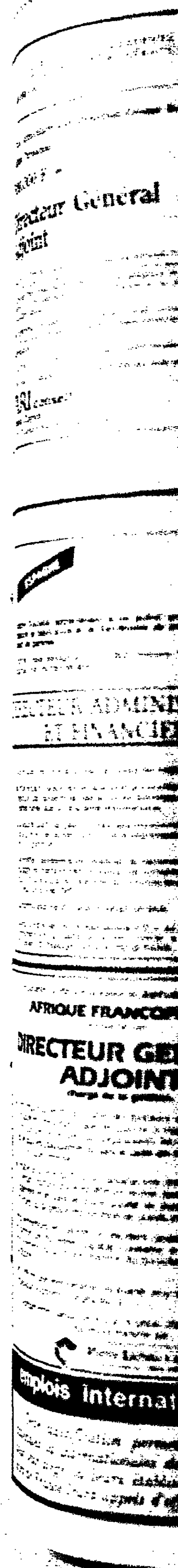
L'entreprise

- PMI en fort développement dans le domaine de la télématique, de la connectique et de l'informatique des moyens de paiement.

Le poste est basé en région parisienne et la rémunération ne sera pas inférieure à 400 KF.

Si cette proposition vous intéresse, téléphonez au 35.75.35.82 ou envoyez votre CV à ALC - 421, rue du Maréchal Leclerc - 78670 VILLENES-SESNE.

ALAIN LAPARRA CONSULTANTS
PARIS LOS ANGELES ABIDJAN



REPRODUCTION INTERDITE

Le Monde DIRIGEANTS

CETTE RUBRIQUE EST RÉSERVÉE AUX POSTES DE HAUT NIVEAU : RÉMUNÉRATION ANNUELLE 400 000 F +.

LES PROFESSIONNELS DU RECRUTEMENT ANNONÇANT DANS CETTE RUBRIQUE SE SONT ENGAGÉS À PRÉSERVER LA CONFIDENTIALITÉ DES CANDIDATURES.

Filiale immobilière d'un important Groupe financier
Région Parisienne

500.000 F. +

Directeur Général Adjoint

Rattaché au Directeur Général, il aura pour rôle principal d'examiner et de superviser les deux secteurs suivants : l'un la gestion d'un patrimoine immobilier substantiel, l'autre la détermination de maîtrise d'œuvre en aménagement de zones urbaines et la promotion immobilière classique.

Une expérience réussie dans le métier, ainsi qu'une bonne connaissance des autorités locales et municipales seront des critères déterminants.

La maturité d'un début de cinquantaine est un atout complémentaire. Écrire avec C.V. détaillé, prétentions et téléphone, sous réf. 14 M

MRI conseil

Danièle Chapuis
13, rue Madeleine Michélin 92522 Neuilly.

Un important groupe industriel multinational français recherche son

Directeur Stratégie-Développement

Paris 450 KF

Répondant au Directeur Général adjoint, il sera chargé de l'élaboration du plan de stratégie de la société et aura la responsabilité des dossiers de fusions / acquisitions, tant en France qu'à l'étranger.

Le candidat (K, HEC... + MBA), aura une première expérience haut de Bilan et parlera couramment l'anglais.

Contactez Charles-Henri Dumon au (1) 40.70.80.36 ou envoyez CV + tél. + rémunération actuelle à Michael Page Finance, 19 avenue George V - 75008 Paris sous réf. 500 CHD.



Michael Page Finance

Spécialiste en recrutement financier
Paris-Londres-Bruxelles-New-York-Sydney

ALIMENTAIRE Grande marque mondiale Chef de groupe de produits

Un groupe international de haut premier plan offre une opportunité particulièrement attractive à un Chef de Groupe à qui seront confiées la gestion et le développement d'une marque mondialement connue.

Sa mission impliquera :

- la gestion de budgets publicitaires importants en liaison avec des agences renommées;
- l'animation de chefs de produits "Senior" La réussite dans ce poste est nécessaire :
- une formation HEC, ESSEC, ESCP... + MBA apprécié;
- 5 ans minimum d'expérience et des résultats particulièrement performants en marketing produits grands publics, ou sein d'un groupe important, de préférence chez un des "Grands" de l'alimentaire;
- une personnalité, des qualités de créativité et de rayonnement, permettant d'affirmer comme un interlocuteur apprécié, tant à l'intérieur du groupe qu'à l'extérieur.

Large perspectives d'évolution de carrière dans le groupe.

Poste : ville province Est France

Écrire sous réf. RG 513 AMD

Discrétion absolue

Membre de Syntec

71, rue d'Auteuil

75016 Paris



INTERNATIONAL

ESPAGNE

Notre Société, appartenant à un grand groupe français, assure la fabrication et la distribution de produits textiles haut de gamme.

Notre filiale espagnole (C.A. 800 millions de Pesetas) à Barcelone, recherche son

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Ce poste, très opérationnel, recouvre les missions suivantes :

- d'une part, l'élaboration, le suivi et le contrôle des budgets, la gestion de l'ensemble des activités administratives et financières ainsi que du système informatique;
- d'autre part, la gestion des approvisionnements France/Espagne et des achats, ainsi que la responsabilité du dépôt et de la logistique.

Ce poste s'adresse à un candidat de nationalité française ou espagnole, parfaitement bilingue, de formation HEC, ESSEC et ayant une expérience solide du contrôle de gestion et/ou de la gestion d'une PME.

La connaissance du catalan serait un plus.

Merci d'adresser lettre manuscrite + C.V. en précisant votre rémunération actuelle sous réf. 134/M à CURRICULUM "Atelier", 6, Passage Lathuille 75018 PARIS.

Importante société d'importation et distribution implantée en
AFRIQUE FRANCOPHONE
recherche son

DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

chargé de la gestion.

- Il sera responsable de la totalité des fonctions d'approvisionnement, de logistique et d'exploitation avec le souci de la mise en place, du suivi et de l'évolution des procédures, de l'organisation, des contrôles et des rentabilités de tous les Etablissements dans le cadre des budgets et en application de la politique générale.
- Véritable bras droit du D.G., le candidat sera obligatoirement un homme de terrain justifiant d'une expérience réussie dans l'organisation, le développement et le contrôle d'une société de distribution à Etablissements multiples, ou la gestion/exploitation de grands chantiers.

Nous recherchons en priorité un excellent gestionnaire au sens concret et pragmatique du terme, capable d'initiative et d'autonomie, dans un environnement où la bonne maîtrise du quotidien compte autant que la planification.

Nous offrons une rémunération motivante ainsi que les avantages liés à l'expatriation (logement, congés, etc.).

Adressez lettre manuscrite + C.V. + photo d'identité s/néf. 39224, qui seront transmis par :

Pierre Lichau s.a.
10, rue de Louvain - 75002 PARIS

emplois internationaux

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.



General Electric Silicones is a worldwide leader in the silicone industry. With applications as diverse as automotive engine gaskets to construction sealants, and from electronic conformal coatings to additives for plastics, silicones are the choice for many industries. To sustain the current high growth rate we are seeking several

marketing programs specialists

(based in Bergen op Zoom, The Netherlands)

Reporting to the Manager Industrial Marketing Europe, these specialists will be fully responsible for:

- identifying and developing new applications for silicones focused on some key market segments throughout Europe;
- working with OEM's to obtain specifications for GE materials;
- integrate with field sales, US operations and other GE components;
- provide marketing direction by developing market strategies, product development plans and pricing plans.

Applicants should:

- be educated to degree level in a technical subject;
- be fluent in English plus good knowledge of German and/or French;
- have excellent communication skills with ability to work in an international environment;
- be aggressive, self-starting, highly motivated individuals;
- have sales and marketing experience preferably of raw materials for advanced technology industries (silicone and/or engineered plastics);
- be willing to relocate to our European Headquarters Bergen op Zoom - The Netherlands.

GENERAL ELECTRIC SILICONES

For further information please apply to Drs. P.J.J.F. Vrijzen, Manager Employee Relations. Telephone 19-311640 x 22 10.

You may also send your written application to Employee Relations Department, General Electric Plastics BV, Postbus 117, 4800 AC Bergen op Zoom, The Netherlands. To the attention of Drs. P.J.J.F. Vrijzen.



SALES/SERVICE ENGINEERS

NL Testing Chemicals, an oilfield specialty chemical firm seeks sales and service engineers to be involved in technical services and product sales in Europe, Africa, Middle and Far East.

Candidates should have a college degree in Chemistry and be fluent in English plus one additional appropriate language. We offer a competitive salary plus allowances dependent upon country assignment.

The normal work schedule will be a rotating 5/3 weeks between the home location and assignment location.

Please apply in English with full personal and career details including salary requirements to:

W. F. Almon
Director of Employee Relations
NL Testing Chemicals
P.O. Box 60020
Houston, Texas 77205, U.S.A.



Nous recherchons pour une importante société Africaine de production textile dont nous assurons la gestion :

DIRECTEUR FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Rattaché à la Direction Générale, vous êtes responsable des activités financières et comptables de l'entreprise (comptabilité générale et analytique, contrôle de gestion, budgets, relations avec les banques...)

Vous aurez également la responsabilité de l'administration et du juridique. Vous aurez à votre disposition un IBM 36 ainsi qu'un P.C.

Le poste est situé dans un pays francophone de l'Afrique Centrale.

Vous êtes de formation DECS avec une expérience minimum de 5 ans dans un poste similaire. La connaissance de l'Afrique serait un atout supplémentaire.

Nous vous offrons des conditions de rémunération intéressantes ainsi que les avantages liés à l'expatriation.

Merci d'adresser lettre manuscrite + C.V. sous référence 136/M à M.J. WEBER DMC - Gestion des Cadres - 88, rue de Rivoli 75004 PARIS.

سكينة السالحي

INTERNATIONAL

Le Monde CADRES

REPRODUCTION INTERDITE

B BLOHORN S.A.

BLOHORN S.A. société ivoirienne du Groupe UNILEVER recherche pour son siège d'Abidjan de jeunes

ASSISTANTS CHEFS DE PRODUITS de nationalité Ivoirienne - HEC - ESSEC - ESCAE...

En contact direct avec une équipe marketing expérimentée, vous aurez à mettre en œuvre à la fois des qualités de rigueur et de créativité, de ténacité et d'adaptation. Notre objectif : vous former pendant 2 ou 3 ans au métier de chef de produits en vous faisant aborder les domaines de la gestion de produits, des études-marketing et du médiaplanning.

Les moyens : vous impliquer rapidement dans toutes les techniques d'un marketing sophistiqué, en Côte d'Ivoire et en Europe.

Voire développement à plus long terme se fera à l'échelle de vos compétences et de la dimension internationale du Groupe UNILEVER.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à la Direction du Personnel - BLOHORN - CI BP 1751 - ABIDJAN - République de Côte d'Ivoire.

W

UNILEVER UNE DIMENSION INDUSTRIELLE A L'ECHELLE HUMAINE

DMC

DMC recherche pour une importante société Africaine de production textile dont elle assure la gestion :

CONTROLEUR DE GESTION

Rattaché à la Direction Générale, le candidat aura pour principales responsabilités :

- l'élaboration et le suivi des budgets (analyses...),
- l'établissement des reportings et consolidation,
- la réalisation d'un important projet de contrôle et de comptabilité analytique.

De formation supérieure ESSEC, Sup. de Co., il devra avoir une expérience similaire d'au moins 5 ans si possible dans un environnement industriel avec une bonne pratique des techniques informatiques et principalement la maîtrise de la micro-informatique.

Nous offrons bon salaire et nombreux avantages liés à l'expatriation.

Merci d'adresser C.V. sous référence 138/M à M.L. WEBER - DMC - Gestion des Cadres - 88, rue de Rivoli 75004 PARIS.

GRUPE INTERNATIONAL DE SERVICES recherche un

Directeur Adjoint

pour une filiale située dans le

PACIFIQUE

PROFIL :

- âge minimum 32 ans,
- formation grande Ecole de Gestion,
- expérience de gestionnaire confirmé dans le secteur des services et particulièrement dans le commerce des denrées alimentaires,
- connaissance et pratique de la langue anglaise.

Logement et voiture de fonction fournis.

Merci de bien vouloir adresser un dossier de candidature complet comprenant lettre manuscrite, C.V., photo récente et copie des diplômes et certificats professionnels, n°réf. 11500 à **PIERRE LICHAU S.A.** - 10, rue de Louvois 75002 PARIS qui transmettra.

General Manager for West Africa

Our client seeks to recruit an energetic manager to take charge of a company engaged in the importation, manufacture and distribution of a range of specialised products.

The successful candidate, ideally aged 38-50, married and probably a graduate, will have previous managerial experience in West Africa and the ability to develop the business profitability and to lead and motivate an enthusiastic team. Fluent in French and a working knowledge of English essential.

This challenging and demanding position offers an attractive remuneration and fringe benefits.

Written applications in French together with full c.v. should be sent to:

The Managing Director
Clarance International Limited
P.O. Box 567
GIBRALTAR.

INDUSTRIES CHIMIQUES DU SENEGAL

Réalisation de grande envergure, valorisant d'une part la production des phosphates de TALBA et d'autre part l'exceptionnelle situation du port de DAKAR à la croisée des routes atlantiques. Les I.C.S. recherchent pour ses unités d'Acides (Dero - 100 kms N.E. DAKAR) leur

CHEF de SERVICE MAINTENANCE.

Cet ingénieur diplômé d'une Grande Ecole sera responsable de l'activité de 120 personnes réparties entre mécanique, électricité, automatisme, régulation et gestion des stocks. Il agira sur la mise en œuvre et l'armement des compétences du personnel sur l'organisation du préventif et de l'intervention afin d'optimiser la disponibilité et la préservation des installations. Il s'appuiera pour cela sur une expérience réussie de maintenance dans l'industrie de process.

Position assortie des conditions et avantages liés à l'expatriation.

Adresser lettre de candidature et C.V. sous référence IC/SE à CETAGEP 30 avenue Amiral Lemonnier - 78160 MARLY-LE-ROI

FAO

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Rome, Italie recherche un

BIBLIOTHECAIRE EXPERIMENTE

pour le poste de Chef de la Section références et information documentaire dans la bibliothèque David Lubin. La bibliothèque regroupe plus d'un million d'ouvrages et est au service de l'Organisation qui gère des projets dans le monde entier.

Le candidat devra diriger un personnel important impliqué dans la recherche documentaire, la distribution de documents, la production de microfiches, la propagation d'informations sélectionnées et la formation d'aides-bibliothécaires.

Le poste implique quelques déplacements et la parfaite connaissance de l'anglais ainsi que du français ou de l'espagnol.

- Qualifications: Diplôme universitaire plus diplôme de spécialisation en bibliothéconomie. Sept ans d'expérience professionnelle à des postes de responsabilités croissantes dans une grande bibliothèque ou une bibliothèque scientifique et de l'aprouvé confirmée aux fonctions d'encadrement.
- Avantages: Indemnité d'installation, indemnité de poste en fonction du coût de la vie, indemnité pour frais d'études des enfants et autres avantages liés à l'emploi dans une organisation internationale.

Prêre d'adresser curriculum vitae avant le 20 juillet 1987 en faisant référence au VA 351-GH à: Administrateur du Personnel GID/FAO - Via delle Terme di Caracalla - 00100 Rome, Italie

CHEFS D'ENTREPRISE

L'Agence Nationale Pour l'Emploi vous propose une sélection de collaborateurs :

- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

ASSISTANTE DE DIRECTION GENERALE.

- Multilingue, anglais parfait. 15 ans exp. postes très haut niveau internationaux. Ayant assuré toutes fonctions administratives et relationnelles. Organisée, habituée encadrer petits équipes, rédaction courrier, pratique steno-dactylo anglais-français.

RECHERCHE poste dans PMI-PME ou grande entreprise basée Paris. Disponible pour voyager. (BCO/MS 1052.)

PROFESSIONNEL DU MARKETING DIRECT. - Plus de 150 références dans les services industries et distribution.

RECHERCHE centre de profit existant ou projet. 5 challenges réussis, le 6° dans votre entreprise ? (BCO/CR1053.)

ASSISTANTE DE DIRECTION. - Haut niveau, grande autonomie. Sous des responsabilités. Capable d'initiative et d'organisation. Maîtrise de toutes les tâches de secrétariat, organisation des voyages, réunions, colloques, etc. Goût des contacts humains.

DESIRE offrir des services à toute société parisienne performante. (BCO/JV 1054.)

HEC CPA. - 56 ans. Spécialiste trading international matières premières et produits chimiques. 7 ans exp. compensations internationales (en particulier avec les pays de l'Europe de l'Est) avec négociation et réalisation d'accords de buy-back et de countertrade.

OFFRE collaboration à temps plein ou partiel dans cadre multinationale (25 ans commerce international dans grands groupes français). (BCO/MH 1055.)

ANPE

ÉCRIRE OU TÉLÉPHONER :
12, rue Bianche, 75436 PARIS CEDEX 05
TEL. : 42-85-44-40, poste 27.

Etablissement hospitalier privé à but non lucratif du Nord (RÉGION DUNKERQUOISE) 350 SALARIÉS

recherche

UN (X) RESPONSABLE DES SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS (ENVIRON 30 ANS)

Sa mission, aux côtés du Directeur Général, est :

- d'assurer les fonctions liées à la comptabilité générale et analytique ;
- d'élaborer les budgets d'exploitations et d'analyser les réalisations ;
- d'effectuer toutes études de contrôle de gestion concernant tous les aspects de l'entreprise.

Ce poste convient à un diplômé de l'Enseignement Supérieur ou Ecole Supérieure de Commerce :

- Formation DECS souhaitée ;
- si possible expérience du Secteur Hospitalier ou de Contrôle de Gestion.

Ses qualités de rigueur, de contact, d'initiative, doivent lui permettre de jouer un rôle moteur dans l'entreprise.

Adresser CV et photo sous n° 8688, **LE MONDE PUBLICITE** 5, rue de Montessuy, Paris 7^e.

INSTITUTION DE RETRAITE recherche

Chef de Comptabilité

- Minimum 35 ans,
- ECG + expérience en cabinet d'expertise comptable, banque ou assurance.

Lieu de travail : Val de Loire

Envoyer C.V. + lettre manuscrite et prétentions sous réf. 11994 M à BLEU Conseil - BP 86 94303 VINCENNES CEDEX qui transmettra

IMPORTANT GROUPE DU SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE

JEUNE(S) BTS

COMPTABILITÉ pour compléter équipe comptable

Des missions d'aide seront à effectuer dans les établissements de production.

Dynamisme, esprit d'équipe et de synthèses seront des qualités indispensables.

Adresser courrier manuscrit avec CV + photo et présent. à **GMP, M. Tanguy, 15, rue Croix-des-Poettes-Champs, 75001 Paris.**

Agence **IMMOBILIERE 15^e NEGOCIATEURS-ICES** pour ventes appartements

J. SUTEAU, 88, rue des Entrepreneurs, 75016 Paris.

IMPORTANT COMPAGNIE MARITIME

recherche pour siège social Marseille

1 ANALYSTE-PROGRAMMEUR MIAGE DEBUTANT

Adres. c.v., photo et prêt. **SINCO** 61, bd des Dames, 13002 Marseille.

ETABLISSEMENT HOSPITALIER PRIVE 250 LITS, ISCHONS-ALPES cherche

ADJOINT AU DIRECTEUR

Formation sup. et connaissance en gestion hospitalière informatique.

Env. c.v. sous n° 8.880 **Le Monde Publicité** 5, rue de Montessuy, Paris-7^e.

formation professionnelle

Les Enseignements de l'Institut de Traducteurs et d'Interprètes débuteront pour l'année 1987-1988 le 15 octobre :

- ATTACHE DE RELATIONS INTERNATIONALES
- TRADUCTEUR
- INTERPRETE

Niveau minimum requis (section ARI) : BAC + 2 (DEUG)

Une brochure sera envoyée sur simple demande. Date limite d'inscription : 31 juillet 1987 (sans exception : 15 septembre).

Renseignements et inscriptions Institut de Traducteurs et d'Interprètes (ITI), 3, quai Kléber-Sébastopol 67000 Strasbourg. Tél. : 88-75-02-05.

L'AGENDA

Alarme

CONTRE LE VOL ET LE VANDALISME

Partez tranquille en W.-E. ou en vacances. **NE SOYEZ PLUS CAMBRIOLABLES**, grâce aux systèmes d'alarme **SANS FIL SANS INSTALLATION** le défenseur de votre habitation :

PROTECTION 2000

Coûtée électronique secret, matériel simple à utiliser et durable, même en présence d'ennemi. Adressez-vous à un Professionnel qualifié.

SOCIÉTÉ SONODIN - 43-73-82-81

MOBALPA cuisines

LES PLUS GRANDES MARQUES EN ELECTO-MÉNAGER

REMISE EXCEPTIONNELLE

Centre commercial Carrefour : 77420 CHAMPS-SUR-MARNE - Tél. : 60-06.05.25

Centre commercial Carrefour : 77340 PONTAULT-COMBAULT - Tél. : 60-28-15-59

Centre commercial Continent : 77200 TORCY - Tél. : 60-08-36-86

Séjours linguistiques

L'ANGLAIS dans un HOTEL

Partez complètes dans notre hôtel (ou avec une famille Anglaise). Pas à la mer. Leçons en groupes moyens hebdomadaires - à partir de 200 francs tout inclus.

20% REDUCTION pour un séjour de 30 jours plus.

30% REDUCTION pour les groupes de 5 étudiants ou plus.

Ouvrez toute l'année. Pas de limite d'âge. Cours spéciaux Noël, Pâques etc.

Entre à Registry School of English, Hammersmith, West England. Tél. 081 893 2822. ou: Mr. Baillie, 4, rue de la Préfecture, 75001 Paris. Tél. : 39 29 25 ou: Registry Langues, 1 Rue Ferdinand Dorel, 75001 Paris. Tél. : 48 04 29 97

Vacances

Tourisme

Loisirs

Près Saint-Jean-de-Mont 80 km. pl. à louer juil. août. sept. sept 5 p. 8 couchages. Tél. : 80-14-17-17, sp. 20 h.

Sur les collines de Vallauris

À louer vacances au mois. Au 1^{er} étage, grand 2 pièces, cuisine, confort et calme. Pourrez loger 4 personnes et 2 enfants. Libre à partir du 15 juillet. Prix abordables. Renseignements : Tél. : (1) 82-84-10-28. M. CARON.

Garde d'enfants

Futura maman ch. personne pr garder bébé 07-27, Lyon, logée (24.423 F.) 78-54-55-06/78-43-84-71.

propositions diverses

L'Etat offre des emplois stables bien rémunérés à tous les Français hommes et femmes avec ou sans diplôme. Demandez une documentation (gratuite) sur la revue spécialisée **FRANCE CARRIERES** (218) BP 402-09 PARIS CEDEX 08.

automobiles

ventes

moins de 5 CV.

Per. à part. vd **RENAULT 5 GTL** 1994, 5 portes, bon état. Tél. : 47-30-22-43.

de 5 à 7 CV.

Per. à part. de prêt. vend **JAN. 87, 6 cv, 2 000 km TD** (dép. 1000 km. Man. élec. toit, eq. air, récl. deux, qd. abs., 20. 8. juil. 87. Prix : 82 000 francs. Téléphone : 48-48-14-21

L'IMMOBILIER

appartements ventes

1^{er} arrdt
M^r LOUVRE
3^e ét., rue, cour, cuisine, salle.

8^e arrdt
ROND POINT
CHAMPS-ELYSEES
S/JARDIN MARIGNY

SÉLECTION DOLÉAC
PRÈS M^r EDELHANS
dble ét., 1 chbr., a. de brn.

SAINT-MANDÉ proche bois
beau 2 p., très clair, imm.

2^e arrdt
PALAIS-ROYAL
45 m² + 2 chbrs, cuis.,
bains, w.-c., à rénover.

9^e arrdt
CONDORCET Bon Imm. 2 p.,
entree cuis., w.c., salle,
cuis., 1.700.000 F.

17^e arrdt
AV. NIEL
STAND, BEAU 5 PIÈCES
2 bns, cuis. équipée + chbrs

95- Val-d'Oise
LAC D'ENGHEN
(400 m) vue superbe résidentielle

4^e arrdt
4 PLACE VOSGES
contour PL. VOSGES
115 m² de terrain, 3 chbrs,

11^e arrdt
FG SAINT-ANTOINE
2 BELLES RÉNOVATIONS
STUDIOS, 2 P. 3 P., 2 P.

SAINT-FLORENTIN
Cure villa, superbe APPART.
de 2 étages, 220 m² de

06 COTE D'AZUR
VILLENEUVE-LOUBET,
5 ANTEBES, 10 MISE,

12^e arrdt
AV. MICHEL-BIZOT
Imm. pierre de t., standing,
dép. élevé ass. 3/4 p. et

14^e arrdt
ALÉSIA
IMMENSE SÉJOUR +
2 chbrs, cuis., imm. parfait

20^e arrdt
M^r COURONNE 4 P. 100 m²
2^e ét., w.c., salle, cuisine,

78-Yvelines
PARLY II
2/3 PIÈCES 67 m² + BOX

5^e arrdt
QUARTIER LATIN
STUDIO (cuis., 1 chbr.,
bain, salle, w.c.) 410.000 F.

14^e arrdt
ALÉSIA
IMMENSE SÉJOUR +
2 chbrs, cuis., imm. parfait

20^e arrdt
M^r COURONNE 4 P. 100 m²
2^e ét., w.c., salle, cuisine,

78-Yvelines
PARLY II
2/3 PIÈCES 67 m² + BOX

6^e arrdt
SÈVRES-BABYLONE
DANS MÊME IMMEUBLE
PLUSIEURS STUDIOS

14^e arrdt
ALÉSIA
IMMENSE SÉJOUR +
2 chbrs, cuis., imm. parfait

20^e arrdt
M^r COURONNE 4 P. 100 m²
2^e ét., w.c., salle, cuisine,

78-Yvelines
PARLY II
2/3 PIÈCES 67 m² + BOX

7^e arrdt
ST-FRANÇOIS-XAVIER
Dernier ét. (t. asc. vers), 45

14^e arrdt
ALÉSIA
IMMENSE SÉJOUR +
2 chbrs, cuis., imm. parfait

20^e arrdt
M^r COURONNE 4 P. 100 m²
2^e ét., w.c., salle, cuisine,

78-Yvelines
PARLY II
2/3 PIÈCES 67 m² + BOX

7^e arrdt
ST-FRANÇOIS-XAVIER
Dernier ét. (t. asc. vers), 45

14^e arrdt
ALÉSIA
IMMENSE SÉJOUR +
2 chbrs, cuis., imm. parfait

20^e arrdt
M^r COURONNE 4 P. 100 m²
2^e ét., w.c., salle, cuisine,

78-Yvelines
PARLY II
2/3 PIÈCES 67 m² + BOX

7^e arrdt
ST-FRANÇOIS-XAVIER
Dernier ét. (t. asc. vers), 45

14^e arrdt
ALÉSIA
IMMENSE SÉJOUR +
2 chbrs, cuis., imm. parfait

20^e arrdt
M^r COURONNE 4 P. 100 m²
2^e ét., w.c., salle, cuisine,

78-Yvelines
PARLY II
2/3 PIÈCES 67 m² + BOX

7^e arrdt
ST-FRANÇOIS-XAVIER
Dernier ét. (t. asc. vers), 45

14^e arrdt
ALÉSIA
IMMENSE SÉJOUR +
2 chbrs, cuis., imm. parfait

20^e arrdt
M^r COURONNE 4 P. 100 m²
2^e ét., w.c., salle, cuisine,

78-Yvelines
PARLY II
2/3 PIÈCES 67 m² + BOX

locations non meublées offres

Paris
M^r MARIE DE CUCHY
2 studios rénovés, cuis.,
collectif, 2.500 F. ch. comp.

locations meublées demandes

Paris
INTERNATIONAL SERVICE
recherche BANQUIERS, STÉS

propriétés

VILLIERS-SUR-MARNE Pav.
10 p. s/parc 1 800 m², arboré,

bureaux

Domicil. depuis 80 F/mois.
Av. des Ch.-Élysées (Étoile).

Paris

M^r MARIE DE CUCHY
2 studios rénovés, cuis.,
collectif, 2.500 F. ch. comp.

Paris

INTERNATIONAL SERVICE
recherche BANQUIERS, STÉS

Paris

LA GARENNE-COLOMBES
5 rts Neuilly et Défense, maison

Paris

LA GARENNE-COLOMBES
5 rts Neuilly et Défense, maison

Paris

M^r MARIE DE CUCHY
2 studios rénovés, cuis.,
collectif, 2.500 F. ch. comp.

Paris

INTERNATIONAL SERVICE
recherche BANQUIERS, STÉS

Paris

LA GARENNE-COLOMBES
5 rts Neuilly et Défense, maison

Paris

LA GARENNE-COLOMBES
5 rts Neuilly et Défense, maison

Paris

M^r MARIE DE CUCHY
2 studios rénovés, cuis.,
collectif, 2.500 F. ch. comp.

Paris

INTERNATIONAL SERVICE
recherche BANQUIERS, STÉS

Paris

LA GARENNE-COLOMBES
5 rts Neuilly et Défense, maison

Paris

LA GARENNE-COLOMBES
5 rts Neuilly et Défense, maison

Paris

M^r MARIE DE CUCHY
2 studios rénovés, cuis.,
collectif, 2.500 F. ch. comp.

Paris

INTERNATIONAL SERVICE
recherche BANQUIERS, STÉS

Paris

LA GARENNE-COLOMBES
5 rts Neuilly et Défense, maison

Paris

LA GARENNE-COLOMBES
5 rts Neuilly et Défense, maison

Paris

M^r MARIE DE CUCHY
2 studios rénovés, cuis.,
collectif, 2.500 F. ch. comp.

Paris

INTERNATIONAL SERVICE
recherche BANQUIERS, STÉS

Paris

LA GARENNE-COLOMBES
5 rts Neuilly et Défense, maison

Paris

LA GARENNE-COLOMBES
5 rts Neuilly et Défense, maison

Paris

M^r MARIE DE CUCHY
2 studios rénovés, cuis.,
collectif, 2.500 F. ch. comp.

Paris

INTERNATIONAL SERVICE
recherche BANQUIERS, STÉS

Paris

LA GARENNE-COLOMBES
5 rts Neuilly et Défense, maison

Paris

LA GARENNE-COLOMBES
5 rts Neuilly et Défense, maison

Paris

M^r MARIE DE CUCHY
2 studios rénovés, cuis.,
collectif, 2.500 F. ch. comp.

Paris

INTERNATIONAL SERVICE
recherche BANQUIERS, STÉS

Paris

LA GARENNE-COLOMBES
5 rts Neuilly et Défense, maison

Paris

LA GARENNE-COLOMBES
5 rts Neuilly et Défense, maison

Paris

M^r MARIE DE CUCHY
2 studios rénovés, cuis.,
collectif, 2.500 F. ch. comp.

Paris

INTERNATIONAL SERVICE
recherche BANQUIERS, STÉS

Paris

LA GARENNE-COLOMBES
5 rts Neuilly et Défense, maison

Paris

LA GARENNE-COLOMBES
5 rts Neuilly et Défense, maison

ANALYSE PROGRAMME MIAGE RESUTANT
ADIGINT AU CHIFFRE
FORMATION PROFESSIONNELLE
L'AGENDA
LE VOL ET LE VANDALISME
MALPA
GLAIS dans un HOTEL
REDUCTION
REDUCTION
SAINTS PÈRES (près Seine)
COUP DE FOUORE
RUE DES STS-PÈRES
DUROC pierre de t. coupe
SAINTS PÈRES (près Seine)
COUP DE FOUORE
RUE DES STS-PÈRES
DUROC pierre de t. coupe

Handwritten signature or note at the bottom of the page.

L'IMMOBILIER dans Le Monde du Lundi au Vendredi
Tél. 45 55 91 82

سكنا من الاجل

Economie

REPÈRES

Gaz Le commerce international a stagné en 1986

En dépit d'une baisse des prix de 30 à 40 %, les échanges mondiaux de gaz naturel ont stagné l'an dernier à 230 milliards de mètres cubes, estime CEDIGAZ dans son étude annuelle sur « Le gaz naturel dans le monde en 1986 ». Le gaz a été handicapé par la baisse plus rapide encore des prix pétroliers, qui a accru la concurrence, réduit ses débouchés et l'effort d'exploration et de développement. La consommation, particulièrement médiocre dans les pays industrialisés occidentaux, n'a augmenté au total que de 2,8 % et la production commercialisée a elle aussi connu une croissance faible (+ 2,8 %). Elle devrait rester modeste cette année (de + 2,5 % à + 5 %). Au début de 1987, note enfin l'étude, les prix du gaz se situent dans une fourchette de 2 à 3 dollars par million de BTU (British Thermal Unit), contre 2,8 à 5 dollars un an auparavant.

Croissance L'indice composite orienté à la hausse aux Etats-Unis

L'indice composite, censé préfigurer le rythme de l'activité économique, a augmenté de 0,7 % en mai aux Etats-Unis, laissant prévoir une accélération de la croissance dans les prochains mois, a indiqué, mardi 30 juin, le département américain du commerce. Ce dernier a révisé en hausse l'indice du mois d'avril et l'a porté à 0,2 % après avoir initialement annoncé un recul de 0,6 %.

Chômage Forte progression en mai au Japon

Le taux de chômage au Japon a atteint le chiffre « record » de 3,2 % de la population active en mai : 1,91 million de personnes étaient alors sans emploi, a indiqué, mardi 30 juin, l'Agence de gestion et de coordination à Tokyo. Le taux de chômage avait atteint en janvier, puis à nouveau en avril dernier, un sommet de 3 %. Il est en mai en hausse de 0,2 point.

La hausse du yen par rapport au dollar, obligeant les entreprises travaillant à l'exportation à se défaire d'une partie de leur main-d'œuvre, est à l'origine de cette progression du chômage, ont estimé les responsables de l'agence.

Conjoncture L'Allemagne fédérale toujours en bonne santé

Les dernières statistiques publiées outre-Rhin confirment la bonne santé de l'économie ouest-allemande. En juin, les prix de détail ont augmenté de 0,1 % par rapport au mois précédent, indique ainsi l'office statistique fédéral de Wiesbaden, ce qui représente une hausse des prix sur les douze derniers mois de 0,2 %. Le gouvernement escompte, pour l'ensemble de l'année, une inflation de 1 %.

Par ailleurs, l'Office fédéral de statistiques a confirmé une nouvelle augmentation du solde des opérations courantes. En mai, l'excédent a atteint 7,5 milliards de deutschemarks, contre 6,1 milliards en avril et 6,3 milliards en mai 1986. Sur les cinq premiers mois de l'année, la RFA a déjà enregistré un excédent de ses opérations courantes de 33,7 milliards de DM, contre 30,7 pour la période correspondante de 1986. Cette hausse sensible du solde de la balance des paiements s'explique notamment par les résultats du commerce extérieur.

En mai, les échanges commerciaux de la RFA se sont soldés par un excédent de 8,9 milliards le mois précédent et de 8,1 milliards en mai 1986.

AFFAIRES

La période post-privatisation a commencé

La compagnie d'assurances La France (groupe Lazard) a racheté en Bourse environ 5 % du CCF

Un communiqué du Crédit commercial de France (CCF) a fait connaître, le mardi 30 juin, que la compagnie d'assurances La France, filiale à 59 % d'Extrafin, holding du groupe Lazard, avait acquis en Bourse de Paris 2 059 500 actions CCF, soit un peu moins de 5 % du capital, pour une somme de l'ordre de 270 millions de francs.

Ce faisant, la compagnie La France, présidée par M. Antoine Beraboin, par ailleurs associé-gérant de la Banque Lazard Frères, devient le premier actionnaire du CCF. Le plus gros participant du « noyau dur » (30 % au total), à savoir la Compagnie électrofinancière, du groupe CGE, ne détient que 4,5 %, et le groupe cimentier Lafarge-Coppée 3,9 %. On notera que trois autres sociétés d'assurances figurent dans le capital du CCF, toujours au sein du « noyau dur », il s'agit de la Mutuelle générale française pour 3,8 %, de la Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics (SMABIT) et des Mutuelles unies (groupe AXA).

Cette acquisition de titres CCF par la compagnie La France, qui explique l'importance des transactions observées en Bourse du début de la seconde quinzaine de juin, est la première opération « post-privatisation ». Aux yeux de certains, elle pourrait constituer le début des grandes manœuvres sur le capital des sociétés privatisées en vue d'un « reclassement » considéré comme inévitable. Il est logique, comme cela est le cas depuis le milieu du mois de mai. Sur les 40 % de capital achetés par le public à 107 F et les 10 % souscrits avec un rabais sensible par le personnel du CCF, une certaine quantité de titres a été remise sur le marché.

Grandes manœuvres ? Dans le

cas présent, il semble que l'opération effectuée par La France entre dans le cadre d'une politique d'investissement classique, bien que le montant unitaire de ladite opération, près de 300 millions de francs, sorte un peu de ce cadre. Il est possible que cette compagnie veuille s'assurer la coopération d'une banque pour distribuer des produits d'assurance dans ses guichets. En tout cas, le fait que La France ait avisé le CCF de son acquisition, alors qu'elle n'était pas obligée de le faire (le seuil de notification public fixé par la Commission des opérations de Bourse pour une prise de participation est de 5 % du capital, contre 10 % précédemment) constitue une sorte de « bonne manière » qui, dans l'immédiat, ne comporte guère d'agressivité.

Il reste que, dans les mois et les années qui viennent, des regroupements discrets ne manquent pas de s'effectuer, essentiellement par « ramassage » sur le marché, alimenté par les ventes inévitables des millions de petits actionnaires fractionnement baptisés. Nul ne sait, par exemple, quels mouvements se sont

produits sur l'actionnariat de Peribis, en dessous du seuil de notification fatidique de 5 %. Ajoutons que les « noyaux durs » eux-mêmes établis par M. Balladur lors de la privatisation sont appelés à évoluer, après les deux ans de blocage des souscriptions et les trois ans pendant lesquels les souscripteurs se pourront céder leurs titres qu'avec l'autorisation de conseil d'administration de l'établissement. Dans la mesure où la Rue de Rivoli, en choisissant ces souscripteurs, a fait de la « marque » avec un saupoudrage systématique, il est inévitable que des changements se produisent. Ils ont déjà commencé.

FRANÇOIS RENARD.

Le projet de loi de désétatisation du Crédit agricole rapporté à la session d'automne. — Le Sénat n'a pas inscrit à son ordre du jour de la session de juillet le projet de loi de M. Guillaume, ministre de l'Agriculture, sur la désétatisation du Crédit agricole. Comme on s'y attendait, l'examen parlementaire de ce projet, contesté, est donc reporté à l'automne.

ENERGIE

Une innovation fiscale TVA sur subvention

L'Etat est-il en train d'essayer de reprendre d'une main ce qu'il donne de l'autre ? Tandis que le ministre de l'Industrie, conformément aux engagements du président de la République, confirmait que l'Etat maintiendrait la subvention de 7 milliards de francs donnée aux Charbonnages de France, la direction des impôts a notifié à l'établissement un recensement fiscal qui reviendrait à imputer ladite subvention d'un gros milliard de francs.

La fin considère, en effet, que la subvention publique versée chaque année pour permettre à CDF de survivre est une mesure de reconstruction à intégrer dans l'assiette de la TVA. CDF qui a introduit un recours, a néanmoins provisionné 1 milliard de francs dans ses comptes de 1986 pour faire face à un recensement portant sur l'année 1983, précise la revue *Enerpresse*, qui a révélé cette information.

Cette décision fiscale, si elle est appliquée — les arbitrages politiques sont en cours, — priverait en fait l'établissement de près de la moitié de ses aides à l'exploitation. Comme l'a rappelé la semaine dernière M. Madelin, la subvention de l'Etat est en fait divisée en deux parties distinctes : une aide directe à l'exploitation, qui permet de combler l'écart entre le coût de revient du charbon français et les prix du charbon importé, et qui est estimée à 2,25 milliards de francs par le ministre ; une subvention destinée à compenser les charges héritées du passé (retraites, pensions, sécurité sociale minière, etc.).

Le recensement fiscal portant sur l'ensemble, privait en réalité l'ensemble des ressources disponibles, puisque les charges du passé sont par définition incontournables.

V. M.

Les tarifs du gaz devraient diminuer de 2 %

Gaz de France devrait de nouveau diminuer ses tarifs domestiques de 2 % à compter du 2 juillet. Cette baisse, qui devait être annoncée officiellement par le ministre des Finances jeudi 2 juillet, sera la troisième depuis le début de l'année et la huitième en vingt mois. Le 1^{er} janvier puis le 12 février, GDF avait déjà réduit ses prix de 11 % et de 3,2 % respectivement.

SOCIAL

Une étude du ministère des affaires sociales

Le tiers des salariés bénéficient des meilleures garanties en cas d'arrêt maladie

Près de dix ans après le vote de la loi de 19 janvier 1978 sur la mensualisation, le ministère des affaires sociales a réalisé une étude sur les garanties conventionnelles maintiennent le salaire en cas d'absence pour cause de maladie, à partir d'un échantillon de 116 conventions collectives couvrant 5 820 750 salariés. Seuls 6,1 % des salariés sont astreints pour l'indemnisation de la maladie aux exigences de la loi : ancienneté minimale de trois ans et application d'un délai de carence de dix jours. A l'autre extrémité, le même pourcentage de salariés (6,1 %) bénéficie d'une couverture immédiate sans condition d'ancienneté ni délai de carence.

L'étude montre que 77 % des salariés sont « indemnisés dès la première année de présence ». Mais des disparités existent selon les catégories, cette proportion passant de 70,6 % pour les ouvriers à 93,2 % pour les cadres. Plus d'un salarié sur deux (58,6 %) doit subir un délai de carence qui ne dépasse pas trois jours. Pour la durée d'indemnisation (la loi prévoit 90 % de la rémunération brute pendant trente jours), « les trois quarts des salariés bénéficient de conditions plus favorables » que la législation (pour 45,1 %, la durée varie de trente et un à soixante jours). « Les durées d'indemnisation les plus longues bénéficient aux catégories professionnelles les mieux placées de la hiérarchie. (...) La garantie d'indemnisation pendant plus de soixante jours couvre huit cadres sur dix, mais un peu moins de quatre agents de maîtrise et techniciens, et de deux ouvriers sur dix ».

En combinant les différents avantages offerts aux salariés, l'étude observe que le tiers d'entre eux bénéficient des meilleures garanties conventionnelles. Mais, à l'opposé, « des garanties moindres, assurées entre un et deux mois d'indemnisation après un temps d'ancienneté compris entre un et trois ans, et un délai de carence variant jusqu'à dix jours, constituent la norme conventionnelle de la majorité des salariés ». Pour les garanties les plus élevées, on trouve 81,5 % des cadres et 13,5 % des ouvriers. La proportion s'inverse pour les bénéficiaires de garanties moyennes : 79,4 % des ouvriers et 12,5 % des cadres.

Un des autres objectifs de la loi de 1978 était d'apporter au personnel ouvrier des garanties sociales équivalentes à celles du personnel mensuel. L'étude du ministère a donc recherché, à propos des conditions d'indemnisation de la perte de salaire en cas de maladie, l'éventuelle unicité de statut. Globalement, « près d'un quart des sala-

riés bénéficient d'un statut identique quelle que soit leur catégorie professionnelle », une prise en charge « équivalente » étant plus fréquente dans les services. Près de 500 000 ouvriers ont un statut identique à celui des autres catégories. Si près de 65 % des ouvriers « bénéficient de garanties d'indemnisation équivalentes à au moins une autre catégorie de salariés, c'est-à-dire les employés », plus de 35 % — un sur deux dans l'industrie — ont un statut « spécifique » à leur catégorie.

M. N.

EN BREF

Car-ferries SNCF : menaces de grève sur la Manche. — Les capitaines et officiers de l'armement naval SNCF, qui dessert la ligne Dieppe-Newhaven, ont voté une grève illimitée à compter du dimanche 5 juillet pour demander la titularisation d'un commandant de navire menacé d'être rétrogradé « parce qu'il est militant syndical », affirment les syndicats CGT et CFDT.

« Ce commandant, délégué syndical de la CFDT, en fonction depuis deux ans, devait être titularisé incessamment comme le prévoit la convention collective », indique la CFDT. « La direction, parce qu'elle juge incompatible son action syndicale et son rôle de commandant, lui laisse le choix entre la révocation et la rétrogradation au rang de second capitaine », précise le syndicat. La direction de l'armement naval de la SNCF confirme qu'elle n'a pas l'intention de titulariser cet officier.

Elections prud'homales : 200 000 cartes postales pour FO. — Dans la perspective des élections prud'homales du 9 décembre, FO a lancé 200 000 cartes postales illustrées de dessins représentant des sportifs en pleine action avec au dos le slogan : « FO, la puissance d'action du syndicalisme gagnant ». Pour FO, qui vise particulièrement les salariés non syndiqués, dont les jeunes, cette campagne « marque le signal de départ d'une campagne plus vaste et affirme en même temps un nouveau style de communication syndicale, symbolique de la propre évolution de FO ».

Promesse d'une aide de 5,4 milliards de dollars à l'Inde. — L'Inde a obtenu la promesse de 5,4 milliards de dollars d'aide en 1987-1988 à l'issue d'une réunion de deux jours du consortium des organisations et pays donateurs, a annoncé le mardi 23 juin le secrétaire d'Etat aux finances, M. Venkatarman. Réunis à Paris sous l'égide de la Banque mondiale, les représentants de ces pays donateurs et des organisations ont ainsi prouvé leur volonté d'aider New Delhi à poursuivre sa politique économique et « ses efforts pour réduire la pauvreté » en maintenant notamment une croissance assez forte (5 % an). Les promesses de la réunion de Paris sont sensiblement supérieures aux prêts déjugués en 1986-1987 et qui se sont montés à 4,4 milliards de dollars.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE IMMOBANQUE

Le conseil d'administration, réuni sous la présidence de M. Gérard Billand le 19 juin 1987, usant de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 1987, a décidé d'émettre un emprunt obligataire avec bons de souscription d'actions, d'un montant nominal de 150 000 000 de francs au taux de 7,50 %, représenté par 150 000 obligations de 1 000 F nominal émises au pair.

Cette opération, qui s'inscrit dans la continuité de la politique financière d'IMMOBANQUE, lui permettra d'accroître ses capacités permanentes, de couvrir ses engagements par des ressources stables à long terme et de faire face au développement de son activité.

La souscription a été ouverte le mardi 29 juin 1987 et sera close sans préavis. A chaque obligation est attaché un bon permettant de souscrire à une action IMMOBANQUE au prix de 610 F, à tout moment à partir du 29 juillet 1987 jusqu'au 30 juin 1992.

Les actionnaires de la société auront la faculté de souscrire par priorité à ces obligations pendant les deux premières semaines de l'émission, à raison d'une obligation pour 10 actions.

Une note d'informations ayant obtenu le visa n° 87-264, en date du 25 juin 1987, de la commission des opérations de Bourse est mise à la disposition du public. La notice relative à cette opération est publiée au *Bulletin des annonces légales et obligatoires* du 29 juin 1987.

Une Solide Compétence Dans Le Monde Des Banques d'Affaires

Nikko Securities

Une Nouvelle Présence à Paris

Nikko France S.A.

Aujourd'hui marque une date:
L'ouverture de la société Nikko France S.A.

Voilà déjà longtemps que Nikko est conscient de l'importance qu'occupe la Bourse de Paris sur le marché financier mondial: nous avons un bureau de représentation à Paris depuis 1971. Aujourd'hui, l'ouverture de Nikko France S.A. marque une nouvelle étape de notre présence à la Bourse de Paris et sur d'autres places financières européennes.

La philosophie de Nikko, en matière d'investissement, est axée sur le marché. En d'autres termes, il faut être au diapason des grands centres financiers du monde entier et en sentir le rythme, de Paris à New-York, Londres et Tokyo. Nikko est présent partout où se prennent d'importantes décisions financières, grâce à son réseau international, à l'éventail de ses services et à son personnel, expert en la matière. Par l'intermédiaire de Nikko France S.A., entre autres, Nikko renforce sa position: un des tout premiers intervenants sur le marché financier et une banque d'affaires de premier plan, à l'échelon mondial. Nous apportons régulièrement des garanties de souscription et nous fournissons des cotations de marché, sur tous les grands marchés financiers, tout en donnant l'assistance nécessaire aux sociétés non japonaises implantées au Japon. Grâce à Nikko France S.A. les possibilités qu'offre Nikko se rapprochent encore de chez vous.

NIKKO

Nikko France S.A.

Pour tous renseignements, contactez Wataru UCHIDA, Président de Nikko France S.A., 10, rue de la Paix, 75002 Paris, France. Tél: 1-42615744. Télex: 680832. Télécopieur: 1-42605076

TOKYO LONDRES ZÜRICH GENÈVE FRANCFORT LUXEMBOURG COPENHAGUE MILAN MADRID BARCELON NEW-YORK SAN FRANCISCO LOS ANGELES CHICAGO TORONTO HONG-KONG SINGAPOUR SYDNEY SEOUL PÉKIN QINGDAO

MINITEL

La gestion en direct de votre portefeuille personnel 36.15 Tappe LEMONDÉ puis BOURSE

Etranger

Dans un rapport sur « l'industrialisation et le commerce extérieur »

La Banque mondiale invite les pays en développement à être plus actifs dans les négociations commerciales

Un plaidoyer en faveur de libre-échange et un appel aux pays en développement pour qu'ils jouent un rôle plus actif lors des négociations commerciales multilatérales du GATT. (1) actuellement en cours : tel est le double message du « Rapport sur le développement dans le monde » publié le mercredi 1^{er} juillet par la Banque mondiale et consacré au thème « Industrialisation et commerce extérieur ».

Le constat de départ du rapport de la Banque internationale de reconstruction et de développement est devenu rituel, les conclusions sur la libéralisation des échanges le sont moins. Le « Rapport » n'est pas la première organisation multilatérale à mettre en garde contre un ralentissement de la croissance mondiale, conjugué à une montée des pressions protectionnistes. Une telle évolution porte en germe une faible expansion des économies et des échanges, des menaces de paupérisation et de crises insolubles de la dette du tiers monde.

A titre d'exemple, les experts de la BIRD avancent deux scénarios : l'hypothèse haute, passant par une réduction des grands déséquilibres mondiaux et l'application de politiques d'ajustements économiques dans les pays en développement, aboutit chez les premiers à une croissance moyenne supérieure à 4 % d'ici à 1995 et chez les seconds à une expansion de 3,9 % permettant d'améliorer les revenus par tête de 3,9 %. L'hypothèse basse, qui paraît actuellement beaucoup plus plausible, à moins d'un sursaut des gouvernements, ramène la hausse annuelle des produits nationaux bruts à 2,5 % dans les pays en développement, soit une progression moyenne limitée à 2,2 % des revenus par tête. Il suffit de rappeler que ces derniers sont encore aujourd'hui inférieurs à leur niveau de 1980 dans nombre de pays du tiers monde pour mieux mesurer les enjeux économiques, sociaux et politiques d'une stratégie d'accélération de la croissance.

L'importance du rôle que peut jouer en ce domaine la libéralisation du commerce extérieur n'est guère contestable. Les politiques sur les stratégies à mettre en œuvre se s'écarteraient pourtant pas avec ce rapport de la Banque mondiale. L'impact des résurgences protectionnistes depuis 1974, les auteurs estiment qu'entre 1981 et 1986 les importations des Etats-Unis, du Canada et de la CEE frappées de diverses restrictions tarifaires ont augmenté de plus de 20 %. Censé protéger certaines catégories de salariés ou certains secteurs, ce protectionnisme rampant échappe au contrôle du GATT, devient un gardien affaibli des règles du jeu du commerce international.

Un tel protectionnisme s'est révélé dans l'ensemble peu efficace et coûteux. Le surcoût pour les consommateurs a été évalué entre 8,5 et 12 milliards de dollars pour le prêt-à-porter aux Etats-Unis en 1984, à plus de 1 milliard de dollars pour l'automobile. Les chiffres correspondants atteignent 500 millions de dollars dans la Communauté européenne pour les seuls

magnétoscopes. La justification de ce type de mesures, sauver des emplois, est, elle aussi, remise en cause : selon les experts de la BIRD, les restrictions volontaires aux exportations automobiles japonaises vers les Etats-Unis depuis 1982 ont permis de sauvegarder cent mille unités — moins de 1 % du total des ventes — en faveur des constructeurs américains alors que la stagnation de l'économie et la hausse des taux d'intérêt aboussaient à une réduction de la demande de 4 millions d'unités.

La montée des nouveaux pays industrialisés

Faut-il sauvegarder des emplois à n'importe quel prix ? La question mérite d'être posée lorsqu'on sait qu'en Grande-Bretagne chaque poste sauvé dans le secteur automobile a coûté quatre fois le salaire moyen d'un ouvrier d'une autre branche industrielle. Aux Etats-Unis, ce rapport est de un à six. Quant à la sauvegarde de la sidérurgie américaine, elle a coûté chaque année aux consommateurs 114 000 dollars par emploi protégé.

Au total, les pays en développement ont été particulièrement touchés par ce comportement, alors que leur part dans les exportations mondiales reste modeste (17,4 % en 1985). Certaines perceptions ont été spectaculaires. Il n'y avait pas un

seul pays en développement parmi les trente principaux exportateurs de produits manufacturés en 1965. Vingt ans plus tard, Hongkong et la Corée du Sud figurent parmi les quinze premiers avec des parts comparables à celles de la Suède et de la Suisse. Singapour et le Brésil figurent parmi les vingt pays de tête avec des parts proches de celles du Danemark et de la Finlande.

Mais ces succès, jugés inquiétants par les pays industriels, restent le fait d'une poignée de pays en développement : quinze d'entre eux assurent 60 % des exportations de produits manufacturés du tiers monde. Leur réussite pousse toutefois les experts de la BIRD à prôner une politique d'ouverture chez les pays en développement et à réviser la recherche systématique de substitution aux importations. A leurs yeux, trois éléments doivent primer dans la recherche d'une politique commerciale plus efficace : l'abandon des restrictions quantitatives (quotas, contingents...), en faveur de l'instauration de droits de douane ; la diminution progressive des barrières douanières ; la promotion des exportations par des politiques ciblées et souples.

Cette triple option n'exclut bien évidemment pas un accompagnement de la gestion macro-économique des pays. Réduction du contrôle des prix, taux de change réalistes, promotion de l'investissement, assouplissement des règles des marchés du travail, autant de recommandations trop générales

pour pouvoir s'appliquer à tous. Le Mali n'est pas l'Argentine. Au moins ce rapport a-t-il l'avantage de rappeler à chacun le prix de certains errements.

Les « effets ambigus » de l'élargissement de la CEE, qui pénalisent les exportations des pays non membres, la tendance croissante des Etats-Unis à jouer des menaces protectionnistes, qui constituent en fait « un pas de plus vers l'encadrement des échanges », la tentation d'accords bilatéraux dangereux, autant d'entraves qui plaident pour des discussions serrées au sein du GATT.

Et les auteurs du rapport de recommander aux pays en développement d'entrer plus avant dans les marchandages qui s'annoncent. En proposant de réduire leurs propres droits de douane, les nations du tiers monde doivent chercher à obtenir un élargissement de l'accès aux marchés des pays industriels. Politiquement, le rapport de forces est certes plus favorable à ces derniers. Mais, à défaut de négocier dans un cadre multilatéral, les pays en développement risquent d'être contraints à des négociations bilatérales ou régionales dans des conditions qui ne leur seraient pas favorables même dans un domaine aussi sensible que celui des services.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

(1) Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers.

AVIS D'APPEL D'OFFRES D8

- Objet**
La Gécamines-Exploitation lance un appel d'offres international pour la réalisation « clé en main » d'un projet intitulé « Electrification du royaume fond de la mine de KIPUSHI ».
- Financement**
Le financement du projet est assuré par la Banque Africaine de Développement (BAD).
- Description**
Le lot, indivisible, comprend la conception d'ensemble, les études de détail, les fournitures de matériel et son transport jusqu'au site, le montage de l'installation et sa mise en service ; en bref, toutes les prestations nécessaires pour installer et mettre en exploitation, dans le fond de la mine souterraine de Kipushi, l'électrification de la traction des wagons minéraliers.
Le lot comprend également le training du personnel de la Gécamines-Exploitation à la maintenance et à l'exploitation de l'installation.
Les fournitures de matériel concernent principalement :
- des locomotives électriques pouvant tracter deux rames distinctes de wagons minéraliers, le poids total roulant de chaque rame étant de 250 tonnes (sans son compresseur).
Deux types de locomotives pourront être offerts :
- à colley et batteries de secours ;
- à batteries seules ;
- le soumissionnaire développera les arguments techniques et économiques qui font fait opter pour l'un des variantes ;
- les équipements nécessaires pour fournir l'énergie électrique aux locomotives (ligne caténaire, sous-tension, redresseurs, batteries, bancs de charge, etc.) pour chacune des deux variantes de l'offre.
- Eligibilité**
L'appel d'offres est ouvert aux entreprises ressortissantes des pays membres de la BAD ou des pays participants au FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT (FAD).
- Qualifications des soumissionnaires**
Le soumissionnaire devra fournir pour lui-même, ses fournisseurs ou sous-traitants éventuels, les preuves d'expérience récente et de compétence en :
- construction de locomotives motorisées électriques ;
- installation et mise en service d'équipements électriques nécessaires à la traction en souterrain.
- Dossier d'appel d'offres**
Le dossier d'appel d'offres pourra être obtenu, à partir du 13 juillet 1987, contre paiement de 50 000 francs, ou 600 \$, ou 25 000 FF, par chaque banquier aux adresses suivantes :
- Gécamines-Exploitation : secrétariat général, bureau contrats, BP 450, Lubumbashi, République du Zaïre. - Téléphone : 22-51-30/596. - Télex : 410 34. - Téléfax : 22-36-55.
- Gécamines-Exploitation : BP 8 714, Kinshasa, République du Zaïre. - Téléphone : 22 338. - Télex : 21 267. - Téléfax : 22 362.
- Gécamines-Exploitation : 15, rue de La-Boi, boîte 051-1040, Bruxelles, Belgique. - Téléphone : 230-00-077. - Télex : 235 75. - Téléfax : 230-66-90.
- Dépôt et ouverture des offres**
Les offres seront remises au plus tard le 12 octobre 1987 à 16 heures (heure locale) à l'adresse de Lubumbashi reprise ci-dessus.
Les soumissionnaires qui le désirent peuvent déposer leurs offres aux bureaux de la Gécamines-Exploitation à Kinshasa ou à Bruxelles, à leurs risques et périls, jusqu'au 7 octobre 1987 au plus tard.
L'ouverture des offres aura lieu en séance publique le 13 octobre 1987 à 10 heures, salle Mumbashi, avenue du Parc, zone de Lubumbashi.
- Cautionnement de soumission**
Le soumissionnaire joindra obligatoirement à son offre un cautionnement provisoire, d'un montant égal à 2 % du montant de la soumission en dollars des Etats-Unis, ou l'équivalent exprimé dans une devise librement convertible.
- Visite du site**
Une visite unique du site, d'une durée de deux jours, sera organisée pour les soumissionnaires, le 10 août 1987.
La liste des participants à cette visite devra être communiquée par télex à la GECAMINES-EXPLOITATION à Bruxelles ou à Lubumbashi, pour le 27 juillet 1987 au plus tard.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

OUI, A L'AVENIR!



Jean-Maxime Levêque, Président du Crédit Lyonnais.

CRÉDIT LYONNAIS : RÉSULTATS 1986 ET PERSPECTIVES PERFORMANCE SOLIDITÉ

- En 1986, progression de 11,6 % pour les dépôts en francs de la clientèle et de 8,8 % pour les prêts en francs à la clientèle.
- En France, plus de 4 millions de comptes de dépôts, plus de 125 milliards de francs de portefeuilles gérés.
- Une gamme complète de produits sur mesure pour les petites et moyennes entreprises (Lion Trésorerie, Lion Export, Lion Expansion-PME, Lion Court Terme...).
- Crédit Lyonnais, première banque de la carte bleue, première banque sur le MATIF, première banque pour les introductions sur le second marché.
- Chef de file du financement du tunnel sous la Manche.
- Plus de 6 milliards de francs de participations industrielles.

- Produit net bancaire du groupe : 26,1 milliards de francs (+ 9,6 % par rapport à 1985), dont 20 % de commissions nettes.
- Résultat brut d'exploitation consolidé : 9,04 milliards de francs (+ 20,6 %).
- Résultat net consolidé (part du groupe) : 1,82 milliard de francs (+ 51,3 %).
- Fonds propres et assimilés : 22,2 milliards de francs** (+ 46,3 %).
- Provisions pour risques-pays : 12 milliards de francs** (+ 46,3 %).
- Fonds propres et assimilés, plus provisions : 49,1 milliards de francs* (+ 33 %).

* chiffres au 31.12.87.
** niveau atteint au 31.12.86.

VOLONTÉ

Banque universelle, le Crédit Lyonnais offre à ses clients l'éventail de produits le plus diversifié, du crédit à l'assurance et à l'ingénierie financière.
Banque moderne, le Crédit Lyonnais entend conserver son avance technologique en installant, d'ici à 1992, 15 000 ordinateurs individuels dans ses guichets.
Banque européenne de dimension mondiale, le Crédit Lyonnais développe sa force de placement et mobilise sa puissance financière sur les principales places internationales.



CREDIT LYONNAIS

Le rapport annuel du Crédit Lyonnais peut être obtenu sur simple demande adressée à Crédit Lyonnais-Communication - 19 boulevard des Italiens, 75002 Paris.

LE POUVOIR DE DIRE OUI

صكنا من الاموال

صحة من الامم

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

LES DOCKS DES PÉTROLES D'AMBÈS

L'assemblée générale réunie le 25 juin 1987 sous la présidence de M. Bruno Signeur...

Carnet des entreprises SOGERAP

Société anonyme au capital de 294 049 800 francs. Siège social : Tour Elf - 2, place de la Concorde...

VINIPRIX

L'assemblée générale ordinaire réunie le 26 juin 1987 sous la présidence de M. Jacques Petit...

Les loyers et redevances se sont élevés à 18,7 millions de francs et les dividendes perçus à 32 millions de francs...

Le dividende net a été fixé à 21,5 millions de francs...

EUROMARCHÉ, filiale à 52,86 %, a réalisé un bénéfice net pour 1986 de 149 millions de francs...

LE MINISTRE DE LA VIE

L'assemblée générale, qui s'est tenue sous la présidence de M. Philippe Pointet...

L'exercice 1986 s'est soldé par une augmentation très sensible du chiffre d'affaires...

L'exercice s'est soldé par un bénéfice net de 6 971 407,87 F...

En outre, l'indicateur enregistré une avance de 0,34 %. Plus significatif que cette victoire...

Marchés financiers

PARIS, 1^{er} juillet

Légère amélioration

Après une journée placée sous le signe de l'indécision avec les dernières ventes effectuées pour régler les soldes débiteurs de juin...

En clôture, l'indicateur enregistré une avance de 0,34 %. Plus significatif que cette victoire...

Encore une fois, les professionnels se sont félicités de ce résultat. L'un d'eux a jugé très positif le test de cette séance...

NEW-YORK, 30 juin

Coup de froid

Après s'être pendant plusieurs jours montré dans une très bonne forme, Wall Street a, mardi, été victime d'un sévère coup de froid...

Le bilan de la journée a été de moins mauvais qualité que ce l'était sur 1 924 valeurs traitées...

D'après certains commentateurs, c'est l'annonce, démentie ensuite, que l'ambassade américaine au Japon venait d'être bombardée...

Car la Bourse avait contre elle le contre performance de Wall Street la veille mais aussi le lourdeur persistante des obligations...

Table with columns: VALEURS, Cours du 29 juin, Cours du 30 juin. Lists various stocks and their prices.

INDICES BOURSIERS

Table with columns: PARIS, NEW-YORK, LONDRES, TOKYO. Shows index values for various markets.

CHANGES

Table showing exchange rates for Dollar, Francfort, Tokyo, and Marché monétaire.

MATIF

Table showing MATIF Notional 10% and Echéances for various dates.

AUTOUR DE LA CORBEILLE

CGE : CONVERSION DES TYRES PARTICIPATIVES. 97 % des titres participatifs de la CGE (Compagnie générale d'électricité) ont fait l'objet d'une demande de conversion...

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

Table with columns: COURS DU JOUR, UN MOIS, DEUX MOIS, SIX MOIS. Shows interbank foreign exchange rates.

TAUX DES EUROMONNAIES

Table with columns: SEUL, 1 MOIS, 3 MOIS, 6 MOIS, 1 AN. Shows Euro money rates.

INNOVATRON

● IMPORTANTS ACCORDS INDUSTRIELS ● ENTRÉE DE LA BANEXI AU CAPITAL

Advertisement for INNOVATRON featuring a bar chart titled 'Licences des brevets INNOVATRON' and text describing industrial agreements and capital entry.

OFF - Omnium financier de Paris

L'assemblée générale ordinaire de l'OFF - Omnium financier de Paris s'est réunie le 25 juin sous la présidence de M. J.-C. Genon...

BANQUE NATIONALE DE PARIS

M. René Thomas, président de la Banque nationale de Paris, accompagné d'une délégation de la direction générale...

Le Monde PUBLICITÉ FINANCIÈRE Renseignements : 45-55-91-82, poste 4330

RENFORCEMENT DES RELATIONS ENTRE L'AÉRONAUTIQUE ET SODINFORG.

Advertisement for SODINFORG highlighting its relationship with the aeronautics industry and its software products.

ACTIONS PIERRE

Advertisement for ACTIONS PIERRE, a new SICAV of the Hervey group, focusing on real estate investments.

dumez

Advertisement for the group Dumez, mentioning its activities in metropolitan France and its diversification.

Marchés financiers

BOURSE DE PARIS 1er JUILLET Cours relevés à 14 h 56

Main table of stock market data for Paris, including columns for 'VALEURS', 'Cours', 'Précédent', and 'Différence'.

Comptant (sélection) Second marché (sélection)

Tables for 'Comptant' and 'Second marché' showing various financial instruments and their prices.

SICAV (sélection) 30/6

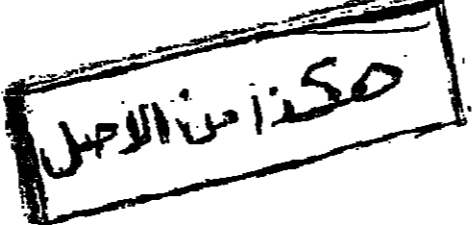
Table for 'SICAV' (mutual funds) listing various funds and their performance metrics.

Table for 'Droits et bons' (rights and warrants) listing various securities.

Table for 'Cote des changes' (exchange rates) and 'Marché libre de l'or' (gold market).

Table for 'Attribution' (distribution) listing various financial products and their values.

MINITEL La gestion en direct de votre portefeuille personnel 36.15 Telex LEMONDE Paris BOURSE



Le Monde

ÉTRANGER	POLITIQUE	SOCIÉTÉ	ARTS ET SPECTACLES	ÉCONOMIE	SERVICES	MINITEL
2 Plusieurs accords au conseil européen de Bruxelles. 3 La visite du président Mitterrand à Helsinki. 4 Brésil : émeutes dans le centre de Rio. 5 Corée du Sud : les projets de libéralisation du président Chun.	8 La fin de la session ordinaire : une folle journée à l'Assemblée. 10 La mise en accusation de M. Nucci votée par la commission spéciale de l'Assemblée.	11 Le procès de Klaus Barbie. 12 Le rapport annuel de la CNIL : halte au piratage informatique. Sports : la réélection de Connors à Wimbledon ; le départ du Tour de France à Berlin. 27 Médecine, Sciences.	15 à 22 Festival d'Avignon : un entretien avec Antoine Vitez ; Giorgio Strehler parle du Piccolo Teatro ; Robert Pinget au théâtre des Carmes ; le cinéma d'Erich von Stroheim et celui des années 60. 27 Communication.	32 Le groupe Lazard rachète 5 % du Crédit commercial de France. 33 Le rapport de la Banque mondiale sur l'industrialisation et le commerce extérieur. 34-35 Marchés financiers.	Radio-télévision : 26 Annonces classées : 28 à 31 Météorologie : 26 Mots croisés : 26 Carnet : 27 Expositions : 23 Spectacles : 24 à 25	● Procès Barbie : premières plaidoiries. (BAR) ● Facultés : les places disponibles. (UNEF) ● Faites-vous une toile ! (CINE) Actualité, Sports, International, Bourse, Culture, Immobilier. 36-16 Tapez LEMONDE

M. Valade crée une commission de réflexion sur l'avenir de l'Université

M. Jacques Valade, ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur, devait annoncer, le 1^{er} juillet, la création d'une commission de réflexion sur l'avenir de l'Université, qui comprendra près de soixante-dix « sages » du monde universitaire et du monde économique.

A sa manière feutrée et prudente, M. Jacques Valade avait profité d'une question d'actualité posée à l'Assemblée nationale, le 1^{er} juin, sur le rapport du comité national d'évaluation pour évoquer la création prochaine d'un « groupe de travail intitulé *Demain l'Université* », représentatif de toutes les tendances, avait-il précisé. « Il s'agit de réfléchir à la mission culturelle de notre Université, à son identité professionnelle, à la vocation de recherche, ainsi qu'à la condition des universitaires ».

Le ministre de l'enseignement supérieur peut, de nos jours, se réjouir d'avoir gagné, au moins partiellement, la première partie de son pari. Les soixante-neuf personnalités qui ont accepté de participer à cette vaste réflexion sont indéniablement représentatives à la fois de l'enseignement supérieur (universités, grandes écoles, recherche) et du monde économique.

La composition de cette commission, si elle fait la part belle à des présidents d'université opposés à la loi Savary de 1984, comme MM. Jean-Louis Curty ou Lucien Capella, se veut ouverte à tous les hommes « de bonne volonté ».

Les soixante-neuf « sages »

MM. Astier-Gaeghen (directeur de la formation Rousset-Uclaf) ; Bernard Bachelot (directeur de la formation UIMM) ; Raoul Basinetto (direction de la formation, l'Oréal) ; Alain Biomy (professeur, Paris-IX) ; Pierre Boisjov (directeur, Centre national de la recherche scientifique) ; Jacques Boumprie (professeur, Paris-IV) ; Alain Bouafou (professeur, Lyon-II) ; Raymond Boudon (professeur, Paris-IV) ; Philippe Boulin (comité national pour le développement des jeunes écoles, EDF) ; Lucien Capella (marketing, Thomson) ; Guy Carpiat (Fédération des écoles supérieures d'ingénieurs et cadres) ; Philippe Cazavet (chargé de mission, direction générale de l'enseignement supérieur) ; Jean-Noël Chateau (directeur de formation, Saint-Gobain) ; Philippe Clément (président de la chambre de commerce et d'industrie de Paris) ; Jean Costantou (professeur, IUT Poitiers) ; Michel Crozier (professeur, IEP Paris) ; Jean-Pierre Curty (président, Renault) ; René Dabard (directeur, école supérieure de chimie, Rennes) ; Mgr Gérard Defois (recteur, institut catholique de Lyon) ; Jean-François Denisse (Académie des sciences) ; Jacques de Richemont (directeur, groupe des banques populaires) ; MM. Jean Dupont-Couturier (directeur, CEFR) ; MM. Jean-Claude Elischer (professeur, Dijon) ; Robert Ellrod (président, Paris-III) ; Louis Favores (président association des doyens de facultés de droit) ; Yves Févillé (professeur, Rennes-I, député CDS) ; Erhard Friedberg (directeur recherche CNRS) ; M^{me} Nadine Forest (présidente Paris-VII) ; MM. Jacques De Fouquet (directeur Ecole nationale supérieure de mécanique, Poitiers) ; Yves Gaudemet (professeur, Paris-ID) ; Jean-Pierre Gaullier (directeur général adjoint du GAN) ; Michel Garnier (président Paris-VI) ; Jean-Pierre Gelard (président université du Mans) ; François Guiraud (président Institut de l'Entreprise) ; Jean-Pierre Hodin (agent comptable, université Paris-VI) ; Jean Imbert (président Paris-II) ; Alain Labache-Coullet (directeur Ecole nationale chimie, Lille) ; Gérard de Geouffre de la Pradelle (professeur, Paris) ; Alain Lancelot (directeur Institut études politiques, Paris) ; Dimitri Lavroff (professeur, Bordeaux-I) ; Pierre Le Gorrec (directeur adjoint des études, EDF) ; Lucien Lelouch (secrétaire général, Paris-ID) ; Jacques Lengrand (président association des directeurs d'IVI) ; Jacques Lesourne (professeur, CNAM) ; Louis Levy-Garboua (professeur, Paris-I) ; Paul Merila (président Merlin Gélina) ; Claude Michel (directeur général Leve industriel) ; Yvan Mirochnikoff (président, commission du titre d'ingénieur) ; André Moiroux (directeur, Ecole centrale de Lyon) ; Bertrand Munier (professeur, Aix-Marseille) ; Roland Omnes (professeur, Paris-XI) ; Roger Paris (président, université Dijon) ; Jean-Jacques Payan (président, université Grenoble-I) ; Joël Pinget (directeur général Cellulose du Fin) ; M^{me} Chantal Revillon (déléguée comité liaison avec l'enseignement, institut de l'Entreprise, Paris-ID) ; Laurent Schwartz (président, Comité national d'évaluation) ; Hervé Siroux (président, Euréqui) ; Jacques Stern (président, Bull) ; Claude Thelot (administrateur INSEE) ; Jean Tournier-La Ravoire (directeur, BNS emballage) ; Alain Tournier (directeur d'études EHESS) ; Etienne Trocmé (président Strasbourg-II, premier vice-président de la Conférence des présidents d'université) ; Jean Vincens (professeur, Toulouse-I) ; Paul Zech (président Lyon-I) ; ainsi que trois étudiants.

Au conseil des ministres Le SMIC augmenté de 1 %

Le conseil des ministres du 1^{er} juillet a adopté le décret portant relèvement du SMIC. A compter du 1^{er} juillet, le taux horaire du SMIC est porté de 27,57 F à 27,84 F, ce qui correspond à une hausse de 1 % par rapport au taux fixé le 1^{er} mars 1987 et de 3,4 % par rapport au taux fixé le 1^{er} juillet 1986. La rémunération mensuelle brute minimale passe ainsi à 4 704,96 F pour cent soixante-neuf heures de travail.

M. André Rossinot, ministre chargé des relations avec le Parlement, qui remplaçait M. Alain Juppé comme porte-parole du gouvernement, a indiqué que le conseil avait également adopté un projet de loi présenté par le ministre de l'intérieur et le ministre délégué aux collectivités locales tendant à améliorer la décentralisation.

M. Carignon, ministre chargé de l'environnement, a présenté le bilan de dix années d'application de la loi

de 1976 sur la protection de la nature ou ce qui concerne la faune et la flore.

En outre, sur proposition du ministre de la défense, le conseil a nommé M. Jean Martre, ingénieur général de l'armement, président du conseil d'administration de l'Aérospatiale, société nationale industrielle.

Le général de division François Camm est nommé chef du gouvernement militaire français de Berlin et commandant du secteur français. Le général Pierre Devigny est nommé directeur de la protection et de la sécurité de la défense.

Sur proposition du ministre de l'intérieur, M. Jean-René Garnier, administrateur civil, est nommé préfet, commissaire de la République de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.

M. Mitterrand et le sommet de Bruxelles

Au cours des délibérations du conseil des ministres, mercredi 1^{er} juillet, M. François Mitterrand a commenté les conclusions concernant l'agriculture du sommet de Bruxelles. « Je suis heureux de voir que la décision prise par le sommet européen de Fontainebleau en 1984 de démanteler progressivement les montants compensatoires monétaires a été pour l'essentiel respectée, a-t-il déclaré. En dépit des difficultés rencontrées au cours de ces derniers mois, ces montants compensatoires monétaires institués en 1969 ont causé un grand tort aux agriculteurs français ».

« Le sommet de Bruxelles, sur ce sujet et sur d'autres, permettra à la Communauté européenne d'aller vers l'échec de 1992 dans de meilleures conditions. Il faut se convaincre qu'un échec pour l'Europe n'est jamais, ne peut pas être, un succès pour la France ».

Joël Chosson directeur du Centre dramatique des Alpes

M. Robert Abrached, directeur du théâtre au ministère de la culture, a nommé Joël Chosson directeur du Centre dramatique national des Alpes (CDNA), installé à la maison de la culture de Grenoble.

Rappelons que le metteur en scène lyonnais Bruno Boëglin avait été désigné par Jack Lang (et confirmé par François Léotard) pour succéder à Georges Lavaudant. A la suite de dissensions avec les membres de la société coopérative du CDNA, le ministre décidait en janvier dernier de donner à Bruno Boëglin un statut de metteur en scène résident et de nommer comme directeur-arbitre Joël Chosson, avec un contrat d'un an. Le contrat vient donc d'être renouvelé.

D'autre part, le ministre propose à Bruno Boëglin de retrouver un statut de compagnie indépendante, avec un contrat de trois ans.

Sur le vif Passe-moi la rhubarbe...

On vit vraiment dans un monde fou, fou, fou ! C'est dingue ce qui se passe ! C'est pas croyable. Figurez-vous, je viens de voir ça à la une du *Wall Street Journal*, que l'Irak vend des armes à l'Iran. Enfin, c'est passé à mille pour cent. Mais ça se poursuit, c'est même probable. La nouvelle vient de Stockholm.

Comment, qu'est-ce que ça a d'extraordinaire ? Vous êtes complètement liquéfiés par le chœur ou quoi ? Enfin, voyons, ils se battent comme des chiens depuis des années. Une guerre interminable et sans pitié. Résultat, à Bagdad, ils n'ont plus un rond. Ils sont assignés à bloc. Ils ont réfléchi. Comment se procurer des sous ? Il n'y a qu'un moyen : vendre ce qu'on a. Quoi ? Les chars iraniens capturés sur le champ de bataille. Vous me direz : ce serait de la folie ! Faut les garder et les retourner contre Khomeiny. Ouais, mais non, ça ils peuvent pas. C'est des chars américains, et ils servent pas comment ça marche. Eux, leurs chars sont soviétiques.

Bon, alors qu'est-ce qu'ils en font ? Ils les fourguent à des marchands de canons qui les revendent à Téhéran. Quand on s'étonne, ils répondent : de toute façon, des chars, ils en ont besoin pour nous renvoyer dehors, les iraniens. Faut bien que quelqu'un leur en procure. Pourquoi pas nous ?

Moi, ça me donne une idée. Au lieu d'esticoter son Mimi, de lui chercher des poux, de râler après lui, de vouloir le remettre à sa place, de lui reprocher de jouer au petit chef, le chef du PS, mon Jacques ferait mieux de lui proposer un marché : Ecoute, chéri, si t'es désolé en 1987, c'est grâce à Bibi, mes voeux, je te le ai filées pour pas un rond au second tour. Histoire d'arrêter Valéry, là, en ce moment, je suis un peu gêné, un peu à court, je perds des points dans tous les sondages. Il doit m'en rester dans les 16 %. Je te les passe à la prochaine présidentielle. Et tu me les rends à celui d'après. Mais attention, c'est du très court terme. Je te fais confiance, hein !

CLAUDE SARRAUTE

Le conflit au « Midi libre »

Manifestation nationale de la CGT le 2 juillet

Les négociations entre la direction du quotidien *Midi libre* (Mouton) et la CGT, qui a déclenché une grève le 17 juin, devaient reprendre dans la matinée du mercredi 1^{er} juillet. La veille, la rencontre entre la direction et les ouvriers du *Midi libre* avait duré l'après-midi et la soirée.

Au menu des discussions : la prime d'ancienneté et la mensualisation de leurs remplaçants d'être revendus par les ouvriers du *Midi libre*, mais aussi l'information du quotidien, dont le plan, réclamé par la direction, rencontre une forte opposition au sein de la CGT. Celle-ci a déclaré que « les rotativistes doivent payer le plus lourd tribut pour l'obtention de la prime d'ancienneté dans les contre-propositions de la direction », et elle conteste les cinq suppressions de poste de travail au service de nettoyage des rotativistes exigées par la direction.

Comme les autres journaux, le *Midi libre* est réduit à une édition de quatre pages. A Sète, Frontignan et Mèze (Hérault), les lecteurs auront cependant à leur disposition une édition spéciale de huit pages réalisée par les rédacteurs de l'agence locale de Sète. La publicité a été recueillie par l'agence locale Havas-Midi Libre.

La Fédération des industries du livre, du papier et de la communication (FILPAC-CGT) a décidé, en outre, d'organiser une manifestation nationale à Montpellier, jeudi 2 juillet, rassemblant des délégués des quotidiens français contre « un patronat qui veut faire du conflit du *Midi libre* un exemple de l'application patronale de la modernisation des entreprises de presse ».

La « disparition » de Judith Badinter

Judith Badinter, la fille du président du Conseil constitutionnel Robert Badinter, a disparu pendant dix-sept heures, le mardi 30 juin, de la propriété familiale de l'Oise où elle était arrivée en vacances quelques jours plus tôt, avant de réapparaître à Paris dans la nuit.

La jeune fille, âgée de vingt ans, étudiante en droit, avait quitté à 8 h 30 le moulin Sully-Tillard où la famille passe week-end et vacances depuis une dizaine d'années, laissant un message à l'intention de son frère, « Je n'arrive plus à dormir, je vais faire un jogging ».

Quelques heures plus tard, une employée de maison donne l'alerte. Une centaine de gendarmes, appuyés par trois hélicoptères et des chiens policiers, entament aussitôt les recherches. Des pompiers fouillent les abords de la rivière où la jeune fille aime se promener à cheval et sondent un étang sans résultat. Au ministère de l'intérieur, on n'exclut aucune hypothèse : accident, enlèvement. Dans la soirée, les journalistes investissent le hameau de trois cents habitants, pour attendre que les recherches soient interrompues, avant même la tombée de la nuit.

Venu sur les lieux, M. Badinter est reparti rapidement pour Paris. Un « conseil de famille » s'est réuni à son domicile parisien en compagnie de M. Marcel Blaustein-Blancher, fondateur de Publicis et père de l'épouse de Robert Badinter, écrivain et époux de l'ancien garde des sceaux.

Vers 11 heures du matin, Judith Badinter « qui, comme l'ensemble de la famille, avait bénéficié d'une protection policière jusqu'à ce que le président du Conseil constitutionnel en demande le retrait, il y a environ six mois », a appelé sa famille et regagné le domicile d'un parent. M. Badinter a averti le ministère de l'intérieur. Dans la matinée de mercredi, on indiquait de sources concordantes qu'il s'agissait d'une « affaire privée d'ordre sentimental ». Comme si, pendant une journée, une jeune fille rangée avait cessé de l'être.

CORINE LESNES.

ESAM
bacheliers + 2 langues
Relevés de l'UEI européen depuis 1972

UN JOB ASSURÉ

assister un manager international
Selon les entreprises, l'embauchement sur 3 va concerner des assistantes de direction trilingues, citant les responsabilités, maîtrisant le micro-informatique et la bureautique, la communication dans l'entreprise en France et à l'étranger.

l'ESAM : une formation efficace
30 mois GO en France, 5 en Californie ou en Allemagne, 5 en entreprise) conçus avec les entreprises et les meilleures écoles européennes, centrés sur le traitement des informations de gestion assisté par ordinateur, langues appliquées aux affaires, techniques de communication.

ECOLE SUPÉRIEURE D'ASSISTANTES DE MANAGEMENT
Bon à retourner à ESAM 63, av. de Villiers 75017 Paris - Tél. 42 27 20 69
M. (Mlle) _____ adresse _____
Tél. _____

bac présenté. souhaite recevoir une documentation.

(Publicité)

1^{er} Dépôt-Vente Spécialisé Revêtements Muraux Tissus d'Aménagements

Mode 87: Entrepôts Ouverts au Public

1000 Très Beaux Tissus Muraux Dégriffés Agréé Fnac

• MOQUETTE MURALE classée feu, 11,50 F le m² Tissus sur papier anti-feu, 8,50 F le m² Liège naturel 10,50 F le m² • Mirotirs à colle 135 F le m² • Daim imitation, 19,50 F le m² en 70 cm. • Cretone • Satin • Doupianné • Piquis • Matesoés • Métis • Lin • Sole • Tissus laqués • Paille chinée • Fils tissés • Tissus sur mousse en 2,70 m • Gd choix tissus Gde Largeur • Ex. : 100 % coton 29,50 F le m² en 2,70 m et des prix pour habiller la maison ! Depuis son inauguration, la Première Grande Surface du Mur fait des prix "pas possible".

Artirec n'est pas un faux soldat : son statut de créateur, éditeur, fabricant, grossiste, exportateur-importateur monde entier lui permet de laminier les prix toute l'année.

Preuve : le Guide PARIS-PAS-CHER lui a décerné le Pied, la Fnac, son Label (qui ne se donne pas à la légère). Qui dit mieux ? De plus, en ce moment, Artirec solde d'énormes surplus à prix d'usine : fins de séries et/ou légers défauts.

ARTIREC-MURS (Artisans-Recruteurs) 1000 m² d'expo : 200.000 m² revêtements muraux. 8-10, Imp. St Sébastien, 11e, M^o R. Lenoir 43.55.66.50. En voiture, par le 87, bd R. Lenoir, prendre r. St Sébastien puis tourner 2 fois à gauche. Parking assuré dans la cour. Remise 5 % : apporter ce journal. Fournisseurs des Administrations.

ARTIREC-SOLS, à 5 minutes pour coordonner, 4, bd Bastille, 12e, M^o Quai de la Rapée, 43.40.72.72.

Même maison à Plaisir (30.55.55.15) et St Maur (48.83.19.97). Guides Artirec Murs et Sols : 10 F ; gratuits si achat.

Artirec vaut cent fois le déplacement ! Ouvrez en Août sauf à St Maur.

Choix ! Chic ! Pas Cher !

LES AMATEURS D'APPLE PEUVENT COMPTER SUR LE SERVICE APRÈS VENTE D'INTERNATIONAL COMPUTER LES AUTRES RESTENT EN

Un Macintosh SE + disque dur 20 Mo. compatible 23.900 F HT

INTERNATIONAL COMPUTER La micro sans frontières

Offre valable jusqu'au 10/07

26, rue du Renard Paris 4^e • 42.72.26.26
64, av. du Prado Marseille 6^e • 91.37.25.03

Le numéro de « Monde » daté 1^{er} juillet 1987 a été tiré à 451 780 exemplaires

LE BON CÔTÉ DE LA DÉCORATION CHEZ RODIN LES PRIX !

36, CHAMPS-ÉLYSÉES - PARIS

A B C D F G H